

DOCUMENT

SYNTHÈSE

LES COÛTS DE PRODUCTION DU VIN DE TABLE EN ESPAGNE, FRANCE ET ITALIE

Analyse au niveau régional

Première partie : La production du raisin



**COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes,
1985

ISBN : 92-825-5287-X

N° de catalogue : CB-43-95-482-FR-C

Les articles et textes paraissant dans cette publication peuvent être reproduits librement, en entier ou en partie, avec citation de leur origine.

Printed in Belgium

Commission des Communautés Européennes

SYNTHESE

**LES COUTS DE PRODUCTION DU VIN DE TABLE
EN ESPAGNE, FRANCE ET ITALIE**

Analyse au niveau régional

Première partie :
La production du raisin

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission.

Aux termes de cette étude sur les structures et les coûts de la vinification, on peut mettre en exergue certains éléments intéressants.

D'abord, on a observé l'inégale importance de la coopération dans les régions étudiées des trois pays - et même dans celles que les caractéristiques de leur viticulture paraissent rapprocher au-delà des frontières. L'historique n'explique évidemment pas seul cette importance variable des coopératives. Nous avons mis en relief d'autres éléments d'explication : degré de polyculture, importance - ou quasi-absence - de l'implantation d'Appellations structures et régime juridique dominants dans les exploitations, taux de viticolité.

Dans le domaine des coûts de vinification à l'hectolitre ou au kilo de raisin transformé, nous avons observé une variabilité importante entre pays, entre régions d'un même pays, parfois entre caves de statut juridique différent.

Les explications de cette variabilité ont été avancées au cours de l'étude, et nous rappelons ici les principales. D'abord le coût du travail et du capital utilisés - celui-ci conditionnant la charge d'amortissement - expliquent en partie les écarts internationaux. Puis, la productivité du travail, la structure et l'évolution du vignoble, les difficultés d'équipement des ateliers de vinification, l'existence d'Appellations peuvent rendre compte d'une part des différences intra-régionales.

Enfin, dans une même région, l'explication des différences de coûts entre caves peut être recherchée dans leur statut juridique, leur équipement, leur organisation, et parfois - surtout pour les coopératives - leur taille. L'hypothèse d'éventuelles économies d'échelle n'a pu être testée en raison du nombre limité d'unités-types de caves et de l'existence entre elles d'autres éléments de variabilité.

En définitive, les variations d'un type de cave à un autre, des coûts de vinification - qui représentent une part assez modeste du prix de revient du vin - affectent assez relativement peu ce dernier. Ce sont donc les coûts de la viticulture qui jouent le rôle prépondérant dans la différenciation des prix de revient du vin.

Cette étude est publiée uniquement en langue française

S O M M A I R E

	<u>/ page /</u>
<u>CHAPITRE 1 - METHODOLOGIE D'ETUDE</u>	1
<u>/1 - Détermination des régions retenues /</u>	2
1.1 ESPAGNE.....	2
1.11 - Problème préliminaire.....	2
1.12 - Détermination des zones retenues...	4
1.2 - FRANCE.....	5
1.21 - Les principes du choix des régions de vins de table.....	6
1.22 - Les régions retenues dans l'étude...	7
1.23 - Choix des départements représentatifs	9
1.3 - ITALIE.....	10
1.31 - Les régions viticoles d'Italie.....	10
1.32 - Choix des régions.....	11
<u>/2 - Principe et utilisation de la stratification dans /</u> <u> /les régions /</u>	13
2.1 - CRITERES DE CHOIX DES STRATES.....	13
2.2 - METHODES DE CHOIX DES EXPLOITATIONS A ANALYSER DANS LES STRATES.....	14
2.21 - En Espagne.....	14
2.22 - En France.....	14
2.23 - En Italie.....	15
<u>/3 - Mise au point d'une méthodologie de calcul des /</u> <u> /coûts /</u>	15
3.1 - PRINCIPE DE LA METHODE.....	15
3.2 - AVANTAGES et INCONVENIENTS DE LA METHODE...	16

.../...

.../...

/ page /

CHAPITRE 2 - CARACTERISTIQUES CLIMATIQUES et CULTURALES DES
REGIONS VITICOLES DES TROIS PAYS..... 18

/Section 1 - Conditions naturelles offertes au /

/vignoble /..... 18

1.1 - LE RELIEF..... 18

1.2 - LES SOLS..... 19

1.3 - LE CLIMAT..... 21

/Section 2 - Caractéristiques Générales de la /

/viticulture /..... 26

2.1 - IMPORTANCE ET DYNAMIQUE DU VIGNOBLE DE
VINS DE TABLE..... 26

2.2 - CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA
PRODUCTION DE VINS DE TABLE..... 36

CHAPITRE 3 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET STRUCTURELLES
DE LA VITICULTURE DES TROIS PAYS..... 49

/ Section 1 - Les caractéristiques techniques du /

/vignoble /..... 49

1.1. - L'ENCEPAGEMENT..... 49

1.2. - LE MODE DE CONDUITE..... 53

1.3. - L'AGE DU VIGNOBLE..... 55

1.4. - LES FACONS CULTURALES..... 56

/ Section 2 - Les structures de production /..... 57

2.1. - LA VIGNE DANS LES SYSTEMES DE CULTURE. 57

2.2. - LA DISTRIBUTION DE LA VIGNE DANS LES
EXPLOITATIONS..... 61

2.3. - LA GESTION ET L'UTILISATION DES FACTEURS
DANS LES EXPLOITATIONS..... 65

.../...

CHAPITRE 4 - COUTS DE PRODUCTION DE RAISIN DE CUVE..... 71/ Section 1 - Les conventions méthodologiques et// la stratification /..... 71

1.1. - METHODOLOGIE DE CALCUL..... 71

1.2. - STRATIFICATION DE L'ENSEMBLE DES
EXPLOITATIONS..... 77/ Section 2 - Comparaison des couts de production/802.1. - COUTS COMPARES DES FACTEURS DE
PRODUCTION..... 80

2.2. - COMPARAISON DES COUTS GLOBAUX..... 98

/ Section 3 - Conclusions que l'on peut induire // de l'étude des coûts /..... 1063.1. - LES ASPECTS DE LA CONCURRENCE
INTERREGIONALE..... 1063.2. - LE NIVEAU DES COUTS DES RAISINS ET
DES PRIX DU MARCHE..... 107

/ TABLE DES TABLEAUX /

/page/

E1 - Surface en vigne à vins et à raisins de table, 1978(ha) en Espagne...	1
F1 - Le vignoble français : principaux départements producteurs de vins de table, surfaces en vignes R.G.A.1979/80 (résultats provisoires)...	2
I1 - ITALIE : superficie de vignes à vins de table et AOC(1979-1980).....	3
E2 - Evolution des superficies viticoles en Espagne (vignes en production et ensemble des vignes) milliers d'ha.....	4
F2 - Evolution des superficies en vignes toutes vignes et vignes de consommation courante (enquêtes et recensements).....	5
I2 - Evolution des superficies viticoles en Italie (culture principale)...	6
E3 - Evolution de la production et des rendements de "vins de table" (VCC et appellations) dans les provinces espagnoles.....	7
F3 - Evolution des récoltes et des rendements des vignobles de vins de table en France (Moyennes 62-66 et 76-80).....	8
I3 - Evolution de la production de raisin en quintaux et de vin en hl en Italie.....	9
E4 - Evolution par type de vin de la production des "vins de table" (VCC + appellations) dans les provinces d'Espagne (% en volume de chaque type de vin entre parenthèses).....	10
F4 - Evolution de la couleur et des types de vins produits dans les principaux départements producteurs de VCC en France.....	11
I4 - Prévisions relatives à l'évolution des rendements moyens en Italie...	12
E5 - Importance des exploitations productrices de vins et de la vigne dans ces exploitations en Espagne.....	13
F5 - Importance des exploitations productrices de vin de table (VCC) et de la vigne dans ces exploitations viticoles (en France).....	14
F5 bis - Suite....	15
I 5 - Distribution des exploitations viticoles (nombre et surface) en fonction de leur surface en vigne et totale (d'après le cadastre viticole de 1970).....	16
6(E.F.I.) Valeur vénale de la terre en 1980 (en ECU/ha).....	17
E7 - Composition et valeur des coûts de production à l'ha et au kg de raisin (ECU)en Espagne.....	18
F7 - Composition et valeur des coûts de production à l'ha et au kg de raisin (ECU) en France.....	19
I7 - Composition et valeur des coûts de production à l'ha et au kg de raisin (ECU) en Italie.....	20
.../...	

.../...

/ table des tableaux, suite.../

	<u>/page/</u>
E8 - Rendements et degrés moyens coût du kg et du kg-degré de raisin (ECU) en Espagne.....	21
F8 - Rendements et degrés moyens coût du kg et du kg-degré de raisin (ECU) en France.....	22
I8 - Rendements et degrés moyens coût du kg et du kg-degré de raisin (ECU) en Italie.....	23
9 (E.F.I.) Type de main-d'oeuvre et coûts horaires du travail (ouvriers permanents) ECU/heure.....	24
10(E.F.I.) Comparaison de la rémunération du travail familial dans les types d'exploitations familiales viticoles et des salaires régionaux (ECU).....	25

/ LISTE DES GRAPHIQUES /

- E 1 : Situation géographique des provinces espagnoles (régions étudiées dans l'étude).
- F 1 : Situation géographique des régions de France.
- I 1 : Situation géographique des régions d'Italie.
- E 2 : Courbes de températures et de précipitations moyennes en Espagne.
- F 2 : Courbes de températures et de précipitations moyennes en France.
- I 2 : Courbes de températures et de précipitations moyennes en Italie.
- E 3 : Evolution de la surface en vignes pour la transformation dans les provinces espagnoles.
- F 3 : Evolution des surfaces déclarées comme productrices de vins de table en France.
- I 3 : Evolution des superficies en culture principale en Italie.
- E 4 : Evolution de la production vinicole totale dans les provinces espagnoles.
- F 4 : Evolution des volumes déclarés en vins de table dans les principaux départements viticoles en France.
- I 4 : Evolution de la production de raisins vinifiés dans certaines provinces et régions d'Italie.
- E 5 : Evolution des rendements viticoles dans les provinces espagnoles.
- E 6 : Répartition des porte-greffes dans le vignoble espagnol.
- F 6 : Répartition des porte-greffes dans le vignoble français.
- I 6 : Répartition des porte-greffes dans le vignoble italien.
- E 7 : Encépagement en Espagne.
- F 7 : Encépagement en France.
- I 7 : Encépagement en Italie.
- E 8 : Pyramides des âges du vignoble espagnol en 1975
- F 8 : Pyramide des âges des vignobles (toutes catégories) des principaux départements producteurs de vins de table en 1980.
- I 8 : Pyramide des âges des vignobles d'après le cadastre de 1970.
- E 9 : Courbes de concentration des surfaces plantées en vignes et total des exploitations viticoles
- F 9 : Courbes de concentration des surfaces départementales des vignes à vins de table (VCC)
- I 9 : Courbes de concentration des surfaces plantées en vignes et total des exploitations viticoles.
-

AVANT - PROPOS

Le présent rapport, relatif à une étude entreprise dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission des Communautés Européennes, synthétise les résultats de recherches effectuées en Espagne, en France et en Italie, qui doivent - aux termes des contrats - couvrir les terrains suivants :

a) Structures de production par région (caractéristiques écologiques, encépagement, mode de conduite, surfaces, productions, rendements),

b) Prix de revient du raisin par type d'exploitation et par région.

Nous avons pu réaliser cette synthèse grâce aux rapports des experts nationaux⁽¹⁾ et aux informations qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

.../...

(1) Les travaux ont été réalisés en Espagne sous la direction de M. Le Professeur C. JUDEZ assisté de M. L. AMBROSIO, en Italie sous la direction de M. Le Professeur A. CALO assisté de MM A. LAVEZZI et G. PALUMBO, en France sous la direction de J. DUBOS, assisté de MM BOUSIGON et MARCANT.

Nous adressons nos très vifs remerciements aux experts espagnols et italiens, ainsi qu'à nos jeunes collaborateurs français.

Nous remercions aussi MM D. AHNER, E. BAUDOUX et F. MERUCCI (Division "Rapports, études, informations statistiques et documentation") et MM J. GOURDON, M. CHIAPPONE et F. SCHLOEDER (Division "vin, alcools et produits dérivés") de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission des Communautés Européennes.

Nous remercions enfin Mmes FERRAND, RAYMOND et BOUSIGON et M. FERRAND pour l'aide matérielle qu'ils nous ont apportée.

.../...

Dans le présent exposé , qui débute par quelques propos méthodologiques, nous nous efforçons de suivre point par point les demandes formulées par la Commission de la CEE, le plan proposé étant le suivant :

- CHAPITRE 1 : Méthodologie d'étude
- CHAPITRE 2 : Caractéristiques climatiques et culturelles des régions viticoles des trois pays
- CHAPITRE 3 : Caractéristiques techniques et structurelles de la viticulture des trois pays
- CHAPITRE 4 : Coûts de production du raisin de cuve.

&
& &
&

Langue originale : français

La présente étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en la matière.

CHAPITRE 1 - METHODOLOGIE D'ETUDE

Dans le présent chapitre, nous nous proposons de faire le point des méthodes utilisées dans leurs travaux par les experts des trois grands pays viticoles européens en soulignant que la comparaison et la synthèse des résultats nationaux n'ont pu être réalisées que grâce à un accord préalable entre les experts sur une méthode et une technique de calcul communes.

Les rapports nationaux contiennent des informations sur la documentation utilisée - reprise en partie dans les chapitres suivants- et des éléments de méthodologie concernant les calculs des coûts de production. Mais il paraissait tout de même souhaitable de reprendre ici, en les synthétisant, les points les plus importants de la méthode mise au point au cours des réunions d'experts à Bruxelles.

Les études nationales, concernant les seuls vins de table, devaient être réalisées :

a) dans toutes les régions de chacun des pays concernés où la production et la vente de ces vins sont notables, ou, faute de moyens, dans des régions types correctement choisies.

b) sur des types d'exploitation de chaque région retenue différant par certaines caractéristiques susceptibles d'influencer les coûts de production du raisin : sous-région, taille, mode de conduite, façons culturales notamment.

On devait, à partir de tels critères, construire des strates d'exploitations viticoles à l'intérieur desquelles les coûts de production à l'unité de surface seraient considérés comme comparables d'une unité à l'autre.

L'étude des structures devait être effectuée dans chaque région et celle des coûts de production au niveau de chaque strate définie suivant les critères précédents. Les problèmes méthodologiques posés par l'étude étaient donc triples :

1°) Localisation des régions de production de vins de table caractéristiques.

2°) Détermination des strates d'exploitations viticoles.

3°) Mise au point d'une méthodologie de calcul des coûts permettant les comparaisons intrarégionales et interrégionales.

/ 1 - Détermination des régions retenues /

1.1. - E S P A G N E

1.11 - Problème préliminaire

Un problème difficile s'est posé en Espagne : celui de la correspondance entre la nomenclature nationale et la nomenclature communautaire concernant les types de vins.

En Espagne, on distingue, en effet, trois types de vins :

a) Vins industriels (5,6 % de la production totale de 1979)

b) Vins spéciaux, de composition particulière, pouvant être "enverados", "chacolis", vins doux naturels, vins nobles, généreux, licoreux, aromatisés, mousseux, ou vermouths, apéritifs et vins de "aguja". La production de ces vins (10,9 % de la production totale en 1979) se situe hors du champ de l'étude.

c) Vins "de table", définis, aux termes de l'Estatuto de la Vifa del vino y de los alcoholes, comme "obtenus de variétés de vigne autorisées pour la vinification, élaborés suivant des pratiques usuelles, et en accord avec les dispositions du titre II de cette loi (où sont établies les normes générales d'élaboration des vins). Le degré alcoolique de ces vins ne doit pas être inférieur à 9°.

En 1979, la production espagnole était constituée pour 83,5 % par ces "vins de table". Mais, à l'intérieur de cette catégorie - comme d'ailleurs de celle des vins spéciaux - on distingue les produits de Dénomination d'Origine (D.O.) des autres. Aux termes de leur statut actuel, les produits de dénomination d'origine "possèdent des qualités et des caractéristiques différentielles dues principalement au milieu naturel ou à l'élaboration de l'élevage".

Ils sont dotés d'une organisation propre de marché⁽²⁾ et élaborés

(2) Des Conseils régulateurs régionaux composés de représentants des Ministères de l'Agriculture et du Commerce, de la production et de la commercialisation des vins sont chargés d'organiser la production des vins à D.O. Ils sont rattachés à un organisme national : l'Institut National de Dénomination d'Origine (I.N.D.O.).

dans les seules exploitations inscrites au registre de chaque D.O. après vérification de la conformité de certaines de leurs caractéristiques avec celles qui sont prévues dans le règlement de l'Appellation⁽³⁾.

Si l'on additionnait les surfaces de vignes susceptibles de produire des vins de D.O. telles que les donne l'I.N.D.O., on obtiendrait la somme de 1,063 million d'hectares (pour une surface totale de vignes à raisins de cuve de 1,729 million d'hectares - vins spéciaux compris -).

Mais, dans ce total, figurent les vins spéciaux à D.O. (tel le Montilla Moriles) et des surfaces bénéficiant de deux appellations (donc comptées deux fois). Par ailleurs, dans les aires susceptibles de produire des vins de D.O., toutes les exploitations qui ne sont pas inscrites au registre des conseils régulateurs ne peuvent pas commercialiser des vins d'Appellation. La surface réellement affectée à la production de "vins de table à D.O." est donc inférieure à la précédente, mais on ne peut la connaître à l'aide des statistiques disponibles. On ne peut donc, par différence, obtenir avec précision la surface des vignes à vins de consommation courante ("vins de table sans D.O." qui sont les vins de table stricto sensu dans la terminologie de la C.E.E.).

D'après les statistiques, la production de ces vins de table représente, en 1978, 56,5 % de la production totale de vins, soit 19,600 millions d'hectolitres sur un total de 34,619 millions. Mais le rapport des productivités des deux vignobles (D.O. et vins de table autres que D.O.) n'étant pas connu, il est impossible de passer de l'estimation des productions à celle des surfaces.

En définitive, il paraît difficile d'estimer, au niveau national et surtout provincial, les surfaces produisant des vins de consommation courante. On ne peut donc pas disposer de bonnes évaluations régionales de la surface des vignes productrices de vins de table (définition CEE) pour déterminer leur importance dans le potentiel de production régionale de ces vins, comme on a pu le faire en France au niveau départemental. Dès lors, on doit travailler, en Espagne, sur les statistiques des surfaces de l'ensemble des "vins de table" (fournies, notamment, par les annuaires de statistique agricole).

(3) Ces caractéristiques sont la taille, la densité de plantation, les variétés de vignes, le rendement maximum et le titre alcoolique.

1.12 - Détermination des zones retenues

1.121 - Les régions viticoles du pays :

Les concentrations viticoles apparaissent à la lecture du Tableau E 1 (en annexe). On constate, en effet, que, dans de nombreuses régions, la superficie viticole atteint ou dépasse 100.000 ha : c'est le cas de l'EBRO, du NORDESTE, du DUERO, du LEVANTE, de l'ESTREMADURA et de la MANCHA.

Mais, même si l'on ne possède pas, dans chaque région, le coefficient de viticolité pour chacune des provinces qui la composent, on observe bien, à travers les évaluations des surfaces, une concentration viticole dans les provinces suivantes :

- ZARAGOZA : 84.000 ha soit 49 % de la superficie viticole de la région de l'Ebro.
- TARRAGONA : 66.700 ha soit 59 % de la superficie viticole de la région du Nordeste.
- VALENCIA : 111.200 ha soit 43 % de la superficie viticole de la région du Levante.
- BADAJOZ : 101.600 ha soit 91 % de la superficie viticole de la région d'Estremadura.

Dans la vaste région du DUERO, la vigne est plus "diffuse", puisque la superficie viticole n'atteint, dans aucune des provinces, 35.000 ha.

Dans la MANCHA, par contre, les quatre provinces sont très viticoles, puisqu'elles occupent les quatre premières places dans le pays par la superficie en vigne, et possèdent ensemble 43 % de la surface des vignes à vins de cuve du pays.

1.122 - Choix des régions retenues :

Considérant que la région de l'Ebro - et la province de Zaragoza en particulier - produit un grand volume de vins d'Appellation et que l'Estremadura élabore une partie très importante des vins industriels espagnols, on a choisi des provinces viticoles dans les autres régions précitées : Mancha - où l'on a retenu les quatre provinces -, Nordeste et Levante - où les provinces les plus viticoles de Tarragona et Valencia ont été choisies. .

Les six provinces étudiées (Cf carte E 1) regroupent 920.000 ha soit 53 % de la superficie totale du vignoble espagnol et sans doute une part aussi importante de la surface de vignes produisant des vins de table (au sens communautaire). On possède, pour l'ensemble ainsi constitué, une forte présomption de représentativité.

1.123 - Avantages et inconvénients des modalités du choix

1.1231 - Avantages : La localisation de la zone explorée, constituée par des provinces voisines (Cf carte E 1) a amélioré les conditions matérielles de collecte des données et leur qualité. En effet, lorsque les enquêtes ont été effectuées, on a pu limiter le nombre des enquêteurs au profit de leurs aptitudes, tout en réalisant une économie de moyens matériels. De plus, la forte viticolité des provinces retenues est le gage d'une fiabilité des informations recueillies auprès des agriculteurs, car, pour eux, la viticulture revêt, très souvent, un intérêt capital.

1.1232 - Inconvénients : La superficie du vignoble dans les provinces retenues ne suffit pas à traduire exactement l'importance de leur viticulture productrice de vins de consommation courante, bien que celle-ci soit plus grande que dans la quasi-totalité des autres provinces. Mais on ne peut disposer, en Espagne, ni d'informations précises sur les surfaces consacrées à la production de vins de table au sens de la CEE (on en produit, en effet, dans de nombreuses exploitations des zones de D.O.), ni de coefficients de viticolité (surface viticole/SAU) relatifs à cette production.

1.2. - F R A N C E (Cf carte F1)

Le problème de la définition des vins de table ne se pose pas, dans ce pays, soumis à la réglementation communautaire (règlement 816/70).

Les poids des régions de vins de table français sont très différents, le Languedoc-Roussillon - la plus grande concentration de monoculture viticole du monde - assurant 60 % de leur production. Mais si la viticulture de cette région a, depuis l'époque des premiers chemins de fer, concurrencé et parfois éliminé des productions plus septentrionales, il n'en est pas moins vrai que l'on produit encore des vins de table français sous des climats variés. Cette diversité climatique peut expliquer

des disparités interrégionales de coûts de production que tendent encore à accentuer les conditions culturelles très différentes observées dans une même région.

Quelles sont les régions françaises de vins de table ? Quelles sous-régions a-t-on retenues dans l'étude ? C'est à ces deux questions que nous allons nous efforcer de répondre.

1.21 - Les principes du choix des régions de vins de table

Si l'on peut exclure sans problème du champ de l'étude les régions spécialisées dans la production des vins d'Appellation, on doit examiner de plus près le cas des régions "mixtes" produisant des vins de crû et de table.

1.211 - L'exclusion de régions spécialisées dans la production de vins de crû :

Il existe, en France, des régions presque exclusivement productrices de vins de crû (Champagne, Alsace, Bourgogne) et une région qui produit des vins pour eaux-de-vie de Cognac : les Charentes. Même si les viticulteurs charentais peuvent vendre leurs éventuels excédents sur le marché des vins blancs, leur région se trouve, comme les précédentes, exclue de notre étude. En effet, dans toutes les régions précitées, les techniques culturales sont liées à l'objectif de production de vins ou eaux de vie d'Appellation. Or, il paraît vraisemblable que ces techniques influencent les prix de revient assez largement pour que ces régions soient exclues de notre champ d'observation.

1.212 - Le problème des régions produisant à la fois des vins de table et d'Appellation

Dans ces régions, le problème est plus complexe que dans les précédentes. En effet, les vins provenant de raisins récoltés sur des parcelles où sont réunies les conditions d'obtention d'une Appellation peuvent être déclarés par les viticulteurs comme vins de table si leurs conditions de production ou de marché rendent cette opération intéressante pour eux. Mais il existe également, dans ces régions, des parcelles de vignes dans lesquelles l'encépagement n'est pas conforme aux exigences de l'Appellation et qui sont, quant à elles, recensées comme productrices de

vins de table. On y rencontre aussi des exploitations que leur organisation technico-économique (OTE) conduit à rattacher à la catégorie "autres vins". Les vins pouvant bénéficier d'une Appellation mais non déclarés comme tels et les vins produits dans des exploitations ou sur des parcelles ne pouvant pas bénéficier d'une Appellation viennent grossir l'offre des vins courants dans de nombreuses régions de crus (Côtes-du-Rhône, Provence, Roussillon, Bordeaux, Val-de-Loire, Gaillac, Cahors). Aussi, pour classer ces zones à l'intérieur ou hors de l'ensemble des régions productrices de vins de table a-t-on un nouveau critère : le respect des normes requises pour l'obtention de vins de qualité dans la conduite du vignoble de l'ensemble de la région. Ces normes sont largement respectées dans les zones où les exploitations viticoles à O.T.E. "autres vins" sont assez rares, où l'on ne rencontre que peu de parcelles ne pouvant pas produire des vins d'Appellation, ou qui ne possèdent pas de véritable marché de vins de table.

1.22 - Les régions retenues dans l'étude

Si le critère climatique permet de différencier les régions de France où l'on produit des vins de table, il ne résout ni le problème de la délimitation de ces régions, ni celui de la constitution des sous-régions à partir desquelles on peut représenter leurs caractéristiques.

1.221 - Application du critère climatique

Celui-ci permet de différencier trois zones de production de vins de table :

a) une zone proche de la limite septentrionale de la viticulture et au climat atlantique : LE VAL-de-LOIRE,

b) une zone d'influence atlantique, au Sud du pays, limitée par l'Océan, le Massif Central, le Seuil de Naurouze et les Pyrénées : le SUD-OUEST,

c) une zone méditerranéenne (Languedoc, Sud du Bassin Rhodanien, Provence et Corse) caractérisée par un climat plus aride à précipitations irrégulières, sous lequel la vigne mûrit relativement tôt.

1.222 - Délimitation des régions

1.2221 - La séparation des deux régions méditerranéennes :

Parmi les régions de climat méditerranéen, nous mettons

à part le Languedoc-Roussillon. Caractérisé par une monoculture viticole dans une grande partie de sa superficie agricole utile et par la part prépondérante de ses vins de table dans sa production (91 %) comme d'ailleurs dans l'offre nationale (60 %), cette région, très étudiée sur le plan viticole⁽⁴⁾, méritait une étude toute particulière. Cela conduit à différencier, en zone méditerranéenne, deux régions : la précédente et le Sud-Est, auquel on a rattaché la Corse, dont le climat est peu différent de celui de certaines zones du Var (situées, comme elle, en zone CIII de la C.E.E.).

1.2222 - La contrainte des limites départementales :

La plupart des statistiques françaises sont élaborées non dans le cadre de la petite région agricole - ce qui aurait facilité l'étude - mais dans celui du département, unité administrative. Cet état de fait a posé aux experts deux types de problèmes :

a) Dans un même département se trouvent à la fois des régions viticoles, des zones dans lesquelles on rencontre peu de vignes et des zones sans viticulture⁽⁵⁾, alors que des zones viticoles homogènes sont partagées par des limites départementales.

b) Dans un même département peuvent coexister des vignobles très différents par leurs vins et leurs structures de production⁽⁶⁾.

Néanmoins, les statistiques étant disponibles au niveau départemental, c'est à celui-ci que l'on a dû apprécier l'importance de la récolte de vins de table dans la production vinicole totale, même lorsqu'on s'est trouvé en présence d'un vignoble diversifié dans la qualité de ses produits.

(4) On citera, à Montpellier, les nombreux travaux du Centre Régional de Productivité et des Etudes Economiques de l'Université Paul Valéry (Géographie), de l'INRA, de l'ENS Agronomique et de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques.

(5) Même en Languedoc-Roussillon, on rencontre cette juxtaposition de régions (les régions du Lauragais-Audois, du Causse et des Hautes vallées des Cévennes ne sont pas viticoles).

(6) On peut citer l'exemple de la Dordogne qui produit, au Nord, des vins de table, alors que le Sud-Ouest du département prolonge la zone d'Appellation de Bordeaux. Citons encore le Tarn, où, à la périphérie de la zone d'Appellation de Gaillac, on trouve une production importante de vins de table, et le Var, où, à côté des productions de Côtes de Provence, on élabore des vins de table, dans la plaine de l'Argens notamment.

En définitive, on a regroupé les départements les plus viticoles comme on l'indique dans le tableau Fl en annexe, où est figurée la superficie viticole départementale et la surface occupée par les vignes à vins de table (d'après le R.G.A. de 1979/1980 - cf. carte Fl). Les 18 départements pris en compte dans le tableau ont une superficie en vignes à vins de table qui excède 5.000 hectares (sauf pour la Gironde, grosse productrice de vins de cru, mais où certains viticulteurs déclarent des vins blancs à AOC comme vins de table) et possèdent 85 % de la superficie nationale de ces vignes. 15 % de celle-ci sont disséminés dans les nombreux départements où domine le vignoble d'autoconsommation et où l'avenir des vins de table ne paraît pas toujours assuré (Landes, Haute-Garonne, Pyrénées Atlantiques, Indre, par exemple).

1.23 - Choix des départements représentatifs

Si, dans l'étude, certaines informations peuvent être présentées par région sous forme globale (surface, production) d'autres - relatives aux structures notamment - devraient être analysées plus finement. En effet, en réalisant des études au niveau des quatre grandes régions, on risquerait d'obtenir une mauvaise appréhension de certains phénomènes, les statistiques se "fondant" dans l'ensemble régional. Certes, en présentant un certain nombre de résultats au niveau départemental, on ne pouvait qu'en partie échapper à l'inconvénient précédent du fait des différences entre petites régions d'un même département. Mais, vue l'impossibilité de réduire l'échelle d'analyse à la petite région, faute de statistiques plus détaillées, on doit voir dans le département la plus petite unité observable, compte tenu des informations disponibles. On peut, en effet, comme le prouve la lecture du tableau Fl, appréhender nettement des différences entre départements d'une même région. Mais on ne peut éliminer le risque d'erreur d'analyse dû à l'hétérogénéité des départements. Pour le limiter, on n'a retenu que ceux qui sont caractérisés soit par une certaine homogénéité de la production vinicole, soit par une importante production de vins de table.

Ainsi a-t-on retenu d'abord les départements présentant une proportion très importante de vignes à vins de table (plus de 90 % : Vendée, Gers, Tarn-et-Garonne, Ardèche) puis ceux dont l'importante aire viticole est surtout utilisée pour la production des vins de table (Aude, Gard, Hérault, gros producteurs). On a retenu enfin les départements dans lesquels

la proportion de vignobles à AOC n'était pas trop nettement dominante et où la production de vins de table demeurait importante : Loire Atlantique, Dordogne, Tarn, Var, Haute Corse. Dans ces derniers départements, les statistiques ont été examinées avec prudence. En définitive si, pour les études générales concernant la région (surfaces, production, types de vins, arrachages) on a regroupé les 18 départements dans quatre régions, comme cela a été indiqué plus haut pour d'autres analyses (structures, encépagement notamment), on s'est situé au niveau des 13 départements satisfaisant le mieux aux conditions précédentes :

- Loire Atlantique et Vendée (Pays-de-Loire)
- Dordogne, Gers, Tarn, Tarn-et-Garonne (Sud-Ouest)
- Aude, Gard, Hérault (Languedoc-Roussillon)
- Ardèche, Bouches-du-Rhône, Haute Corse, Var (Sud-Est).

1.3. - L'ITALIE

Dans ce pays, comme en France, la définition des vins de table est celle de la CEE.

Le cadastre viticole de 1970 donne un éclairage sur la viticulture italienne, mais on doit l'utiliser avec prudence, compte-tenu des éléments suivants :

a) en dix ans, les surfaces et les localisations viticoles dans les régions ont pu évoluer, ce qui a conduit à l'utilisation de certaines statistiques plus récentes - mais peut-être moins précises - que celles du cadastre.

b) La superficie consacrée à la production de vins de D.O.C. (Dénomination d'Origine Contrôlée) a beaucoup augmenté ces dernières années. Faible en 1970,⁽⁷⁾ elle atteignait, en 1979-80, 226.000 hectares, soit 18,8 % de la surface viticole nationale en culture principale pour une production avoisinant 10 à 11 % de la récolte totale du pays.

1.31 - Les régions viticoles d'Italie

Comme en Espagne, on connaît seulement dans ce pays la superficie viticole, non le taux de viticolité pour chacune des régions, classées en

(7) L'entrée en vigueur des normes de production de D.O.C. (DPR du 12 Juillet 1963) est postérieure à 1967.

fonction de leur surface de vignes dans le tableau I 1 en annexe.

Une question préalable à l'étude s'est posée :

Compte-tenu des contraintes financières - qui conduisaient à la limiter à 4 ou 5 régions représentatives - devait-on prendre les plus viticoles parmi elles, ou effectuer un autre choix et, dans ce cas, sur quels critères ?

1.32 - Choix des régions

1.321 - Données climatiques

L'Italie est protégée par la chaîne alpine des courants froids du Nord, ce qui favorise, partout où l'altitude, l'insolation et le terrain le permettent, la culture de la vigne. Mais de grands contrastes climatiques existent entre le Nord et le Sud, ce qui a conduit les experts italiens à différencier dans la péninsule cinq régions : Vallée du Pô et régions environnantes, région péninsulaire intérieure, région maritime adriatique, région maritime méditerranéenne et région insulaire. Dans la mesure où l'on supposait que les conditions naturelles influencent de manière décisive - par le biais de nombreux facteurs - le coût de production de la vigne, il convenait de choisir une province dans chacune des cinq zones ainsi définies.

1.322 - Autres critères de choix

1.3221 - Importance viticole des provinces

Les quatre provinces qui se caractérisent par la superficie viticole la plus élevée sont, chacune, situées dans les régions qui ont été distinguées sur le plan climatique : région insulaire (Sicile), région maritime adriatique (Pouilles), région maritime méditerranéenne (Toscane), Vallée du Pô et régions environnantes (Vénétie)⁽⁸⁾.

1.3222 - Topographie

La majeure partie du vignoble italien est installée dans des zones de collines, le tiers se situant dans des régions de plaine et le sixième en hautes collines ou en montagne. Si ces différences de situation doivent engendrer des distorsions de coûts de production, il a

(8) Peut-être aurait-on pu préférer à la Vénétie l'Emilie-Romagne, région un peu moins soumise à l'influence adriatique, et dans laquelle la proportion de vignes à vins de table est plus élevée. Des raisons de facilité des travaux justifient le choix final de la Vénétie.

paru logique d'en tenir compte dans le choix des régions. En effet, on observe que, si le vignoble de Vénétie est, dans sa majeure partie, localisé en plaine, la superficie des vignes de collines demeurant importante dans la région, le vignoble toscan, quant à lui, se situe dans sa très grande partie (88 %) en zone de collines. Quant au vignoble des Pouilles, il est installé surtout en plaine dans les provinces de Lecce, Brindisi, Tarente et Foggia, et surtout en coteaux et en collines dans la province de Bari.

Dans les régions retenues de l'Italie continentale, les situations du vignoble en fonction de l'altitude ne paraissent pas très différentes de ce qu'elles sont dans l'ensemble du pays. Cependant, le vignoble de hautes collines et de montagnes reste peu représenté dans les trois régions précédentes. C'est pour cela que l'on a choisi deux régions supplémentaires où les hautes collines sont fréquentes : Frioul-Vénétie Julienne et surtout Trentin-Haut-Adige. Si, dans la première, seule une petite partie du vignoble est - au Nord - implanté en collines d'altitude, dans la seconde, la vigne est presque exclusivement située en zone de collines et de hautes collines. Malgré sa faible superficie en vignes de vins de table, le Trentin Haut-Adige a donc été retenu à bon escient.

1.323 - Les régions choisies (cf. carte II)

Observons que c'est pour des raisons de coût que l'on a dû abandonner l'étude de la Sicile, alors que l'on a retenu le Frioul-Vénétie Julienne à côté de la Vénétie, en partie pour des raisons de commodité d'enquête⁽⁹⁾. Les autres régions étudiées sont, on l'a vu, représentatives des situations continentales et de hautes collines (Trentin Haut-Adige) et des zones à influence maritime, méditerranéenne (Toscane) et adriatique (Pouilles).

L'ensemble des régions retenues "couvre" 34 % de la superficie du vignoble italien de vins de table.

(9) La station de CONEGLIANO a beaucoup étudié ces régions et peut y effectuer aisément des observations.

/ 2 - Principe et utilisation de la stratification dans les régions /

Afin de mieux saisir les différences systématiques entre les coûts de production des exploitations d'une même région, on a entrepris de regrouper ces exploitations dans des strates intra-régionales composées d'unités relativement homogènes sur le plan de la structure des prix de revient. A cette fin, comme on va le voir, les experts ont essayé d'utiliser des statistiques - déjà existantes ou collectées par eux - sur les régions explorées, puis de choisir, aux fins d'analyse, dans les strates ainsi constituées, certaines exploitations représentatives.

2.1. - CRITERES DE CHOIX DES STRATES

Le choix des régions représentatives en Italie et en Espagne et la distinction entre régions françaises se fonde sur l'hypothèse d'une disparité des conditions et des structures de production entre zones viticoles, susceptible de s'inscrire dans les coûts de production.

Mais, au-delà des différences interrégionales, il a semblé à priori - et il est apparu à posteriori - qu'à l'intérieur des régions étudiées, on pouvait mettre en relief des strates d'exploitations dans lesquelles les coûts de production viticoles sont relativement peu différents d'une unité à l'autre mais entre lesquelles on relève des différences notables de prix de revient. La stratification intra-régionale à priori a amélioré les possibilités d'analyse et de comparaison des coûts, dans la mesure où les critères qui ont permis d'effectuer la répartition des exploitations viticoles en strates étaient corrélés avec les coûts de production. On a dû réaliser un compromis entre l'efficacité présumée de ces critères et les disponibilités en statistiques régionales qui en conditionnent l'utilisation, ce qui a conduit à privilégier, dans les régions retenues :

a) Les conditions naturelles de production : topographie, sol, situation géographique.

b) Des éléments structurels : types d'exploitations, taux de viticolité, taille des unités, importance et statut de la main-d'oeuvre utilisée par elles.

c) Des éléments techniques : systèmes de production, degré de mécanisation, types de vins élaborés, rendements moyens.

Les informations que l'on a pu obtenir sur les régions auprès des organismes administratifs ou techniques a facilité la détermination des strates.

2.2. - METHODES DE CHOIX DES EXPLOITATIONS A ANALYSER DANS LES STRATES

Dans chacune des strates caractérisée à partir des plus signifiants - ou des mieux connus - des éléments structurels et techniques précédents, on a analysé les coûts de production soit dans un certain nombre d'exploitations groupées en un échantillon, soit auprès d'une unité type.

2.21 - En Espagne

Les experts ont procédé à une enquête directe auprès de 149 exploitations réparties dans les différentes strates des régions retenues.⁽¹⁰⁾ Dans certaines unités, comme on le verra dans la suite du rapport, les données n'ont pu être correctement collectées ou sont apparues comme d'une insuffisante qualité. On a ainsi éliminé de l'échantillon 12 unités.

2.22 - En France

On a pu exploiter le tissu de relations nouées par le Laboratoire d'Economie et Législation rurales de TOULOUSE avec des conseillers agricoles, des agents des Chambres d'Agriculture, des conseillers de gestion et même certains conseillers privés des régions viticoles. Ceux-ci ayant une grande connaissance du milieu, il a été possible d'effectuer, dans chaque strate, le choix raisonné de quelques exploitations dans lesquelles on a collecté très minutieusement les données. Vu la précision de celles-ci, il a été possible, dans chaque strate, de présenter des composantes de coûts pour une unité-type caractéristique. Le concours d'agents connaissant bien le terrain a permis de ramener les unités à analyser à un petit nombre par strate. Les experts ont alors pu eux-mêmes collecter directement auprès de viticulteurs convenablement choisis toutes les informations concernant les coûts. L'investigation directe leur a permis de prévenir sur place certaines causes d'erreur, sans avoir à effectuer plusieurs passages dans les exploitations (ils ont toujours pu se limiter à un ou deux passages).

(10) Les experts espagnols ont réalisé 70 enquêtes dans la Mancha, 35 à Tarragone et 44 à Valence. 9 enquêtes ont été rejetées dans la Mancha et 3 à Valence:

2.23 - En Italie

On a procédé à l'envoi, par voie postale, de questionnaires de gestion à 600 viticulteurs localisés dans les régions et les strates retenues. On avait prévu un nombre d'enquêtes dépassant celui qui apparaissait nécessaire pour l'obtention de la précision souhaitée, ce qui s'est avéré judicieux, puisqu'environ 80 % des réponses sont, en définitive, exploitables.⁽¹¹⁾

/ 3 - Mise au point d'une méthodologie de calcul des coûts /

Nous évoquons ici le principe retenu pour le calcul des coûts puis les avantages et les inconvénients de la méthode utilisée.

3.1. - PRINCIPE DE LA METHODE

Sur les exploitations choisies dans les strates, on a procédé à une analyse détaillée des coûts engagés en 1980-1981 dans l'activité viticole, d'abord en termes réels puis en termes monétaires. On a donc dû effectuer, à cet effet, la collecte de deux types d'informations :

a) Des informations en termes physiques concernant les facteurs de production : temps de travaux, durées d'utilisation des machines, quantités de produits utilisés (fuel, pesticides, engrais, etc...)

b) Des informations en termes monétaires : les coûts unitaires d'utilisation de ces facteurs (travail, machines, produits) par unité de temps et de volume.

Ces coûts unitaires ont été relevés sur le marché des facteurs de chaque région et affectés aux quantités de ces facteurs utilisée dans les exploitations retenues, qu'ils aient été réellement assumés par l'agriculteur ou qu'ils correspondent à des charges fictives (travail du chef d'exploitation familiale, par exemple).

(11) La qualité et la précision des informations seront celles que l'on souhaitait si l'on a prévu de retenir dans l'échantillon 20 % d'exploitations de plus que la précision escomptée ne l'exigeait et si la répartition des non-réponses est aléatoire.

Nous rendons compte (Chap.4, 1.1.) des décisions prises après discussion par les experts, concernant chacun des "postes" de coûts. L'adoption de conventions communes dans ce domaine pouvait seule éviter les distorsions d'informations dues à des divergences méthodologiques

3.2. - AVANTAGES et INCONVENIENTS DE LA METHODE

3.21. - Avantages

Une telle méthode paraît présenter les avantages suivants :

- a) Elle permet une comparabilité entre coûts de production enregistrés dans des exploitations placées dans les mêmes conditions économiques, dans lesquelles l'acquisition de tous les facteurs est supposée s'effectuer sur les marchés de ceux-ci. Ainsi, les différences perçues au niveau de la structure et du montant des coûts entre strates et entre régions ne peuvent-elles pas être attribuées à des disparités dans les quantités et les prix des facteurs autofournis ou du travail familial apporté.
- b) Elle conduit à obtenir, dans chaque unité, des prix de revient sensiblement liés aux prix des facteurs sur les marchés régionaux, et, par là, de mesurer le poids des différences interrégionales entre ces prix (salaires, charges sociales, prix des machines, des plants, des engrais, etc...). Ainsi, par exemple, si la main d'oeuvre est moins chère dans une région que dans une autre, on peut apprécier la manière dont cet élément s'inscrit dans les différences de coûts de production viticoles et en induire des éléments d'appréciation sur les politiques viticole, agricole ou sociale.
- c) Elle rend compte du niveau qu'atteindraient les coûts dans les exploitations des diverses régions si une partie des facteurs - souvent sous-rémunérée - n'était pas apportée par la famille de l'agriculteur sur l'exploitation elle-même.
- d) Sur le plan de la technique comptable, elle permet, grâce aux enregistrements systématiques de temps de travaux et d'utilisation de machines, d'éviter que se pose le délicat problème de l'imputation des charges de structure dans les exploitations de polyculture dans lesquelles la vigne ne constitue que l'une des spéculations.

3.22 - Inconvénients

Les inconvénients de la méthode utilisée paraissent être les suivants :

a) Elle ne permet pas de prendre en compte les différences existant, d'une strate à l'autre, entre les réalités sociales dans les exploitations. Ainsi, par exemple, le travail familial est-il relativement plus important dans les petites exploitations que dans les grandes, et sans doute dans certaines régions que dans d'autres. Si l'on peut supposer que ces divergences influencent en fait la concurrence interrégionale, notre étude ne peut permettre de vérifier cette hypothèse.

b) Elle surévalue les coûts réels de production, dans la mesure où les facteurs disponibles et utilisés à l'intérieur de l'exploitation (travail familial, autofourniture) ont un prix de revient inférieur à leur prix de marché. De ce fait, on va parfois constater que le coût de production calculé avoisine ou atteint - voire dépasse - la valeur du produit brut de l'hectare de vigne, dans une exploitation, sans que l'activité viticole y soit remise en cause. Une telle constatation sous-tendrait l'hypothèse d'une résistance des exploitations familiales à la sous-rémunération de certains facteurs autofournis ou apportés par l'agriculteur et ses aides familiales.

CHAPITRE 2 - CARACTERISTIQUES CLIMATIQUES ET CULTURALES
DES REGIONS VITICOLES DES TROIS PAYS

La comparaison des régions retenues dans l'étude (cf. Chapitre 1, Section 1) doit d'abord porter sur les caractères de leur viticulture. Elle prendra donc en compte les différences dans les conditions naturelles (sol, climat) dans lesquelles la vigne s'est implantée, ainsi que dans les caractéristiques générales de sa culture (surfaces, affectations des récoltes, productions). Notre étude se divisera donc en deux parties :

Section 1 - Les conditions naturelles offertes au vignoble.

Section 2 - Les caractéristiques générales de la viticulture.

/Section 1 - Conditions naturelles offertes au vignoble /

Le relief, les qualités intrinsèques du sol et le climat constituent ces conditions naturelles, que nous allons tour à tour examiner.

1.1. - LE RELIEF

Les vignobles producteurs de vins de table des trois pays sont, en partie, situés en zone méditerranéenne, où l'on trouve 400.000 ha du vignoble espagnol, 350.000 ha du vignoble français et une grande partie de l'aire viticole italienne. Mais le relief diffère beaucoup entre les régions, voire à l'intérieur d'une même région. Il est parfois très accusé en Espagne, ainsi que dans le Midi de la France. En effet, le vignoble de cette région, adossé aux Causses, aux Cévennes et aux Alpes, s'est implanté à la fois sur les cordons littoraux (plaine héraultaise, Camargue, Crau) dans les Soubergues et la Garrigue jusqu'à 500 mètres d'altitude, ainsi que dans de profondes vallées de rivières (Ardèche, Argens). On retrouve encore des reliefs contrastés en Italie, dans les îles, dans les zones des Alpes et des Abruzzes (1/6 du vignoble italien, on le sait, est implanté dans des zones de montagne ou de hautes collines). Mais, dans ce pays, la moitié de la surface viticole se situe en région vallonnée (Toscane, Vénétie, région de Bari dans les Pouilles par exemple), alors que le vignoble de la plaine occupe 1/3 de la surface viticole (plaines de Foggia dans les Pouilles, Vénétie). Observons qu'en Italie, la vigne progresse essentiellement dans les situations basses.

Le vignoble de la zone atlantique, où le relief est généralement moins accentué, est très important en Espagne, où le plateau central et la

région du Tage sont viticoles. En France, deux vignobles à vin de consommation courante sont localisés en zone atlantique : celui des Pays-de-Loire, situé à basse altitude, souvent dans les Vallées, et le vignoble du Sud-Ouest, qui peuple souvent les coteaux mais parfois aussi les vallées.

1.2. - LES SOLS

Dans les régions retenues, les sols présentent une grande diversité de nature chimique et de constitution physique, qui contribue à différencier les types de vins obtenus.

Les sols alluviaux profonds : ils se rencontrent en France dans les marais asséchés des Pays-de-Loire (Vendée) dans certains fonds de Vallée du Sud-Ouest et du Sud-Est (Ardèche, Argens) et dans la Camargue et une partie de la Crau. En Italie, on trouve ces sols dans des fonds de vallées du Trentin-Haut-Adige, dans la basse plaine de la Vénétie Julienne et de la Vénétie (sols limoneux parfois à texture argileuse) dans certaines vallées de Toscane, ainsi qu'aux alentours du Lac Lesina, dans les Pouilles, et le long des rivières de cette région (Fortore, Triolo) où les limons sont parfois mélangés d'argile. Si ces sols sont en général favorables aux rendements viticoles élevés, ils ne donnent pas toujours des vins de bonne qualité (surtout lorsque l'on vinifie des hybrides) mais leur potentialité peut permettre des reconversions au profit de cultures rémunératrices.

Les sols bruns : fréquents dans la zone climatique du Centre de l'Espagne, ils occupent une partie très importante de la Mancha (plus de 30 % de la surface). Les sols bruns rougeâtres se rencontrent dans les provinces de Valence (65 % de la surface), de Ciudad Real, de Cuenca (plus de 30 % de la surface) et de Tarragone (11 % de la surface). On trouve des sols bruns proprement dits dans les provinces de Valence, de Tarragone (plus de 30 % de la surface) et d'Albacete (plus de 50 % de la surface). Ces sols là, pauvres en matière organique, généralement bien drainés, permettent à la vigne de donner des produits de bonne qualité. Si les sols bruns sont assez rares dans les régions de France étudiées, on les découvre dans de nombreuses régions de la péninsule italienne : dans la plaine du Pô, au centre et dans la partie méridionale du pays. Leur degré d'évolution, qui dépend de la pluviosité, de la nature du substrat et de la couverture végétale, conditionne en partie la qualité des produits du vignoble qu'ils portent.

Les sols rouges : ils se trouvent dans les zones viticoles espagnoles des provinces de Tarragone (40 % de la surface) et de Ciudad Real (30 % de la surface). Ici, ils sont très pauvres en calcaire et peu aptes au drainage, alors que là, le taux de calcaire assez élevé assure la perméabilité. On trouve encore des sols rouges dans les régions viticoles méditerranéennes françaises, notamment dans les collines du Languedoc et de Provence, et en Italie, où ils sont établis généralement sur des calcaires, dans les Pouilles (région de Murge) et dans le Frioul-Vénétie-Julienne.

Les sols argileux : on les rencontre dans la province espagnole de Tolède et, en France, dans le Sud-Ouest (côteaux argileux du Quercy, bouldiers siliceux du Bas Armagnac, sols argilo-calcaires de la Ténarèze), dans le Val-de-Loire (côteaux argilo-calcaires de Chantonay, en Vendée), et dans certaines vallées de la zone méditerranéenne. En Italie, les sols marneux, qui alternent avec les grès sur la bande collinaire située au Sud-Est du Frioul-Vénétie-Julienne, occupent les collines toscanes (provinces d'Arezzo, de Sienne, de Florence), où l'on trouve souvent des schistes argileux, et la région de Bari, dans les Pouilles. La vigne peut, sur de tels terrains, donner des vins d'assez bonne qualité.

Les sols sablonneux : on découvre de tels sols, en France, dans le Sud-Ouest (sables fauves des Landes) et en bordure du littoral méditerranéen (vignoble des sables). En Italie, on trouve des terrains sablonneux et limoneux dans les Pouilles (où le littoral de Bari est en partie composé de calcaires sablonneux) ainsi que dans le Frioul et la Vénétie (collines d'Asolano, de Valdobbiadene et de Conegliano). Dans la bande la plus élevée de la Toscane, le grès a donné naissance à des terrains peu profonds, meubles mais arides. Sur ces sols, faciles à travailler, on produit des vins légers, peu alcoolisés et parfois de bonne qualité.

Les sols graveleux et caillouteux : ils sont très propices à la culture de la vigne. Ils peuvent permettre d'obtenir des vins de qualité. Dans les zones productrices de vins de consommation courante du Midi de la France, on trouve de tels sols, plus ou moins profonds, dans les Soubergues, les Costières, dans une partie de la Crau, et sur certaines terrasses fluviales. En Italie, dans les hautes plaines du Trentin et de Vénétie (région de Trévise et de Vérone notamment) les alluvions fluvio-glaciaires constituées par des cailloux grossiers très filtrants, donnent des sols à vocation viticole. Dans les hautes plaines du Frioul-Vénétie-Julienne, on retrouve aussi des alluvions graveleuses, sensibles à la

sécheresse.

Les sols calcaires : En France, on rencontre des sols de nature calcaire, plus ou moins décomposés et souvent superficiels, dans les Garrigues du Languedoc-Roussillon. On trouve aussi des calcaires dolomitiques en Italie, dans le Trentin-Haut-Adige, en Vénétie (dans certaines zones proches de Vicenze et Verone), sur les collines élevées de Toscane, où leur mise en culture exige souvent de gros travaux (défoncement, épierrage), et dans les Pouilles (région de Bari) où les sols calcaires ont parfois dégénéré en sols rouges. Si les terrains calcaires peu profonds portent souvent de la vigne, les vins qu'on peut y récolter sont de qualité variable.

On a pu constater que le vignoble des régions étudiées des trois pays est installé sur des sols de nature très variée, qui vont des terrains profonds alluviaux et souvent humifères, où la vigne donne souvent de bons rendements, jusqu'aux terrains grossiers et peu profonds, à vocation viticole, qui permettent généralement d'obtenir une bonne qualité de vin.

1.3. - LE CLIMAT

Les éléments climatiques retenus dans notre étude sont les températures et les précipitations.

1.31 - Températures (cf graphiques E2, F2, I2)

Les températures moyennes sont liées à l'altitude et à la latitude, qui diffèrent d'une zone à l'autre. Ces différences vont se traduire par de grands écarts de température entre régions et des conditions climatiques variées : climats continental ou semi-continental, méditerranéen ou tempéré.

1°) Zones de climat continental : les températures relativement basses en Décembre et Janvier, avec de fortes gelées hivernales, et élevées en Juillet et Août caractérisent ce climat. Parmi ces zones, on peut ranger les provinces espagnoles de la Mancha, certaines bordures Caussenardes, Cévenoles et Alpines du Languedoc-Roussillon et de la Provence française (Sud-Est) et, en Italie, le Nord du Frioul et de la Vénétie et les zones alpines du Trentin-Haut Adige.

Dans la Mancha espagnole, on note des différences dans les températures moyennes annuelles (cf. graphique E 2) entre la province la

plus chaude (Tolède) et la plus froide (Cuenca). On retrouve ces différences dans les températures moyennes de Juillet - élevées - et dans les minima de Janvier, mais elles ne sont pas suffisantes pour qu'apparaissent des degrés dans les vocations viticoles des provinces de la région. Ici, en effet, la basse latitude et l'ensoleillement annuel élevé (2.500 heures par an à Cuenca, 2.800 heures dans les autres provinces) permettent des conditions de maturité des raisins excellentes.

Dans la Haute Provence et le Haut Languedoc français, on observe des températures moyennes relativement faibles pour la région (Cf. Alès sur la bordure cévenole - Graphique F 2) et des écarts mensuels importants entre décembre, janvier et Juillet. La Vigne, dans ces régions accidentées, doit être bien exposée, à l'abri des gelées tardives et en situation ensoleillée. On note que les orages de grêle n'y sont pas exceptionnels en été.

Dans les régions Nord du Frioul de la Vénétie et du Trentin-Haut Adige, beaucoup plus élevées en latitude que la Mancha espagnole, on observe des températures moyennes assez basses (cf. graphique I2, Bolzano et Trente). On note parfois des températures hivernales atteignant - 14° (Udine) et - 17° (Padoue). Dans le Frioul, la bora, venue de l'Est, contribue à abaisser les minima hivernaux. L'ensoleillement (1.800 à 2.100 h/an) y favorise toutefois la viticulture, notamment en haute colline et en montagne, sur les pentes bien exposées.

En Toscane intérieure, du fait de la latitude et de la basse altitude des collines, le climat, malgré des différences locales, est plus clément : à Florence (cf Graphique I2) les minima et les maxima mensuels sont plus élevés qu'à Bolzano et à Trente. La vigne s'adapte bien au climat dans toute la région, sauf dans certaines vallées gélives.

2°) Zones de climat méditerranéen : Dans ces zones, on enregistre, en été, des températures élevées et une période de sécheresse qui peut durer de 5 à 15 semaines, ce qui limite les possibilités culturales dans les situations non irriguées. Ce climat intéresse les provinces espagnoles de Valence et de Tarragone et, en France, une grande partie du Languedoc-Roussillon et certaines régions du Sud-Est. Dans ces zones, la vigne reste pratiquement la seule culture économiquement possible après la disparition presque totale de l'olivier, du mûrier et de l'amandier. On

peut ranger dans ces zones une grande partie du littoral méditerranéen italien, et notamment, dans les régions étudiées, la Toscane méridionale (Val de Pise) et une grande partie des Pouilles.

Dans les provinces espagnoles de Valence et Tarragone, on relève des températures moyennes élevées comparables à celles des Pouilles italiennes, des "pointes" estivales qui se situent aux environs de 25°C et des moyennes mensuelles hivernales qui avoisinent 10°C (Cf graphique E2). La durée d'insolation y atteint 2700 h/an.

3°) Zones de climat tempéré : L'influence maritime qui s'exerce sur les zones atlantiques de France (Val-de-Loire et Sud-Ouest) et sur le pourtour de la baie adriatique en Italie explique le climat tempéré de ces régions.

Dans le Val-de-Loire français, le relief peu accentué favorise la régularité de la température, notamment au Sud de la Loire. Si les températures hivernales sont relativement élevées, les températures d'été, dans cette région, sont modérées (cf. Nantes, graphique F2). Nous approchons, ici, de la limite septentrionale de la culture de la vigne en région littorale peu accidentée.

Dans le Sud-Ouest de la France, les températures sont plus élevées que dans le Val-de-Loire, mais aussi amorties par l'influence océanique, les écarts étant plus faibles à proximité du littoral atlantique que dans des situations plus continentales de Midi-Pyrénées (cf. comparaison Bordeaux Toulouse, graphique F2). La proximité des Pyrénées et du Massif Central, voire de la Méditerranée (vents du Sud-Est) explique les écarts de température. Mais le climat du Sud-Ouest demeure généralement assez chaud pour permettre la maturation de cépages de deuxième époque.

Dans la plaine vénitienne, en Italie (Sud de la Vénétie, du Frioul et du Trentin) la proximité de l'Adriatique limite les fluctuations des températures, ce qui apparaît mieux à Trieste qu'à Venise (cf. Graphique I 2) en raison sans doute de l'influence alpine plus marquée ici que là.

1.32 - Pluviométrie

L'étude de la pluviométrie va confirmer, en partie, les distinctions régionales que nous avait suggéré l'étude des températures.

1°) Zones de climat continental : ces zones ont une caractéristique fréquente : l'irrégularité des précipitations, dont, par ailleurs, le volume est très variable.

Dans la Mancha espagnole on note de grandes similitudes entre les régimes des précipitations annuelles (Cf Graphique E2), dans les provinces de la région (avec quelques écarts à Cuenca). Le déficit pluviométrique estival, plus ou moins accentué suivant les provinces en Juillet-Août, ne compromet pas la viticulture dans la région, mais contribue sans doute à en limiter les rendements.

Dans les hautes régions du Languedoc et de la Provence, on observe des hauteurs d'eau très importantes (1.026 mm en moyenne à Alès, Cf. graphique F2) mais mal réparties : à la sécheresse estivale succède généralement une période automnale de pluies parfois torrentielles entraînant des inondations. Ce type de pluviométrie, s'il est défavorable à la prolifération des parasites, peut être préjudiciable à la veraison des baies et à la qualité de la vendange, qui s'effectue parfois dans des conditions météorologiques défavorables.

Dans les régions Nord du Frioul, de la Vénétie et du Trentin-Haut Adige, la pluviométrie est également forte (cf. Bolzano et Trente, graphique I 2), et assez bien répartie, souvent même en été, ce qui peut favoriser le développement des grappes de raisins. Dans le Frioul, la hauteur des précipitations atteint : 300 mm à 2.300 mm, mais elle est beaucoup plus faible dans les régions viticoles de Vérone et de Padoue.

Dans la Toscane continentale, le niveau des précipitations est moyen, et les pluies paraissent régulièrement réparties dans la région de Florence (cf graphique I 2) très viticole. Mais dans d'autres zones toscanes, leur abondance de Janvier à Avril, contraste avec un déficit estival dont les effets sont accentués par la perméabilité du sol.

2°) Zones de climat méditerranéen : ces zones sont caractérisées par une période de sécheresse plus ou moins longue qui peut freiner la croissance des baies, mais favoriser leur qualité aux dépens du volume.

Dans les régions méditerranéennes espagnoles (Valence, Tarragone), on observe une irrégularité dans la répartition mensuelle des précipitations

(cf graphique E2) avec une sècheresse estivale plus accentuée et des pluies automnales beaucoup plus abondantes (140 mm en Septembre et Octobre) que dans la Mancha.

Dans le Languedoc-Roussillon français, la période sèche peut parfois durer plusieurs mois. Le déficit pluviométrique de cette saison apparaît bien sur le graphique (Cf F 2 - suite -). Les précipitations (550 à 750 mm suivant les lieux) sont supérieures à celles que connaissent les régions méditerranéennes espagnoles, mais elles ne sont pas mieux réparties : elles se localisent surtout en automne et au début de l'hiver, trop souvent sous forme de fortes pluies qui ravinent le sol plus qu'elles ne l'imbibent. Si le climat de l'été est sain pour la vigne, il favorise, en culture sèche, la qualité plutôt que le rendement.

Dans le Sud-Est de la France, on retrouve, parfois plus accentuées, les caractéristiques précédentes. Les précipitations sont généralement plus abondantes sur la bordure côtière qu'à l'intérieur (cf. Brignolles graphique F 2). La Corse connaît un climat souvent sec (cf Cap Corse, graphique F 2), et les précipitations automnales y sont moins abondantes que sur le littoral du Midi.

Dans les régions méridionales de l'Italie (notamment Les Pouilles) les irrégularités pluviométriques apparaissent aussi (Cf. Bari, graphique I2).

Dans les Pouilles, la hauteur moyenne des pluies est relativement faible dans les zones basses (437 à 600 mm contre 600 à 800 mm dans les zones plus élevées). Observée sur 12 années, la durée de la sècheresse estivale est, dans la région de Bari, en moyenne de 76 jours, mais elle varie beaucoup d'une année à l'autre (28 à 136 jours).

3°) Zones de climat tempéré : celles-ci se caractérisent par des précipitations régulières qui maintiennent un état constant d'humidité dans le sol, mais qui favorisent le développement des maladies de la plante.

Dans le Val-de-Loire, la hauteur de pluie n'est pas très supérieure à celle que l'on enregistre dans le Midi méditerranéen, mais la répartition des précipitations est moins irrégulière, malgré une "pointe" en automne (cf Nantes, graphique F2).

Dans le Sud-Ouest de la France, l'influence atlantique, qui se fait plus sentir près de l'océan que dans les zones plus continentales (on peut comparer Bordeaux et Toulouse graphique F2) amène une pluviosité assez régulière, accusant tout de même un maximum au printemps (où se constituent les réserves d'eau du sol) et en automne. Les pluies fines sont fréquentes, favorisant le développement du mildiou, de l'oïdium et de la pourriture. La grêle n'est pas rare dans certaines situations.

Dans la plaine vénitienne, les précipitations sont très abondantes (cf. Venise et Trieste, graphique I 2) et relativement bien réparties, surtout dans le Frioul. Certaines années, on a pu enregistrer une hauteur d'eau dépassant 3.000 mm, dans les zones du Piémont. En moyenne, on observe de grandes différences entre zones (650 mm à Rovigo, 1.200 mm à Trévisé par exemple).

Le vignoble des trois pays, implanté sur des sols et des reliefs fort disparates, est soumis à des types de climat fort différents. Il apparaît cependant que, dans les régions étudiées, la partie de très loin la plus importante du vignoble vit soit sous les climats continentaux ou semi-continentaux, souvent favorables à la viticulture de qualité s'ils ne sont pas trop pluvieux - soit sous le climat méditerranéen chaud et sec en été - qui devrait permettre l'obtention de bons produits, surtout sur sols caillouteux et peu profonds. Les vignobles établis sur les sols profonds, argileux ou graveleux des régions atlantiques ou de la baie adriatique occupent une surface beaucoup plus réduite que les précédents et peuvent, à des latitudes élevées, connaître des problèmes de maturité.

/Section 2 - Caractéristiques générales de la viticulture /

Nous étudions successivement, dans ce chapitre, l'importance et les tendances des aires viticoles dans les trois pays, puis l'évolution quantitative et qualitative des productions.

2.1. - IMPORTANCE ET DYNAMIQUE DU VIGNOBLE DE VINS DE TABLE

2.11 - Importance du vignoble

2.111 - Vignoble espagnol

Le vignoble espagnol "destiné à la transformation" le premier du

monde par sa superficie, occupe, d'après l'annuaire de Statistique agricole⁽¹²⁾ 1.645.032 ha, répartis entre de nombreuses provinces viticoles (cf. tableau E 1). De cette surface, il faut retrancher les superficies consacrées à la production de moût et de raisins secs, de vins spéciaux et industriels, ainsi que les aires sur lesquelles on obtient des vins de dénomination d'origine (D.O.) impossibles à évaluer, du fait du statut de ces vins, comme on l'a vu (cf. 1.11, chapitre 1). C'est donc une surface viticole sensiblement inférieure à la précédente qui est consacrée, dans le pays, à la production de vins de table au sens où on l'entend dans la CEE. Mais, pour réaliser une étude de la répartition dans l'espace (cf. Tableau E1) ou de l'évolution dans le temps du vignoble, on devra utiliser des statistiques espagnoles relatives à l'ensemble des surfaces en vignes de transformation. Or, ces surfaces ne sont pas toujours consacrées à la seule viticulture, car, en Espagne, si elle est, le plus souvent, culture unique sur la parcelle, elle est parfois aussi associée à d'autres cultures, souvent pérennes (olivier).

La lecture du Tableau E2 montre toutefois l'importance secondaire de ces cultures associées. Elles occupent les pourcentages suivant de la surface viticole totale dans les provinces étudiées :

Ciudad Real.....	5,5 %	Cuenca.....	1,5 %	Tarragone.....	1,2 %
Tolède.....	10 %	Albacete.....	2,6 %	Valence.....	4,2 %

(12) Les sources d'information, en Espagne, sont au nombre de trois : l'annuaire de Statistique du Ministère de l'Agriculture, les recensements de l'Agriculture de 1962 et 1972 (Ministère de l'Agriculture) et le cadastre viticole élaboré par l'Institut National de Dénomination d'Origine (INDO). L'élaboration du cadastre dans certaines provinces a duré plusieurs années, ce qui nuit à la précision de ses données. De plus, il n'a pas été réalisé partout. Les recensements quant à eux, fournissent des données déjà un peu anciennes. Les experts espagnols ont donc utilisé les données de l'annuaire de Statistique agricole qui sont récentes (1978). La comparaison des surfaces obtenues des trois sources pour les six provinces étudiées a fait ressortir des différences assez importantes. Les experts estiment que les annuaires peuvent surévaluer la surface viticole régionale.

2.112 - Vignoble français

Le récent recensement général de l'Agriculture (RGA 1979-80) nous éclaire sur la répartition du vignoble (cf 1.3222)⁽¹³⁾. La vigne à vins de table n'occupe que 46,7 % de la surface viticole totale (1,087 millions d'ha) soit 492.795 ha, dont la répartition a été étudiée dans le chapitre précédent (cf.1.23 et tableau F 1).

On a pu, en France, obtenir des taux de viticolité à partir des résultats du R.G.A. 1979-80 :

	<u>Taux de viticolité (surface en vignes/SAU)</u>	
	<u>Total vignes</u>	dont : <u>Vignes à vins de table</u>
.Pays de Loire (3 départements)	2,7 %	1,5 %
.Sud-Ouest (6 départements)...	8,9 %	3,2 %
.Languedoc-Roussillon (total).	49,3 %	32,1 %
.Sud-Est (5 départements).....	21,7 %	11,4 %

Compte-tenu de l'intensité de la viticulture, la part qu'elle occupe en tant qu'utilisatrice de capital et de main d'oeuvre et en tant qu'actrice dans la formation du revenu brut agricole régional est très supérieure aux taux de viticolité.

Compte-tenu de ce fait, si la viticulture ne joue qu'un rôle secondaire dans l'économie agricole des Pays-de-Loire, sa place est notable dans le Sud-Ouest - grâce surtout aux vins à AOC - et devient importante dans l'agriculture des départements viticoles du Sud-Est. Et en Languedoc-Roussillon, région dans laquelle l'agriculture occupe une place relativement importante dans l'activité générale, la viticulture - produisant surtout des vins de table - domine économiquement le secteur agricole.

(13) En France, on a effectué, dans le cadre du récent recensement Général de l'Agriculture (RGA 1979-80) une enquête particulière sur la viticulture. Les pays viticoles de la CEE s'étaient engagés à réaliser une telle enquête, qui devait fournir des données que le cadastre viticole (abandonné) fournissait partiellement. Dans ce pays, on dispose d'autres sources : enquêtes communautaire au 1/10 ème de 1963, un peu ancienne, RGA de 1970 (que l'on a utilisé pour certaines données non disponibles dans le RGA 1979-80) et enquêtes périodiques par sondages (EPEXA 1975).
On dispose aussi, pour la connaissance de la production en particulier, des statistiques de la Direction Générale des Impôts, établies d'après les déclarations de récolte des viticulteurs.

2.113 - Vignoble d'Italie

D'après le cadastre viticole de 1970-71, la surface du vignoble italien producteur de vins de table est de 976.591 ha (répartis entre de nombreuses régions - cf tableau I 1) pour une aire viticole totale de 1.202.634 ha. Apparemment, il occupe une superficie double de celle qui est réservée à son homologue français. La différence doit toutefois être moins grande que ne le laisserait supposer la comparaison des statistiques, du fait du décalage dans le temps des périodes d'appréhension des données (1970 pour l'Italie, 1979 pour la France). Comme en Espagne, la vigne peut se trouver, sur les parcelles, en culture principale et en culture secondaire (ou associée). Dans les provinces étudiées, la part des surfaces affectées à la culture associée dans la surface viticole totale (cultures principales et secondaires) est la suivante :

. Vénétie.....	45,8 %	. Toscane.....	48,4 %
. Frioul.....	24,6 %	. Pouilles.....	9,4 %
. Trentin Haut-Adige.....	6,2 %		

La surface viticole en culture associée est donc très importante dans certaines régions d'Italie (Vénétie, Toscane par exemple), malgré sa tendance générale à la régression au profit de parcelles exclusivement viticoles.

2.12. - Evolution des superficies viticoles

Les statistiques concernant l'évolution des superficies en vignes sont données dans les Tableaux E 2, F 2, I 2 et retracées par les graphiques E 3, F 3, I 3.

2.121 - Evolution générale

1°) Les surfaces des vignobles français et italiens sont, d'après les statistiques, en régression sensible depuis les années 1960 : de 1963 à 1979, la surface du vignoble français est passée de 1.240 ha à 1.087 ha (-12,4 %) alors que celle du vignoble italien, estimée à 1.621.578 ha en 1962, avait baissé de 21 % en 1975 (1.289.582 ha). Globalement, les causes de cette régression paraissent être différentes dans l'un et l'autre pays.

En France, on peut attribuer la baisse régulière des superficies viticoles à plusieurs facteurs :

a) un facteur statistique : les estimations sont sans doute actuellement plus précises que dans les années 1960 - du fait des progrès réalisés dans la collecte des informations.

b) un élément socio-économique : la régression du vignoble a été enregistrée surtout dans les régions de polyculture du Centre, de l'Ouest et du Nord-Est (cf. Pays-de-Loire - tableau F 2), du fait de l'âpreté de la concurrence ressentie dans les exploitations de ces régions qui commercialisent le vin, et de la diminution des besoins dans les exploitations d'autoconsommation, qui se raréfient.

c) un élément économique : les mesures prises en faveur de l'arrachage (1976 et 1979-80) ont amené la disparition de quelque 35.000 ha de vignes à vins de table.

En Italie, on observe la rapide régression du vignoble associé (en cultures secondaires), autrefois fréquent dans les petites exploitations du Nord et du Centre : leur "équivalent" surface (on estime que 4,2601 ha de culture mixte équivalent statistiquement à 1 ha de vigne en culture spéciale) passe, entre 1962 et 1975, de 577.235 ha à 139.818 ha (-67,2 %). Or, dans le même temps, la surface du vignoble en culture spéciale progresse relativement moins (de 1.044.343 ha à 1.149.764 ha).

La régression du vignoble italien paraît tenir aux causes suivantes :

a) L'abandon de la viticulture dans les situations critiques (terrasses élevées) et dans les exploitations peu viticoles.

b) La baisse du nombre des exploitations d'autoconsommation, dont les conséquences sont surtout sensibles sur le vignoble en culture secondaire.

c) La restructuration mise en oeuvre dans les zones de bonification agraire, (où l'on octroie des aides aux plantations) qui, avec la disparition de vignobles marginaux ou en culture associée, a pu favoriser des concentrations viticoles.

d) Les arrachages de vignes primés (moins fréquents toutefois qu'en France).

2°) La surface viticole espagnole évolue statistiquement peu dans les deux dernières décennies

D'après les annuaires de statistique, la surface viticole destinée à la transformation est pratiquement comparable en 1978 et en 1962 (1,645 million d'ha contre 1,658). Mais, entre ces dates, la superficie en culture spéciale (unique) non irriguée est passée de 1.274.700 ha à 1.446.400 ha (+ 272.700 ha soit + 13,5 %), et l'on remarque que, dans la seule Mancha, la progression a atteint 242.300 ha (650.100 ha contre 407.800 ha). Cet essor du vignoble en culture spéciale de la Mancha (+ 59,4 % en 16 ans) est plus rapide que celui qu'on a connu dans l'ensemble du vignoble de transformation de la région (+ 32,2 %). Cela prouve que la vigne en culture mixte régresse (150.300 ha en 1962, 87.600 ha en 1978) dans cette région, comme sans doute dans d'autres provinces d'Espagne où elle occupait une place importante (ce qui n'est pas le cas à Tarragone). On pourrait supposer que la stabilité statistique des surfaces viticoles espagnoles est dès lors la résultante de deux mouvements qui se compensent : progression des cultures spéciales (uniques) et régression des cultures mixtes, les premières ayant sans doute souvent remplacé les secondes. Dans la Mancha, toutefois, cette substitution ne peut rendre compte que d'une partie de l'extension des cultures spéciales de vigne, plus rapide que le recul des cultures mixtes dans les quatre provinces (cf tableau E 2) : les plantations nouvelles se sont donc développées. Or, si la chronique des surfaces totales dans le pays révèle une tendance presque "horizontale", c'est qu'à côté de régions comme la Mancha, où la vigne est en progression "nette", d'autres zones enregistrent soit une régression du vignoble mixte compensée partiellement par une extension du vignoble en culture spéciale, soit même une régression conjointe des deux. On peut effectivement constater une telle régression dans les provinces de Tarragone et Valence (où le recul du vignoble en 15 ans est très important)(cf tableau E 2).

2.122 - Evolution régionale

On observe, à travers les statistiques relatives aux régions étudiées (graphiques E 3, F 3 et I 3) des tendances à la progression des surfaces viticoles dans certaines régions et un recul plus ou moins accentué de celles-ci dans d'autres.

1°) La progression des surfaces

a) En Espagne : celle-ci est, malgré quelques "pointes" visibles graphiquement (cf. graphique E 3) réelle dans les quatre provinces de la Mancha. Le taux d'accroissement entre 1970 et 1978 varie selon les provinces, de 16,4 % à 39,6 % (cf tableau E 2).

On observe qu'entre 1962 et 1978, la surface en culture associée passe, dans la Mancha, de 75.000 ha à 37.400 ha, la régression étant particulièrement forte dans les provinces de Ciudad Real (- 53 %) et de Tolède (- 49 %).

On peut donc supposer que l'extension du vignoble en culture unique dans la région tient à deux causes :

a) la substitution de ce vignoble au vignoble associé, qui concerne quelque 38.000 ha.

b) la progression des plantations "nettes". En effet, malgré la régression des cultures mixtes, le solde positif entre plantations et arrachages est, dans la Mancha, pour la période 1962-1978, de 204.000 ha. Ce chiffre correspond à un accroissement net des superficies : 1 ha de jeune vigne sur 3 correspond à une plantation nouvelle (sans contre-partie d'arrachage) effectuée entre 1962 et 1978.

Cette évolution dans la Mancha ne saurait être expliquée par les progrès de l'irrigation dont la lenteur (cf tableau E 2) est sans-doute due à de nombreuses causes : difficultés techniques, rareté de l'eau dans certaines zones, forme relativement extensive de la viticulture dans de nombreuses situations, valorisation incertaine de l'eau.

b) en Italie : on observe une poussée de la vigne en Toscane et dans le Frioul. En Toscane, entre 1962 et 1975, la part de la superficie des cultures mixtes dans le vignoble passe de 76,4 % à 15,4 % entre 1962 et 1978.

Il semble que le vignoble toscan en culture principale ait progressé jusqu'en 1975 tant en se substituant au vignoble associé que grâce à de nouvelles plantations ; après quoi, le recul des cultures associées paraît avoir dépassé la progression ralentie des superficies en culture principale.

c) en France : La surface viticole corse a doublé (cf tableau F2) entre 1963 et 1970 du fait de la naissance d'un vignoble de grandes exploitations, créé dans l'île lors de la venue des Français d'Algérie. Un vignoble neuf à larges structures s'est implanté dans la plaine orientale, à côté de petites exploitations traditionnelles, dans lesquelles la viticulture, lorsqu'elle existait, n'avait pas une part prépondérante. La petite viticulture a bien décliné puisque, dans l'ensemble de l'île, la proportion d'exploitations où la vigne est cultivée est passée de 47 % en 1962 à 30 % en 1979. Ce déclin se poursuivant, et les rentes de situation acquises par les gros propriétaires viticoles ayant fondu dans les années 1970, on a assisté, alors, à une régression de la surface viticole globale qu'ont accéléré les arrachages avec prime (13,6 % de la superficie viticole ont disparu entre 1976 et 1979).

2°) La régression des surfaces

En Espagne : après une régression dans les années 60, on observe dans la décennie 1970 (cf graphique E 3) une stagnation de la surface viticole dans la province de Tarragone où le vignoble se renouvelle mal (cf 1.3) et dans celle de Valence. La surface totale de vigne pour la transformation passe, dans la première, de 100 en 1964 à 75,6 en 1970 et 75,5 en 1980, et dans la seconde de 100 en 1964 à 99,4 en 1970⁽¹⁴⁾ et à 98,0 en 1979.

En France : on constate partout un recul de la vigne (tableau F 2 et graphique F 3), mais il est régionalement d'autant plus marqué que le coefficient de viticolité est plus faible, comme le montre la comparaison ci-après :

REGIONS	Régression 1979/1963 toutes vignes	Régression 1979/1980 vignes à vins de table	Taux de viticolité en 1979
Val-de-Loire.....	- 33,2 %	- 41,8 %	2,7 %
Sud-Ouest.....	- 22,3 %	- 43,1 %	8,9 %
Sud-Est (moins Corse)...	- 10,9 %	- 35,0 %	21,0 %
Languedoc-Roussillon....	- 8,7 %	- 10,6 %	49,3 %

(14) La forte baisse des surfaces apparentes à Valencia entre 1963 et 1964 est sans doute due à une surévaluation de la superficie viticole en 1963.

De l'examen de ces chiffres on peut tirer les conclusions suivantes :

a) La régression est beaucoup plus forte pour les vignes à vins de table que pour l'ensemble du vignoble. Cela tient à la relative stabilité des aires d'Appellations, voire à leur progression liée aux autorisations de plantations nouvelles dans les zones délimitées, ou à l'attribution d'appellations nouvelles à certaines régions de vins de table. L'Appellation apparaît donc comme un élément de stabilisation des superficies viticoles d'une région (cf. évolution des superficies viticoles du Vaucluse, par ex.)

b) La régression naturelle du vignoble par abandon de culture ou d'exploitation ou du fait de la disparition progressive des quelques ares de vigne d'autoconsommation dans les petites unités est beaucoup plus marquée dans les régions de polyculture où la vigne n'occupe, sauf dans certains flots, qu'une place assez modeste dans les exploitations (Pays-de-Loire, Sud-Ouest) que dans les zones où elle conserve une place importante (Sud-Est) ou presque exclusive (Languedoc-Roussillon).

c) Les arrachages indemnisés réalisés entre 1976 et 1979 dans le vignoble de vins de table ont accentué la régression de la vigne dans les départements à faible taux de viticolité où ils concernent un pourcentage notable de la surface productrice de ces vins de table (Lot-et-Garonne 11,2 %, Tarn-et-Garonne 4,5 %) et surtout dans les départements à forte production de vins d'Appellation (Gironde 23 %, Dordogne 12,8 %, Var 7,3%, Vaucluse 4,3 %). Là, les viticulteurs concentrent leurs efforts sur la production des vins à AOC ou des VDQS - dont le marché paraît mieux assuré - au détriment le plus souvent de celle des vins de table.

On observe aussi l'importance des arrachages (6,2 % de la surface) dans le Gers - département qui produit beaucoup plus de vins blancs que ne l'exigeraient les besoins de la distillation pour la production d'eaux-de-vie d'Armagnac et où se posent des problèmes de commercialisation - et en Corse, où le vignoble connaît des difficultés économiques, comme on l'a vu (cf. supra).

On notera que, dans certains départements du Languedoc-Roussillon (Aude et Hérault surtout) et du Sud-Est (Ardèche, Vaucluse), les viticulteurs utilisent relativement peu les possibilités d'arrachage primé. Parfois, ils préfèrent réaliser une restructuration de leur vignoble - subventionnée. Mais souvent aussi, ils sont confrontés à des difficultés

de reconversion, notamment dans les exploitations de monoculture où, pour conserver l'emploi de la main-d'oeuvre et la valeur de la production à l'ha, on ne peut remplacer la vigne par des cultures moins intensives qu'elle. Par ailleurs, les organisations professionnelles luttent contre le "mitage" du vignoble, dû à la dispersion des arrachages, qui peut mettre en péril des investissements individuels et collectifs.

En Italie : on observe une régression des surfaces (cf. tableau I 2 et graphique I 3) dans trois des régions étudiées, et une progression du vignoble toscan. La surface viticole totale diminue en Vénétie (de 1970 à 1979 - 40 %) où régressent les cultures associées (cf. tableau I 2) alors que la surface viticole en culture principale progresse lentement. Dans les Pouilles, le recul est net entre 1962 et 1970 (- 39,8 %) mais, depuis l'entrée de l'Italie dans le Marché Commun viticole, on a observé un ralentissement de cette régression (- 8,9 %) et même une progression, de 1970 à 1975. Dans le Trentin Haut Adige,⁽¹⁵⁾ on assiste à une lente et régulière diminution des surfaces viticoles.

On peut résumer ainsi l'évolution du vignoble des régions étudiées :

a) la superficie régresse régulièrement dans deux des trois provinces du Nord : Trentin Haut-Adige depuis 1962, Vénétie depuis 1970.

En Vénétie, la régression des cultures secondaires (ou associées) dans les années 60 n'est pas compensée - au moins statistiquement - par la progression du vignoble en culture spéciale, du fait de l'abandon de la vigne dans certaines situations et de la disparition de très petites exploitations.

Dans le Trentin Haut-Adige, par contre, le vignoble a amorcé son recul, alors que les cultures secondaires étaient déjà rares. Peut-être l'abandon de la vigne sur les pentes abruptes ou en situation froide, et la tendance à la concentration du vignoble dans les zones de DOC peuvent-ils expliquer ce phénomène.

(15) Dans le Trentin Haut-Adige, la régression de la surface viticole totale entre 1961 et 1979 est notable, parce que les cultures secondaires, peu importantes en 1961 (2.800 ha), ont presque entièrement disparu (132 ha en 1975) et que le vignoble en culture principale a régressé entre les deux époques (- 13 %, cf. tableau I 2).

b) La vigne en culture principale progresse nettement dans le Frioul et en Toscane, où le vignoble associé recule rapidement.

c) La superficie viticole des Pouilles, après un recul dans les années 60, a progressé après 1970, sans doute du fait que le Marché Commun a ouvert des débouchés aux vins de cette région et y a attiré les investissements viticoles peut-être aussi parce que la CEE a contribué au financement d'extensions du vignoble dans certaines zones. Mais il semble que la vigne recule à nouveau après 1975 (en partie du fait des arrachages).

D'après les estimations de la CEE, l'incidence des arrachages indemnisés sur l'évolution du potentiel viticole italien demeure assez faible. En effet, les vignes arrachées étaient généralement très peu productives, et l'indemnité ne contribue souvent qu'à faire avancer la date des opérations.

Dans les trois campagnes de 1977-78 à 1979-80, les superficies arrachées sans contre-partie de plantation ont atteint, en Italie, 17.307 ha (une partie seulement de ces arrachages a été indemnisée) et, si les prévisions du plan de la CEE ont été réalisées, la surface viticole a dû être encore amputée de 3.156 ha en 1979-80.

En définitive, les arrachages sans replantations devraient être relativement rares dans toutes les provinces étudiées, sauf dans les Pouilles, qui auraient encore perdu des surfaces, selon les estimations de la CEE, en 1979-80, confirmant ainsi une régression du vignoble, que les statistiques de 1977 laissaient déjà entrevoir.

2.2. - CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE VINS DE TABLE

2.21 - Caractéristiques de la production

Montrons ici l'importance des récoltes nationales et leur répartition suivant les types de vins obtenus.

2.211 - Importance des récoltes nationales

On peut récapituler les résultats nationaux rendant compte de la production de vins (Moyenne 1974 - 78).

PAYS	PRODUCTION (en millions d'hl)	RENDEMENTS MOYENS (hl/ha)
- ESPAGNE.....	29,4	18,9
- FRANCE.....	65,2	58,9
- ITALIE.....	68,2	59,3

On constate que les productions annuelles française et italienne - qui occupent tour à tour le premier rang mondial - sont beaucoup plus importantes que la production espagnole, dans le domaine des vins de consommation directe. Cette supériorité - qui ne peut que se confirmer dans le domaine des seuls vins de table (au sens de la CEE) - s'explique par les différences de rendements moyens enregistrées entre les trois pays. On doit souligner que ces rendements varient d'une région à l'autre, et même à l'intérieur des régions : ainsi, en France (cf. tableau F 4) les rendements moyens varient selon les départements de 1 à 2,6, alors qu'en Italie, ils oscillent entre 35 hl/ha en Toscane et 110 hl/ha en Emilie Romagne. On observera, ici, que la faiblesse des rendements en Espagne est liée au caractère peu intensif de la viticulture, et que l'existence, en Italie, de nombreuses vignes en cultures mixtes peut nuire à la précision des calculs de rendement.

Le volume de vins industriels produits est notable dans les trois pays (près de 10 millions d'hl en Espagne et en France, 5 à 6 millions d'hl en Italie) et l'on peut noter l'importance de la production d'eaux-de-vie de bouche en Espagne et en France et de celle des vermouths et apéritifs en Italie.

Les vins spéciaux (généreux, type Xérès) occupent une certaine place dans la production espagnole (plus de 3 millions d'hl) alors qu'en France, la production de vins doux naturels n'atteint pas 1 million d'hl.

2.212 - Répartition par type de la production de vins de table

2.2121 - Différenciation qualitative : En matière de vins de table (au sens restrictif de la CEE) on assiste à un effort de différenciation qualitative. Il s'inscrit, en France, dans les textes de 1964 et de 1973 qui codifient les vins de pays, et introduisent des

contraintes de rendements et d'encépagement dans les exploitations qui sollicitent pour leurs vins cette qualification⁽¹⁶⁾.

En Italie, les vini tipici constituent, comme les précédents, des vins de table sélectionnés, mais ils n'ont pas encore acquis la même importance dans la production nationale.

2.2122 - Différenciation par couleur

1°) Comparaisons entre pays : on note un contraste, dans la répartition des vins par couleur, entre les productions des trois pays. Dans la production de vins de table espagnole (au sens "large" espagnol), les vins blancs occupent la première place, alors que les vins rouges et rosés dominent très nettement en France, et un peu moins en Italie dans les vins de consommation courante (vins de table au sens de la CEE).

La lecture des statistiques suivantes communiquées par les experts confirme ces faits :

PAYS	Vins blancs	Vins rouges	Vins rosés	Autres
Espagne (moyenne 1974-78)	52,4 %	29,4 %	17,6 %	0,6 %
France (moyenne 1976-80)	12,1 %	87,9 %		
Italie (moyenne 1970-74)	30,0 %	70,0 %		

On observera qu'en France, l'offre de vins blancs de table varie d'une année à l'autre dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, non seulement du fait des fluctuations de récolte, mais encore du fait que l'on peut retrouver dans les vins de table, les années de pléthore, des produits élaborés sur des parcelles destinées à la production de vins ou d'eaux-de-vie à AOC⁽¹⁷⁾.

(16) La proportion de vins de pays dans la production de vins de table atteint, en moyenne, ces dernières années (1976-80) 15,6 %. On constate que cette proportion est supérieure à 10 % dans le Loir-et-Cher et le Tarn (vins blancs), le Languedoc-Roussillon, le Var et la Haute-Corse (vins rouges).

(17) Si une parcelle est légalement apte à la production de vins d'Appellation, on peut déclarer les récoltes effectuées sur cette parcelle comme vins de table, pour échapper aux contraintes de l'Appellation (plafond de rendements, techniques de vinification notamment). Par ailleurs, si, dans la région de Cognac, on applique - comme on l'a souvent fait dans les années 70 - le régime des quotas par ha pour la livraison à la distillation aux fins de production d'eaux-de-vie nobles, le reliquat de vin blanc non autoconsommé ne peut, sauf au titre de la distillation préventive à très bas prix, aller à la chaudière. De ce fait, il vient gonfler l'offre nationale de vins blancs.

En définitive, comme les régions productrices de vins blancs susceptibles d'être écoulés soit sur un marché d'Appellation, soit sur un marché de vins de table (ce qui élimine l'Alsace et la Champagne), se trouvent dans l'Ouest et le Sud-Ouest du pays, les années de forte récolte de ces vins sont souvent les mêmes dans toutes ces régions. Là, les années où les vignes à vins de table atteignent des rendements élevés, le trop-plein du vignoble à vins ou eaux-de-vie d'AOC vient souvent aggraver la surproduction. Ainsi, du fait de cette possibilité de transfert, les fluctuations de production de vins blancs de table français sont-elles accentuées, et, avec elles, celles des prix sur leur marché.

La production italienne, constituée par 1/3 environ de vins blancs, doit faire face à une demande croissante (à l'exportation notamment), ce qui pourrait poser des problèmes, dans les années où l'offre est relativement basse.

2°) Comparaison entre régions : On enregistre, dans les pays, des disparités interrégionales dans la distribution de la récolte par couleur. Ainsi, en Espagne, la proportion de vins blancs dans la production dépasse-t-elle celle de l'ensemble du pays dans la plupart des provinces étudiées (cf tableau E 4) : Ciudad Real où les vins rouges sont rares, Tolède, Cuenca et Tarragone.

En France, on constate, (cf tableau F 4), dans quelques départements, que la proportion moyenne de vins blancs dans les récoltes est supérieure à 50 % (Gers, Gironde) et que, dans l'ensemble des départements du Sud-Ouest et du Val-de-Loire, la part de vins blancs dans la production dépasse largement la moyenne nationale. Par contre, dans le Languedoc-Roussillon et le Sud-Est (Vaucluse exclu), la proportion de ces vins dans les récoltes est très inférieure au pourcentage national.

2.22 - Evolution de la production

Nous étudions successivement les chroniques de la production globale, puis celles des vins de différentes régions, des rendements et des types de vins.

2.221 - Evolution dans l'ensemble du pays

La production vinicole totale marque les tendances suivantes :

a) En Espagne, l'accroissement de la production du raisin destiné à la transformation est très faible : 0,9 %, entre la période 1962-66 (42,310 millions d'hl de moyenne) et la période 1974-78 (42,679 millions d'hl de moyenne) : l'incidence de l'accroissement des surfaces en culture unique (que l'on peut estimer à 6 % entre 1965 et 1975) l'emporte sur celle de la baisse des rendements (- 5,1 %).

b) En France, on constate une progression des volumes produits, due essentiellement, depuis 1970, à l'accroissement de la production de VQPRD pratiquée sur des surfaces qui s'étendent, en partie au détriment de celles de vins de table. L'ajustement linéaire réalisé par la CEE sur la période 1962-79 aboutit à l'équation suivante (millions d'hl) :

$$. \text{ Production} = 61,4 + 0,4562 t^{(18)}$$

Mais, la production des seuls vins de table régresse, puisqu'elle passe en moyenne de 44,30 millions d'hl pour 1962-66 à 43,143 pour 1974-78 (- 3 %). L'incidence de la baisse des surfaces (- 15 % entre 1966 et 1971) l'emporte sur celle de l'accroissement des rendements (+ 12 %).

c) En Italie, la progression du vignoble en culture principale a accéléré les progrès de la productivité : dans la période 1962-79, la CEE a identifié la fonction suivante, pour la production italienne globale :

$$. \text{ Production} = 63,7 + 0,5333 t^{(18)}$$

Pour les vins de table, la production italienne passe en moyenne de 62,09 millions d'hl pour la période 1962-65 à 71,5 pour 1974-78 malgré la régression des surfaces et grâce aux progrès de productivité dans le vignoble.

On peut conclure tout de même à la stagnation de la production espagnole et à la croissance tendancielle de la production globale en France, de celle-ci et de celle des vins de table en Italie. Comme on vient de constater (cf 2.122) que les surfaces viticoles étaient stables en Espagne et en baisse en France et en Italie, on peut en induire que les rendements moyens sont stagnants dans le premier pays et tendent à croître dans les deux autres.

(18) On a estimé l'écart-type de ces coefficients angulaires à 0,4426 pour la France et 0,2886 pour l'Italie. Le coefficient est significatif au seuil 0,95 pour l'Italie seulement, le coefficient, pour la France, étant faiblement significatif au seuil 0,68. La différence entre les deux coefficients n'est pas significative.

2.222 - Evolution dans les régions

2.2221 - Evolution de la production globale : on constate (tableaux E 3, F 3, I 3 et graphique E 4, F 4, I 4) des divergences notables dans les régions retenues dans l'étude :

2.22211 - Régions dans lesquelles la production de vins de table tend à baisser ou a stagner :

1°) Régions espagnoles : on observe une régression de la production dans les provinces voisines d'Albacete et de Valence, la superficie viticole tendant à diminuer ici mais non là (cf tableau E2).

A Albacete, la baisse de production de vins de table paraît due à l'orientation d'une partie croissante de la récolte vers la distillation et au fait que la très mauvaise récolte de 1976 (cf.graphique E 4) peut fausser le résultat global.

Dans la province de Valence, le taux annuel moyen de décroissance de la production atteint - 2,1 %⁽¹⁹⁾, alors que la surface viticole diminue peu. La baisse des rendements (qui sera analysée en 2.2233) est donc responsable de l'évolution constatée.

2°) Régions atlantiques françaises :

a) Dans le Val-de-Loire, du fait de la stabilité de la productivité du vignoble, la baisse continue des surfaces de vignes à vins de table se traduit négativement au niveau de la production (graphiques F 3 et F 4).

b) Dans le Sud-Ouest, dans les départements relativement peu viticoles, une production de vins de table éparpillée dans des exploitations souvent exigües régresse (Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne). De même là où l'effort de la viticulture se concentre sur les vins d'Appellation (Dordogne, Gironde) la baisse de production des vins de table est sensible. Dans les départements dotés d'une viticulture ancienne et à fort coefficient de viticolité (Tarn, Gers, cf.tableau F 3), cette production tend, au contraire, à croître.

(19) Un ajustement linéaire pour la période de 1962-1979 a donné le résultat suivant pour la production (millions d'hl) :

$$. Production = 2.833,23 - 79,63 t$$

3°) Sud de la France :

La régression de la production constatée (sauf au Vaucluse et en Corse) tient à l'effacement progressif du vignoble de vins de table du fait du passage de certaines zones dans la catégorie des VQPRD, de l'arrachage des hybrides sans replantations (notamment dans les régions où l'usage du sol libéré peut être extra-agricole, par exemple le Var) ou de la reconversion vers d'autres cultures (Ardèche).

4°) Régions d'Italie du Nord :

La production tend à baisser en Vénétie, où la viticulture a régressé, en colline (sauf dans la zone de Padoue) et même en plaine, sans que le potentiel productif du vignoble soit affecté, et dans le Trentin Haut-Adige, où la tendance à la diminution des surfaces n'est pas compensée au niveau des rendements. Dans le Frioul, on observe de fortes fluctuations de production sans tendance bien marquée.

5°) Italie du Sud

Dans les Pouilles, le recul du vignoble dans la plaine (- 19 % de 1970 à 1979) n'a pas été compensé par sa progression dans les coteaux de Brindisi et Tarente (+ 8 %). Cela se traduit, ~~au niveau de la production~~, par une baisse potentielle sensible.

2.22212 - Régions où la production de vins de table tend à augmenter :

1°) Mancha espagnole : La part du volume de vins et moûts destinés au marché des vins de table - au sens espagnol - est passée de 85 % en 1962 - 1966 à 88 % en 1974 - 1978. Mais cela n'explique qu'en petite partie la croissance de la production de vin, qui progresse de 36 % entre les périodes précitées. On constate (cf tableau E 3) que la progression est sensible dans les provinces de Ciudad Real (+ 122,7 %) et Tolède (+ 38 %), faible dans celle de Cuenca (+ 3 %) et que la tendance - on l'a vu - est négative à Albacete (- 18,9 %).

C'est l'accroissement de la surface cultivée (cf. 2.1 et tableau E 2) qui explique que la part de la Mancha dans la production espagnole croisse. Les différences dans l'évolution des productions entre provinces ne traduisent qu'en partie les écarts d'accroissement des superficies : ce n'est pas ...

à Ciudad Real que cet accroissement était le plus fort (24,5 % contre 32,9 %, par exemple, à Cuenca).

2°) Espagne méditerranéenne : si la production baisse dans la province de Valence, elle croît sensiblement dans celle de Tarragone du fait de l'énorme progression des récoltes de vins blancs, qui ont plus que doublé en 15 ans, dépassant largement une production de vins rouges autrefois dominante.

3°) Languedoc-Roussillon et Corse : le vignoble producteur de vins de table français a régressé plus rapidement que celui du Languedoc-Roussillon (cf. tableau F 2) dont la place s'est donc élargie (52 % en surface actuellement, 41 % en 1970). Du fait des progrès de la productivité globale, dus en partie à la disparition progressive d'un vignoble marginal, le potentiel de production languedocien croît. Peut-être l'effort en faveur de la qualité ralentit-il un peu cette progression.

En Haute-Corse, la production du vignoble de grandes exploitations de la plaine orientale a connu un très fort accroissement dans les années 1960, mais les arrachages intervenus après 1970 ont freiné ces progrès sinon inversé la tendance.

4°) Italie centrale : En Toscane, on a observé une expansion très forte de la viticulture collinaire, qui a largement compensé sa régression dans les fortes pentes. Le vignoble y a gagné en surface et en potentiel, ce qui se traduit par un accroissement tendanciel de la production, particulièrement significatif dans la province de Florence (cf. tableau I 4 et graphique I 4).

2.223 - Evolution des rendements

Cette évolution est retracée, en Espagne, par le tableau E 3 et le graphique E 5, en France dans le tableau F 3 et en Italie dans le tableau I 4. Dans le groupe des régions analysées, l'évolution des rendements est hétérogène, puisque la productivité du vignoble est en baisse en Espagne, en hausse plus ou moins rapide dans d'autres régions, et qu'elle stagne en zone alpine.

2.2231 - Rendements en hausse tendancielle :

1°) En Espagne : à travers les très fortes fluctuations de la production à l'hectare (graphique E 5), on observe (cf tableau E3) une légère baisse globale des rendements (-5,1 %) entre les périodes 1962-66 et 1974-78. Celle-ci n'est ni générale (dans la province de Ciudad Real, on note un accroissement des rendements) ni confirmée dans les années récentes (le rendement moyen croît entre les périodes 1962-66 et 1978-82).

Dans la zone méditerranéenne, la province de Tarragone a vu son potentiel productif à l'hectare s'accroître de près de moitié en 12 ans, ce qui explique en grande partie l'évolution de la production de cette province, où le vignoble a sans doute régressé dans les situations marginales.

2°) En France : on constate une évolution positive dans le Sud-Ouest, le Languedoc-Roussillon et le Sud-Est (cf. taux de croissance, tableau F 4).

a) dans le Sud-Ouest, l'évolution des rendements est partout positive et souvent plus importante que dans le reste du pays. Cela tient sans doute au progrès technique et notamment à l'introduction de formes hautes à grand écartement (cf. chapitre III, 1.2), ainsi qu'au regroupement du vignoble autour de certains pôles qui résulte du recul des viticultures marginales.

b) dans le Sud-Est, on observe qu'en dehors de la Corse qui, grâce à son nouveau vignoble, atteint des rendements moyens de 86 hl/ha, et du Vaucluse, importante région de vins à AOC, les hausses des rendements moyens départementaux demeurent modestes ; on enregistre même dans le Var - parallèlement au recul des surfaces - une baisse des rendements.

c) dans le Languedoc-Roussillon, l'accroissement des rendements est - sauf dans le Gard - inférieur à la moyenne nationale. Cela tient d'abord à leur niveau élevé : avec le vignoble de Haute-Corse, ceux de l'Aude, du Gard et de l'Hérault connaissent une productivité très supérieure à celle que l'on observe dans les autres départements français. Cela tient d'une part à ce que le niveau du progrès déjà enregistré étant élevé, la marge de croissance des rendements est limitée, et d'autre part, au fait que, dans les zones de monoculture, l'abandon des vignes les moins productives ne relève pas la productivité moyenne autant que dans les régions de

polyculture. Enfin, on doit considérer que l'effort en faveur de la qualité, qui se traduit par un plafonnement légal des rendements (pour les exploitations produisant des vins de pays), ralentit leur progression globale. On observe que ce ralentissement est plus ou moins fort suivant les zones, puisque les écarts de rendements se creusent⁽²⁰⁾. L'accentuation des écarts de productivité entre petites régions du Languedoc-Roussillon accroît les disparités entre les résultats quantitatifs acquis en plaine et en garrigues et rend certaines situations de moins en moins supportables pour ceux qui doivent les subir.

3°) En Italie :

a) Dans les Pouilles, surtout en plaine, on observe des hausses importantes de rendements, notamment sur les formes "étalées".

b) En Toscane, la migration de la vigne des coteaux abrupts vers la plaine a eu une influence bénéfique sur les rendements qui, selon les prévisions, vont augmenter (sauf à Livourne et à Luques). On s'explique ainsi la progression de la production dans cette région.

c) Dans le Frioul, la tendance des rendements est à la hausse surtout en plaine (sauf dans la province de Trieste) ce qui explique sans doute le maintien, voire la progression de la production.

2.2232 - Rendements stagnants

En Italie, dans le Trentin Haut-Adige, la tendance des rendements moyens demeure à peu près horizontale, tant en plaine qu'en colline. Sans doute la reconversion des cultures mixtes en cultures principales n'a-t-elle pas pu, ici - vu la rareté des premières - avoir une incidence sur les rendements de l'ensemble de la région.

En Vénétie, on observe aussi une stabilité du potentiel productif en plaine fertile et en colline et une très légère tendance à la régression des rendements en plaine aride.

(20) Une étude réalisée à Montpellier par l'INRA révèle qu'entre 1948 et 1970, la hausse annuelle de productivité moyenne était de 1,1 % dans la plaine de Béziers et seulement de 0,4 % en Garrigue.

2.2233 - Rendements décroissants :

1°) En Espagne, on observe, dans la Mancha, une baisse (- 7,9 %) des rendements estimés entre 1962-66 et 1974-78. Cette baisse est, ici, plus forte que dans la totalité du pays (- 5,1 %) entre les mêmes périodes. Mais elle n'est pas également ressentie dans toutes les provinces. A Ciudad Real, on l'a vu, les résultats sont croissants, mais, dans les autres régions, on observe des baisses très sensibles (cf tableau E 3) particulièrement à Albacete. Sont-elles dues au fait que l'accroissement rapide des surfaces viticoles de la Mancha ne s'est pas réalisé sur des terres aussi productives que celles qui portaient initialement des vignes ? Ou la recherche de la qualité a-t-elle limité les rendements pourtant déjà bas ? Il est difficile de répondre à ces questions. Toujours est-il que le rendement moyen actuel dans la Mancha (28,9 quintaux/ha) est tombé au-dessous du rendement moyen national.

Dans la province de Valence, on observe, comme dans les précédentes, une forte baisse des rendements entre 1962-66 et 1974/78. On doit toutefois noter que les chiffres conduisent à surestimer cette baisse. En effet, on a enregistré des productions anormalement élevées - grâce aux conditions climatiques - en 1964, 65 et 66, et des accidents entraînant une baisse des rendements en 1976 (mildiou) et 1978 (grêle). En fait, on n'observe pas (cf graphique E 5) une tendance décroissante entre 1966 et 1975.

2°) En France : Dans les régions où, pourtant, la productivité du vignoble est globalement en hausse, quelques départements connaissent des baisses de rendements (Pyrénées Orientales en Languedoc-Roussillon et Var dans le Sud-Est). On observe aussi une légère baisse de la productivité moyenne dans les Pays-de-Loire (- 0,3 %) ; elle provient sans doute de la limitation de l'allocation d'intrants (travail, engrais, traitements) à un vignoble proche de la limite culturale de la plante⁽²¹⁾.

2.224 - Evolution des types et couleurs de vins de table

(cf. graphiques E 4 (suite) et tableaux E 4, F 4)

On observe deux évolutions divergentes : la part des vins rouges dans les récoltes tend à croître dans certaines régions et à baisser dans d'autres.

(21) On constate qu'en Loire-Atlantique, pays de crus où la viticulture doit faire l'objet de soins plus attentifs, le rendement moyen tend à augmenter. C'est donc sans doute dans les régions de vins de table que le rendement tend à baisser sous l'effet d'une économie d'intrants.

1°) Tendance à l'accroissement de la part des vins rouges dans les récoltes : Dans certaines régions de la Mancha, on observe un tel phénomène, (cf pourcentages donnés dans le tableau E 4). C'est le cas pour les provinces de Ciudad Real et Cuenca.

Une évolution lente mais régulière, s'effectue avec le renouvellement du vignoble, la production de vin blanc étant souvent remplacée par celle de rouge parfois par celles de rosé ou de Claret.

En France, on observe, dans les Pays-de-Loire, une tendance à la progression de la production de vins de table rouges (parfois rosés). Du fait d'arrachages de vignes d'hybrides ou de viniferas productrices de vins blancs, soit sans replantation, soit aux fins d'établissement de vignes à vins rouges, la part des vins blancs dans la récolte (cf tableau F 4) diminue dans tous les départements du Val-de-Loire. On note aussi une baisse tendancielle de cette part (faible) dans la production de l'Hérault, de l'Aude (Languedoc), des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse (Sud-Est).

En Italie du Nord, on constate des tendances comparables aux précédentes.

2°) Tendance à l'accroissement de la proportion de vin blanc dans la production : En Espagne (cf tableau E 4 et graphique E 5), dans la région de la Mancha - dans les deux provinces de Tolède et Albacete notamment - comme dans l'ensemble du pays, on observe une tendance à la progression du potentiel de production de vins blancs au détriment de celui des rouges et des clarets. C'est que, dans la Mancha, le niveau de productivité des cépages blancs s'écarte de celui des cépages rouges et surtout rosés. Entre ces périodes 1962-66 et 1974-78, les taux de progression des productions dans la région sont, en effet, 59,3 % pour les vins blancs, 22,7 % pour les rouges et - 0,4 % pour les rosés et clarets.

Dans les provinces de Valence et de Tarragone, on note une progression de la proportion de vins blancs dans la récolte. Dans la seconde, on l'a vu, la production de ces vins a très nettement dépassé celle de rouges et domine largement.

En France, la prépondérance des vins blancs s'affirme dans tout le Sud-Ouest. La proportion de ces vins dans les récoltes augmente beaucoup

d'une période à l'autre (cf. tableau F 4), dans les départements dont la production de vins blancs à AOC est importante. En effet, on l'a vu, (cf. 2.2122) ceux dont les producteurs ne revendiquent pas l'Appellation viennent grossir l'offre de vins de table. Le même phénomène a pu être aussi constaté en Charente, comme on l'a vu.

Dans certains départements français (Var, Ardèche, Gard, Pyrénées Orientales) la proportion de vins blancs dans les récoltes - faible il est vrai - tend à croître au détriment de la production de rouges.

°
° °
°

On peut conclure à une dualité d'évolution de l'appareil productif viticole. A l'essor du vignoble à vins blancs dans certaines zones (Espagne, France atlantique) où l'aptitude des terroirs valorise certains cépages blancs, s'oppose un développement, dans d'autres situations, (France du Sud, Italie) d'un vignoble à vins rouges induit, dans les dernières décennies, par une évolution de la demande stimulant l'effort qualitatif des producteurs.

CHAPITRE 3 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET STRUCTURELLES
DE LA VITICULTURE DES TROIS PAYS

Dans ce chapitre, nous proposons d'effectuer une étude technique du vignoble des régions retenues dans l'étude, puis d'y appréhender les structures de production du raisin. Nous articulerons notre exposé de la manière suivante :

- . Section 1 - Les caractéristiques techniques du vignoble
- . Section 2 - Les structures de production.

/ Section 1 - Les caractéristiques techniques du vignoble /

Nous étudions ici successivement l'encépagement, le mode de conduite du vignoble, son âge et les façons culturales qui sont pratiquées en viticulture.

1.1. - L'ENCEPAGEMENT (porte-greffes et cépages)

Nous présentons, pour les régions étudiées, la répartition des surfaces viticoles entre les différents porte-greffes (Graphique E,F,I 6)⁽²²⁾. On notera tout d'abord l'importance du vignoble franc de pied en Espagne (44,7 à 66,8 % dans les provinces de la Mancha). En France, la part de ce vignoble (25 % en 1968) a beaucoup baissé depuis, du fait notamment de la régression du vignoble d'hybrides.

L'examen de la répartition des porte-greffes conduit aux conclusions suivantes :

a) Un très petit nombre de porte-greffes "couvre" la quasi-totalité du vignoble greffé d'Espagne, d'Italie du Nord et du Centre et de France. En Espagne, les trois porte greffes les plus utilisés : le 161-49 Couderc, le 41 B Millardet et le 110 Richter servent de sujet à 60 % du vignoble greffé dans la Mancha et à Valence et à 80 % de ce vignoble à Tarragone. En France, c'est ^{sur} le Rupestris de Lot, le Riparia ou le 3309 Couderc qu'est greffée la plus grande partie du vignoble non franc de pied (74 % en 1968) mais d'autres porte-greffes ont étendu leur aire au détriment de ceux-ci (SO 4, 44-53p.ex). En Italie le Kober - qui progresse - est le porte-greffes de la plus grande partie du vignoble du Nord et du Centre, alors que dans

(22) Lors de la rédaction du rapport, on ne connaissait pas encore, en France, les résultats du RGA de 1979-80. Nous avons donc utilisé les dernières statistiques de l'Institut des vins de consommation courante.

les Pouilles, il "couvre", avec le 157-11 Couderc et le 1103 P, 85 % du vignoble greffé.

b) Pour certaines régions à sols très diversifiés sur les plans de la teneur en calcaire de leur profondeur et de leur degré d'humidité, les variétés de porte-greffes utilisées sont plus nombreuses, notamment dans les zones d'Appellations. Ainsi, le Bordelais, pour le vignoble de qualité, utilise beaucoup le 420 A et le 101-14 Millardet et Grasset.

Il semble qu'en France, comme en Italie, on aille dans le sens de l'utilisation d'un petit nombre de variétés de porte-greffes malgré les progrès réalisés par des obtentions relativement récentes, en France : 44-53 Malègue et SO 4 dans le Languedoc-Roussillon, par exemple.

1.12 - Les cépages (cf graphiques E 7, F 7 et I 7)

N.B. La surface des demi-cercles, dans les graphiques, est, pour chaque pays, proportionnelle à l'aire viticole du département ou de la province.

On dispose, pour connaître la distribution des surfaces viticoles en fonction des cépages, des documents fournis par l'Annuaire de Statistique en Espagne, par les cadastres viticoles en Italie, et par l'exploitation du Recensement Général de l'Agriculture nationale en France, dont on peut comparer les résultats avec ceux qui ont été publiés, il y a 12 ans, par l'Institut des vins de consommation courante.

1.121 - Composition de l'encépagement

On peut observer, à travers les résultats présentés, dans les régions étudiées :

1°) Des provinces ou des départements dans lesquels un cépage est dominant (il occupe au moins la moitié de la surface viticole) alors que la part de chacun des autres est faible : c'est le cas des provinces espagnoles de Tolède et de Ciudad Real, avec le cépage blanc Airen, de Valence avec le Bobal ou de l'Aude française avec le Carignan, des régions italiennes de Bolzano (Haut-Adige) de Venise et Padoue (Vénétie) et de Pordenone (Frioul) avec le Merlot, de Florence et Sienne (Toscane) avec le Sangiovese Grosso, de Tarente (Pouilles) avec le Primitif, de Brindisi et Lecce (Pouilles) avec le Negro Amaro.

On peut constater que le cépage dominant peut être, dans une région, celui d'une Appellation importante : l'Airen domine dans l'Appellation de Valdepeñas (Mancha) le Carignan dans celle des Corbières-Minervois (Aude). Mais tel n'est pas toujours le cas (p.ex le Bobal n'est pas le cépage principal des Appellations de Valence).

On observe (cf surface des demi-cercles Graphiques E 7, F 7, I 7) que les provinces ou départements à cépage dominant ont une importante superficie viticole : la spécialisation variétale paraît liée à la densité viticole dans une région. De plus, on note une spécificité régionale du cépage dominant, adapté aux conditions culturelles : Airen dans la Mancha, Bobal à Valence, Carignan en Languedoc, Merlot en Vénétie et dans le Frioul, Schiave Grosso dans le Trentin Haut Adige, Primitivo dans les Pouilles occidentales, Negro Amaro dans les Pouilles orientales.

2°) Des provinces ou des départements dans lesquels deux ou trois cépages composent la majeure partie de l'encépagement. C'est le cas des provinces espagnoles d'Albacete (Airen, Monastrell et Bobal) et de Tarragone (Macabeu, Grenache blanc et Mazuela) ; c'est aussi le cas en France dans le Maine-et-Loire (Chenin, Cabernet, Franc et Grolleau), la Loire Atlantique (Melon, Folle Blanche, Chambourçin), le Gers (Ugni blanc, Baco blanc, Colombard), la Gironde (Merlot, Cabernet Sauvignon, Sémillon), le Gard (Carignan, Aramon, Grenache), l'Hérault (Carignan, Aramon, Cinsault), les Pyrénées Orientales (Carignan, Ugni blanc, Cinsault). C'est enfin le cas, en Italie, dans de nombreuses régions : Vérone (Garganega, Corvina, Rondinella) Vicenza (Garganega, Merlot, Barbera) Trévis (Merlot, Prosecco, Verduzzo) Grosseto et Arezzo (Sangiovese grosso, Trebbiano, Malvoisie) Pise (Trebbiano, Sangiovese grosso, Sangiovese piccola) Bari (Primitif, Bombino nero, uve di Troia).

Dans ces provinces ou ces départements, la présence de deux ou trois cépages seulement occupant la plus grande partie de la superficie viticole peut avoir deux causes :

a) l'existence, dans la région, d'une Appellation dans laquelle figurent ces cépages. C'est le cas des provinces espagnoles d'Albacete et de Tarragone, du Maine-et-Loire, de la Loire Atlantique, du Gers, de la Gironde, des Pyrénées Orientales et du Vaucluse en France, de Vérone et Sienne en Italie.

b) L'effort de réencépagement en variétés recommandées dans le cadre d'une politique de qualité de vins de table. Une telle politique a abouti en France, à la marginalisation de variétés comme l'Aramon, et à l'émergence, à côté des cépages améliorateurs en petite proportion, d'un fond d'encépagement composé de variétés recommandées adaptées à la région. L'encépagement de l'Hérault, du Gard et du Var en France, des provinces de Vérone, Vicenza, Trévis en Italie apparaissent notamment comme le résultat d'un effort en faveur de la qualité des vins de table.

3°) Des provinces ou des départements dont l'encépagement est composé de nombreuses variétés qui occupent chacune une place assez modeste. Il s'agit de zones de petite viticulture traditionnelle et déclinante (Vendée et Ardèche en France, Luques en Italie) ou formées de régions disparates (Bouches-du-Rhône en France, Trentin en Italie) produisant à la fois des vins blancs et rouges en quantité importante, ou possédant une aire d'Appellations dans laquelle on admet de nombreux cépages (Tarn en France, Tarragone en Espagne). On observe que les provinces ou départements caractérisés par la disparité de leur encépagement ont une surface viticole modeste et souvent en déclin (cf pyramides des âges en graphiques).

1.122 - Evolution de l'encépagement :

L'analyse précédente nous conduit à supposer que l'on tend, dans les régions les plus viticoles, vers une restriction du nombre des cépages cultivés pour des raisons d'adaptation et de productivité. Mais on ne s'oriente que rarement vers un cépage unique, car cela peut gêner la recherche de la qualité et de la sécurité.

On peut semble-t-il, avancer les hypothèses suivantes :

a) Sous l'impulsion des organisations interprofessionnelles (I.N.D.O en Espagne, I.V.C.C. puis O.N.I.V.I.T., et I.N.A.O. en France, Institut des D.O.C. en Italie) et de recherche, certains cépages sont étendus au détriment des variétés locales, des hybrides, des cépages seulement autorisés ou de ceux qui présentent certains défauts (fragilité, faible résistance aux parasites). On peut expliquer ainsi la poussée de l'Ugni blanc dans le Gers, du Carignan dans l'Hérault et le Gard, du Cinsault dans l'Aude, l'Hérault, le Gard et le Var, de la Syrah dans l'Ardèche, du Grenache dans les Bouches-du-Rhône, du Merlot en Vénétie.

b) Dans les régions de polyculture, en particulier dans les zones accidentées, on a observé, avec la progression plus ou moins rapide du vignoble d'autoconsommation et l'affirmation de l'attachement à la qualité de viticulteurs enclins à jouer cette carte, une évolution du vignoble et de son encépagement. Celle-ci, qui a sans doute trouvé son terme ultime en Corse, où la diversité des cépages s'est atténuée, est perceptible en France, en Vendée, avec la poussée de Chambourçin et en Loire-Atlantique, avec le recul des hybrides et la progression du Melon et de la Folle Blanche (cépages d'Appellation).

1.2. - LE MODE DE CONDUITE

Dans le domaine du mode de conduite, on peut distinguer :

1.21 - Des pergolas

On rencontre quelques tonnelles dans la Mancha, mais c'est surtout en Italie qu'on utilise cette forme.

a) Dans le Trentin-Haut-Adige, pour 95 % du vignoble, la conduite en pergola à toit oblique a été adoptée, avec des écarts de 2m5 x 1 dans les pergolas simples de forme ramassée et de 3 à 2,5 x 1,8 à 2m8 pour les pergolas à formes plus étalées (ou parfois 5 - 6 x 1m ou 3 - 4 x 1m dans le Trentin suivant que la vigne est en plaine ou en colline). Le contre-espalier, qui commence à s'introduire (3,5 x 2m), limite les coûts de plantation.

b) En Vénétie, dans les provinces de Vérone et Vicenze, on trouve, en plaine, des pergolas à toit horizontal à côté de contre-espaliers.

c) Dans les Pouilles, la pergola à toit oblique (tonnelle 2 x 2m, 3 x 3m) progresse sur les sols fertiles, alors qu'ailleurs, on rencontre des gobelets et des contre-espaliers.

1.22 - Des formes palissées

1°) En France, les progrès de la mécanisation de la culture et de la vendange et l'introduction de variétés autorisant de plus faibles densités expliquent la progression du palissage des vignes autrefois conduites en gobelet.

a) Dans les Pays-de-Loire, à côté du gobelet écrasé traditionnel,

se développe une autre forme de plantation de densité moyenne 2,40 x 1m (4.000 à 4.500 pieds/hectare) palissée et assujettie à la taille Guyot.

b) Dans le Sud-Ouest, le vignoble palissé progresse dans le Tarn (on impose le palissage pour certains cépages améliorateurs) où il est conduit en taille courte (Cordon de Royat). Dans le Gers, au palissage bas se substitue une conduite haute de vignes palissées à grand espacement (3 x 1m soit 3.300 pieds/hectare).

c) En Languedoc-Roussillon, ce sont l'introduction de cépages extra méridionaux (Cabernet par exemple) et les exigences de la mécanisation qui ont amené certains viticulteurs à palisser généralement sur deux fils, les vignes distantes de 2 x 1,50m, le plus souvent conduites en taille Guyot. Le Gobelet traditionnel recule devant ces formes nouvelles.

d) Dans le Sud-Est, la vigne est généralement palissée dans la plaine orientale de la Corse, très souvent en forme haute (Guyot double 3 fils 2,7 à 2,9 x 1m). En Basse Ardèche, la taille est plus courte (Cordon de Royat 2,2 x 1 à 1,2m) alors que, dans le Var, où le Gobelet reste traditionnel, se développe un vignoble palissé en formes hautes.

2°) En Italie,

a) dans le Frioul, le vignoble de colline est conduit en cordon Guyot (2,5 à 3,2 x 1,5 à 1,8m) et celui de plaine en contre-espalier simple (type "Frioul", 3 à 3,50 x 2 à 2,50 m).

b) En Vénétie, on retrouve le plus souvent le contre-espalier simple précédent, en plaine (Padoue, Rovigo), à côté d'une forme très étalée (Reggio-Belussi). Dans les collines, on pratique la taille Guyot (2 à 3,3 x 1,5 à 2m) et on rencontre le contre-espalier simple. Les écarts de plantation sont très variables.

c) En Toscane, le contre-espalier simple est le mode de conduite le plus courant, mais le cordon coursonné tend à se développer.

d) Dans les Pouilles, on trouve les deux formes précédentes à côté de la pergola et du gobelet.

1.23 - Des formes en gobelet non palissées

a) En Espagne, la plus grande partie des vignobles de la Mancha

(87,3 %) et de Valence (82,6 %) sont conduites en gobelet, souvent au carré de 2,5 x 2,5m (1.600 pieds/ha) parfois à faible densité (900 pieds par hectare). L'écartement des plantations en ligne (en rectangle) de Tarragone (96,6 % du vignoble) varie de 2,2 x 1,1m (4.000 pieds/hectare) à 3,4 x 2,4m (1.200 pieds/hectare). Mentionnons que la forme en triangle basse occupe 64.000 hectares dans la Mancha (11,4 %) que la forme haute palissée (ou parfois en tonnelle) reste rare (0,3 % de la superficie dans la Mancha et à Valence) alors que l'on rencontre encore quelques plantations "en foule".

b) En France, le gobelet se retrouve encore dans de nombreuses zones viticoles. Il est très courant dans le vignoble traditionnel des Pays-de-Loire (Gobelet écrasé : 1,40 x 1m soit 7.000 pieds/ha). Le gobelet au carré dense est le mode de conduite traditionnel dans la plus grande partie du vignoble du Languedoc-Roussillon (1,50 x 1,50m). Dominant dans les petites exploitations, il s'adapte mal aux conditions actuelles de la mécanisation, ce qui explique en partie sa régression dans les jeunes plantations au profit des formes palissées. Enfin, dans le Sud-Est, on voit encore, sur les terres les plus pauvres, des gobelets (1,5 x 1,5 m soit 4.000 pieds/hectare).

c) En Italie, la conduite en gobelet subsiste dans les Pouilles (1 x 1m ou 2 x 2m), mais elle régresse au profit des contre-espaliers ou des pergolas (Alberobello)

D'une manière générale, on observe que l'influence des techniques modernes - et notamment la mécanisation - se traduit par une progression des formes palissées et un élargissement des écartements.

1.3. - L'AGE DU VIGNOBLE

Les pyramides d'âge des vignobles sont figurées dans les graphiques E 8, F8 et I8.

1.31. - Comparaison d'ensemble

La comparaison de la pyramide des âges pour les trois pays, suggère les appréciations suivantes :

a) Vignobles en cours de vieillissement ou en régression :

Tarragone en Espagne, Vendée, Aude, Pyrénées Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Ardèche, Bouches-du-Rhône en France. Là, la proportion de

jeunes vignes est insuffisante pour permettre le renouvellement du vieux vignoble dont le maintien, le plus longtemps possible retarde le recul de la vigne (tout de même apparent - cf graphique E 3 et F 3).

b) Vignobles d'âge moyen assez élevé, qui se renouvellent à un rythme normal : Ciudad Real, en Espagne, Loire-Atlantique, Loir-et-Cher, Dordogne, Var en France, Vénétie italienne. Dans certains de ces vignobles, le taux de renouvellement, suffisant actuellement, pourrait être trop faible dans une décennie (en Loire-Atlantique par ex.)

c) Vignobles jeunes mais qui ne se reproduisent plus à un rythme suffisant depuis quelques années : Gers, Lot-et-Garonne en France.

d) Vignobles assez jeunes qui se reproduisent à un taux qui, actuellement suffisant, ne le serait plus si la surface plantée chaque année ne s'accroissait pas dans une décennie : Gard, Hérault, Vaucluse, Frioul italien.

e) Vignobles en expansion : Tolède, Albacete, Valence en Espagne, Gironde en France.

L'étude précédente confirme les conclusions tirées de l'examen de l'évolution des surfaces des vignes (cf chapitre II 2.12). Elle révèle que l'avenir de certaines régions viticoles n'est pas assuré, soit en raison du haut niveau de coût (cf chapitre IV) soit du fait de l'intérêt du développement de cultures de substitution.

1.4. - LES FACONS CULTURALES

Le progrès technique et la recherche par les viticulteurs des coûts les plus bas possible ont conduit ceux-ci à diversifier leurs techniques culturales :

a) Les labours traditionnels demeurent fréquents dans les vieilles régions viticoles (Anjou, Sud-Est, Languedoc-Roussillon). Mais la disparition des chevaux et l'essor de la technique de desherbage font régresser cette forme de culture. Le labour croisé avec décavaillonnage au pied de la souche est très fréquent dans les vignes en gobelet, dont on tend à accroître l'écartement pour faciliter les travaux mécaniques.

b) Le desherbage sur le rang, avec labour interligne, qui évite des travaux longs et parfois pénibles au pied des souches (déchaussage) se développe. Parfois, on pratique des cultures superficielles dans l'interligne. Cette technique permet, en général, au viticulteur de

s'habituer aux désherbants et assure alors la transition vers la technique suivante.

c) Le désherbage chimique, adopté avec réticence dans certains cas, a permis des économies de main-d'oeuvre. Le désherbage total a cependant ses adversaires, qui ne l'adoptent pas en raison de risques de sécheresse ou pour préserver l'équilibre du sol.

Cette technique se répand beaucoup, car son utilisation économise du temps de main-d'oeuvre et favorise l'organisation du travail en polyculture.

d) L'enherbement est plus rare que le désherbage, mais cette technique apparaît notamment dans les terrains en pente et sujets à l'érosion.

En définitive, si le mode de conduite du vignoble se transforme en raison des progrès de la mécanisation, l'explication essentielle de l'évolution des façons culturales paraît être le souci d'économie et d'organisation du travail.

Section 2 - Les structures de production /

Nous étudions, ici, successivement la place de la vigne dans les systèmes de culture, la répartition du vignoble entre les types d'exploitation, la gestion et l'utilisation des facteurs de production : travail et outillage.

2.1. - LA VIGNE DANS LES SYSTEMES DE CULTURE

Avant d'évoquer les principaux systèmes de culture auxquels elle est associée, nous rendons compte de l'importance de la vigne dans les exploitations et du parcellement du vignoble.

2.11 - Importance de la vigne dans les exploitations

Celle-ci ressort de l'examen des Tableaux E 5, F 5, I 5.

1°) En Espagne⁽²³⁾ : On observe, dans les provinces retenues, des coefficients de viticolité importants : 17 % dans la Mancha⁽²⁴⁾, 31 % à Valence. L'enquête réalisée par les experts espagnols (cf tableau E 5)

(23) Dans le rapport des experts espagnols, ceux-ci expliquent que l'importance de la vigne en culture associée avec des cultures non permanentes étant très faible, les statistiques utilisées : vigne non irriguée en culture unique ou associée à des cultures non permanentes peuvent être assimilées à celles qui sont relatives aux cultures principales non irriguées seules. Ces dernières, vu la faible importance de l'irrigation (1 % de la surface du vignoble) évoluent sans doute comme la surface totale (irriguée ou non) en culture principale.

(24) Les coefficients de viticolité par province sont les suivants : Ciudad Real 18,7 %, Tolède 14 %, Cuenca 10,4 %, Albacete 11,3 %.

confirme que la proportion d'exploitations cultivant la vigne est plus forte dans les classes de taille centrales (5 à 50 ha) que dans les classes extrêmes. Cette proportion, faible dans les exploitations de moins de 1 ha représentées en partie par des lopins destinés à la subsistance, s'élève dans la classe de 1 à 5 ha (87 % de la SAU de la Mancha), composée de petites exploitations marchandes, puis croît encore dans les unités de 10 à 50 ha, baisse un peu dans la catégorie : 50 à 100 ha et dépasse encore 30 % dans les grandes exploitations de plus de 100 ha dans lesquelles on retrouve donc une partie importante du vignoble.

La proportion des vignes dans la surface cultivée des exploitations viticoles est fonction inverse de cette surface, mais elle est sous estimée dans le tableau E 5 pour les exploitations de plus de 100 ha (moyenne 424 ha), voire pour celles de plus de 50 ha, du fait que l'on a inclus dans la SAU les forêts et les terres improductives, qui couvrent souvent une surface importante.

2°) En France, le coefficient de viticolité varie suivant les régions de 2,7 % (Pays-de-Loire) à 49,3 % (Languedoc-Roussillon) (cf tableau F 5), et on observe, d'après les statistiques du Recensement Général de l'Agriculture de 1970 que, dans presque tous les départements retenus, les plus petites exploitations (moins de 1 ha) sont dans leur grande majorité viticoles. La proportion d'unités viticoles produisant des vins de table dans l'ensemble des exploitations agricoles est relativement faible en Loire-Atlantique - pays de vins d'Appellation -, dans l'Aude - où des régions de polyculture sans vigne coexistent avec une zone viticole spécialisée - et en Corse, où la proportion de grandes exploitations viticoles est très notable. On constate que les unités à orientation technico-économique (OTE) "autres vins" (= vins de table) sont réparties différemment suivant les régions. Elles sont rares parmi les exploitations de plus de 5 ha du Val-de-Loire (où, il est vrai, la surface moyenne des vignes par exploitation est très faible), de la Dordogne (où l'on produit beaucoup de vins de crus), du Gers et du Tarn-et-Garonne (où la polyculture domine) et dans les unités de plus de 20 ha du Tarn et de l'Ardèche, dont la viticulture est en voie de rénovation. Par contre, leur proportion est encore importante dans le Languedoc-Roussillon, même dans les grandes exploitations (pourtant tournées vers la polyculture que les petites) dans le Var, et en Corse depuis la naissance d'une nouvelle viticulture.

L'évolution entre 1970 et 1979 de la proportion d'unités ayant de la vigne dans les exploitations agricoles des départements français les plus viticoles est perceptible dans le Tableau F 5 bis. On peut constater que cette proportion tend à diminuer dans tous les départements, mais beaucoup moins dans ceux du Languedoc-Roussillon que dans ceux des autres régions du pays, sans-doute du fait de la disparition, dans les régions de polyculture, d'un important vignoble marginal. La proportion d'exploitations viticoles diminuant, dans les régions extra-languedociennes, plus rapidement que la surface plantée, on assiste à une concentration de la vigne au niveau de certaines exploitations ou de certaines zones plus propices à sa culture : on peut supposer donc qu'il existe une tendance à la spécialisation de certaines exploitations ou de certaines régions françaises dans la viticulture.

2.12. - Parcellement du vignoble

Le vignoble des trois pays, très parcellé, se trouve dans des exploitations souvent petites : en Espagne, on a pu obtenir les résultats suivants :

	Surface moyenne d'une parcelle	% des parcelles occupant moins de 0,5 ha	% des parcelles occupant moins de 1 ha
Ciudad-Real....!	1,59 ha	23,20	52,24
Tolède.....!	0,93 ha	43,64	73,51
Albacete.....!	1,28 ha	44,35	69,48
Tarragone.....!	0,58 ha	59,50	86,52
Valence.....!	0,52 ha	68,37	89,21

On observe une différence entre les provinces de la Mancha, au parcellaire relativement peu divisé, et les autres (Tarragone, Valence) au vignoble plus morcelé. On constate, en effet, que, si les parcelles n'atteignant pas 1 ha constituent la majorité, elles occupent une proportion de la surface viticole faible à Ciudad-Real (17,9 %) et à Albacete (23,3 %) plus forte à Tolède (36,2 %) mais très importante à Tarragone (60,9 %) et à Valence (60,3 %). Les valeurs moyennes des surfaces parcellaires indiquent bien aussi des différences entre les provinces de la Mancha et les autres ⁽²⁵⁾.

(25) On observe que dans la Mancha, un petit nombre de grandes parcelles (plus de 5 ha) couvre une surface importante : 27,93 % de la surface viticole à Ciudad Real, 15,39 % à Tolède et 35,72 % à Albacete, alors que, dans les provinces de Tarragone et de Valence, celles de plus de 5 ha ne couvrent que 2 et 5,7 % de la surface viticole.

Une étude de W.SCHUBRING⁽²⁶⁾ révèle qu'en 1971, la superficie viticole moyenne par entreprise est faible en France (0,945 ha) et en Italie (0,783 ha), ce qui laisse supposer que le parcellement est, dans ce pays aussi, important. On peut toutefois estimer que la réalisation de plans communautaires de restructuration tend à modifier sensiblement le parcellaire dans certaines zones productrices de vins de table. La substitution des vignes en culture principale au vignoble en culture secondaire doit aussi le modifier, en Italie.

2.13 - Systèmes de culture dans lesquels la vigne est incluse

1°) En Espagne, dans la Mancha, on trouve souvent, dans les exploitations où l'on cultive la vigne, des céréales d'hiver (22 à 31 % de la surface suivant la province et la dimension des unités), des cultures d'oliviers (7 % de la SAU à Ciudad Real, 8 % à Tolède)⁽²⁷⁾, ainsi que des cultures oléagineuses, en extension, notamment à Cuenca.

2°) En France, on observe deux types d'exploitations :

a) les exploitations dans lesquelles la vigne est dominée :

dans celles-ci, elle est associée à la polyculture surtout dans les Pays-de-Loire, où elle occupe une place modeste (cf tableau F 5) et dans le Sud-Ouest. Dans cette dernière région, où la vigne s'intégrait à des systèmes céréales-plantes sarclées et souvent à des systèmes de polyculture-élevage, on observe une tendance à la concentration de la viticulture dans les zones dans lesquelles elle est le mieux adaptée. Ici, la surface viticole moyenne par exploitation augmente mais le nombre des exploitations dont l'orientation technico-économique (O.T.E) est à la viticulture de vins de table reste faible (cf % d'OTE "autres vignes" tableau F 5). Dans certains départements du Sud-Est - notamment en Ardèche - la vigne se trouve dans des systèmes de polyculture méditerranéenne, où sa place est rarement prépondérante, ce qui explique la faiblesse de la proportion d'exploitations à OTE viticoles (en dehors des très petites). La vigne peut être associée à diverses formes d'élevage et de cultures, et notamment à l'arboriculture dans cette région.

b) Les exploitations à dominante viticole. Dans le Languedoc-Roussillon, dans certains départements du Sud-Est (Var) et en Haute-Corse, on rencontre d'assez nombreuses exploitations viticoles (à OTE "autres vignes"). Même dans les grandes exploitations (plus de 50 ha), la proportion

(26) Bulletin de l'OIV - Novembre 1971 page 1080

(27) Voir : JUDEZ L et VELAZQUEZ L. : Analyse comparative des structures agricoles au niveau régional de l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie et le Portugal - IAM Montpellier, 1979.

des unités caractérisées par cette OTE est assez élevé (cf tableau F 5, Aude, Hérault, Var, Corse). Dans certaines régions de Corse, du Var, du Gard ou des Pyrénées Orientales, on rencontre des systèmes de polyculture où coexistent la vigne, le maraîchage ou l'arboriculture, voire même les céréales. Ces dernières se rencontrent surtout dans les grandes exploitations plus extensives (le taux de viticolité est fonction inverse de la taille des unités). Mais, dans l'ensemble, on peut conclure que, sur une grande partie des départements précités, on pratique, à des degrés variables, la monoculture viticole.

3°) En Italie : La vigne en culture mixte est associée à des spéculations pérennes (arbres fruitiers) ou annuelles (céréales notamment). En culture principale, elle se trouve, le plus souvent dans des systèmes de polyculture avec ou sans élevage suivant la région et la dimension des exploitations. La monoculture viticole est très localisée (dans certaines régions des Pouilles ou de Toscane p.ex).

2.2. - LA DISTRIBUTION DE LA VIGNE DANS LES EXPLOITATIONS

Nous étudierons maintenant, la répartition des surfaces viticoles dans les exploitations, avant de la comparer à celle des surfaces agricoles utiles des unités possédant de la vigne. On utilise, pour appréhender ces répartitions, les graphiques de Gini-Lorenz (cf figures E 9, F9, I9) qui permettent d'estimer un coefficient de concentration (rapport entre la surface située entre la courbe et la diagonale, et l'aire du triangle rectangle) d'autant plus proche de 1 que les surfaces sont plus inégalement réparties entre les exploitations.

2.21 - Répartition du vignoble entre les exploitations

2.211 - En Espagne

Du fait de la variation de la surface viticole moyenne en fonction de celle des exploitations de la Mancha (cf tableau E 5), on peut supposer que la distribution du vignoble entre les différentes classes d'exploitations n'est pas très inégalitaire. On le constate à la lecture du graphique E 9, pour l'ensemble de la région de la Mancha⁽²⁸⁾ et la province de Tarragone. La concentration du vignoble dans les grandes exploitations est plus forte à Valence.

(28) D'après le tableau E 5, la répartition paraît être peu différente d'une province à l'autre, mais la concentration est plus forte à Albacete et à Ciudad Real qu'à Tolède et à Cuenca. Cela signifie que la disparité des surfaces viticoles des exploitations est sans doute plus grande dans les premières provinces que dans les dernières.

2.212 - En France

On observe des situations différentes suivant les régions (cf graphique F 9). En Pays-de-Loire, où les surfaces viticoles sont le plus souvent faibles, même dans les grandes unités, le vignoble est dispersé dans l'ensemble des exploitations comme on l'observe graphiquement. Il est un peu plus concentré dans le Sud-Ouest, où l'on trouve des exploitations assez spécialisées, dans lesquelles le vignoble couvre une certaine superficie. La concentration viticole est importante dans le Sud-Est, en raison de la spécialisation d'un certain nombre d'exploitations au vignoble étendu, et en Languedoc-Roussillon, où coexistent des petites fermes pauvres ou exploitées à temps partiel, des unités moyennes à très fort taux de viticolité et une proportion encore importante de grandes exploitations (bourgeoises ou capitalistes)⁽²⁹⁾.

On observe donc une répartition inégalitaire du vignoble entre les exploitations dans les régions en partie spécialisées dans la viticulture, les départements connaissant la plus forte concentration étant l'Hérault, le Var et la Corse, où l'on trouve de grands domaines viticoles.

2.213 - En Italie

On observe une concentration des surfaces viticoles importante en Toscane (cf graphique I 9) : un très petit pourcentage des surfaces du vignoble se répartit dans une grande proportion des exploitations, ce qui signifie que le vignoble se distribue par petites aires dans les petites et moyennes exploitations et qu'il se trouve en part importante dans de grandes unités. La concentration viticole est moins apparente dans les provinces du Nord (Vénétie, Frioul, Trentin Haut-Adige), alors que la dispersion du vignoble est très importante dans les Pouilles.

2.22 - Répartition comparée de la surface totale des exploitations viticoles et de la superficie de leur vignoble

2.221 - Espagne

On constate (fig. E 9) que le coefficient de concentration de la surface totale des exploitations viticoles est élevé et très supérieur à

(29) Pour la destination des exploitations en Languedoc-Roussillon, on peut se reporter aux travaux de LIFRAN R. - ENSA de Montpellier - INRA.

celui de l'aire viticole dans ces exploitations : dans les petites unités, la proportion de vignes dans la surface agricole est donc beaucoup plus importante que dans les grandes. On le constate en examinant, par classe d'exploitation, les coefficients de viticolité (rapport surface en vignes/surface totale de l'exploitation - cf tableau E 5).

Le degré de polyculture des grandes exploitations est donc beaucoup plus accusé que celui des petites (notamment de celles dont la surface est comprise entre 1 et 5 ha).

2.222 - France

Les courbes de concentration ont été construites, par département (cf tableau F 8) pour les surfaces de vignes et les surfaces totales des exploitations viticoles. Ces dernières courbes n'ont pas été reproduites dans le graphique F 9. Mais l'étude de leur position respective nous a conduit à distinguer plusieurs catégories de départements :

1°) Ceux dans lesquels les coefficients de concentration des surfaces viticoles et des surfaces totales sont voisins et peu élevés. Il s'agit de départements peu viticoles, où la surface moyenne du vignoble par unité - faible - varie parallèlement à la surface totale de l'exploitation (cf tableau F 5) tels que la Vendée et le Tarn-et-Garonne. On trouve aussi dans cette catégorie des départements produisant des vins d'Appellation, où le vignoble de vins de table est relégué à une place secondaire (Dordogne notamment).

2°) Ceux dans lesquels les coefficients de concentration sont faibles, mais où celui des surfaces totales dépasse nettement celui des surfaces vinicoles. Il s'agit des départements dans lesquels les exploitations viticoles sont en général de petites dimensions et d'autant plus viticoles que leur taille est plus faible : Loire Atlantique, Tarn, Ardèche.

3°) Ceux dans lesquels les coefficients de concentration sont assez élevés, et plus forts pour la répartition des surfaces totales que pour celles des surfaces viticoles.

Dans cette catégorie, nous pouvons distinguer deux cas :

a) les deux courbes de concentration sont voisines, ce qui révèle un accroissement de la surface viticole presque parallèle à celui de la taille des exploitations. Dans ce cas, parmi celles dans lesquelles

la vigne est cultivée, on trouve, à côté de petites et moyennes unités à fort taux de viticolité, une importante proportion de grandes exploitations très viticoles. On peut situer ici : l'Hérault, le Var et le Gers - où domine la moyenne exploitations viticole et où les deux courbes de concentration se coupent).

b) les deux courbes de concentration sont écartées l'une de l'autre. Dans les départements concernés, les petites exploitations ont des taux de viticolité beaucoup plus importants que les grandes, sans doute parce qu'une partie de ces dernières se situe dans un système de production dans lequel la vigne a une place secondaire. Nous classons l'Aude, le Gard et la Corse parmi ces départements, où l'on trouve sans doute, hors des zones viticoles, de moyennes et grandes exploitations à taux de viticolité faible ou nul.

Résumons nos hypothèses, en ce qui concerne les dimensions des exploitations viticoles : dans les zones de polyculture ou dans des régions qui s'orientent vers les Appellations, on trouve des exploitations de dimension assez faible, où la vigne occupe une place modeste (départements des Pays-de-Loire, Tarn-et-Garonne, Ardèche) ou assez importante (Tarn, Dordogne).

Dans les zones plus viticoles, où la dispersion des tailles des exploitations à vignes est plus grande, on rencontre des départements où, dans les unités dotées d'un vignoble, celui-ci occupe généralement une grande place (Hérault, Var et Gers), et d'autres où certaines exploitations peu viticoles se situent dans des systèmes de polyculture (Aude, Gard, Corse).

2.223 - En Italie : l'examen du graphique I 9 permet la comparaison des deux courbes de concentration. On en induit des différences entre les provinces, ce qui nous conduit à distinguer :

1°) Celles dans lesquelles le coefficient de concentration des surfaces viticoles est faible et largement dépassé nettement par celui des surfaces totales : il s'agit de régions où les dimensions des exploitations ne sont pas très inégales et où le taux de viticolité des exploitations décroît assez rapidement lorsque leur surface croît : Vénétie, Frioul et surtout Pouilles.

2°) Celles dans lesquelles les coefficients de concentration sont élevés et où les deux courbes sont assez proches l'une de l'autre ce qui révèle des taux de viticolité assez peu différents dans les petites exploitations et dans les grandes. Dans cette catégorie, on trouve une province où les exploitations sont de dimensions très inégales : la Toscane, et une autre dans laquelle la surface est mieux répartie entre les exploitations : le Trentin Haut-Adige.

2.3. - LA GESTION ET L'UTILISATION DES FACTEURS DANS LES EXPLOITATIONS

2.31. - Gestion

Celle-ci se caractérise par le mode de faire-valoir étudié en France et en Italie.

2.311. - En France

On distingue les modes de faire-valoir suivants :

a) le faire-valoir direct, dans lequel le propriétaire ou le gérant exploite lui-même (à temps plein ou partiel) avec ou sans aides familiaux et salariés.

b) le fermage qui est une location d'exploitation par un propriétaire à un preneur qui le met en valeur.

c) le métayage, dans lequel le preneur concède au propriétaire une part des fruits en contrepartie de son droit d'exploiter.

Dans certains cas, des terres sont affermées ou données en métayage à des propriétaires voisins qui, ainsi, agrandissent et restructurent leur exploitation sans investir dans le foncier. Parfois aussi, des formes particulières de bail (vigneronnage dans le Beaujolais, bail "à complant" dans l'Est) sont associées au faire-valoir direct sur les terres appartenant au preneur.

Les exploitations viticoles se distribuaient de la manière suivante en fonction du mode de faire-valoir en 1968 (d'après le cadastre viticole) :

	FAIRE-VALOIR DIRECT		METAYAGE OU FERMAGE		FAIRE-VALOIR MIXTE	
	Nombre : d'expl. : %	Surface %	Nombre : d'expl. : %	Surface %	Nombre : d'expl. : %	Surface %
(Midi Médi-	:	:	:	:	:	:
(terranéen	81,2	72,8	8,9	16,2	10,0	11,0
(Sud-Ouest	81,6	79,4	13,4	13,4	5,0	7,2
(Vallée de	:	:	:	:	:	:
(la Loire..	64,3	51,1	21,8	22,2	13,9	26,7
(:	:	:	:	:	:

On observe l'importance de la gestion directe dans le Midi-méditerranéen, où les exploitations affermées sont plus grandes que celles qui sont en faire-valoir direct (superficie moyenne : 4,20 ha contre 2,08) et dans le Sud-Ouest, où les petites exploitations en fermage ou en métayage sont fréquentes, et où se développe un faire-valoir mixte.

Dans les exploitations viticoles du Val-de-Loire, ce faire-valoir mixte est plus répandu que dans l'ensemble du pays, puisqu'il concerne le quart des surfaces.

2.312 - En Italie

On distingue divers modes de gestion :

a) la gestion directe, où le chef d'exploitation participe au travail d'exécution seul, avec sa famille ou avec des salariés.

b) la gestion à salariés, dans laquelle le chef d'exploitation assume le travail de direction mais non celui d'exécution, qui est effectué par les salariés (dans les grandes unités notamment).

c) la gestion en métayage, dans laquelle une personne physique ou morale concède une exploitation à un ménage qui fournit sa force de travail et conserve une part du fruit.

d) D'autres formes, telles que le colonat partiaire

La distribution des exploitations viticoles par mode de gestion est la suivante :

	GESTION DIRECTE		GESTION AVEC SALARIES		AUTRES FORMES	
	Nombre : d'expl. : %	Surface %	Nombre : d'expl. : %	Surface %	Nombre : d'expl. : %	Surface %
(Vénétie.....)	94,42	71,98	2,36	13,79	5,22	14,23
(Frioul.....)	94,58	68,98	2,02	23,51	3,40	7,51
(Trentin Haut)						
(Adige.....)	90,03	72,66	2,81	10,82	7,16	16,52
(Toscane.....)	73,18	40,27	8,16	33,73	18,66	26,00
(Pouilles...)	78,87	56,72	14,83	25,88	6,30	17,40
()						

On observe que la gestion directe est le mode de faire-valoir dominant, puisqu'il concerne au moins les 3/4 des exploitations et généralement plus de la moitié de la surface du vignoble. On constate toutefois

que ce mode de gestion domine davantage dans les provinces du Nord qu'au Centre (Toscane) où les exploitations avec salariés sont plus fréquentes et ont souvent, comme on vient de le voir (2.213), une grande superficie de vignes ou qu'au Sud (Pouilles) où la gestion avec salariés est assez répandue.

En définitive, en France et en Italie, l'entreprise viticole familiale paraît dominer, et, avec elle, le faire-valoir direct.

2.32 - La main-d'oeuvre dans les exploitations viticoles

1°) En Espagne : on peut estimer, sur les exploitations, d'après l'enquête réalisée par les experts, le nombre de journées disponibles pour l'activité viticole (de l'exploitant, des aides familiales et des salariés) ou réellement utilisées en main-d'oeuvre d'appoint. Le total des journées se distribue comme suit dans les classes de taille des exploitations :

Surface	Jours de travail disponibles			Surface	Jours de travail disponibles		
	Mancha	Tarragone	Valence		Mancha	Tarragone	Valence
5 - 10 ha	320	320	177	50 - 100ha	1.200	510	825
10 - 20 ha	400	465	331	> 100ha	3.100	600	2.600
20 - 30 ha	760	542	545				

Compte-tenu des besoins de travail par ha, on observe un sous-emploi dans les petites unités (moins de 20 ha) mais les personnes actives sous-employées trouvent souvent encore à louer hors de l'exploitation leur force de travail. Malgré cela, les petites exploitations ont besoin de main-d'oeuvre d'appoint pour les périodes de "pointes" de travaux.

On peut remarquer en Espagne, des exploitations de 50 à 100 ha uniquement familiales (sans salarié) et d'autres de 20 à 50 ha employant un ouvrier permanent.

2°) en France : on peut estimer que 250.000 personnes actives tirent l'essentiel de leurs ressources de la viticulture, et que 400.000 personnes en tirent des revenus secondaires : 13 % des actifs agricoles cultivent la vigne sur 3,6 % de notre surface agricole utile. La densité

de main-d'oeuvre est donc relativement élevée, dans le vignoble français. Elle dépasse les besoins annuels de travail (vendanges exclues) qui sont évalués à 367 heures par hectare pour les vignes plantées à faible écartement, et à 239 heures par hectare pour les vignes plantées à grand écartement. On peut donc estimer le temps moyen nécessaire à la culture d'un hectare de vigne à 38 journées de 8 heures (46 dans le premier cas, 30 dans le second) ce qui nous conduit à évaluer les besoins de main-d'oeuvre à une personne-année-travail (P.A.T.) pour 8 hectares. Cette estimation - sans doute un peu faible en zone de monoculture - conduirait à une évaluation des besoins de main-d'oeuvre dans la viticulture de 150.000 P.A.T., auxquels il faudrait ajouter les besoins en travail de direction (environ 20.000 P.A.T.). Dans le total de 170.000 P.A.T. ne sont pas compris les besoins en vendangeurs saisonniers. Le chiffre représentant les besoins en P.A.T. employés uniquement dans l'activité viticole demeure important puisque la main-d'oeuvre nécessaire à la viticulture représenterait, d'après une estimation, 8,9 % du nombre des actifs agricoles réellement employés (supérieur aux besoins en actifs agricoles, du fait de l'existence d'un chômage déguisé dans l'agriculture). On peut conclure que la vigne, activité intensive, exige un volume de main-d'oeuvre très supérieur à celui que demandent en moyenne les autres cultures.

Concluons que, si la main-d'oeuvre des exploitations de moins de 20 ha de la Mancha est sous-employée alors qu'elle offre 400 jours de travail, c'est que les besoins réels en main-d'oeuvre viticole sont, sur ces exploitations assez extensives, au vignoble assez peu productif, inférieurs à 20 à 40 jours par ha et par an. Les besoins en France étant estimés à 30 à 46 jours/ha, on peut supposer qu'ils sont supérieurs à ceux des exploitations de la Mancha. Il est vrai que le niveau des rendements en France laisse supposer que la viticulture y est plus intensive.

2.33 - La mécanisation dans la viticulture

2.331 - Mécanisation et taille de l'exploitation

Les très petites exploitations espagnoles (1 à 15 ha) ne possèdent pas toujours un tracteur (les travaux de labours peuvent être exécutés par des tiers). En France, depuis la disparition du cheval, les exploitations de cette taille - surtout si elles sont viticoles - possèdent un tracteur ou, suivant leur dimension ou leur mode de culture, un motoculteur.

Dans les exploitations de superficie supérieure à 10 ha, on observe que l'équipement viticole est déjà important. Les unités de 20 ha ont souvent deux tracteurs et un important matériel de culture (charrue bissoc, pulvérisateur, poudreuse, parfois ramasseuse de bois). Cet outillage se développe avec la surface viticole de l'exploitation. Lorsqu'elle est importante, on trouve un matériel complet : cultivateur ou griffon pour les labours superficiels, gyrobroyeur, appareils de traitement, épandeur d'engrais, remorque, bennes à vendange). Si l'exploitation est plus "évoluée" elle possèdera aussi d'autres outils : rogneuse, prêtailleuse, sous-soleuse, sécateurs pneumatiques ...

En Espagne, le matériel, dans les exploitations de 10 à 20 ha, est souvent acheté en commun (pulvérisateur, épandeur d'engrais, ramasseuse de bois). Mais le cultivateur et la remorque, présents presque partout, demeurent individuels.

La puissance des tracteurs paraît être fonction de la taille des exploitations. Mais souvent, du fait de la simultanéité des travaux, on accroît le nombre de tracteurs lorsque la dimension de l'entreprise le permet : en Espagne, on trouve deux tracteurs dans beaucoup d'exploitations de 20 à 50 ha.

On peut constater souvent que la spécialisation des tracteurs dans un type de tâches donné conduit à leur sous-utilisation dans les exploitations : certains tracteurs ne travaillent que 400 h/an alors qu'ils devraient, pour que la charge de leur amortissement soit limitée, travailler 1.000 h/an. Il est vrai que l'on conserve parfois à la ferme de vieux tracteurs pour les périodes de pointe.

La sur-motorisation peut aussi résulter d'un changement récent dans le mode de culture : un désherbage chimique demande 4 h de traction/ha là où un labour exigeait en moyenne 30 h/ha.

2.332 - Mécanisation et façons culturales

Si le désherbage chimique exige beaucoup moins de temps d'utilisation de la traction que les labours classiques, on soulignera aussi qu'il peut se réaliser à l'aide d'un motoculteur, alors que les labours demandent un tracteur (à roues, à chenilles ou enjambeur). C'est là un élément important qui guide les décisions concernant l'adoption de tel ou tel type de façon culturale. Même le simple désherbage sur le rang,

qui se généralise, permet d'effectuer les travaux inter-lignes sans charrue vigneronne ni décavaillonneuse, à l'aide d'un cultivateur.

Lorsque la vigne s'intègre dans des systèmes de polyculture, l'adoption du désherbage permet une économie de temps pouvant entraîner une réorganisation économique du travail et de la traction.

2.333 - Essor de la mécanisation de la récolte

En Espagne, la mécanisation de la vendange se développe peu, car les modes de conduite (vignes très basses) sont mal adaptés à elle alors que le problème de la main-d'oeuvre se pose avec moins d'acuité que dans certains autres pays.

En France, on observe une rapide progression du parc de machines à vendanger, dont l'effectif a plus que doublé en deux ans (1978-1980), passant de 633 à 1.466 unités. Ces machines sont peu utilisées dans les régions de petites exploitations peu viticoles (Val-de-Loire, Tarn, Tarn-et-Garonne) mais elles sont déjà répandues dans les vignobles du Languedoc-Roussillon, de Haute-Corse et d'Armagnac (Gers) et dans certains départements produisant beaucoup de vins de crus (Gironde). La surface sur laquelle on peut vendanger mécaniquement, en France, est évaluée à 9,7 % de la superficie viticole nationale.

En Italie, les progrès de la vendange mécanique sont parallèles à ceux que l'on observe en France. Mais la poursuite de ces progrès est conditionnée par l'adaptation de modes de culture et de conduite du vignoble aux types de machines qui permettent une économie sur le coût de récolte.

CHAPITRE 4 - COUTS DE PRODUCTION DU RAISIN DE CUVE

La méthode de calcul des coûts de production des raisins a été discutée entre les experts nationaux avant que ces coûts ne soient calculés dans les exploitations regroupées en strates déterminées dans chaque région en fonction de critères exposés dans le chapitre 1 (cf 2.1.). Nous rendons compte des résultats des conventions méthodologiques arrêtées et de la stratification effectuée dans les trois pays, avant de comparer les coûts de production obtenus puis de tirer les conclusions de cette comparaison.

/ Section I - Les conventions méthodologiques et la stratification /

1.1. - METHODOLOGIE DE CALCUL

1.1.1 - Estimation du coût de la main-d'oeuvre

Celui-ci a été obtenu par affectation d'un salaire horaire et d'un montant de cotisations sociales aux temps de travaux, pour différentes qualifications.

1°) Les qualifications de la main-d'oeuvre

On a distingué quatre catégories : tractoriste, ouvrier permanent, ouvrier temporaire et tiers commis pour des travaux à façon. Des subdivisions dans chacune de ces catégories (p.ex. ouvrier permanent qualifié, manoeuvre, coupeur, porteur, etc...) ont pu être introduites dans l'analyse régionale par les experts.

Le coût de la main-d'oeuvre familiale a été calculé en affectant, pour chaque travail effectué, le salaire d'un travailleur chargé d'une tâche similaire dans une exploitation non familiale. Il n'y a donc pas de différence dans les calculs entre le salaire horaire des travailleurs salariés et de la main-d'oeuvre familiale pour une catégorie donnée. On a évalué, dans chacun des deux cas (main-d'oeuvre familiale et main-d'oeuvre salariée), les contributions à la sécurité sociale. Cependant, il a été convenu qu'une rémunération effective de la main-d'oeuvre familiale devait être estimée à la fin de l'analyse par différence entre la valeur de la production de raisin et tous les coûts évalués de sa production autres que ceux de cette main-d'oeuvre.

2°) La répartition des temps de travaux

Afin d'obtenir une analyse précise du coût de la main-d'oeuvre,

on a identifié les travaux comme suit :

- a) Travaux du sol : labours, façon superficielle
- b) Irrigation et drainage.
- c) Entretien du vignoble : remplacement de plants et piquets, entretien d'espaliers et d'allées.
- d) Fertilisation : épandage des engrais et du fumier.
- e) Travaux sur la plante : taille, destruction des sarments, dessagattage, liage, palissage, écimage.
- f) Traitements : pulvérisations (sulfatage, désherbage...), poudrages.
- g) Vendange manuelle ou mécanique.
- h) Transports de la ferme à la vigne, mais non transports de la vigne à la cave (dont le coût ne grève pas le prix de revient du raisin)

1.12 - Calcul du coût de la traction et de la mécanisation

Pour chaque type de travail viticole, on a déterminé un nombre d'heures effectuées annuellement par chaque tracteur et chaque machine utilisés. Pour la traction et pour la mécanisation, on a multiplié ce nombre d'heures par un coût "à l'heure" composé de trois éléments : l'amortissement des machines⁽³⁰⁾, l'entretien (réparations éventuelles incluses) et les assurances directement liées à la machine et à son utilisation.

Pour le calcul de l'amortissement horaire d'une machine, on s'est référé à sa durée annuelle "standard" d'utilisation proposée par chaque pays (p.ex. 1.000 h. en France pour un tracteur de 40 CV⁽³¹⁾) qui a été multipliée par la durée de vie (en années) de cette machine⁽³²⁾.

Pour évaluer la charge globale d'amortissement, les experts d'Italie et d'Espagne ont suggéré que l'on considère la somme des valeurs d'achat de toutes les machines comme un seul investissement en équipement mécanique, alors que les Français ont proposé une approche détaillée, dans laquelle la valeur d'achat de chaque machine est prise en compte séparément.

(30) L'amortissement des machines a été calculé sur le prix d'achat en 1979-1980.

(31) Les experts italiens suggéraient de calculer un amortissement annuel constant sur un certain nombre d'années, alors que les Français, proposaient de prendre en compte dans leurs calculs un nombre constant d'heures de "vie utile" pour chaque type de machine. Cette durée doit être identique pour un type donné dans toutes les régions d'un pays. C'est finalement la proposition française qui a été retenue.

(32) Le problème de l'appariement des durées d'amortissement en années n'a pas été résolu, chaque pays estimant indépendamment des autres l'espérance de vie des tracteurs et des machines sur ses exploitations.

Le calcul de l'amortissement annuel s'effectue suivant la formule suivante, pour une machine utilisée pendant n années :

$$\text{Amortissement} = \frac{[\text{Valeur d'achat} (1 + \text{taux d'actualisation})^n - \text{Valeur résiduelle}] \times \text{taux d'actualisation}}{(1 + \text{taux d'actualisation})^n - 1}$$

(Comme taux d'actualisation, on a utilisé le taux à moyen terme du Crédit Agricole, variable suivant le pays et parfois les régions).

A partir de l'amortissement annuel on a pu aisément calculer l'amortissement horaire, la durée d'utilisation en heures/an ayant été pré-déterminée.

Le coût annuel d'entretien et de réparation a été estimé en pourcentage de la valeur d'achat de la machine suivant la formule :

$$\text{Coût d'entretien annuel} = \text{Coefficient} \times \frac{\text{Valeur d'achat}}{\text{nombre d'années de vie utile}}$$

On a divisé le coût annuel par le nombre d'heures d'utilisation annuelle, pour obtenir le coût horaire d'entretien et de réparation, en divisant le montant de la prime annuelle par le nombre d'heures d'utilisation de la machine dans l'année ; on a calculé un coût horaire de son assurance.

1.13 - Evolution du coût des matières premières

Ce coût - aux prix de 1979-80 - est celui de toutes les fournitures utilisées pour la culture de la vigne :

- a) plants de remplacement
- b) engrais, minéraux et organiques
- c) produits de traitement : fongicides, insecticides, désherbants, etc...
- d) carburants et lubrifiants
- e) eau d'irrigation, s'il y a lieu
- f) matériel et petit outillage : piquets, fil de fer, sécateurs, etc...

La T.V.A. sur les matières premières n'a été prise en compte que dans la mesure où elle était réellement payée par les viticulteurs.

1.14 - Estimation des frais généraux

Dans cette rubrique figurent les frais relatifs aux bâtiments, les primes d'assurances, les impôts, les frais financiers et de gestion.

1°) Frais relatifs aux bâtiments

On a tenu compte uniquement des bâtiments dont l'usage est directement lié à la production du raisin⁽³³⁾ : le garage pour le tracteur et les autres machines et l'entrepôt pour les engrais et les produits de traitement. Les charges relatives à ces bâtiments sont constituées par trois éléments :

a) Les amortissements annuels, dont les taux sont calculés selon les règles utilisées dans le RICA : 5 % (pour les constructions en bois), 4 % (pour les constructions en bois avec fondations) et 2 % (pour les constructions en matériaux durs) des prix d'achat ou de construction en 1979-80.

b) Les frais d'entretien et les réparations des bâtiments estimés pour une année à 1 % des prix précédents.

c) La part des primes d'assurance dont le versement est directement lié à l'existence de bâtiments (assurance incendie, inondations, etc...) qui a été incluse dans les "frais pour bâtiments" (au tarif de 1979-80).

2°) Assurances

On a pris en compte ici les seules primes d'assurances directement liées à la production du raisin (notamment assurances "récolte" ou assurances "grêle", au tarif de 1979-1980) puisque celles qui ont été versées pour l'assurance des tracteurs et des machines sont intervenues dans le calcul de leur prix de revient.

3°) Impôts

On a pris en compte les seuls impôts qui touchent directement la production de raisin (y compris les impôts fonciers) versés en 1979-1980.

4°) Frais financiers

Il s'agit des charges d'intérêt des prêts que l'on a pu contracter à court terme pour financer :

- a) les salaires et les charges sociales,
- b) l'entretien et les assurances du tracteur et des machines,
- c) l'achat des matières premières,
- d) l'entretien et les assurances des bâtiments et les autres assurances (récolte, etc...)
- e) les impôts,
- f) les frais de gestion.

(33) Il semble que l'on doive, ici, calculer les frais pour des bâtiments dont la surface permettrait de loger exactement le tracteur, les machines et les produits destinés à la viticulture. L'enregistrement des frais réels peut conduire à une surestimation des besoins dans la mesure où les bâtiments sont sous-utilisés. L'imputation des frais relatifs aux bâtiments communs dans les exploitations polyvalentes, effectuée à partir du taux de viticolité de l'exploitation (% de la SAU en vignes) a parfois aussi entraîné une surestimation des coûts (en Italie notamment).

Les calculs ont été effectués dans l'hypothèse selon laquelle les prêts correspondants "courent" sur six mois au taux d'intérêt du court terme du Crédit Agricole pour l'année 1979-1980.

5°) Frais de gestion et d'administration

Ils comprennent les frais d'électricité, de téléphone, de déplacements, les cotisations versées à divers organismes, etc... On les a estimés à un pourcentage (2 % ou 3 %) du produit brut de l'exploitation..

6°) Prix de la terre

Ce prix n'intervient pas dans le calcul des coûts de production, mais il a été convenu que quelques informations le concernant devaient être données par les experts.

1.15 - Calcul du coût d'amortissement des plantations

Toutes les dépenses occasionnées par la plantation de la vigne et son entretien durant les trois premières années sont considérées comme des charges d'"investissement" et ont été réparties sur la vie totale de la vigne estimée à 28 ans.

1°) Calcul de l'"investissement"

Celui-ci comprend des coûts de main-d'oeuvre, de traction, de mécanisation et de matières premières nécessaires pour la plantation de la vigne et son entretien durant les trois premières années. En cumulant les coûts annuels, (sur la base des prix de 1979/1980) on a obtenu le montant de l'investissement total de plantation.

2°) Calcul de l'amortissement

Les investissements réalisés pour la plantation et son entretien durant les trois premières années sont amortis pendant la durée de vie productive de la vigne.

Après trois ans, au moment où la vigne obtient sa première récolte, l'investissement cumulé s'élève si, D_t est la dépense totale de l'année t en francs 1979-80) à :

$$\text{Investissement cumulé} = \sum_{t=1}^3 D_t (1 + \text{taux d'intérêt})^{4-t}$$

Cette formule a été appliquée en prenant deux taux d'intérêt :

a) Un taux nul ; une valeur non actualisée d'amortissement a alors été calculée en répartissant sur 25 ans l'investissement cumulé.

b) Le taux d'intérêt pratiqué dans chaque pays (ou chaque région).

Dans ce cas, on a pu, à partir d'un investissement cumulé actualisé, calculer des annuités équivalentes.

3°) Inconvénients de l'actualisation des investissements en plantation dans les comparaisons de coûts de production

On peut constater une large supériorité de tous les coûts actualisés - même à taux bonifié, donc relativement faible - sur ceux qui ne le sont pas.

Ainsi, l'actualisation du coût de la plantation accroît-elle considérablement le coût de production estimé à l'hectare et la part de l'amortissement dans ce coût. En effet, l'amortissement des plantations, même non actualisé, occupe une place importante dans la structure des coûts : de 22,3 % à 28,2 % en Espagne suivant le type d'exploitation, 17,8 % à 31,2 % en France, et 13 % à 33 % en Italie.

Or, il est vrai que le calcul d'actualisation paraît répondre à une préoccupation plus comptable qu'objective, dans notre cas. On sait, en effet, que le "travail indirect" effectué pour la plantation provient en partie de l'exploitant et des aides familiales qui n'auraient pas pu trouver à l'extérieur un travail équivalent dont la rémunération au taux salarial courant aurait pu être ensuite placée au taux d'intérêt des prêts des organismes de crédit. En réalité, la plantation permet souvent d'utiliser une main-d'oeuvre disponible dont on améliore ainsi le niveau d'emploi en lui confiant la réalisation de l'investissement-plantation. Quant au travail des machines appartenant à l'exploitation qui a été affecté aux plantations, il aurait peut-être été sous-utilisé si l'on n'avait pas profité de cette opportunité offerte par la constitution d'un vignoble.

Pour ce qui est des travaux effectués par des entreprises extérieures et des fournitures achetées sur le marché, elles ont bien donné lieu à un débours. Mais les sommes correspondantes, même non empruntées, n'auraient sans-doute pas pu être placées à long terme à un taux égal à celui des emprunts. Et, en tout état de cause, si elles avaient du être actualisées, elles l'auraient été en utilisant non un taux d'intérêt courant mais la différence entre celui-ci et le taux d'inflation (faible et même négative dans le cas de taux bonifiés).

Dans les comparaisons de coûts, nous avons donc, après discussion, pris le parti d'utiliser des prix de revient calculés à partir de coûts non actualisés.

1.2. - STRATIFICATION DE L'ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS

1.21 - Espagne

La stratification s'est fondée sur trois caractères : la sous-région de dénomination et d'autres critères qui paraissent liés aux rendements (que l'enquête n'a pas permis de mesurer directement) : le cépage dominant, le fait que la vigne est ou non greffée et le degré de mécanisation. On a finalement constitué 21 strates qui sont représentées par les types d'exploitation figurés dans le tableau suivant :

TABLEAU 4.1-STRATES D'EXPLOITATIONS EN ESPAGNE

PROVINCE ET REGION	CEPAGE	GREFFAGE	DEGRE DE MECANISATION	DENOMINATION
<u>MANCHA</u>				
Mancha.....	Airen	oui	élevé ⁽²⁾	Mancha Airén gr. très mécan.
Mancha.....	Airen	oui	normal	Mancha Airén gr.
Mancha.....	Airen	non	-	Mancha Airén franc
Jumilla(Albacete)	Monastrell	non	-	Jumilla Monastrell franc
Manchuela.....	Bobal	oui	-	Manchuela Bobal gr.
Manchuela.....	Bobal	non	-	Manchuela Bobal franc
Mentrida.....	Grenache	non	-	Mentrida Grenache franc
Almansa ⁽¹⁾	Monastrell et Grenache rouge	non	-	Almansa Monastrell franc
<u>TARRAGONE</u>				
Penedès.....		oui	semi-mécan.	Penédès
Conca de Barbera		oui	-	Conca de Barbera
Campo de Tarragone		oui	très-mécan.	Campo de Tarragone très mécan.
Campo de Tarragone		oui	semi-mécan.	Campo de Tarragone
Falset.....		oui	-	Falset
Rivière d'Ebre...		oui	-	Ebre
Terres hautes....		oui		Terres hautes Tarragone
Priorato.....		oui	semi-mécan.	Priorato semi-mécan.
Priorato.....		oui	non-mécan. (traction animale)	Priorato non-mécan.
<u>VALENCE</u>				
Utiel Requena ...		oui	normal	Utiel Requena
Valentino.....		oui	-	Valentino
Clariano.....		oui	-	Clariano
Alto Turia.....		oui	-	Alto Turia

(1) La région viticole d'Almansa se trouve aussi dans la province de Valence.

(2) Dans les exploitations très mécanisées, on fertilise avec un localisateur d'engrais industriel et non artisanal, on pulvérise par appareil porté et non à dos.

1.22 - En France

La stratification s'est effectuée, non pas à partir de sous-régions comme en Espagne, mais plutôt en fonction de zones de production différenciées suivant la nature et la profondeur de leur sol, leur situation (plaine ou coteau), voire leur climat.

D'autres critères ont été introduits ensuite : dimension et caractère familial de l'exploitation, place de la vigne dans le système de culture (monoculture ou polyculture), couleur du vin produit.

En définitive, on a retenu 13 strates correspondant aux types décrits dans le tableau suivant :

TABLEAU 4.2- STRATES D'EXPLOITATIONS EN FRANCE

REGIONS	DIMENSION MOYENNE DES EXPLOITATIONS	CULTURE UNIQUE ou POLY-CULTURE	MAIN D'OEUVRE	SITUATION	PRODUITS DOMINANTS	TECHNIQUE	DENOMINATION
Val-de-Loire	15 ha	Monoculture	fam.	coteau	vin de pays		Val-de-Loire
Sud-Ouest	Moyenne (20 ha)	Polyculture	fam.	coteau	vin rouge		Sud-Ouest Moy. rouge. Poly.
Sud-Ouest	Grande (50 ha)	Polyculture	fam. + sal. temp.	coteau	vin blanc		Sud-Ouest Gde. blanc Poly.
Sud-Est	Moyenne (20 ha)	Monoculture	fam. + salariés	plaine	vin rouge		Sud-Est Moy. plaine
Sud-Est	Grande (130 ha)	"	à sal. r. iés	plaine	vin rouge	très mécan.	Sud-Est Gde très mécan.
Sud-Est	Moyenne (30 ha)	Vigne-fruits	fam.	coteau	vin rouge	assez mécan.	Sud-Est Moy. mécan. Poly.
Sud-Est	Moyenne (24 ha)	Vigne-fruits	fam.	coteau	vin rouge	désherbage chimique	Sud-Est Moy. désh. Poly.
Languedoc	Petite (5-10 ha)	Monoculture	fam.	garrigues	vin rouge		Garrigues petite
Languedoc	Petite (2-5 ha) à temps partiel	"	fam.	soubergues	"		Soubergues petite-temps partiel
Languedoc	Moyenne (20 ha)	"	fam.	soubergues	"	traditionnelle	Soubergues moy. trad.
Languedoc	Moyenne (20 ha)	"	à sal. r. iés	soubergues	"	Modernisée	Soubergues moy. modern.
Languedoc	Petite (3 ha) temps partiel	"	fam.	plaine	vin rouge		Languedoc plaine pet. temps partiel
Languedoc	Grande	"	à sal. r. iés	plaine	vin rouge		Languedoc plaine grde

1.23 - En Italie

Les critères sur lesquels s'est fondée la répartition des exploitations italiennes dans les strates régionales sont la zone ou la situation (vignoble de colline ou de plaine) et le mode de faire-valoir (cf. chapitre 1, 2.1) : exploitation à main d'oeuvre uniquement familiale et exploitation employant des salariés.

Le tableau ci-dessous montre les types d'exploitations retenus :

TABLEAU 4.3 - STRATES D'EXPLOITATIONS EN ITALIE

(ZONES et)	(SUPERFICIE)	(MONOCULTURE)	(MAIN)	(SITUATION)	(DENOMINATION)
(REGIONS)	(MOYENNE DES)	(OU)	(d'OEUVRE)		
()	(EXPLOITATIONS)	(POLY-CULTURE)	()	()	()
(<u>NORD</u>)					
(Vénétie)	Petite(6,5ha)	monoculture	familiale	Colline	Vénétie colli-
()					ne petite)
(Vénétie)	Grande(70 ha)	polyculture	en grande	Colline	Vénétie colli-
()			partie sa-		ne grande)
()			lariée)
(Vénétie)	Petite(10 ha)	monoculture	familiale	Plaine	Vénétie plaine)
()					petite)
(Vénétie)	Grande(100ha)	polyculture	en grande	Plaine	Vénétie plaine)
()			partie sa-		grande)
()			lariée)
(<u>CENTRE</u>)					
(Toscane)	Petite (4 ha)	monoculture	familiale	Colline	Toscane colli-
()					ne petite)
(Toscane)	Grande(58 ha)	polyculture	en grande	Colline	Toscane colli-
()			partie sa-		ne grande)
()			lariée)
(Toscane)	Petite(13,5ha)	polyculture	familiale	Plaine	Toscane plaine)
()					petite)
(Toscane)	Grande(650ha)	polyculture	en grande	Plaine	Toscane plaine)
()			partie sa-		grande)
()			lariée)
(<u>SUD</u>)					
(Pouilles)	Petite (19ha)	polyculture	familiale	Plaine	Pouilles peti-
()					te)
(Pouilles)	Grande(56 ha)	polyculture	en grande	Plaine	Pouilles grande)
()		à dominante	partie sa-)
()		viticole	lariée)
())

/ Section 2 - Comparaison des coûts de production /

Nous étudions les coûts des trois facteurs de production : terre, capital, travail puis l'ensemble des coûts ramenés à l'unité de surface et à l'unité produite.

2.1. - COÛTS COMPARES DES FACTEURS DE PRODUCTION

Les coûts sont évalués en ECU à partir du taux moyen de conversion en cette unité de compte des unités de monnaie nationales en 1980. La C.E.E. publie régulièrement des taux de conversion, ce qui facilite les calculs.

Même si le rapport des valeurs des monnaies nationales exprimées en ECU diffère un peu de leur taux de change, la méthode que nous utilisons paraît être plus objective, du fait de la non-fixité de la parité de certaines monnaies, de l'ambiguïté de la signification des rapports de valeur des monnaies vertes et de la présence, parmi les trois pays étudiés, d'un pays non membre de la C.E.E.

Nous envisageons successivement l'analyse du coût du capital foncier (capital domaine - terre et bâtiments - et vigne) et des charges de capital d'exploitation et de travail.

2.11 - Coût du capital foncier

Nous étudions, ici, trois éléments que nous associons dans le capital foncier : la terre, la plantation (parfois incluse dans le capital d'exploitation par les économistes ruraux), et les bâtiments.

2.111 - Prix de la terre

Le tableau n° 6 rend compte des résultats d'enquêtes effectuées dans les zones retenues des trois pays. Malgré l'imprécision de certaines données, nous induisons de l'étude de ce tableau quelques enseignements concernant les valeurs vénales de la terre nue et de la terre plantée en vigne.

2.1111 - Valeur vénale de la terre :

1°) Les différences intra-régionales : Celles-ci sont très importantes : le prix de la terre varie de 1 à 11 dans la Mancha espagnole, de 1 à 3,5 dans les garrigues languedociennes françaises, de 1 à 3 dans la Toscane et les Pouilles italiennes.

Parmi les facteurs qui peuvent expliquer les variations de ce prix, on peut mettre en exergue les suivants :

a) Les disparités d'aptitudes culturales : le prix de la terre peut, en effet, apparaître comme celui d'un bien capital destiné à assurer une production et, grâce à elle, une espérance de revenu supposée liée à ces aptitudes.

b) Les différences d'aménagement foncier : en Espagne, les terres irrigables des provinces de Tarragone et de Valence atteignent des valeurs vénales que l'on ne connaît dans aucune des autres régions étudiées (12.750 et 13.500 ECU/ha).

c) Les possibilités d'affectation de la terre à des usages extra-agricoles : certaines aires, du fait de leur situation, sont considérées comme pouvant être affectées à la construction, au commerce, à l'industrie ou à la voirie. Elles risquent alors d'être soit sous-évaluées soit plus souvent surévaluées par rapport à celles qui n'ont pour affectation que l'agriculture.

On observe, en fait, de grands écarts de prix des terres dans les régions où une partie de celles-ci peut être affectée à un double usage, notamment en France, dans les garrigues, les soubergues basses et la plaine héraultaise, ainsi que dans la Toscane italienne.

d) Les tensions sur le marché de la terre : dans certaines situations, la demande peut être telle que, face à l'offre, le prix est majoré du fait d'une compétition entre acheteurs. Dans d'autres cas, la confrontation d'une demande rare et d'une offre plus abondante, sur un marché de vendeurs, explique le bas niveau des prix.

2°) Les différences interrégionales : On peut appréhender celles-ci à partir des prix moyens relevés dans chaque région retenue. Le prix de la terre varie de 3 à 5 en Espagne (entre la Mancha et Valence) de 1 à 3,5 en France (entre le Val-de-Loire et les soubergues basses languedociennes) de 1 à 1,4 en Italie (entre la Toscane et la Vénétie).

Si nous considérons les valeurs extrêmes des maxima et des minima, nous enregistrons évidemment des écarts beaucoup plus importants encore : 1 à 3,1 en Espagne, 1 à 6,6 en France, 1 à 3,7 en Italie.

Les différences interrégionales appréhendées à partir des moyennes peuvent traduire deux types de disparités :

a) Des différences entre conditions climatiques et culturales régionales

b) Une inégale pression de la demande et de l'offre sur chaque marché foncier régional, l'inégalité étant accentuée dans les régions où,

sur des surfaces importantes, les terres agricoles peuvent être demandées comme terrains industriels ou terrains à bâtir.

2.1112 - Valeur vénale des vignes : On peut comparer ces prix à l'intérieur des régions et entre régions en consultant le tableau n° 6, dont la lecture éclaire sur des différences intra-régionales et interrégionales de prix.

1°) Les différences intra-régionales : Celles-ci sont aussi importantes que pour la terre nue ; elles varient de 1 à 14 en Espagne, dans la province de Valence (où certaines terres à vigne sont irrigables) de 1 à 3,3 dans le Tarn français (où se trouvent des parcelles dans lesquelles on peut produire une Appellation) de 1 à 1,6 dans les Pouilles italiennes. Ces écarts peuvent s'expliquer par les facteurs suivants :

a) Les différences de rendement et de qualité des vins produits (le prix des vignes est plus élevé dans les zones d'Appellation et même, en France, dans celles où l'on produit des vins de pays que dans les zones à vins de consommation courante).

b) La possibilité d'irrigation de certaines vignes (en Espagne)

c) La possibilité de réaffectation du sol à d'autres cultures après arrachage primé du vignoble en France et en Italie. La prime d'arrachage constitue alors, pour l'acheteur, une somme qui vient en déduction du prix d'achat d'une vigne.

d) Les tensions comparées de l'offre et de la demande sur le marché régional de l'exploitation viticole ou de la parcelle viticole (les deux marchés sont distincts selon de nombreux économistes).

2°) Les différences interrégionales : A travers les moyennes régionales, on peut, dans chaque pays, observer ces différences : 1 à 1,5 en Espagne, 1 à 3,5 en France, 1 à 1,4 en Italie. Parmi les causes de ces disparités de prix on retrouve, selon nous, certaines de celles qui expliquent les différences intra-régionales : inégalités de rendements ou de vocation à la production de vins de qualité, tension sur le marché des vignes . Celui-ci paraît, en effet, être un marché de vendeurs dans les régions où la viticulture décline et un marché d'acheteurs dans les zones à fort rendement viticole ou dans celles où la terre à vigne, après arrachage, peut être utilisée à des fins non agricoles.

2.1113 - Valeurs vénales et coûts d'établissement :

Les différences entre les prix moyens ou extrêmes des vignes plantées et des sols nus, paraissent être très inférieurs au coût moyen/ha d'une plantation en France (8.000 à 11.000 ECU) et en Italie (10.000 à 15.000 ECU). En Espagne, où la constitution du vignoble est moins chère, du fait de la faiblesse des densités de plantation et des coûts des facteurs utilisés, (1.300 à 5.000 ECU/ha), ces différences de prix paraissent prendre mieux en compte les coûts de plantation.

Il semble que, du fait de la saturation du marché des vins de table et de la possibilité d'arrachages primés, dans les deux pays du Marché Commun, les différences entre les prix des parcelles de vigne et de la terre nue sont plus proches de la valeur de la prime d'arrachage que de la valeur résiduelle de la plantation estimée à partir du coût de constitution de celle-ci.

2.112 - Coût de la plantation ⁽³⁴⁾

La méthodologie de calcul de ce coût a été envisagée au début du chapitre. Les charges d'amortissement sont calculées à partir de ces coûts (évalués aux prix de 1980) dans l'hypothèse d'une durée de production de 25 ans pour un vignoble greffé et de 17 ans pour un vignoble franc de pied.

On peut comparer les coûts de plantation d'après la valeur calculée des amortissements annuels non actualisés (cf tableaux 7,E,F,I). Ils diffèrent beaucoup d'une strate à l'autre.

2.1121 - Dispersion des valeurs (en ECU) des annuités d'amortissement : celle-ci est beaucoup plus faible en Espagne que dans les deux autres pays :

1°) En Espagne, la charge d'amortissement est plus basse dans la Mancha (même dans les deux types d'exploitations à vignes greffées) que dans les autres régions (où le greffage est toujours pratiqué).

a) Dans la Mancha, où la densité des plantations est faible, le prix d'achat des plants dans les types d'exploitation à vignes greffées ne majore pratiquement pas les montants des amortissements, ceux-ci étant calculés sur une durée plus grande (25 ans au lieu de 17 pour les vignes non greffées).

(34) Les experts espagnols font remarquer que le nombre d'enquêtes qu'ils ont pu effectuer sur les coûts de plantation a été limité et qu'ils ont parfois utilisé les mêmes coefficients techniques pour l'estimation de certains éléments de ces coûts dans deux ou plusieurs types d'exploitations dans lesquelles le mode de conduite est comparable. La précision du calcul des coûts a pu être légèrement affectée du fait de ces pratiques. Les experts italiens ont signalé qu'ils n'avaient pas toujours pu obtenir le détail des composants des coûts de plantation, dans leurs enquêtes.

b) dans les autres régions, la charge d'amortissement à l'ha de vignoble oscille autour de 100 ECU /ha dans tous les types d'exploitation sauf celles du Priorato (Tarragone) où elle dépasse le double de cette valeur et dans l'exploitation de Conca de Barbera (Tarragone) où elle est plus faible et proche des valeurs enregistrées dans la Mancha. La supériorité des charges d'amortissement dans les exploitations du Priorato provient en partie du coût calculé de la main-d'oeuvre permanente, dont la productivité est faible : on utilise 1.070 h/ha pour les trois années de constitution de la plantation en Priorato contre 158 h dans les exploitations types des zones voisines de Falset de l'Ebre et 310 dans les Terres Hautes.

Précisons que, dans les types d'exploitations du Priorato, la main-d'oeuvre est familiale et abondante. On alloue donc à la plantation un supplément de travail sans réaliser une économie suffisante sur la traction et les travaux extérieurs, ce qui explique le coût élevé d'amortissement. Il est évident que, vu le niveau des rendements (cf tableau E 7) dans les deux exploitations en cause, la main-d'oeuvre familiale n'est pas rémunérée en fait (par le revenu réel du travail) au taux des salaires. Pour l'exploitation de Conca de Barbera, l'infériorité des charges, comparées à celles des exploitations de Penédés et Campo de Tarragone, est due à une moindre utilisation de la traction (63 h en 3 années contre 161 h) et à la relative faiblesse de la fumure de fond (200 kg d'engrais/ha contre 507,5/ha pour un rendement, il est vrai, plus faible).

2°) En France, les différences interrégionales dans les charges d'amortissement de plantations sont moins accusées qu'en Espagne. Aucun des critères à partir desquels s'est réalisée la typologie des exploitations (région, dimension, degré de polyculture) ne permet d'expliquer ces différences. Il semble que les exploitations de plaine (de dimension moyenne dans le Sud-Est et grande en Languedoc) soient favorisées sur le plan du coût de la plantation. Les facteurs expliquant les différences paraissent être les suivants :

a) La densité de plantation : celle-ci est faible dans les exploitations "Sud-Est Moy.plaine" et "Languedoc plaine grande" (3.600 et 3.300 pieds/ha).

b) Le degré de mécanisation : les charges paraissent être majorées dans les exploitations très mécanisées (cf Sud-Est grande très mécanisée et moyenne mécanisée).

c) La main-d'oeuvre utilisée : les deux exploitations du Sud-Ouest

utilisent respectivement 379 et 601 h de main-d'oeuvre (tracteur exclu) et 73 et 130 h de tracteur (il y a ici complémentarité et non concurrence entre main-d'oeuvre et traction).

d) La fumure de fond : les deux exploitations du Sud-Ouest et celle du Val-de-Loire utilisent respectivement 13.150, 5.100 et 10.730 kgs/ha de fumure dans les trois premières années de vie de la vigne.

3°) En Italie : l'examen des résultats obtenus dans ce pays fait ressortir :

a) Des différences interrégionales entre la Toscane et les Pouilles d'une part, la Vénétie de l'autre, où toutes les charges d'amortissement sont sensiblement plus élevées que dans les autres provinces.

b) Des différences intra-régionales entre les petites exploitations familiales et les grandes à salariat (où les charges d'amortissement à l'ha sont moins élevées) et entre les exploitations de colline et celles de plaine (la charge de travail et de fumure "incorporés" dans la plantation étant plus élevée dans les premières).

Ces différences sont particulièrement apparentes en Vénétie, où les petites exploitations supportent, en colline, des charges de travail de 32 % en moyenne plus élevées que les grandes. La différence des coûts de la main-d'oeuvre utilisée pour la plantation en fonction de la situation des exploitations est faible, dans les unités où le travail est familial.

Celles-ci dépensent pour cette main-d'oeuvre 75 % de plus en colline qu'en plaine.

2.1122 - Dispersion du "poids" des amortissements des plantations dans les coûts : L'examen des tableaux n° 7 (chiffres entre parenthèses, 3° colonne) nous permet d'estimer ce poids pour chaque type d'exploitation, et nous suggère les conclusions suivantes :

a) Les différences entre les pays sont importantes : ce "poids" oscille entre 8,7 % et 15,4 % en Espagne, entre 12,1 % et 19,1 % en France, entre 14 % et 23 % en Italie.

b) Ce "poids" ne paraît lié ni au rendement à l'ha ni au coût de production global à l'ha ni au degré de monoculture. Mais il tend à se différencier, dans chaque pays, suivant les régions : ainsi, il est plus élevé, en Espagne, dans la province de Tarragone que dans la Mancha, en France dans le Sud-Est qu'en Languedoc, en Italie dans les collines de Toscane que dans les plaines de cette région ou de la Vénétie, et dans ces plaines que dans les Pouilles.

2.113 - Coût d'amortissement et d'entretien des bâtiments

Seul, dans le calcul de ce coût, a été prise en compte la charge d'amortissement des bâtiments abritant les matières premières, les tracteurs et les machines utilisées pour la culture de la vigne. On a évalué, en fonction du degré de mécanisation des exploitations, des surfaces utiles de bâtiments et estimé leur valeur initiale - base de calcul de l'amortissement - au coût de construction régional en 1980.

La charge d'amortissement a été évaluée à 2 % et les frais d'entretien à 1 % de cette valeur. Vu la méthode utilisée, il est certain que l'on retrouve des charges d'amortissement à l'ha plus élevées dans les exploitations mécanisées que dans celles qui ne le sont pas. Ce poste, inclus dans les frais généraux, en représente une petite partie (moins de 10 % et le plus souvent moins de 10 %). Le poids de la charge d'amortissement des bâtiments ne dépasse donc pas 1 % du coût total de production : ses variations ne peuvent donc affecter que très peu ce coût.

2.12 - Coût du capital d'exploitation

Nous distinguons, dans ce capital, le cheptel mort (machines) - dont le coût inclut l'amortissement - et le capital circulant, qui occasionne des dépenses annuelles.

2.121 - Charges relatives au cheptel mort

Celles-ci sont calculées à l'ha dans la cinquième colonne des tableaux n° 7 (E, F, I). Elles représentent un poids dans le total des charges qui oscille entre 5 et 13 % dans l'ensemble des pays. L'examen de leurs valeurs (en ECU) permet de caractériser des exploitations à fortes faibles et très faibles charges d'amortissement.

1°) Exploitations à fortes charges à l'ha : la valeur de ces charges est importante (plus de 150 ECU/ha) :

a) Dans les moyennes et grandes exploitations bien équipées d'Espagne (Campo de Tarragone très mécanisée) de France (grande exploitation de la plaine languedocienne, grande exploitation très mécanisée du Sud-Est, grande exploitation du Sud-Ouest) et d'Italie (grandes exploitations de plaine et de colline en Vénétie).

b) Dans les petites ou moyennes exploitations suréquipées, où le plein emploi de l'outillage est généralement loin d'être atteint. On trouve

de tels types d'exploitation en France (moyennes exploitations du Sud-Est l'une mécanisée, l'autre utilisant le désherbage, moyenne exploitation des soubergues languedociennes) et en Italie (petites exploitations de plaine et de colline en Vénétie et en Toscane, petite exploitation des Pouilles).

c) Dans les exploitations à temps partiel dans lesquelles le choix des équipements dépend moins d'un calcul économique que de la recherche de la commodité de la culture (p.ex. en France petite exploitation à temps partiel de la plaine languedocienne).

2°) Exploitations à faibles charges à 1'ha : On peut situer, dans cette catégorie, toutes les exploitations dans lesquelles les charges de traction et de mécanisation sont comprises entre 50 et 150 ECU/ha. Parmi elles on trouve :

a) Des exploitations peu intensives, à faible densité de plantation (caractérisées par des charges globales à 1'ha faibles).

C'est le cas pour une partie des exploitations espagnoles de la province de Tarragone (Conca de Barbera, Falset, Ebre Terres hautes) et de celles de la province de Valence.

Ces exploitations sont caractérisées par des rendements moyens faibles (n'atteignant pas 30 hl/ha), et leur charge de matériel apparaît relativement lourde pour ce niveau de productivité.

b) Des exploitations petites et moyennes dont le matériel est relativement bien employé. Celles-ci utilisent une main-d'oeuvre familiale abondante : en Espagne exploitations de Penédès et de Campo de Tarragona, en France petite exploitation de Garrigues, exploitation moyenne traditionnelle des Soubergues (Languedoc) exploitation moyenne de polyculture produisant du vin rouge du Sud-Ouest, exploitation de polyculture du Val-de-Loire.

c) Des exploitations moyennes ou grandes équipées d'un outillage assez bien employé, et qui peuvent faire appel, pour les travaux effectués à la machine, à des C.U.M.A ou à des entrepreneurs privés. On trouve ces types d'exploitations dans le Languedoc français (exploitation des Soubergues modernisée) et en Italie, en Toscane (grandes exploitations de plaine et de colline) et dans les Pouilles (grande exploitation).

3°) Exploitations à très faibles charges à 1'ha : cette catégorie dans laquelle les charges ne dépassent pas 50 ECU/ha, regroupe deux classes d'exploitations :

a) Des exploitations à viticulture très extensive et à faible rendement : en Espagne, exploitations de la Mancha, et du Priorato dans la province de Tarragone.

b) De très petites exploitations de monoculture à temps partiel dans lesquelles on utilise la main-d'oeuvre disponible et où les gros travaux sont effectués par des tiers (type : petite exploitation à temps partiel des Soubergues languedociennes).

Nous avons conclu que les charges de cheptel mort sont, en général, plus élevées en France et en Italie qu'en Espagne. Mais une analyse plus fine nous a permis de prendre compte des différences importantes entre types d'exploitation d'un même pays et des ressemblances entre types caractérisés dans des pays différents.

2.122 - Coût du capital circulant :

Dans la 6° colonne des tableaux n° 7, ce coût figure dans la rubrique "matières premières". Celle-ci comporte quatre postes : engrais, produits de traitement, plants de remplacement (avec piquets et fil de fer), carburants et lubrifiants.

Les deux premiers sont sans contestation des éléments du capital circulant ainsi que le troisième, si l'on assimile à une opération foncière le remplacement des manquants (que l'on pourrait aussi considérer comme un facteur d'entretien du capital-plantation). Quant aux carburants et lubrifiants, ils constituent des consommations intermédiaires plutôt qu'un capital circulant. Mais, du fait de la méthode de calcul utilisée dans les rapports nationaux, nous prenons le parti d'étudier ensemble les coûts des quatre éléments précités.

2.1221 - Dispersion des coûts /ha des matières premières

1°) En valeur (ECU), celle-ci est traduite dans le tableau ci-dessous :

(Minimum	Médiane	Maximum	Ecart %)
(Minimum)
(Maximum)
(
(ESPAGNE	192,8 (Mancha Bobal franc)	168,4 (Clariano)	350,3 (Penédès)	277%
(FRANCE	370,1 (Languedoc garrigues petite)	544,2 (Val-de-Loire)	977,7 (Languedoc plaine grande)	164%
(ITALIE	264,4 (Toscane col-line petite)	425,7	720,8 (Vénétie col-line petite)	173%
(ECART %	299 %	223 %	279 %	
(MAXIMUM				

La comparaison entre pays fait ressortir deux conclusions :

a) le niveau de ces coûts est relativement faible, en Espagne et beaucoup plus élevé, dans l'ensemble, en Italie et surtout en France (où le coût minimum enregistré dans une exploitation dépasse le coût maximum relevé dans les exploitations espagnoles) et en Italie. Cela explique les forts écarts dans les colonnes du tableau précédent.

b) les écarts interrégionaux paraissent être importants dans les trois pays (cf pourcentages en dernière colonne). La différence entre coût maxima et minima est dans les rapports de 1 à 3,8 en Espagne, de 1 à 2,6 en France, de 1 à 2,7 en Italie.

2°) En pourcentage du coût total : l'importance du coût des matières premières dans le coût total à l'ha varie selon les types d'exploitation dans des proportions importantes, comme le montrent les intervalles maxima de variation des pourcentages par pays :

- ESPAGNE..... : 8,5 % à 40,6 %
- FRANCE..... : 15,5 % à 41,5 %
- ITALIE..... : 13 % à 19 %

2-1222 - Facteurs pouvant expliquer la dispersion des coûts des matières premières :

Parmi ceux-ci, nous proposons les plus apparents : utilisation de fumures et de produits de traitement.

1°) Les différences dans l'intensité de la fumure :

a) En Espagne, dans la Mancha, on applique une fumure minérale annuelle seulement dans les exploitations de la Mentrída et de la Manchuela (300 à 350 kg/ha).

Ailleurs, on pratique une fumure organique (2.500 kg/ha) et minérale (300 à 350 kg/ha) ce qui accroît d'environ 50 % le prix de cette fumure.

Dans la province de Tarragone, on observe des types d'exploitation qui utilisent seulement des engrais minéraux à dose faible (300 kg/ha - Conca de Barbera et Terra alta →) ou forte (1.700 kg - Priorato semi-mécanisée) , d'autres qui ont recours à la seule fumure organique (2.500 kg - Priorato non mécanisée), enfin d'autres qui pratiquent une fumure mixte minérale (300 à 650 kg/ha) et organique (500 à 5.000 kg/ha). Le coût de la fumure varie pratiquement suivant les types d'exploitation de 1 (Priorato non mécanisée) à 5 (Priorato semi-mécanisée), dans la province de Tarragone.

Dans la province de Valence, la fumure est parfois exclusivement minérale (540 kg - alto Turia), parfois mixte (350 kg à 400 kg d'engrais minéral et 2.000 à 4.000 kg de matière organique). Son coût varie de 1 (Alto Turia) à 1,5 (Utiel Requena).

Dans l'ensemble du pays, le coût de la fumure varie (autour de 80 ECU/ha) de 36 à 200 ECU/ha, mais la liaison entre les rendements et l'intensité de la fumure (ou son coût) n'est pas apparente ; celle-ci (ou celui-ci) peut être lié(e) aussi à la nature et à la richesse du sol.

b) En France : en Languedoc, la fumure est exclusivement minérale sauf dans la petite exploitation de garrigues (2.800 kg de fumier ovin). Ailleurs, on apporte des engrais minéraux, dont le volume varie de 280 kg/ha (garrigues-petite) à 1.350 kg/ha (soubergues moyenne modernisée). Le coût de la fumure oscille entre 1 (garrigues petite) à 3 (Plaine - grande).

Dans le Sud-Est, où la fumure organique est rare (5.000 kg de fumier ovin dans un seul type l'exploitation de polyculture moyennement mécanisée) la fumure minérale intervient partout à des doses variant de 500 kg (grande très mécanisée) à 1.170 kg (Moyenne plaine). Ces coûts varient de 1 (grande très mécanisée) à 2 (moyenne mécanisée).

Dans le Sud-Ouest et le Val-de-Loire, l'apport organique dans les vignes n'est pas fréquent, même en polyculture . La fumure minérale est appliquée à des doses variant de 600 kg (Sud-Ouest - petite) à 1.000 kg (Val-de-Loire). Son coût oscille entre 1 (Val-de-Loire) à 2 (Sud-Ouest - grande).

Le prix de revient de la fumure en France s'établit entre 92 ECU/ha (Languedoc : garrigues petite) à 200 ECU/ha (Languedoc : plaine grande et plaine petite à temps partiel). Peut-être existe-t-il ici une certaine corrélation entre la fumure et le rendement.

c) En Italie : dans le Nord (Vénétie), où la fumure organique se pratique partout (1.000 à 20.000 kg/ha), on applique des engrais minéraux en quantités comprises entre 700 et 10.500 kg/ha. Le coût de la fumure varie de 1 (plaine petite) à 1,6 (colline grande).

Dans le Centre (Toscane), la fumure organique est plus rare, et la dose d'engrais minéraux varie entre 300 et 700 kg/ha. Le coût de la fumure oscille entre 1 (Colline petite) et 2 (Colline grande).

Dans le Sud (Pouilles), la fumure est exclusivement minérale (11.000 kg/ha).

Dans l'ensemble des provinces précitées, le coût de la fumure oscille entre 62 ECU/ha (Toscane - colline-petite) et 300 ECU/ha (Vénétie - colline-petite à forte fumure organique) sans qu'apparaisse encore une relation très nette entre taux de fertilisation et rendement. Observons que les écarts entre les coûts de la fumure à l'ha sont voisins dans les trois pays où ces coûts se situent à des niveaux assez comparables : leurs variations inter-régionales - voire intra-régionales - sont donc plus significatives que leurs écarts internationaux.

Les coûts des fumures dans les différents types d'exploitation d'un pays ne paraissent, à travers les données des experts, que peu liés aux rendements à l'ha. De plus, la cause de l'infériorité des rendements en Espagne sur la productivité du vignoble des autres pays ne ressort pas dans l'ensemble des niveaux nationaux comparés de fertilisation.

2°) Les différences de consommation des produits de traitement (insecticides, fongicides, ...) : On a constaté ces différences d'une région à l'autre, parfois d'un type d'exploitation à un autre dans une même région.

On peut trouver pour ces différences des éléments d'explication qui, selon nous, sont les suivants :

a) le climat : celui de la Mancha espagnole est peu favorable au développement des maladies cryptogamiques. On pratique donc dans cette région peu de traitements (0 à 2 par an). Dans la province espagnole de Tarragone, les microclimats peuvent expliquer les écarts dans les pratiques de traitement (2 contre l'ofidium et le Mildiou dans le Priorato, 7 et 4 dans le Penédès).

b) les techniques culturales : la pratique du désherbage chimique dans certains types d'exploitation accroît les dépenses de produits de traitement et diminue les coûts de mécanisation du fait de la raréfaction des labours.

c) le caractère endémique de certains parasites : la présence constante de tel ou tel parasite dans une région y impose des traitements réguliers (pyrale dans la Mancha). Signalons aussi le caractère local de certaines attaques, cependant irrégulières dans le temps (Esca dans la province de Tarragone).

La variabilité des coûts affectés au poste : produits de traitement apparaît donc peu dépendante de la gestion des exploitations - sauf dans le cas de celles qui pratiquent le désherbage chimique.

On doit donc constater que certaines régions sont naturellement défavorisées sur ce plan par rapport à d'autres, à l'examen des écarts de coûts de produits de traitement relevés dans les trois pays (ECU/ha).

	MINIMUM	MAXIMUM
(ESPAGNE..	6,8 (Mancha)	176 (Ebre - Tarragone)
(FRANCE..	177(Languedoc-petite-garrigues	635 (Sud-Ouest, grande) ⁽³⁵⁾
(ITALIE..	64 (Toscane colline, grande)	285 (Toscane plaine, grande)

L'étude des coûts de traitements aboutit à certaines conclusions.

D'abord on constate que les différences entre régions sont considérables, ainsi, dans la même région, que les différences entre les situations (entre colline et plaine en Toscane italienne, entre vallée de l'Ebre (176 ECU/ha) et Terres Hautes (43 ECU/ha) dans la province espagnole de Tarragone).

On observe ensuite que les régions basses et celles qui connaissent un climat atlantique (Sud-Ouest et Val-de-Loire français) sont très défavorisées sur le plan des coûts de produits de traitement par rapport aux régions plus sèches (garrigues du Languedoc, certaines régions de la Mancha). Or, il arrive que ces coûts représentent les 2/3 de ceux des matières premières (dans le Sud-Ouest de la France ou la plaine toscane par exemple).

Même compte non tenu des besoins supplémentaires de travail dus à l'utilisation de la main-d'oeuvre pour effectuer les traitements, les coûts de ceux-ci diffèrent beaucoup d'une situation à une autre. Ainsi, du fait de disparités entre coûts de produits de traitement certaines situations sont favorisées par rapport à d'autres et globalement certains pays par rapport à d'autres (l'Espagne par rapport à la France).

On ne doit donc pas minimiser l'importance de ces différences de coûts de produits de traitement : le poids des dépenses relatives à

(35) En France, les exploitations pratiquant le désherbage chimique ne sont pas celles dans lesquelles les coûts des produits sont les plus élevés : 480 ECU/ha pour une exploitation languedocienne pratiquant un semi-désherbage, 284 ECU/ha pour une exploitation du Sud-Est où le désherbage total a éliminé les façons culturales.

ces produits dans les coûts/ha peut, en effet, atteindre des pourcentages importants : 18 % dans la vallée espagnole de l'Ebre, 25 % dans la grande exploitation type du Sud-Ouest de la France et 11 % dans la plaine Toscane.

Si elles ne sont pas compensées soit par des différences en sens inverse d'autres coûts, soit par des différences de productivité des facteurs elles peuvent placer les zones viticoles à fort besoin de produits de traitement en situation difficile dans la compétition interrégionale. De plus, les hausses de prix enregistrées pour ces produits - plus fortes que celles des prix des vins - ne peuvent qu'accentuer les disparités entre régions plus ou moins exposées aux parasites.

3°) Les différences de coûts de remplacement des plants :

Ce poste est peu important : 1 à 3 % du coût total des matières premières. Les différences de coût observées pour lui entre unités d'exploitation ne peuvent donc pas avoir de larges répercussions sur le coût de production à l'ha, même compte tenu de ce que, dans les zones où le remplacement des manquants ne se pratique pas (certaines régions de la province espagnole de Tarragone, notamment), le coût de remplacement est nul.

4°) Les différences entre coûts des carburants et lubrifiants :

ces coûts ayant été calculés dans les exploitations à partir du nombre d'heures d'utilisation des tracteurs et de leur puissance, les écarts entre eux dans les types d'exploitations retenus vont être liés à des différences dans les pratiques culturales, donc dans la gestion des exploitations. Les écarts maxima relevés par région viticole dans les trois pays sont les suivants (ECU/ha):

	MINIMUM	MAXIMUM
<u>ESPAGNE :</u>		
(Mancha.....)	25(Mentrida Grenache franc)	28(Mancha greffé très mécanisé).
(Tarragone...)	26(Priorato semi-mécanisée)	105(Campo de Tarragone très mécanisé).
(Valence.....)	32 (Clariano)	78(Valentino)
<u>FRANCE :</u>		
(Sud-Ouest.et Val-de-Loire)	40 (Moyenne - rouge)	62 (Grande - blanc)
(Languedoc...)	20(petite soubergues temps partiel).	93 (Plaine grande)
<u>ITALIE :</u>		
(Vénétie.....)	27 (colline grande)	98 (plaine grande)
(Toscane.....)	35 (colline petite)	124 (colline grande)
(Pouilles....)	80 (grande)	198 (petite)

Remarque : L'exploitation de Priorato (Tarragone) non mécanisée n'a pas été retenue dans la construction du tableau (coût de carburant nul).

De la lecture du tableau précédent, on peut induire les hypothèses suivantes :

a) Les différences interrégionales paraissent plus importants que les différences internationales appréhendées à partir de valeurs moyennes et, dans presque tous les cas (Mancha espagnole mise à part) les différences intra-régionales sont grandes. Elles sont toutefois plus grandes en Italie et moins en France (si l'on tient compte de ce qu'en Languedoc, l'exploitation qui utilise le moins de carburants et lubrifiants, cultivée à temps partiel, possède seulement un motoculteur et peut faire appel aux tiers pour certains travaux.

b) L'importance du poste : carburants et lubrifiants est faible dans le coût des matières premières, et les différences enregistrées ici, même si elles atteignent dans certaines régions la proportion de 1 à 4 n'ont pas une grande incidence sur les coûts globaux.

Cela signifie sans doute que les différences dans le degré de mécanisation des exploitations sont plus sensibles au niveau des amortissements qu'à celui des dépenses de carburants et lubrifiants. Ces dernières n'apparaissent en effet que comme des "produits joints" ou des "produits fatals" dont la consommation est directement liée à l'usage des tracteurs et des motoculteurs.

2.13 - Coût de la Main-d'oeuvre

Nous analysons ici d'abord les différences internationales de coûts horaires du travail, les variations de charges de main-d'oeuvre entre types d'exploitation puis la concurrence entre le capital et le travail par comparaison des coûts de la main-d'oeuvre et des amortissements.

2.131 - Salaires horaires par catégorie :

Ceux-ci ont été estimés par les experts nationaux ; on se reportera donc à leurs rapports pour les détails de leurs calculs. Les résultats de ceux-ci sont portés - en ECU - dans le tableau n° 9.

De la lecture de ce tableau on peut dégager les conclusions suivantes :

a) La dispersion des salaires régionaux dans chaque pays est, pour une qualification donnée, assez faible (p.ex. pour les ouvriers qualifiés 12,6 % en Espagne, 19,9 % en France, 0,7 % en Italie).

b) Si les qualifications ont été interprétées de la même manière dans les trois pays, les salaires (charges sociales incluses) sont un peu plus élevés en Italie qu'en France et beaucoup plus élevés en France qu'en Espagne.

c) Les charges sociales sont très différentes suivants le pays : d'après les rapports des experts, elles représentent environ 8 à 9 % du salaire en Espagne, 25 % en France et 12 % en Italie.

On peut se demander dans quelle mesure les disparités de salaires se retrouvent dans les écarts des coûts de la main-d'oeuvre à l'ha, dans les situations concrètes analysées.

2.132 - Dispersion des charges salariales à l'ha

Cette dispersion peut être perçue à travers la valeur en ECU de ces charges ou à partir de la disproportion des coûts salariaux dans les coûts totaux à l'ha.

2.1321 - Écarts entre charges salariales à l'hectare :

Ceux-ci sont perceptibles à la lecture des tableaux n° 7 (colonne 4) dont l'examen appelle les conclusions suivantes :

a) le niveau général des coûts salariaux à l'ha est beaucoup plus faible en Espagne que dans les deux autres pays et, pour ceux-ci, un peu plus élevé en Italie qu'en France. Ces différences sont en rapport avec celles des rendements moyens nationaux ce qui contribue à rapprocher les taux de productivité de l'ECU des salaires dans les trois pays.

b) Les différences interrégionales entre les charges salariales moyennes à l'ha sont faibles en France, mais un peu plus apparentes en Espagne (où le coût de la main-d'oeuvre est dans l'ensemble plus faible dans la Mancha que dans les autres provinces) et en Italie (où les charges de main-d'oeuvre dans les Pouilles sont plus basses qu'en Vénétie et plus élevées qu'en Toscane).

c) Les différences intrarégionales entre coûts de travail à l'ha sont souvent très importantes : les écarts enregistrés entre les types d'exploitation d'une même région atteignent en Espagne 18 % dans la province de Tarragone, en France 165 % dans le Languedoc et 107 % dans le Sud-Ouest et en Italie 48 % dans la région Toscane.

Ces coûts calculés dans l'hypothèse d'une parité entre

les rémunérations de la main-d'oeuvre salariée et du travail familial, paraissent être liés à trois éléments : la taille des types d'exploitations - ce qui permet d'avancer l'hypothèse d'économies d'échelle - la situation de ces exploitations, souvent plus faciles à travailler en plaine qu'en coteau - et leur degré de mécanisation, sur lequel on va revenir.

2.1322 - Disparités entre les valeurs des charges de travail dans les coûts :

On peut comparer le pourcentage du coût de production alloué au travail dans quelques types d'exploitation retenus dans les trois pays (en % du coût total non actualisé).

ESPAGNE

Mentrida - Variété greffée.....	46,7 %
Almansa - Variété non greffée.....	38,4 %

FRANCE

Val-de-Loire - Monoculture.....	45,27 %
Sud-Ouest - Grande exploitation....	16,56 %

ITALIE

Exploitation familiale de colline au Nord	53 %
Exploitation de plaine du centre avec salariés.....	51 %

On observe de grandes différences entre pays et entre types d'exploitations. Ces différences sont en relation avec la région, le mode de production, l'équipement, la productivité du travail.

La méthode utilisée pour le calcul du coût de production du raisin prend en compte la rémunération - réelle ou fictive - de la totalité du travail direct. On peut penser que, dans de nombreuses exploitations familiales, le calcul économique n'est pas celui qui est utilisé ici, où l'on calcule les coûts comme si l'on avait acquis toute la force de travail sur le marché de la main-d'oeuvre. Dans ce cas, on parvient sans doute à des coûts beaucoup plus élevés que ceux que l'on connaîtrait en réalité dans des exploitations où le travail familial n'est que rarement rémunéré au taux du marché par le revenu agricole.

2.133 - Relation entre le coût du travail et celui du capital

Le calcul économique conduit-il le viticulteur à se mécaniser

pour diminuer ses charges de travail et abaisser ainsi son coût de production ? On peut tenter de répondre à cette question en comparant les charges de capital et de travail dans de petites exploitations familiales et dans de grandes unités.

	% coût de main-d'oeuvre	% coût de traction et de mécanisation	TOTAL
<u>1ER GROUPE</u>			
Exploitation de la Mancha très mécanisée.....	41,6 %	7,5 %	49,1 %
Grande exploitation de poly-culture du Sud-Ouest de la France.....	16,56 %	11,70 %	28,26 %
Exploitation de plaine avec salariés au Sud de l'Italie..	41,0 %	14,0 %	55,0 %
<u>2EME GROUPE</u>			
Exploitation de Priorato (Tarragone) non mécanisée.....	60,0 %	3,4 %	63,4 %
Petite exploitation du Val-de-Loire.....	45,27 %	5,48 %	50,75 %
Exploitation familiale en col-line du centre de l'Italie...	50,0 %	8,0 %	58,0 %

On constate bien que, dans les exploitations importantes ou mécanisées (les trois premières), le coût relatif de la main-d'oeuvre est plus faible et le coût relatif de la mécanisation plus fort que dans les petites (les trois dernières). Si l'on compare deux à deux les exploitations du premier et du second groupe appartenant à un même pays, on observe que la somme des charges relatives de main-d'oeuvre, de traction et de mécanisation est plus élevée dans les petites exploitations que dans les autres. Cela tendrait à accréditer l'hypothèse selon laquelle le poids de la charge globale de travail traction et mécanisation diminuerait dans les exploitations ayant une assez grande échelle de production et ayant remplacé une part de la main-d'oeuvre par la traction et la mécanisation.

Mais, si l'on suppose que le travail fourni dans les petites exploitations n'est pas toujours rémunéré au taux du marché, on peut admettre que, dans ces conditions, la charge globale réelle de travail, de mécanisation et de traction n'occupe pas, relativement à l'ensemble des charges, une place plus grande que dans les grandes exploitations.

Par ailleurs, on peut, ici, proposer deux remarques :

a) On n'a pas pu comparer dans tous les pays de petites exploitations non motorisées ou très peu motorisées (motoculteur) à de grandes exploitations motorisées et mécanisées, les premières étant trop rares et peu aisées à explorer.

b) Dans la mesure où la libération partielle de la main-d'oeuvre dans les grandes exploitations est due à un changement dans les façons culturales (remplacement des labours traditionnels par la non culture ou le désherbage chimique), il s'ensuit, en contrepartie de l'allègement du coût de main-d'oeuvre, un accroissement des charges en matières premières. Effectivement, en France, la grande exploitation ci-dessus qui a une faible charge de main-d'oeuvre (16,6 %) dépense plus pour ses matières premières (28,2 %) que l'exploitation familiale du Val-de-Loire (22,3 %)

2.2. - COMPARAISON DES COÛTS GLOBAUX

Celle-ci est effectuée d'abord sur les coûts à l'hectare puis sur les coûts au kg de raisin.

2.21 - Coûts à l'hectare

Les tableaux n° 7 (2ème colonne) rendent compte de ces coûts pour les trois pays. Dans le tableau ci-dessous, nous reportons pour chaque pays, les extréma de ces coûts, et la valeur des quartiles et de la médiane de leur distribution (en ECU/ha) :

	MINIMUM	1° QUARTILE	MÉDIANE	3° QUARTILE	MAXIMUM	ECARTS %	
						Maximum : Inter quartile	Minimum : relatif
ESPAGNE	463,7	544,5	721,9	955,60	1.125,35	143 %	69,5%
FRANCE	1.733,5	2.243,0	2.369,1	2.540,1	3.278,4	89,1 %	12,6%
ITALIE	2.023,1	2.316,1	2.995,2	2.601,9	3.777,7	87 %	42,9%
ECART % ENTRE PAYS...	336%	325%	315%	277%	236%		

(1) Interquartile relatif = (3e quartile - premier quartile) / médiane

L'examen de ce tableau permet les conclusions suivantes :

a) Les coûts de production à l'ha en Espagne sont systématiquement

plus bas que ceux qui sont constatés dans les deux autres pays. Cela s'explique par l'infériorité du niveau de certains éléments des coûts (rémunération de la main-d'oeuvre et coûts des produits de traitement - cf 213 et 2. 1222) sur celui qu'il connaît dans les deux autres pays. Le caractère relativement extensif de la viticulture espagnole se traduit par des coûts à l'ha peu élevés. Mais en contrepartie, les rendements espagnols sont beaucoup plus faibles que ceux des autres pays (cf tableaux F 8 et I 8). De ce fait, les écarts de coûts au kg de raisin seront sans doute moins grands que ceux des coûts à l'ha.

b) La dispersion des coûts à l'ha en Italie apparaît légèrement plus élevée qu'en France : on peut, pour le vérifier, comparer la médiane et les quartiles dans les deux pays. Cela peut tenir à des différences internationales entre coûts salariaux (cf 2131) ou à des divergences dans la conception des différentes qualifications de la main-d'oeuvre. Mais en définitive, la productivité des facteurs - perçue à travers la contrepartie en production d'un ECU de charges paraît être comparable dans les deux pays, puisque l'Italie connaît des niveaux de rendements globalement un peu plus élevés que ceux qu'enregistre la France.

c) Les écarts de prix de revient à l'hectare entre types d'exploitation à l'intérieur des pays sont relativement élevés, mais les écarts interquartiles correspondants sont faibles. Cela signifie que, dans tous les pays, il existe une majorité - ou tout au moins une moitié - d'exploitations types qui connaissent des prix de revient à l'ha assez voisins, et quelques types d'unités très favorisées ou très défavorisées sur le plan des prix de revient.

Nous verrons que le handicap des unités les plus défavorisées n'est pas comblé du fait des rendements plus élevés.

d) Les écarts constatés entre pays pour les différents paramètres de position (extréma, quartiles, médianes) sont très élevés, du fait notamment de la faiblesse des coûts à l'ha en Espagne. Mais comme les rendements dans ce pays sont faibles, on va constater que pour les coûts au kg de raisin, les écarts entre pays se réduisent très sensiblement par rapport aux précédents.

e) Les écarts de revenus par hectare à l'intérieur des groupes des exploitations analysées qui appartiennent au même type peuvent être importants : il faut donc rester conscient de ce que les conclusions qui

ressortent des analyses concernant les types moyens (ou les plus fréquents) d'exploitation.

Pour fixer les idées, on rendra compte des estimations de la variabilité des coûts à l'hectare effectuées par les experts italiens à partir des résultats de leurs enquêtes. Le niveau 100 représentant l'exploitation moyenne, c'est-à-dire celle dont les résultats figurent dans le tableau I 7 les extrêmes se situent dans les intervalles suivants pour chaque poste et chaque type d'exploitation ;

	AMORTIS- SEMENTS	MAIN - d'OEUVRE	TRACTION et MECANI- SATION	PRODUITS ANTIPARA- SITAIRES	FRAIS GENERAUX
<u>NORD</u>					
Vénétie colline petite	73 - 120	60 - 137	52 - 153	48 - 169	48 - 172
" " grande	87 - 116	83 - 112	65 - 130	38 - 143	57 - 135
Vénétie plaine petite	88 - 125	77 - 124	61 - 165	52 - 166	60 - 247
" " grande	88 - 110	38 - 133	52 - 120	63 - 134	59 - 147
<u>CENTRE</u>					
Toscane colline petite	95 - 128	52 - 161	52 - 174	72 - 120	52 - 162
" " grande	87 - 111	67 - 142	66 - 118	46 - 179	41 - 153
Toscane plaine petite	93 - 119	85 - 136	90 - 134	63 - 161	57 - 138
" " grande	93 - 121	63 - 152	60 - 134	64 - 143	50 - 157
<u>POUILLES</u>					
petite	92 - 103	84 - 115	70 - 149	57 - 156	62 - 124
grande	87 - 111	89 - 117	64 - 149	82 - 127	67 - 165

On observe que la variabilité, assez faible pour les coûts d'amortissement, est importante pour trois postes :

- la main-d'oeuvre dans le Nord et le Centre. Les écarts peuvent ici provenir d'une imprécision dans les enregistrements de travaux et dans les qualifications des ouvriers qui les effectuent (erreurs aléatoires) autant que de véritables différences (écarts systématiques). Dans ce cas, il semble que le calcul des moyennes, en limitant sinon en annulant l'erreur aléatoire, soit judicieux.

- la traction et la mécanisation : le degré de mécanisation et le taux d'utilisation du matériel doivent varier d'une unité à l'autre, pour un même type d'exploitation.

- les produits antiparasitaires : l'utilisation de ceux-ci est fonction de la situation des exploitations et sans doute aussi des pratiques

des exploitants, plus ou moins économes en produits.

Les variations relatives des coûts totaux sont sans-doute moins importantes que les écarts relatifs de leurs composantes. Mais on doit tout de même être conscient de l'existence d'une certaine variabilité des prix de revient à l'ha à l'intérieur des strates.

2.22 - Coût au kg de raisin

Dans les tableaux n°8, on a calculé le coût au kg de raisin produit en divisant le coût à l'hectare par le rendement moyen des trois années 1978-80 pour la France et l'Italie et des cinq années 1974-78 ou 1975-79 (suivant les provinces) en Espagne. Dans ce dernier pays, les experts ont aussi présenté un calcul réalisé à partir des rendements moyens qu'ils ont observé en 1979. Dans les exploitations auprès desquelles ils ont enquêté, ces rendements étant très supérieurs aux rendements moyens régionaux, il s'en suit, comme on le constatera à la lecture du tableau E 8, une nette infériorité des coûts calculés à partir des rendements observés par les enquêteurs sur ceux qui sont obtenus en utilisant les rendements moyens régionaux.

Il nous a semblé que les coûts au kg de raisin calculés, en Espagne, en utilisant les rendements moyens régionaux, même si la période de calcul de ces rendements n'est pas la même qu'en France et en Italie, pouvaient être comparés aux coûts moyens obtenus dans ces derniers pays ; cela explique que les résultats des deux calculs figurent dans notre analyse. Mais on observera que, si les coûts au kg de raisin produit calculés par la première méthode sont, en Espagne, globalement plus élevés que dans les deux autres pays, il en va différemment lorsque, dans la comparaison, on fait intervenir les coûts obtenus à partir des rendements observés par les enquêteurs espagnols sur les exploitations qu'ils ont enquêtées.

On note que les coûts de production ont été calculés sur une seule campagne, qui a suivi une récolte généralement au-dessus de la moyenne (très au-dessus en Espagne). De ce fait, les coûts directs ont pu être, dans la campagne considérée, un peu plus élevés qu'en moyenne. Cela peut entraîner une légère surestimation des coûts au kg de raisin, comparés à ceux que l'on avait obtenus en divisant le coût moyen à l'ha calculé sur plusieurs campagnes par les rendements moyens estimés pour les mêmes périodes. Les coûts au kg de raisin tels qu'ils ont été calculés sont présentés dans les tableaux n° E 8, F 8 et I 8.

De l'examen de ces tableaux on peut tirer les conclusions suivantes :

a) l'existence de grandes différences systématiques de coûts de production du raisin entre les vignobles des trois pays apparaît peu probable, si l'on en juge par les intervalles entre maxima et minima des coûts nationaux (en ECU/kg).

	MINIMUM	1° QUARTILE	MEDIANE	3° QUARTILE	MAXIMUM	ECARTS % INTERNES MAXIMUM : MINIMUM :	INTER QUARTILE RELATIF
(ESPAGNE)	0,101 ⁽¹⁾	0,118	0,126	0,146	0,468	363 %	22,2 %
(FRANCE)	0,211 ⁽²⁾	0,223	0,264	0,324	1,115	528 %	45,2 %
(ITALIE)	0,128	0,185	0,221	0,252	0,313	144 %	36,2 %
(ECART % ENTRE PAYS...)	74,5 ⁽¹⁾	66,9 %	84,1 %	108,9 %	49,5 %		
	64,8 ⁽²⁾	20,5 %	19,4 %	28,6 %	256,2 %		

(1) Calcul réalisé en utilisant les rendements moyens estimés dans les exploitations de l'échantillon.
(2) Calcul effectué à partir des rendements relevés dans le type d'exploitation.

Les écarts de coûts internes étant plus importants que les écarts observés entre pays, on ne peut donc pas conclure à l'avantage d'un pays sur les autres au plan des coûts calculés suivant une méthode commune.

Les écarts entre les médianes nationales n'apparaissent pas significatifs, sauf si l'on se réfère, pour l'Espagne, au calcul élaboré compte-tenu des rendements dans les exploitations observées.

b) Les grandes exploitations de plaine ou les unités qui obtiennent des rendements élevés paraissent enregistrer des coûts systématiquement plus bas que les autres : exploitations de la Mancha très mécanisées, en Espagne, grande exploitation de la plaine languedocienne en France, grande exploitation de plaine des Pouilles en Italie.

c) Les exploitations situées dans des régions de polyculture ou dans des zones difficiles (hautes collines) ou proches de la limite Nord de la culture apparaissent comme celles qui produisent le raisin au coût le plus élevé : en Espagne (Priorato non mécanisée rendement moyen 8,4 qux/ha - le plus bas de tous), en France (exploitation du Val-de-Loire rendement moyen 75 qux/ha), en Italie (petite exploitation en colline de Vénétie : rendement moyen : 90 qux/ha).

Ces exploitations sont défavorisées, sur le plan de la compétition, au niveau des coûts. Seule une structure familiale peut leur permettre de subsister.

d) Certaines régions paraissent enregistrer des coûts au kg de raisin significativement plus bas que les autres : Mancha espagnole, Languedoc français, Pouilles italiennes, ce qui les avantage sur le plan économique.

Pour d'autres zones, au contraire, ces coûts, sont sensiblement plus élevés que dans les zones voisines : Priorato dans la province espagnole de Tarragone, Val-de-Loire français, collines de Vénétie en Italie.

2.23 - Coût au kg - degré de raisin

La dispersion de ces coûts (cf tableaux n° 8) est généralement inférieure à celle des précédentes. Cela s'explique par le fait que les coûts au kg les plus élevés sont généralement enregistrés dans des types d'exploitation de faible rendement - qui obtiennent souvent des degrés alcooliques forts - dans l'hypothèse d'une corrélation négative entre rendements et teneur alcoolique des vins.

Le tableau suivant rend compte de quelques éléments significatifs dans la comparaison internationale des coûts (en ECU/kg - degré) :

	MINIMUM	1° QUANTILE	MÉDIANE	3° QUANTILE	MAXIMUM	ÉCARTS %	
						MAXIMUM	INTÉR QUANTILE
(ESPAGNE (1))	0,0085	0,0098	0,0117	0,0122	0,0296	248 %	20,5 %
(ESPAGNE (2))	0,0178	0,0185	0,0245	0,0271	0,0706	297 %	46,4 %
(FRANCE)	0,0128	0,0187	0,0210	0,0230	0,0313	145 %	23,0 %
(ITALIE)	0,0122	0,0160	0,0198	0,0286	0,0396	246 %	78,7 %
(ÉCART (1))	43,5	50,6 %	79,5 %	134,4 %	33,8 %		
(MAXIMUM)							
(% ENTRE (2))	45,9	16,9 %	23,7 %	24,3 %	22,6 %		
(PAYS)							

(1) Calcul réalisé en utilisant les rendements moyens estimés dans les exploitations de l'échantillon.
(2) Calcul effectué à partir des rendements relevés dans le type d'exploitation.

Le tableau précédent nous paraît appeler les remarques suivantes :
a) Les écarts internationaux au niveau des extrêmes (maxima et minima) sont dans l'ensemble plus faibles pour des coûts au kg/degree que pour les coûts au kg.

b) Les écarts maxima et interquartiles relatifs des coûts au kg/degree pour l'Espagne (premier calcul) et la France sont inférieurs à ceux des coûts au kg. Il n'en est pas de même en Italie, où, il est vrai, dans les zones où le coût au kg est le plus bas (Pouilles) le degré alcoolique du vin est relativement élevé.

c) Les écarts de coûts demeurent très importants dans tous les pays entre les maxima constatés sur de petites exploitations peu équipées - situées en régions de polyculture - et les minima, relevés dans de grandes exploitations de plaine.

2.3. - ESTIMATION DU SALAIRE HORAIRE DE LA MAIN-D'OEUVRE FAMILIALE

Celle-ci est réalisée pour la campagne étudiée en affectant le revenu réel du travail familial (différence entre produit brut et charges réelles de production) à la durée du travail réellement accompli par les familiaux (le tout pouvant être ramené à l'ha).

On ne peut évidemment ici qu'effectuer le calcul compte non tenu des différences de qualification pouvant exister entre les travailleurs familiaux. On se borne donc à estimer un salaire moyen horaire de la main-d'oeuvre familiale, en utilisant le calcul suivant :

EMPLOIS	RESSOURCES
Amortissement de la plantation	Rendement à l'ha en hl
(+ Coût de la main-d'oeuvre <u>réelle-</u> <u>ment</u> salariée	x prix de l'hl sur le marché
(+ Charges d'amortissement et d'en- retien du cheptel mort	<u>Produit brut/ha /</u>
(+ Dépenses de matières premières	
(+ Frais Généraux	
<u>/ Charges total hors travail fami- lial/ha /</u>	<u>/Solde = Rémunération du travail familial</u>

$\frac{\text{Rémunération du travail familial}}{\text{Durée (en h.) du travail de la famille}} = \text{Revenu de l'h de travail familial}$

Les calculs ont été réalisés par les experts en Espagne et en France - dans les exploitations familiales. Vu la variabilité des coûts calculée en Italie, les experts de ce dernier pays ont renoncé à effectuer un calcul moyen dont la signification ne leur apparaissait pas claire.

Le Tableau n° 10 rend compte des résultats des calculs dans les deux pays et permet la comparaison entre la rémunération de la main-d'oeuvre familiale et les salaires courants dans les régions où se situent les types d'exploitations retenues.

La lecture de ce tableau amène, selon nous, les constatations suivantes :

1°) Sous-rémunération du travail familial : Si l'on se réfère aux calculs de la rémunération horaire de ce travail, on constate que, dans presque tous les types d'exploitation familiale, l'heure de travail de l'exploitant et des aides familiales est moins bien rémunérée que l'heure de travail du manoeuvre. Et encore a-t-on considéré que les exploitations-types ne supportaient pas de frais financiers, pour calculer la valorisation de la main-d'oeuvre familiale.

On peut toutefois tempérer et compléter ce jugement par les considérations suivantes :

a) les enregistrements de temps de travaux dans les exploitations familiales ont peut-être pu surestimer le travail réellement fourni, ce qui contribuerait à exagérer l'écart entre la rémunération de ce travail et les salaires régionaux.

b) les exploitants et les aides familiales à plein temps travaillent généralement pendant un nombre d'heures très supérieur à la durée du travail d'un salarié, ce qui explique que les écarts réels entre les revenus annuels du travail par tête dans les exploitations et les salaires annuels soient moins importants que ne l'indiquerait la comparaison des taux horaires. Quant aux familiaux exerçant une autre profession, ils peuvent contribuer à certains travaux dont l'importance n'est pas exactement évaluée.

2°) Disparités dans les écarts entre rémunérations horaires des familiaux et des salariés :

Parmi les exploitations dans lesquelles la main-d'oeuvre est sous-rémunérée, certaines sont moins défavorisées que d'autres.

La sous-rémunération est très accentuée dans des types d'exploitation où l'on constate les réalités suivantes :

a) le rendement de la vigne est faible (Jumilla Monastrell franc, Manchuela, Priorato non mécanisée).

b) les coûts des amortissements et des matières premières dépassent la moyenne de la région dans des exploitations qui peuvent être suréquipées (Mancha airen greffé très mécanisée ou mécanisée, Valentino dans la province de Valence).

c) le travail familial est effectué à temps partiel (petite soubergues temps partiel) ou est très peu productif. Dans ce dernier cas, les charges calculées du travail sont très importantes en valeur et en

proportion de l'ensemble des charges (en France : garrigues petite, Sud-Est moyenne mécanisée polyculture, Sud-Ouest moyenne rouge polyculture, Val-de-Loire).

3°) Rémunération supérieure au taux de salaire du travail familial dans certaines strates.

Parmi les types d'exploitations dans lesquelles la main-d'oeuvre familiale est, selon les résultats, mieux rémunérée que le travail du manoeuvre sur le marché du travail, on rencontre :

a) des exploitations qui enregistrent des rendements élevés pour leur région (Pénédés, Campo de Tarragone semi-mécanisée)

b) des unités dans lesquelles la main-d'oeuvre est productive, caractérisées par la faiblesse relative de leurs charges de main-d'oeuvre (Pénédés, Conca de Barbera, Ebre dans la province de Tarragone).

On observe que les écarts entre la rémunération horaire du travail familial et les salaires sont très élevés en France où, il est vrai, les salaires, exprimés en ECU, sont beaucoup plus élevés qu'en Espagne.

/ Section 3 - Conclusions que l'on peut induire de l'étude des coûts /

3.1. - LES ASPECTS DE LA CONCURRENCE INTERREGIONALE

Les coûts de production du kilo de raisin en ECU paraissent être, dans les trois pays, plus élevés dans les situations difficiles (relief accentué, polyculture) sans doute du fait que là, les rendements dans les exploitations sont bas. Les écarts semblent donc se situer plutôt entre les viticultures des régions plus ou moins favorisées dans l'ensemble des trois pays qu'entre les trois viticultures nationales. Dans l'hypothèse où les trois pays constitueraient un seul ensemble économique, la concurrence par les coûts à laquelle pourrait être soumise la viticulture dans cet ensemble opposerait sans doute le côteau à la plaine et les zones marginales aux zones à vocation viticole plutôt que les pays les uns aux autres. Ce raisonnement s'entend coeteris puribus, et pourrait être caduc si certains coûts évoluaient dans un seul pays (Espagne par exemple) lors de son union économique avec les autres.

On doit tout de même remarquer que les différences réelles entre les coûts sont sans doute accentués par la méthode de calcul adoptée. En effet, la comparaison entre les viticultures des grandes exploitations

de plaine et des petites unités familiales ne fait pas toujours ressortir des différences dans ces coûts de main-d'oeuvre très favorables aux premières. En réalité, le fait que, dans les petites unités, le chef d'exploitation et les aides familiales fournissent une grande partie et parfois la totalité de la main-d'oeuvre réduit la vulnérabilité de ces exploitations. En effet, la rémunération réelle de la main-d'oeuvre familiale utilisée en viticulture provient de la différence entre le produit brut obtenu et les dépenses effectuées pour rémunérer la terre (loyer) s'il y a lieu, le capital (amortissements), le travail salarié (s'il existe) et les consommations intermédiaires. Même si cette différence n'égale pas le salaire qu'auraient perçu les exploitants et aides familiales louant à l'extérieur leur force de travail, elle pourra, dans bien des cas, suffire pour contribuer à assurer la subsistance de la famille paysanne avec ou sans l'appoint de revenus extérieurs. La capacité de résistance des petites exploitations familiales accroit donc leurs chances de compétitivité sur le marché.

3.2 - LE NIVEAU DES COÛTS DES RAISINS ET DES PRIX DU MARCHÉ

3.21 - Essai d'évaluation et de comparaison

On peut envisager d'établir un coût critique du kilo de raisin, défini comme le seuil au-delà duquel la vente du produit ne permet plus de compenser son prix de revient. Prenons en compte les prix d'orientation et de déclenchement des vins pour la campagne 1980/1981 et convertissons-les en prix de raisin, compte-tenu du rendement normal de la vinification, du coût de celle-ci et du degré alcoolique des vins.

Les prix (kg-degré) du raisin sont estimés aux niveaux suivants, lorsque le vin est vendu au prix de déclenchement ou au prix d'orientation,

	VIN BLANC AI	VIN ROUGE RI
(Prix du kilo de raisin si le vin est vendu :		
(- au prix de déclenchement.....	0,0168 ECU	0,0184 ECU
(- au prix d'orientation.....	0,0186 ECU	0,0198 ECU

Si l'on considère qu'en période normale, les prix du marché

doivent se situer entre les deux prix d'orientation et de déclenchement, on peut constater que de nombreuses exploitations types connaissent des niveaux de coûts supérieurs au coût critique. En effet, on peut effectuer les comparaisons suivantes :

a) si les vins étaient commercialisés au prix de déclenchement, les coûts de production ne seraient inférieurs aux prix du marché que dans les exploitations de plaine et des soubergues du Languedoc-Roussillon français , ainsi que dans les exploitations de colline du Sud de l'Italie qui seraient en majorité rentabilisées (d'après les résultats présentés). Dans ces unités, le travail familial serait donc correctement rémunéré.

b) si les vins étaient commercialisés au prix d'orientation, d'autres types d'exploitations s'élèveraient au-dessus du seuil critique : celles des soubergues du Languedoc et des collines toscanes (moyennes) et les vignes non greffées de la Mancha. Notons qu'en Espagne, il ne semble pas que le niveau des prix communautaires puisse être atteint durablement sur le marché actuel.

Par contre, en Italie, pour un degré alcoolique des vins supérieur à 10°5 - ce qui est aisément réalisable dans de nombreux cas - d'autres types d'exploitations pourraient franchir le seuil critique du coût si elles pouvaient vendre sur le marché au prix de déclenchement ou d'orientation.

3.22 - Interprétation des résultats

On ne doit pas perdre de vue que les calculs de prix de revient ont été effectués suivant certaines conventions concernant les salaires et les amortissements en particulier. Or, dans les exploitations de type familial, on peut disposer de moyens de ramener le coût de production du raisin en-deçà du coût critique de plusieurs manières.

a) En acceptant pour la famille de l'exploitant un travail sous-rémunéré par rapport aux taux de salaires sur le marché du travail.

b) En limitant les coûts salariaux par la raréfaction de la main-d'oeuvre extérieure à la famille exploitante.

c) En limitant les charges d'amortissement du matériel. On peut par exemple maintenir en service un matériel déjà amorti - cela se produit souvent - ou réaliser des investissements collectifs pour une partie de l'outillage (comme dans la Mancha).

d) En limitant l'amortissement des plantations notamment par la diminution des coûts de constitution du vignoble ou par l'allongement de

la durée de vie de la vigne. Cet allongement est un phénomène perceptible depuis quelques années dans de nombreuses régions. Mais, sur le plan macro-économique, il peut aboutir au renouvellement seulement partiel d'un vignoble vieillissant (cf chapitre 3 - Etude de la pyramide des âges). La preuve de l'aléa économique lié au renouvellement du vignoble peut être apportée par la comparaison des valeurs vénales de la terre nue et de la parcelle de vigne.

Dans les régions de vins de table d'Italie, la valeur de la terre est à l'ha, en moyenne, 1.700 ECU et le vignoble se vend sur le marché 2.400 ECU. En France, dans les régions de VCC, la terre nue coûte en moyenne 4.000 ECU et l'hectare de vignoble a un prix moyen de 7.000 ECU. Or, la différence entre les deux prix représente, dans les deux cas, à peine cinq à dix fois la valeur de l'amortissement annuel non actualisé de la plantation. Il paraîtrait donc plus rentable pour un viticulteur de vendre un terrain nu pour acquérir ailleurs une vigne d'âge moyen que de planter un vignoble.

Cependant, un tel raisonnement demeure théorique. Mais la faible différence entre les deux prix précédents permet d'avancer l'hypothèse selon laquelle le marché de la vigne est un marché sur lequel les vendeurs consentent à céder les parcelles plantées au-dessous du prix de la terre nue majorée de la valeur résiduelle comptable de la plantation. Si tel est le cas, on peut supposer que la demande ne répond que partiellement aux sollicitations de l'offre sur le marché des parcelles de vignes ou des exploitations viticoles. Dans la longue période, la situation de ce marché ne peut que conduire les agriculteurs qui pratiquent un calcul économique rationnel à conserver leur vignoble le plus longtemps possible, et à ne pas le renouveler. On constate effectivement en France et en Italie (cf chapitre 3 - Pyramide des âges) que, dans certaines régions productrices de vins de table, le taux de reproduction du vignoble est insuffisant pour assurer sa pérennité.

TABLEAUX

TABLEAU E 1

SURFACE EN VIGNE A VINS ET A RAISINS DE TABLE, 1978 (ha) EN ESPAGNE

PROVINCES et REGIONS	VIGNE A VINS (HA)	VIGNE A RAISINS DE TABLE (HA)	TOTAL (HA)
La Coruña.....	1.274	85	1.359
Lugo.....	2.951	-	2.951
Orense.....	17.373	-	17.373
Pontevedra.....	9.885	-	9.885
GALICIE.....	31.483	85	31.568
Alava.....	8.413	-	8.413
Guipuzcoa.....	19	-	19
Oviedo.....	419	-	419
Santander.....	93	-	93
Biscaye.....	22	-	22
NORD.....	8.966	-	8.966
Huesca.....	8.669	-	8.669
Logroño.....	32.213	625	32.838
Navarre.....	28.987	-	28.987
Teruel.....	15.682	56	18.738
Saragosse	83.728	276	84.004
EBRE.....	172.279	957	173.236
Baléares.....	4.068	457	4.525
Barcelone.....	27.800	200	28.000
Gérone.....	6.691	48	6.739
Lérida.....	6.538	-	6.538
Tarragone.....	66.478	258	66.736
NORD-EST.....	111.575	963	112.538
Avila.....	10.096	1.120	11.216
Burgos.....	14.400	-	14.400
Léon.....	34.489	465	34.954
Palencia.....	2.801	-	2.801
Salamanque.....	12.487	490	11.997
Ségovie.....	3.998	13	3.985
Soria.....	20.020	-	20.020
Valladolid.....	14.971	147	14.824
Zamora.....	31.378	578	30.800
DOURO.....	128.225	2.813	125.412
Albacete.....	137.910	149	138.059
Ciudad Real.....	285.015	468	285.483
Cuenca.....	121.419	-	121.419
Toledo.....	193.380	1.260	194.640
MANCHA.....	737.724	1.877	739.601
Madrid.....	30.705	655	31.360
Guadalajara.....	4.604	50	4.654
CENTRE (avec Mancha)...	773.033	2.582	775.615
Alicante.....	41.159	20.374	61.533
Castellon.....	9.503	2.818	12.321
Murcie.....	70.191	3.880	74.071
Valence.....	91.434	19.776	111.071
LEVANT.....	212.287	46.848	259.135
Badajoz.....	87.107	14.575	101.662
Caceres.....	9.205	573	9.778
EXTREMADURE.....	96.312	15.148	111.460
Almería.....	1.488	8.659	10.147
Grenade.....	9.924	1.250	11.174
Jaén.....	2.096	378	2.474
Malaga.....	14.193	2.099	16.292
ANDALOUSIE ORIENTALE	27.701	12.386	40.087
Cadix.....	22.975	320	23.295
Cordoba.....	29.369	131	29.500
Huelva.....	20.577	607	21.184
Seville.....	4.100	1.200	5.300
ANDALOUSIE OCCIDENTALE	77.021	2.258	79.279
Las Palmas.....	1.925	256	2.181
Sta Cruz de Tenerife...	7.038	461	7.499
CANARIES	8.963	717	9.680
ESPAGNE.....	1.645.032	84.757	1.729.789

Source : Annuaire de Statistique agricole 1978. Ministère de l'Agriculture.

TABLEAU F 1 : LE VIGNOBLE FRANCAIS : PRINCIPAUX DEPARTEMENTS PRODUCTEURS
DE VINS DE TABLE. SURFACES EN VIGNES
R.G.A. 1979/80 (RESULTATS PROVISOIRES)
(HA et %)

	VINS DE TABLE	% VCC CUVE	VDQS et AOC	RAISIN DE CUVE	RAISIN DE TABLE	TOUTES VIGNES
<u>PAYS-de-LOIRE</u>						
Loir-et-Cher.....	6.865	59,3	4.709	11.574	-	11.574
Loire-Atlantique....	7.096	37,5	11.843	18.939	-	18.939
Vendée.....	6.317	98,0	132	6.449	-	6.449
TOTAL.....	20.278	54,9	16.684	36.962		36.962
<u>SUD-OUEST</u>						
Dordogne.....	7.751	39,8	11.488	19.473	37	19.510
Gers.....	28.656	98,6	335	29.054	-	29.054
Gironde.....	4.962	5,0	94.913	100.018	37	100.055
Lot-et-Garonne.....	7.393	69,4	3.252	10.654	1.158	11.812
Tarn.....	11.591	63,3	6.723	18.314	80	18.394
Tarn-et-Garonne.....	7.017	93,9	458	7.475	3.876	11.351
TOTAL.....	67.370	36,4	117.169	184.988	5.188	190.176
<u>LANGUEDOC-ROUSSILLON</u>						
Aude.....	67.459	58,7	47.501	114.960	698	115.658
Gard.....	56.380	68,1	26.372	82.764	3.978	86.742
Hérault.....	120.919	84,9	21.567	142.494	5.423	147.917
Pyrénées-Orientales.	13.514	24,1	42.536	56.050	83	56.133
TOTAL.....	258.272	65,2	137.976	396.268	10.182	406.450
<u>SUD-EST</u>						
Ardèche.....	11.663	84,2	2.188	13.852	640	14.492
Bouches-du-Rhône....	12.825	71,1	5.197	18.027	1.737	19.764
Haute-Corse.....	18.058	91,1	1.770	19.828	132	19.960
Var.....	23.686	56,7	18.088	41.784	770	42.554
Vaucluse.....	6.165	14,0	37.920	44.086	10.742	54.828
TOTAL.....	72.397	52,6	65.163	137.577	14.021	151.598
TOTAL 18 départements	418.317	55,3	336.992	755.795	29.391	785.186
FRANCE.....	492.795	46,7	466.365	1.056.194	30.868	1.087.062

TABLEAU I 1

ITALIE : SUPERFICIE DE VIGNES A VINS DE TABLE ET AOC

(1979-1980)

REGIONS 1	VINS DE TABLE			A.O.C.			TOTAL	
	Surface :	3	4	Surface :	5	6	Surface :	7
	viticole : (ha) :	% :	% :	viticole : (ha) :	% :	% :	viticole : (ha) :	% :
PIEMONTE.....	69.610	72	7	26.616	28	11,8	96.226	8,0
VAL D'AOSTE..	946	97	0,09	27	3	0,01	973	0,08
LOMBARDIE....	25.230	70	2,6	11.045	30	4,9	36.275	3,0
TRENTIN HAUT-ADIGE.....	4.537	32	0,5	9.697	68	4,3	14.234	1,2
VENETIE.....	93.647	75	9,6	31.759	25	14,04	125.406	10,4
FRIOUL VENETIE JULIENNE.....	13.131	54	1,3	11.051	46	4,9	24.182	2,0
LIGURIE.....	8.119	97	0,8	276	3	0,1	8.395	0,7
EMILIE ROMAGNE	80.806	80	8,3	20.640	20	9,1	101.446	8,4
TOSCANE.....	89.516	70	9,2	39.005	30	17,3	128.521	10,7
UMBRIE.....	10.450	73	1,1	3.823	27	1,7	14.273	1,2
MARCHE.....	16.764	66,5	1,7	8.451	33,5	3,7	25.215	2,1
LAZIO.....	84.432	86	8,6	15.558	24	6,0	97.990	8,1
ABRUZZES.....	23.227	79	2,4	6.273	21	2,8	29.500	2,45
MOLISE.....	10.420	100	1,1	-	-	-	10.420	0,9
CAMPANIE.....	61.196	98	6,3	1.014	2	0,4	62.210	5,2
POUILLES.....	125.263	90,5	13,0	12.124	9,5	5,4	137.387	11,4
BASILICATE....	13.933	94	1,4	892	6	0,4	14.825	1,2
CALABRE.....	25.263	91	2,3	2.555	9	1,1	27.818	2,3
SICILE.....	157.811	90	16,0	17.621	10	7,8	175.432	14,6
MARDAIGNE.....	62.290	87	6,4	9.616	13	4,2	71.906	6
TOTAL.....	976.591	81	100	226.043	19	100	1.202.634	100

NOTE :

= % superficie de vignes à vins de table dans la superficie viticole de la région.

= % superficie de vignes à vins de table de la région dans la surface nationale de vignes à vins de table.

= % superficie de vignes à AOC dans la superficie viticole de la région.

= % superficie de vignes à AOC dans la surface nationale de vins à AOC.

= % de la part de l'aire viticole régionale dans la surface du vignoble national.

TABLEAU E2

EVOLUTION DES SUPERFICIES VITICOLES EN ESPAGNE

(VIGNES EN PRODUCTION ET ENSEMBLE DES VIGNES) - milliers d'ha
(annuaire de statistique agricole du Ministère de l'Agriculture)

PROVINCES	SURFACE EN PRODUCTION			1978 Base 100 en 70	SURFACE PLANTEE			1978 Base 100 en 70
	1963	1970	1978		1963	1970	1978	
<u>CIUDAD REAL</u>								
Culture non irriguée.....	216,3	244,6	266,0	108,7	248,6	246,1	279,5	113,6
dont :								
- culture unique.....	184,6	220,1	251,2	114,1				
- culture associée.....	31,8	24,5	14,8	46,5				
Culture irriguée.....	2,8	2,0	5,3	189,3	2,8	2,0	5,5	275,0
TOTAL.....	218,1	246,6	271,3	124,5	251,4	248,1	285,0	114,8
<u>TOLEDE</u>								
Culture non irriguée.....	120,5	129,4	179,6	138,8	129,9	133,4	192,3	144,2
dont :								
- culture unique.....	98,1	111,5	163,4	146,5				
- culture associée.....	22,4	17,9	16,2	90,5				
Culture irriguée.....	-	-	1,1	-	-	-	1,1	0,8
TOTAL.....	120,5	129,4	180,7	139,6	129,9	133,4	193,4	145,0
<u>CUENCA</u>								
Culture non irriguée.....	73,3	84,1	111,6	132,7	88,0	91,7	121,2	132,1
dont :								
- culture unique.....	66,0	78,8	110,0	140,0				
- culture associée.....	7,3	5,3	1,6	30,2				
Culture irriguée.....	-	-	0,2	-	-	-	0,2	-
TOTAL.....	73,3	84,1	111,8	132,9	88,0	91,7	121,4	132,4
<u>ALBACETE</u>								
Culture non irriguée.....	79,4	108,8	126,8	116,5	91,5	145,1	137,6	94,8
dont :								
- culture unique.....	76,9	108,0	123,5	114,4				
- culture associée.....	2,5	0,8	3,3	412,5				
Culture irriguée.....	0,2	0,4	0,3	75,0	0,2	0,4	0,3	75,0
TOTAL.....	79,6	109,2	127,1	116,4	91,7	145,5	137,9	93,4
<u>TARRAGONE</u>								
Culture non irriguée.....	96,1	63,5	64,6	101,7	102,7	65,6	66,0	100,6
dont :								
- culture unique.....	61,7	63,2	63,9	101,1				
- culture associée.....	34,4	0,3	0,7	233,3				
Culture irriguée.....	0,6	0,7	0,3	428,5	0,6	0,8	0,4	50,0
TOTAL.....	96,7	64,2	64,9	101,1	103,3	66,4	66,4	100,0
<u>VALENCE</u>								
Culture non irriguée.....	133,9	91,9	88,5	96,3	155,6	92,4	90,3	97,7
dont :								
- culture unique.....	116,6	87,8	84,6	96,4				
- culture associée.....	17,3	4,3	3,9	90,7				
Culture irriguée.....	0,6	0,3	1,0	393,3	0,7	0,2	1,2	600,0
TOTAL.....	134,5	92,2	89,5	97,1	156,3	92,6	91,5	98,8

TABLEAU F 2

EVOLUTION DES SUPERFICIES EN VIGNES
TOUTES VIGNES et VIGNES DE CONSOMMATION COURANTE
(enquêtes et recensements)

SUPERFICIES RGA	TOUTES VIGNES(1.000 ha)			EVOLUTION BASE 100 en 63		VIGNES VCC (1.000 ha)		BASE 100 en 70
	1963	1970	1979	1970	1979	1970	1979	
<u>PAYS-de-LOIRE</u>	:	:	:	:	:	:	:	:
Loir-et-Cher.....	20,9	14,8	11,6	70,8	55,5	13,6	6,9	50,7
Loire-Atlantique.....	21,9	22,3	18,9	101,8	86,3	11,5	7,1	61,7
Vendée.....	12,4	10,1	6,4	81,4	51,6	9,8	6,3	64,3
TOTAL.....	55,2	47,2	36,9	86,0	66,8	34,9	20,3	58,2
<u>SUD-OUEST</u>	:	:	:	:	:	:	:	:
Dordogne.....	33,4	26,2	19,5	78,4	58,4	14,5	7,8	53,8
Gers.....	35,9	34,6	29,1	96,4	81,1	33,4	28,6	85,6
Gironde.....	109,8	107,6	100,1	98,0	91,2	24,6	5,0	20,3
Lot-et-Garonne.....	24,1	17,7	11,8	73,4	49,0	14,1	7,4	52,5
Tarn.....	22,1	24,0	18,4	108,6	83,2	20,6	11,6	56,3
Tarn-et-Garonne.....	19,5	15,2	11,4	77,9	58,5	11,2	7,0	62,5
TOTAL.....	244,8	225,3	190,3	92,7	77,7	118,4	67,4	56,9
<u>LANGUEDOC-ROUSSILLON</u>	:	:	:	:	:	:	:	:
Aude.....	117,4	118,7	115,7	101,1	98,6	55,6	67,5	121,4
Gard.....	91,4	91,1	86,7	99,7	94,9	74,3	56,4	75,9
Hérault.....	170,2	162,3	147,9	95,4	86,9	137,5	120,9	87,9
Pyrénées Orientales	66,0	63,6	56,1	96,4	85,0	20,8	13,5	64,9
TOTAL.....	445	435,7	406,4	97,9	91,3	288,2	258,3	89,6
<u>SUD-EST</u>	:	:	:	:	:	:	:	:
Ardèche.....	21,2	18,8	14,5	88,7	68,4	17,7	11,7	66,1
Bouches-du-Rhône.....	26	25,7	19,8	98,8	76,2	20,0	12,8	64,0
Corse.....	11,6	26,4	23,6	227,6	203,4	24,3	18,1	74,5
Var.....	53,6	56,8	42,6	106,0	79,5	37,1	23,7	63,9
Vaucluse.....	44,9	54,1	54,0	120,5	122,0	9,9	6,2	62,6
TOTAL.....	157,3	181,8	154,5	115,6	98,4	109,0	72,5	66,5
<u>F R A N C E.....</u>	1.241,2	1.200,2	1.087,1	96,7	87,6	688,8	492,8	71,5

Source : SCEES (Enquête au 1/10e 1963 et R.G.A. 70 et 79)

TABLEAU I 2

EVOLUTION DES SUPERFICIES VITICOLES EN ITALIE
(Culture principale)

REGIONS	1961	1970	1979	INDICE 1979) BASE 1970)
<u>TRENTIN HAUT-ADIGE</u>	17.405	16.303	14.234	87,3
<u>VENETIE</u>				
Surface totale.....	176.447	208.035	125.409	60,3
Surface en culture principale	58.235	116.167	125.406	107,9
<u>FRIOUL VENETIE JULIENNE</u>	7.500	21.026	24.182	115,0
<u>TOSCANE</u>	29.682	120.100	128.521	107,0
<u>POUILLES</u>	251.785	151.251	137.387	91,1
=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL ITALIE.....	1.071.473	1.138.405	1.202.634	107,7

Source : Ministère de l'Agriculture et
des Forêts.

TABLEAU E 3

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET
DES RENDEMENTS DE "VINS DE TABLE" (VCC + APPELLATIONS)
DANS LES PROVINCES ESPAGNOLES

PROVINCES	RECOLTE MOYENNE (1.000 hl)		INDICE 74-78 (base 100 1962-66)	RENDEMENTS MOYENS (quintaux vinifiés/ha)		VARIATION % 74-78/62-66
	1962-66	1974-78		1962-66	1974-78	
CIUDAD REAL.....	2.301	5.050	222,7	24,6	30,7	+ 24,8
TOLEDE.....	1.991	2.765	138,9	28,0	24,8	- 11,4
CUENCA.....	1.559	1.607	103,0	34,0	27,2	- 20,0
ALBACETE.....	1.914	1.533	81,1	37,3	20,8	- 44,2
TARRAGONE.....	1.096	1.460	133,2	22,6	32,5	+ 43,8
VALENCE.....	1.917	1.535	81,1	35,3	28,9	- 18,1
ESPAGNE.....	24.313	23.380	96,1	29,5	28,0	- 5,1 %

Source : Calculs effectués par les experts à partir de données de l'Annuaire de Statistique Agricole.

TABLEAU F 3
EVOLUTION DES RECOLTES ET DES RENDEMENTS DES
VIGNOBLES DE VINS DE TABLE EN FRANCE
(Moyennes 62-66 et 76-80)

F 8	RECOLTE VCC		BASE 100 EN 1962-66	RENDEMENTS VCC		EVOLUTION ANNUELLE MOYENNE
	MOYENNES			MOYENNES		
	(1.000 hl)			(hl/ha)		
	1962-66	1976-80		1962-66	1976-80	
<u>PAYS-de-LOIRE</u>						
Loir-et-Cher.....	871,2	404,7	46,5	49,6	42,9	- 1,0
Loire-Atlantique....	808,5	536,0	66,3	52,4	54,3	+ 0,3
Vendée.....	566,9	312,1	55,1	38,0	37,1	- 0,2
TOTAL.....	2.246,6	1.252,8	55,8	47,3	45,2	- 0,3
<u>SUD-OUEST</u>						
Dordogne.....	519,0	392,8	75,7	24,1	33,4	+ 2,8
Gers.....	1.688,2	1.915,9	113,5	42,6	60,1	+ 2,9
Gironde.....	1.691,5	1.134,7	67,1	44,0	47,9	+ 0,6
Lot-et-Garonne.....	692,3	386,4	55,8	33,8	39,8	+ 1,3
Tarn.....	984,0	1.018,0	103,5	43,8	53,2	+ 1,5
Tarn-et-Garonne....	487,4	348,4	71,5	30,5	32,4	+ 0,4
TOTAL.....	6.062,4	5.196,2	85,7	38,2	48,6	+ 1,9
<u>LANGUEDOC-ROUSSILLON</u>						
Aude.....	5.087,3	6.762,3	132,9	74,3	76,4	+ 0,2
Gard.....	5.391,7	6.331,4	117,4	66,8	82,0	+ 1,6
Hérault.....	10.668,4	11.454,9	107,4	69,9	77,2	+ 0,7
Pyrénées Orientales.	1.386,7	1.330,2	95,9	55,7	52,8	- 0,4
TOTAL.....	22.534,1	25.878,8	114,8	69,0	76,3	+ 0,7
<u>SUD-EST</u>						
Ardèche.....	1.010,9	884,0	87,4	47,1	53,5	+ 1,0
Bouches-du-Rhône....	1.262,2	1.068,8	84,7	49,6	56,1	+ 0,9
Haute-Corse.....	-	(1) 1.546,6	-	-	(1) 85,9	
Var.....	2.660,2	1.807,7	68,0	57,9	50,6	- 0,9
Vaucluse.....	1.251,2	1.402,5	112,1	43,7	57,9	+ 2,3
TOTAL.....	(2)	6.709,6	(2)	(2)	59,1	(2)
<u>FRANCE.....</u>						
	44.440,0	43.142,7	97,1	51,1	61,8	+ 1,5

(1) moyenne 1977-1980

Source: DGI - Déclaration de récoltes.

(2) Total non calculé faute de statistique pour le département de la Haute-Corse (non créé en 1966).

TABLEAU I 3

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE RAISIN EN QUINTAUX ET DE VIN EN HL
EN ITALIE

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Production raisin totale.....		10.446.869	13.619.000	14.802.600	14.847.700	12.505.400	14.696.900	15.003.900	12.981.200		
Production en culture spéciale		9.369.480	12.409.500	13.506.700	13.701.900	11.622.200	13.781.500	14.202.000	12.275.400		
Production en vinification		13.333.600	13.424.600	14.403.500	14.588.200	12.267.900	14.153.300	14.716.600	12.751.700		
Production hl de vin.....		7.208.391	9.526.960	10.268.900	10.322.900	8.768.500	10.165.700	10.449.800	8.996.100		
Production raisin totale.....	658.808	703.426	206.360	918.652	768.460	835.079	900.631	1.068.916	896.836	1.326.102	1.114.141
Production en culture spéciale	635.558	681.090	174.110	891.350	729.810	797.660	854.832	1.019.953	853.846	1.262.852	1.076.306
Production en vinification	697.000	700.326	803.360	925.450	758.460	831.579	897.031	1.005.300	833.000	1.326.000	1.114.062
Production hl de vin.....	469.755	904.234	980.640	681.240	544.380	597.093	644.520	723.982	612.420	930.665	778.280
Production raisin totale.....	1.741.520	1.586.126	1.500.000	1.824.151	1.993.497	1.660.562	2.008.730	1.463.289	1.821.603	2.413.388	2.364.876
Production en culture spéciale	1.691.520	1.936.126	1.450.000	1.774.151	1.881.497	1.615.552	1.968.730	1.429.285	1.801.603	2.400.000	2.353.376
Production en vinification	1.198.160	1.088.084	1.022.078	1.256.681	1.332.720	1.147.050	1.378.111	1.014.499	1.275.700	1.696.310	1.655.900
Production en hl de vin.....											
Production raisin totale.....	925.400	908.350	752.000	980.015	1.057.739	954.412	1.018.400	499.500	625.780	934.610	750.103
Production en culture spéciale											
Production en vinification											
Production en hl de vin.....	647.800	574.560	477.435	567.749	582.317	422.053	519.704	210.000	370.000	635.535	479.927
Production raisin totale.....	2.548.400	2.404.000	1.466.600	2.431.450	2.317.200	1.458.200	1.276.800	1.485.000			
Production en culture spéciale											
Production en vinification											
Production en hl de vin.....	2.526.400	2.380.500	1.384.100	2.358.300	2.243.400	1.420.000	1.210.000	1.448.900			
Production en hl de vin.....	3.317.200	2.331.300	1.709.000	2.408.700	2.118.000	1.415.700	1.117.000	1.124.800			
Production raisin totale.....	3.184.500	3.207.200	2.816.600	3.013.400	2.374.000	2.584.900	1.530.400	1.454.600			
Production en culture spéciale											
Production en vinification											
Production en hl de vin.....	2.388.000	2.439.400	1.975.000	2.269.800	1.721.400	1.994.800	1.151.000				
Production raisin totale.....	804.000	630.000	680.000	919.000	770.000	739.000	705.000	832.000	780.000	802.000	
Production en culture spéciale											
Production en vinification											
Production en hl de vin.....											

TABLEAU E 4

EVOLUTION PAR TYPE DE VIN DE LA PRODUCTION

DES "VINS DE TABLE" (VCC + APPELLATIONS) DANS LES PROVINCES D'ESPAGNE

(% EN VOLUME DE CHAQUE TYPE DE VIN ENTRE PARENTHESES)

	BLANCS	ROUGES	ROSES + CLARETS	AUTRES
<u>CIUDAD REAL</u>				
1962-66.....	2.267 (98,6 %)	34 (1,4 %)	-	-
1974-78.....	4.607 (91,2 %)	427 (8,4 %)	16 (0,4 %)	-
Variation %.....	+ 103,2 %			
<u>TOLEDE</u>				
1962-66.....	1.371 (68,8 %)	547 (27,5 %)	73 (3,7 %)	-
1974-78.....	1.982 (71,7 %)	597 (21,6 %)	186 (6,7 %)	-
Variation %.....	+ 44,6 %	+ 9,1 %	+ 154 %	
<u>CUENCA</u>				
1962-66.....	835 (53,6 %)	458 (29,3 %)	266 (17,1%)	-
1974-78.....	763 (47,5 %)	323 (20,1 %)	521 (32,4%)	-
Variation %.....	- 10,2 %	- 29,5 %	+ 95,9 %	
<u>ALBACETE</u>				
1962-66.....	488 (25,5 %)	325 (17,0 %)	1.003 (52,4%)	98 (5,1%)
1974-78.....	554 (36,1 %)	325 (21,2 %)	624 (40,7%)	30 (2,0%)
Variation %.....	+ 13,5 %	0 %	- 37,6 %	- 69,6 %
<u>TARRAGONE</u>				
1962-66.....	450 (41,1 %)	571 (52,0 %)	75 (6,9%)	-
1974-78.....	1.006 (68,9 %)	339 (23,2 %)	115 (7,9%)	-
Variation %.....	+ 123,6 %	- 40,6 %	+ 53,3 %	
<u>VALENCE</u>				
1962-66.....	591 (30,9 %)	840 (43,8 %)	478 (24,9%)	8 (0,4 %)
1974-78.....	522 (34,0 %)	541 (35,2 %)	471 (30,7%)	15 (0,1 %)
Variation %.....	- 11,7 %	- 35,6 %	- 1,5 %	-
<u>ESPAGNE</u>				
1962-66.....	9.877 (40,6 %)	9.750 (40,1 %)	4.408 (18,1%)	278 (1,1 %)
1974-78.....	12.241 (52,4 %)	6.885 (29,4 %)	4.106 (17,5%)	148 (0,7 %)
Variation %.....	+ 23,9 %	- 29,4 %	- 6,9 %	- 46,8 %

Source : Calcul des experts à partir des données de l'annuaire de statistique agricole.

TABLEAU F 4
EVOLUTION DE LA COULEUR ET DES TYPES DE VINS
PRODUITS DANS LES PRINCIPAUX DEPARTEMENTS PRODUCTEURS DE VCC
EN FRANCE

REGIONS	PART DES VCC DANS LE VOLUME TOTAL DES VINS (%)		PART DES VCC BLANCS DANS LE TOTAL DES VCC (%)		PART DES VINS DE PAYS DANS LE VOLUME DES VCC (%) MOYENNE 76-80
	1962-66	1976-80	1962-66	1976-80	
<u>PAYS-de-LOIRE</u>					
Loir-et-Cher.....	94,6	73,1	30,9	27,5	14,3
Loire-Atlantique.....	71,6	48,7	39,7	31,2	6,8
Vendée.....	98,6	98,1	14,5	12,8	3,5
=====					
<u>SUD-OUEST</u>					
Dordogne.....	52,4	51,8	14,1	51,2	0,4
Gers.....	99,7	99,6	70,9	81,0	1,5
Gironde.....	34,9	25,9	53,2	71,9	0,2
Lot-et-Garonne.....	92,9	63,3	17,1	29,0	3,6
Tarn.....	82,6	94,7	17,0	22,2	10,1
Tarn-et-Garonne.....	99,7	96,9	1,2	0,7	6,2
=====					
<u>LANGUEDOC-ROUSSILLON</u>					
Aude.....	67,7	85,9	0,6	0,5	26,4
Gard.....	94,0	90,9	1,2	1,3	11,1
Hérault.....	94,1	96,8	10,4	5,9	18,1
Pyrénées-Orientales....	42,4	60,5	2,3	3,5	45,1
=====					
<u>SUD-EST</u>					
Ardèche.....	98,9	94,7	0,6	1,7	9,5
Bouches-du-Rhône.....	94,2	86,8	7,4	5,3	8,8
Haute-Corse.....		96,4(1)		1,3(1)	18,1
Var.....	97,5	74,3	3,0	5,7	29,4
Vaucluse.....	61,6	53,2	19,2	13,6	4,2
=====					
F R A N C E.....	70,0	64,1	13,6	12,1	15,6

(1) Moyenne 1977-1980

Source : D.G.I. - Déclaration de récoltes.

TABLEAU I 4

PREVISIONS RELATIVES A L'EVOLUTION DES RENDEMENTS MOYENS

EN ITALIE

PROVINCES	Situation en 1979					Situation prévue pour 1983				
	Plaine fertile	Plaine aride	Colline	Mode de conduite		Plaine fertile	Plaine aride	Colline	Mode de conduite	
				ramassé	étalé				ramassé	étalé
<u>VENETIE</u>										
Belluno.....	-	-	50,69	50,68	-	-	-	47,13	47,13	-
Padoue.....	113,1	-	93,80	132,41	139,67	110,84	-	93,07	106,26	128,38
Rovigo.....	131,20	-	-	131,20	-	137,77	-	-	137,77	-
Trévise.....	114,27	-	72,37	89,64	115,78	121,06	-	75,86	94,16	122,74
Venise.....	115,57	-	-	-	115,56	115,57	-	-	-	115,56
Vérone.....	109,76	116,28	95,00	89,84	123,03	100,73	100,53	82,48	80,47	110,21
Vicenza.....	-	198,33	148,64	156,03	173,91	-	197,16	148,38	151,74	171,54
<u>ENSEMBLE REGION</u>	<u>115,01</u>	<u>181,03</u>	<u>105,16</u>	<u>115,38</u>	<u>126,34</u>	<u>116,46</u>	<u>174,84</u>	<u>105,63</u>	<u>108,16</u>	<u>127,24</u>
<u>FRIOUL</u>										
Gorizia.....	103,11	-	60,11	80,83	-	111,37	-	62,51	84,51	-
Trieste.....	-	-	80,03	50,03	-	-	-	51,53	51,53	-
Pordenone.....	103,14	-	44,74	99,41	-	111,40	-	46,08	106,54	-
Udine.....	93,31	-	60,30	87,07	-	100,77	-	63,10	92,60	-
<u>ENSEMBLE REGION</u>	<u>99,44</u>	<u>-</u>	<u>54,94</u>	<u>91,50</u>	<u>-</u>	<u>107,41</u>	<u>-</u>	<u>57,26</u>	<u>97,11</u>	<u>-</u>
<u>TRENTIN-HAUT-ADIGE</u>										
Bolzano.....	-	-	101,61	101,61	-	-	-	100,96	100,96	-
Trente.....	135,94	-	125,87	-	127,78	135,94	-	126,08	-	127,44
<u>ENSEMBLE REGION</u>	<u>135,94</u>	<u>-</u>	<u>124,54</u>	<u>101,61</u>	<u>127,18</u>	<u>135,94</u>	<u>-</u>	<u>124,96</u>	<u>100,96</u>	<u>127,44</u>
<u>TOSCANE</u>										
Arezzo.....	82,13	70,50	46,44	44,80	56,71	81,30	74,21	47,81	48,17	57,46
Grosseto.....	101,28	72,66	72,10	67,17	80,76	106,97	84,13	79,77	73,17	86,01
Florence.....	77,48	81,44	44,67	42,50	53,17	78,86	54,01	46,20	42,40	55,97
Livourne.....	118,81	86,03	56,74	56,60	89,70	106,94	83,36	59,41	57,54	86,77
Laques.....	87,50	69,84	47,48	57,19	69,80	79,66	68,45	49,68	55,01	69,57
Massa Carrara..	80,38	61,81	46,74	50,29	55,66	84,40	65,67	50,96	53,54	81,81
Pise.....	68,48	62,46	47,71	46,66	55,54	68,93	59,67	50,40	47,71	57,31
Pistoia.....	83,00	57,58	44,33	45,95	57,17	83,00	58,07	45,90	45,30	59,27
Sienne.....	76,80	50,34	42,91	44,30	59,60	76,27	52,97	43,77	46,47	52,21
<u>ENSEMBLE REGION</u>	<u>82,27</u>	<u>59,91</u>	<u>49,61</u>	<u>48,63</u>	<u>60,61</u>	<u>81,88</u>	<u>61,96</u>	<u>54,68</u>	<u>51,07</u>	<u>65,07</u>
<u>POUILLES</u>										
Bari.....	136,94	94,81	74,14	76,31	140,34	146,18	101,07	74,83	77,60	154,37
Brindisi.....	-	91,23	86,21	87,73	-	-	98,51	90,53	93,01	-
Foggia.....	176,87	105,60	56,40	102,74	206,18	208,76	120,84	59,23	116,16	250,97
Lecce.....	-	47,64	-	47,64	-	-	57,17	-	57,17	-
Taranto.....	-	83,27	88,81	84,60	-	-	91,60	97,70	93,20	-
<u>ENSEMBLE REGION</u>	<u>169,87</u>	<u>72,47</u>	<u>84,28</u>	<u>76,37</u>	<u>185,36</u>	<u>199,08</u>	<u>81,88</u>	<u>89,31</u>	<u>84,40</u>	<u>223,96</u>

TABLEAU E 5
 IMPORTANCE DES EXPLOITATIONS PRODUCTRICES DE VINS ⁽¹⁾
 ET DE LA VIGNE DANS CES EXPLOITATIONS EN ESPAGNE

PROVINCES	Taille des exploitations (ha)	Nombre d'exploitations	dont : % exploitations viticoles	Surface Moyenne en vignes	Surface Moyenne % en vignes SAU Moyenne ⁽²⁾
4 PROVINCES DE LA MANCHA	< 1	23.917	18,4	0,52	96
	1 - 5	65.718	45,2	1,72	66
	5 - 10	35.040	53,0	3,33	47
	10 - 20	30.377	55,7	5,07	36
	20 - 50	26.133	55,2	8,33	27
	50 - 100	9.059	51,1	14,23	21
	≥ 100	9.111	37,6	29,46	7
TOTAL.....		199.355	46,2	5,30	17
TARRAGONNE	< 1	5.775 ⁽³⁾	6,1	0,40	78
	1 - 5	19.284	21,2	1,10	42
	5 - 10	9.925	40,2	2,19	31
	10 - 20	6.598	55,7	3,96	29
	20 - 50	3.027	57,8	6,69	23
	50 - 100	533	48,2	10,02	15
	≥ 100	353	36,3	16,98	5
TOTAL.....		45.495	31,3	3,12	31
VALENCE	< 1	84.799 ⁽¹⁾	2,1	0,40	93
	1 - 5	60.534	16,1	1,13	52
	5 - 10	11.622	42,2	2,67	39
	10 - 20	5.332	57,3	5,26	39
	20 - 50	2.217	59,5	10,93	37
	50 - 100	520	51,0	19,43	28
	≥ 100	628	32,0	34,70	4
TOTAL.....		165.652	12,8	1,31	

(1) Vignes pour transformation en culture unique ou associée avec des cultures non permanentes.

(2) Y compris forêts et terres improductives (3) y compris exploitations sans terre.

TABLEAU F 5

IMPORTANCE DES EXPLOITATIONS PRODUCTRICES DE VIN DE TABLE (VCC)

ET DE LA VIGNE DANS CES EXPLOITATIONS VITICOLES

EN FRANCE

CLASSES DE TAILLE (SAU)	NOMBRE TOTAL D'EXPLOITATIONS	% D'EXPLOITATIONS (1) QUI ONT DES VIGNES VCC	% D'EXPLOITATIONS DE L'O.T.E VCC	SURFACE VITICOLE MOYENNE(HA)
<u>/ LOIRE-ATLANTIQUE /</u>				
- 1 ha.....	3.545	79,8	69,1	0,32
1 - 5 ha.....	5.097	44,4	14,1	0,51
5 - 10 ha.....	4.226	54,1	4,9	0,61
10 - 20 ha.....	7.790	56,5	2,2	0,74
20 - 50 ha.....	10.170	51,4	0,2	0,86
50 - 100 ha.....	502	43,6	0,2	1,24
+ 100 ha.....	26	34,6	0	2,11
TOTAL.....	31.356	55,0	11,4	0,67
<u>/ VENDEE /</u>				
- 1 ha.....	6.624	90,6	74,8	0,28
1 - 5 ha.....	3.699	61,0	10,0	0,41
5 - 10 ha.....	3.159	70,5	1,0	0,38
10 - 20 ha.....	6.121	82,4	0,1	0,36
20 - 50 ha.....	10.385	87,1	0	0,44
50 - 100 ha.....	1.305	80,5	0	0,50
+ 100 ha.....	97	56,7	0	0,60
TOTAL.....	31.390	81,8	17,1	0,38
<u>/ DORDOGNE /</u>				
- 1 ha.....	460	48,7	23,9	0,35
1 - 5 ha.....	4.490	63,4	4,4	0,37
5 - 10 ha.....	6.706	77,2	1,4	0,51
10 - 20 ha.....	8.989	81,0	1,2	0,73
20 - 50 ha.....	5.665	78,0	1,2	1,03
50 - 100 ha.....	654	64,5	0,2	1,68
+ 100 ha.....	105	47,6	1,0	2,64
TOTAL.....	27.069	75,4	2,2	0,71
<u>/ GERS /</u>				
- 1 ha.....	866	73,3	49,5	0,36
1 - 5 ha.....	2.185	60,5	15,2	0,66
5 - 10 ha.....	1.770	75,0	4,0	1,09
10 - 20 ha.....	4.532	86,4	1,9	1,54
20 - 50 ha.....	7.861	89,9	1,3	2,49
50 - 100 ha.....	1.592	85,0	0,9	4,16
+ 100 ha.....	292	63,0	0,3	8,55
TOTAL.....	19.098	82,7	5,5	2,11
<u>/ TARN /</u>				
- 1 ha.....	1.219	82,6	57,4	0,33
1 - 5 ha.....	2.281	66,0	12,9	0,58
5 - 10 ha.....	2.481	70,8	7,2	1,07
10 - 20 ha.....	5.030	79,7	6,7	1,65
20 - 50 ha.....	5.683	78,8	2,9	1,98
50 - 100 ha.....	800	69,4	1,5	2,89
+ 100 ha.....	114	62,3	1,8	5,56
TOTAL.....	17.608	76,0	9,6	1,54
<u>/ TARN-et-GARONNE /</u>				
- 1 ha.....	634	64,7	39,0	0,29
1 - 5 ha.....	2.480	63,7	7,5	0,40
5 - 10 ha.....	2.416	75,5	2,0	0,60
10 - 20 ha.....	4.674	85,3	0,7	0,88
20 - 50 ha.....	4.063	84,9	0,2	1,32
50 - 100 ha.....	489	74,2	0,6	2,91
+ 100 ha.....	67	53,7	1,5	5,36
TOTAL.....	14.823	78,6	3,5	0,96

(1) VCC : vin de consommation courante

Source : R.G.A 1970

.../...

TABLEAU F 5 (SUITE)

CLASSES DE TAILLE (SAU)	NOMBRE TOTAL D'EXPLOITATIONS	% D'EXPLOITATIONS QUI ONT DES VIGNES VCC	% D'EXPLOITATIONS DE L'O.T.E. VCC	SURFACE VITICOLE MOYENNE (HA)
/ AUDE /				
- 1 ha.....	6.356	58,9	56,1	0,47
1 - 5 ha.....	8.169	46,9	39,2	1,74
5 - 10 ha.....	3.638	49,9	36,8	4,57
10 - 20 ha.....	3.148	54,9	34,4	7,03
20 - 50 ha.....	2.389	66,4	23,6	8,82
50 - 100 ha.....	801	67,9	17,9	15,70
+ 100 ha.....	183	70,5	20,8	32,29
TOTAL.....	24.684	54,2	40,2	4,15
/ GARD /				
- 1 ha.....	4.652	82,5	72,9	0,39
1 - 5 ha.....	5.958	82,8	52,5	1,42
5 - 10 ha.....	3.671	91,5	56,6	3,88
10 - 20 ha.....	3.411	93,2	54,6	7,06
20 - 50 ha.....	1.915	87,8	39,3	11,90
50 - 100 ha.....	442	76,2	20,4	18,88
+ 100 ha.....	212	56,1	10,4	34,18
TOTAL.....	20.261	86,1	55,9	4,27
/ HERAULT /				
- 1 ha.....	9.931	89,2	89,2	0,50
1 - 5 ha.....	13.358	92,9	84,6	1,90
5 - 10 ha.....	5.627	94,9	81,7	5,45
10 - 20 ha.....	3.735	94,0	80,2	10,04
20 - 50 ha.....	1.483	89,5	73,8	20,11
50 - 100 ha.....	332	83,4	62,7	41,96
+ 100 ha.....	224	57,1	21,9	53,34
TOTAL.....	34.690	91,8	84,0	4,32
/ ARDECHE /				
- 1 ha.....	3.963	79,2	50,8	0,29
1 - 5 ha.....	5.717	79,7	24,9	0,82
5 - 10 ha.....	4.330	77,9	15,2	1,53
10 - 20 ha.....	4.153	67,3	5,8	1,86
20 - 50 ha.....	1.979	52,0	2,4	2,38
50 - 100 ha.....	250	44,4	0,4	2,06
+ 100 ha.....	45	35,6	0	2,38
TOTAL.....	20.437	73,5	21,4	1,18
/ VAR /				
- 1 ha.....	6.109	63,1	53,2	0,42
1 - 5 ha.....	8.125	71,4	44,4	1,34
5 - 10 ha.....	2.348	84,8	50,8	3,88
10 - 20 ha.....	1.661	89,1	53,0	7,25
20 - 50 ha.....	665	84,8	45,6	12,71
50 - 100 ha.....	122	77,9	17,2	16,17
+ 100 ha.....	39	66,7	18,0	21,77
TOTAL.....	19.069	72,4	48,6	2,69
/ CORSE /				
- 1 ha.....	1.398	57,3	48,8	0,40
1 - 5 ha.....	2.823	46,6	27,3	1,12
5 - 10 ha.....	1.299	41,0	19,0	2,55
10 - 20 ha.....	1.438	37,4	13,3	4,48
20 - 50 ha.....	1.362	41,6	20,7	12,52
50 - 100 ha.....	403	39,7	21,8	30,26
+ 100 ha.....	161	42,2	25,5	100,15
TOTAL.....	8.884	44,8	25,9	6,11

TABEAU I 5

DISTRIBUTION DES EXPLOITATIONS VITICOLES (NOMBRE ET SURFACE)

EN FONCTION DE LEUR SURFACE EN VIGNE ET TOTALE

(d'après le cadastre viticole de 1970)

S A U TOTALE	S A U VITICOLE				Nombre total	% total expl.	% S A U totale
	< 1 HA	1 - 5 HA	5 - 10 HA	> 10 HA			
<u>VENETIE</u>							
- 1 ha.....	48.872				48.872	30,8	9,8
1 - 5 ha.....	64.886	11.577			76.463	48,2	37,3
5 - 20 ha.....	16.957	11.004	1.240	139	29.340	18,5	37,2
20 - 50 ha.....	1.357	1.447	360	152	3.316	2,0	8,3
+ 50 ha.....	154	271	131	252	808	0,5	7,4
Nombre total.....	132.226	24.299	1.731	543	158.799	100	100
(% total nombre d'ex- ploitations.....)	83,3	15,3	1,1	0,3	100		
(% S A U viticole....)	36,6	43,8	10,0	9,6	100		
<u>FRIOUL-VENETIE-JULIENNE</u>							
- 1 ha.....	10.987				10.987	28,4	9,2
1 - 5 ha.....	17.148	825			17.973	46,4	28,4
5 - 20 ha.....	6.733	2.110	74	8	8.925	23,0	36,2
20 - 50 ha.....	250	299	55	38	642	1,5	9,3
+ 50 ha.....	27	39	53	105	224	0,6	16,9
Nombre total.....	35.145	3.273	182	151	38.751	100	100
(% total nombre d'ex- ploitations.....)	90,7	8,4	0,5	0,4	100		
(% S A U viticole....)	45,7	30,3	6,1	17,9	100		
<u>TRENTIN-HAUT-ADIGE</u>							
- 1 ha.....	12.698				12.698	48,6	20,5
1 - 5 ha.....	8.188	3.011			11.199	42,8	50,5
5 - 20 ha.....	1.234	651	158	19	2.062	7,9	21,6
20 - 50 ha.....	68	17	17	27	129	0,5	4,2
+ 50 ha.....	14	5	5	15	39	0,2	3,2
Nombre total.....	22.202	3.684	180	61	26.127	100	100
(% total nombre d'ex- ploitations.....)	84,9	14,1	0,7	0,3	100		
(% S A U viticole....)	40,8	44,3	8,0	6,9	100		
<u>TOSCANE</u>							
- 1 ha.....	30.688				30.688	34,1	7,3
1 - 5 ha.....	23.904	10.516			34.420	38,2	27,0
5 - 20 ha.....	10.452	6.531	2.121	334	19.438	21,6	34,2
20 - 50 ha.....	1.772	1.232	333	407	3.724	4,1	11,8
+ 50 ha.....	395	545	270	621	1.831	2,0	19,7
Nombre total.....	67.211	18.824	2.724	1.362	90.101	100	100
(% total nombre d'ex- ploitations.....)	74,6	20,9	3,0	1,5	100		
(% S A U viticole....)	21,7	36,1	15,9	26,3	100		
<u>POUILLES</u>							
- 1 ha.....	50.024				50.024	33,2	10,5
1 - 5 ha.....	44.070	24.592			68.662	45,6	36,4
5 - 20 ha.....	14.283	9.502	2.144	500	26.429	17,4	27,8
20 - 50 ha.....	1.607	1.054	390	678	3.729	2,5	10,6
+ 50 ha.....	482	489	228	661	1.860	1,3	15,7
Nombre total.....	110.466	35.637	2.762	1.839	150.704	100	100
(% total nombre d'ex- ploitations.....)	73,3	23,7	1,8	1,2	100		
(% S A U viticole....)	27,3	38,1	10,1	24,5	100		

TABLEAU 6 (E.F.I)

VALEUR VENALE DE LA TERRE EN 1980

(en ECU/ha)

	Prix de l'ha de terre nue			Prix de l'hectare de vigne		
	MINIMUM	MOYEN	MAXIMUM	MINIMUM	MOYEN	MAXIMUM
<u>ESPAGNE</u>						
Mancha.....	440	3.920	4.900	1.560	4.900	7.840
Tarragone.....	680	-	12.750	2.200	-	16.660
<u>Valence :</u>						
. Utriel.....	1.980	2.940	4.700	1.570	4.400	7.840
. Requena.....						
Autres régions	1.470	4.900	13.700	1.400	6.860	19.600
<u>FRANCE</u>						
Val-de-Loire....	1.540	1.960	2.400	1.700	3.000	4.260
<u>Sud-Ouest:</u>						
. Gers.....	2.560	3.840	5.100	5.100	6.800	8.500
. Tarn.....	1.700	2.560	3.400	2.560	5.550	8.500
<u>Sud-Est :</u>						
. Ardèche.....	2.560	3.400	6.800	3.400	4.260	6.800
. Var.....	5.100	5.970	10.000	6.800	9.380	11.900
<u>Languedoc :</u>						
. Garrigues.....	1.700	3.400	6.800	5.100	6.800	10.200
. Soubergues....	1.700	3.400	4.260	3.400	6.800	10.200
. Soubergues bas- ses.....	3.400	6.800	10.200	6.800	10.200	15.300
. Plaine narbo- naise.....	2.550	2.900	4.260	7.670	8.530	10.230
. Plaine héraul- taise.....	2.900	5.800	8.700	5.800	8.700	15.300
<u>Italie :</u>						
. Vénétie.....	1.700	2.100	2.500	2.100	2.950	3.800
. Toscane.....	680	1.500	2.100	1.300	2.100	2.950
. Pouilles.....	840	1.700	2.500	1.300	2.100	3.400

Source : Rapports des experts

1 ECU = 102,022 pesetas
 = 5,86445 francs (moyenne 1980)
 = 1.186,51 liras

TABLEAU E 7

COMPOSITION ET VALEUR DES COÛTS DE PRODUCTION

A l'ha et au kg DE RAISIN (ECU)

EN ESPAGNE

TYPE D'EXPLOITATION	COUT DE PRODUCTION (ECU) à l'ha	COMPOSITION DU COUT/ha (% du coût total entre parenthèses)				
		Amortissement plantation	Main d'oeuvre %	Traction et mécanisation %	Matières premières %	Frais Généraux %
<u>/MANCHA/</u>						
Airen grande très mécanisée.....	610,5	57,5 (9,4)	337,5 (55,3)	41,3 (6,8)	140,9 (23,1)	33,2 (5,4)
Airen grande.....	627,0	57,9 (9,2)	361,3 (57,6)	36,6 (5,8)	138,3 (22,1)	32,9 (5,3)
Airen franc.....	598,0	58,4 (9,8)	335,5 (56,1)	36,6 (6,1)	134,6 (22,5)	32,9 (5,5)
Jumilla Monastrell franc.....	470,3	49,2 (10,5)	240,9 (51,2)	30,7 (6,5)	122,2 (26,0)	27,3 (5,8)
Manchuela Bobal grande.....	506,8	54,0 (10,6)	274,1 (54,1)	41,0 (8,1)	107,8 (21,3)	29,9 (5,9)
Manchuela Bobal franc.....	482,2	52,1 (10,8)	255,1 (52,9)	41,0 (8,5)	104,1 (21,6)	29,9 (6,2)
Mentrida Grenache franc.....	544,5	51,3 (9,4)	335,7 (61,7)	33,8 (6,2)	92,8 (17,0)	30,9 (5,7)
Almansa Monastrell franc.....	463,7	48,2 (10,4)	228,8 (49,3)	39,2 (8,5)	120,9 (26,1)	26,6 (5,7)
<u>/TARRAGONE/</u>						
Penedès.....	1.014,80	99,04 (9,8)	415,12 (40,9)	99,92 (9,8)	350,27 (34,5)	50,45 (5,0)
Conca de Barbera.....	730,94	63,55 (8,7)	329,08 (45,0)	87,6 (12,0)	208,81 (28,6)	41,91 (5,7)
Campo de Tarragone.....	991,80	97,84 (9,9)	443,35 (44,7)	96,93 (9,8)	304,31 (30,7)	49,28 (4,9)
Campo de Tarragone très mécanisée.....	1.125,35	99,98 (8,9)	422,56 (37,6)	167,11 (14,9)	383,40 (34,0)	52,30 (4,6)
Falset.....	799,00	99,43 (12,4)	317,30 (39,7)	72,85 (9,1)	254,70 (31,9)	54,73 (6,9)
Ebre.....	955,66	98,26 (10,3)	338,81 (35,5)	64,50 (6,7)	387,86 (40,6)	66,22 (6,9)
Terres hautes Tarragone.....	719,56	102,71 (14,3)	350,88 (48,8)	64,12 (8,9)	148,99 (20,7)	52,86 (7,3)
Priorato semi-mécanisée.....	1.017,53	208,21 (20,5)	435,90 (42,8)	36,18 (3,6)	271,33 (26,7)	65,90 (6,4)
Priorato non mécanisée.....	936,52	207,78 (22,1)	561,54 (60,0)	31,51 (3,4)	79,94 (8,5)	56,44 (6,0)
<u>/VALENCE/</u>						
Utiel Requena.....	806,4	77,3 (9,6)	390,5 (48,4)	56,1 (7,0)	211,1 (26,2)	71,4 (8,8)
Valentino.....	876,8	103,2 (11,8)	407,3 (46,5)	67,8 (7,7)	222,8 (25,4)	75,7 (8,6)
Clariano.....	720,6	111,0 (15,4)	324,1 (45,0)	48,9 (6,8)	168,4 (23,4)	68,2 (9,4)
Alto Turiano.....	721,9	98,5 (13,6)	337,6 (46,8)	49,7 (6,9)	151,9 (21,0)	84,2 (11,7)

1 ECU = 102,022 pesetas (moyenne 1980)

Source : Rapports des experts nationaux

TABLEAU F 7

COMPOSITION ET VALEUR DES COUTS DE PRODUCTION

à l'ha et au kg de raisin (ECU)

EN FRANCE

TYPE D'EXPLOITATION	COUT DE PRODUCTION (ECU) à l'ha	COMPOSITION DU COUT/ha (% du coût total entre parenthèses)				
		Amortissement plantation	Main d'oeuvre %	Traction et mécanisation%	Matières premières %	Frais Généraux %
/ VAL-de-LOIRE /	2.369,13	451,48 (19,1)	1107,43 (46,7)	133,92 (5,7)	544,59 (22,9)	131,69 (5,6)
/ SUD-OUEST /						
. Moyenne, rouge, polyculture....	2.242,99	314,52 (14,0)	1161,91 (51,8)	128,69 (5,7)	445,99 (19,9)	191,9 (8,6)
. Grande, blanc, polyculture....	2.540,10	466,37 (18,4)	561,29 (22,1)	318,27 (12,5)	956,54 (37,7)	237,61 (9,3)
/ SUD-EST /						
. Moyenne plaine.....	2.034,23	334,36 (16,4)	888,21 (43,6)	179,13 (8,8)	477,80 (23,5)	154,70 (7,6)
. Grande très mécanisée.....	1.733,49	455,57 (26,3)	554,40 (32,0)	194,82 (11,2)	386,88 (22,3)	141,80 (8,2)
. Moyenne, mécanisée, polyculture	2.549,10	423,02 (16,6)	1119,30 (43,9)	246,96 (9,7)	564,20 (22,1)	195,60 (7,7)
. Moyenne, désherbée, polyculture	2.407,28	409,89 (17,0)	1005,08 (41,8)	270,10 (11,2)	533,12 (22,1)	189,08 (7,9)
/ LANGUEDOC /						
Garrigues petite.....	2.397,14	364,84 (15,2)	1345,65 (56,1)	139,29 (5,8)	370,12 (15,5)	177,22 (7,4)
Soubergues petite temps partiel..	2.281,51	289,65 (12,7)	1166,91 (51,2)	34,09 (1,5)	529,87 (23,2)	260,98 (11,4)
Soubergues moyenne traditionnelle	2.348,63	288,81 (12,3)	1059,35 (45,1)	181,78 (7,8)	639,30 (27,2)	179,36 (7,6)
Soubergues moyenne modernisée....	2.471,26	371,06 (15,0)	1135,08 (45,9)	132,69 (5,4)	569,5 (23,1)	262,92 (10,6)
Plaine petite temps partiel.....	3.278,41	385,80 (12,1)	1693,25 (51,6)	329,46 (10,1)	626,94 (19,1)	232,95 (7,1)
Plaine grande.....	2.357,53	324,35 (13,8)	507,84 (21,5)	314,14 (13,3)	977,27 (41,5)	233,90 (9,9)

1 ECU = 5,86445 francs (moyenne 1980)

Source : rapports des experts nationaux

TABLEAU I 7

COMPOSITION ET VALEUR DES COUTS DE PRODUCTION

à l'ha et au kg de raisin (ECU)

EN ITALIE

TYPE D'EXPLOITATION	COUT DE PRODUCTION (ECU) à l'ha	COMPOSITION DU COUT/ha (% du coût total entre parenthèses)				
		Amortissement plantation	Main d'oeuvre %	Traction et mécanisation %	Matières premières %	Frais Généraux %
<u>/ NORD (VENETIE)/</u>						
Colline petite.....	3.777,7	652,31 (18)	1.754,30 (47)	387,03 (10)	720,77 (19)	263,29 (7)
Colline grande.....	3.668,9	623,4 (17)	2.069,6 (56)	349,2 (10)	398,4 (13)	236,8 (6)
Plaine petite.....	3.247,1	565,2 (17)	1.850,4 (57)	246,0 (8)	418,1 (13)	167,3 (5)
Plaine grande.....	3.534,1	532,6 (15)	1.725,2 (49)	314,8 (9)	582,2 (17)	379,3 (11)
<u>/ CENTRE (TOSCANE)/</u>						
Colline petite.....	2.029,1	457,9 (23)	990,3 (49)	205,1 (10)	264,4 (13)	105,4 (5)
Colline grande.....	2.079,6	472,0 (23)	1.114,2 (54)	114,0 (5)	321,9 (15)	57,5 (3)
Plaine petite.....	2.560,7	429,6 (17)	1.469,4 (57)	233,5 (9)	338,1 (13)	90,1 (4)
Plaine grande.....	2.552,7	459,9 (18)	1.378,1 (54)	121,5 (5)	515,2 (20)	83,0 (3)
<u>/ SUD (POUILLES)/</u>						
Petite.....	3.261,2	450,9 (14)	1.676,3 (51)	420,4 (13)	540,0 (17)	173,5 (5)
Grande.....	2.743,2	461,5 (17)	1.401,2 (51)	137,5 (5)	443,3 (16)	299,7 (11)

1 ECU = 1.186,51 lire (moyenne 1980)

Source : rapport des experts nationaux

TABLEAU E 8

RENDEMENTS ET DEGRES MOYENS

COUT DU KG ET DU KG-DEGRE DE RAISIN (ECU)

EN ESPAGNE

TYPE D'EXPLOITATION	RENDEMENT MOYEN DE LA REGION (quintaux/ha)	RENDEMENT DES EXPLOITATIONS OBSERVE EN 1980 (quintaux/ha)	DEGRE ALCOOLIQUE MOYEN	COUT AU KG (ECU) DE RAISIN		COUT AU KG/DEGRE (ECU)	
				s/rendement régional moyen	s/rendement moyen observé	s/rendement régional moyen	s/rendement moyen observé
MANCHA (Moyenne 1974-78)							
en très mécanisée.....	28,4	50	11° 6	0,215	0,122	0,0185	0,0105
en greffé.....	28,4	50	11° 6	0,221	0,125	0,0191	0,0108
en franc.....	28,4	50	11° 6	0,211	0,120	0,0182	0,0103
illa Monastrell franc.....	14,5	30	13° 5	0,324	0,157	0,0240	0,0116
chuela Bobal grande.....	22,7	42	11° 9	0,223	0,121	0,0187	0,0102
chuela Bobal franc.....	22,7	42	11° 9	0,212	0,115	0,0178	0,0097
trida Grenache franc.....	20,6	40	14° 4	0,264	0,136	0,0183	0,0094
ansa Monastrell franc.....	15,5	32	12°	0,299	0,145	0,0249	0,0121
TARRAGONE (Moyenne 1975-79)							
édès.....	41,8	100	9° 9	0,243	0,101	0,0245	0,0102
ca de Barbera.....	27,2	65	10° 2	0,269	0,112	0,0264	0,0110
po de Tarragone.....	40,9	97	10° 2	0,245	0,102	0,0240	0,0100
po de Tarragone, très mécanisée	42,6	102	10° 2	0,264	0,110	0,0259	0,0108
set.....	22,5	54	13° 6	0,355	0,148	0,0261	0,0109
e.....	29,3	70	11° 8	0,326	0,137	0,0274	0,0115
res Hautes de Tarragone.....	23,8	57	13° 9	0,302	0,126	0,0273	0,0091
orato semi-mécanisée.....	12,6	30	15° 8	0,808	0,339	0,0511	0,0215
orato non-mécanisée.....	8,4	20	15° 8	1,115	0,468	0,0706	0,0296
VALENCE (Moyenne 1975-79)							
el-Requena.....	28,4	58,1	10° 9	0,284	0,139	0,0261	0,0128
entino.....	29,2	65,2	11° 9	0,300	0,134	0,0252	0,0126
riano.....	31,8	59,7	12° 4	0,227	0,121	0,0183	0,0152
o Turia.....	29,2	59,9	11° 4	0,247	0,121	0,0217	0,0190

1 ECU = 102,022 pesetas (moyenne 1980)

TABLEAU F 8

RENDEMENTS ET DEGRES MOYENS

COUT DU KG ET DU KG-DEGRE DE RAISIN (ECU)

EN FRANCE

TYPE D'EXPLOITATION	RENDEMENT MOYEN à l'ha (Moyenne 1978-80) en qux	DEGRE ALCOOLIQUE MOYEN	COUT AU KG DE RAISIN (ECU)	COUT AU KG/DEGRE (ECU)
<u>VAL-de-LOIRE</u>	75	10°	0,313	0,0313
<u>SUD-OUEST</u>				
Moy.rouge polycultu re.....	105	10°	0,210	0,0210
Grande blanc poly- culture.....	110	10°	0,231	0,0231
<u>SUD-EST</u>				
Moyenne plaine.....	86	11,3	0,233	0,0206
Grande très mécani- sée.....	78	11,5	0,221	0,0192
Moy.mécanisée poly- culture.....	100	11°	0,252	0,0229
Moy.désherbée poly- culture.....	112	10°	0,211	0,0211
<u>LANGUEDOC</u>				
Garrigues petite...!	87	10,8	0,270	0,0250
Soubergues petite temps partiel.....	100	10°	0,224	0,0224
Soubergues moyenne traditionnelle.....	125	10°	0,185	0,0185
Soubergues moyenne modernisée.....	130	10°	0,185	0,0185
Plaine petite temps! partiel.....	160	10,2	0,197	0,0193
Plaine grande.....	180	10°	0,128	0,0128

1 ECU = 5,86445 francs (Moyenne 1980)

Source : Rapports des experts
nationaux

TABLEAU I 8

RENDEMENTS ET DEGRES MOYENS - COUT DU KG ET DU KG/DEGRE DE RAISIN (ECU)

EN ITALIE

TYPE D'EXPLOITATION	RENDEMENT MOYEN A L'HA (Qux) (Moyenne 1978-80)	DEGRE ALCOOLIQUE MOYEN	COUT AU KG DE RAISIN (ECU)	COUT AU KG/DEGRE (ECU)
<u>NORD (VENETIE)</u>				
Colline petite....	90	10° 6	0,420	0,0396
Colline grande....	115	10° 6	0,319	0,0301
Plaine petite.....	140	10° 2	0,232	0,0227
Plaine grande.....	140	10° 2	0,252	0,0247
<u>CENTRE (TOSCANE)</u>				
Colline petite....	87	12°	0,231	0,0193
Colline grande....	95	12°	0,218	0,0182
Plaine petite.....	110	11°	0,232	0,0202
Plaine grande.....	120	11° 5	0,212	0,0184
<u>SUD (POUILLES)</u>				
Petite.....	170	12° 5	0,192	0,0153
Grande.....	180	12° 5	0,153	0,0122

1 ECU = 1.186,51 lire

Source : Rapport des experts nationaux.

TABLEAU 9 (E.F.I.)

TYPE DE MAIN-D'OEUVRE et COUTS HORAIRES DU TRAVAIL

(ouvriers permanents)

ECU par heure

PAYS et REGIONS	TRACTORISTE			OUVRIER QUALIFIE			MANOEUVRE		
	Salaire	Charges Sociales	Total	Salaire	Charges Sociales	Total	Salaire	Charges Sociales	Total
<u>/ESPAGNE/</u>	:	:	:	:	:	:	:	:	:
<u>MANCHA</u>	1,890	0,174	2,064	1,890	0,174	2,064	1,879	0,174	2,053
Mancha (Jumilla Almansa)	1,871	0,174	2,045	1,871	0,174	2,045	1,567	0,174	1,741
(Manchuela).....	1,614	0,174	1,788	1,614	0,174	1,788	1,489	0,174	1,663
(Mentrida).....	1,862	0,174	2,036	1,862	0,174	2,036	1,614	0,174	1,788
<u>TARRAGONE</u>	2,017	0,190	2,207	2,017	0,190	2,207	-	-	-
<u>VALENCE</u> :	:	:	:	:	:	:	:	:	:
(Utiel Requena).....	1,808	0,171	1,979	1,809	0,171	1,979	1,659	0,171	1,830
(Valentino).....	2,110	0,171	2,281	2,110	0,171	2,281	1,864	0,171	2,035
(Clariano).....	2,005	0,171	2,376	2,005	0,171	2,376	1,881	0,171	2,052
(Alto Turia).....	1,837	0,171	2,008	1,837	0,171	2,008	1,796	0,171	1,967
<u>/FRANCE/</u>	:	:	:	:	:	:	:	:	:
<u>LANGUEDOC</u> :	:	:	:	:	:	:	:	:	:
((Garrigues-soubergues)	2,899	1,001	3,900	2,807	0,968	3,775	2,522	0,870	3,392
((Plaine de l'Hérault)	:	:	:	:	:	:	:	:	:
((Plaine de Narbonne)..	3,112	1,079	4,191	2,856	0,991	3,847	2,522	0,875	3,397
<u>SUD-EST</u> :	:	:	:	:	:	:	:	:	:
((Var).....	2,890	0,987	3,877	2,798	0,957	3,755	2,522	0,861	3,383
((Ardèche).....	2,899	1,035	3,934	2,807	1,003	3,810	2,522	0,900	3,422
<u>SUD-OUEST</u>	:	:	:	:	:	:	:	:	:
((Tarn).....	2,865	1,007	3,872	2,626	0,924	3,550	2,522	0,887	3,409
((Gers).....	2,990	1,036	4,026	2,873	0,996	3,869	2,522	0,875	3,397
(Val-de-Loire).....	3,458	1,189	4,647	3,352	1,151	4,503	2,822	0,969	3,791
<u>/ITALIE/</u>	:	:	:	:	:	:	:	:	:
<u>VENETIE</u>	4,349	0,600	4,949	4,349	0,600	4,949	3,601	0,594	4,195
<u>TOSCANE</u>	4,372	0,610	4,982	4,372	0,610	4,982	3,633	0,602	4,235
<u>POUILLES</u>	4,367	0,601	4,969	4,367	0,601	4,969	3,606	0,592	4,198
(:	:	:	:	:	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:	:	:	:

SOURCE : Rapports des experts nationaux

TABLEAU 10 (E.F.I.)

COMPARAISON DE LA REMUNERATION DU TRAVAIL FAMILIAL DANS LES

TYPES D'EXPLOITATIONS FAMILIALES VITICOLES

ET DES SALAIRES REGIONAUX (ECU)

TYPES D'EXPLOITATIONS	REMUNERATION HORAIRE DU TRAVAIL FAMILIAL	SALAIRES & CHARGES SOCIALES		REMUN. TRAVAIL
		ouvrier qualifié	Manoeuvre	FAMILIAL -SALAIRE MANOEUVRE %
<u>/ ESPAGNE /</u>				
ncha grande très mécanisée....	1,057	2,064	2,053	- 48,5 %
ncha grande mécanisée.....	1,133	2,064	2,053	- 44,8 %
ncha franc.....	1,241	2,064	2,053	- 39,5 %
milla Monastrell franc.....	0,050	2,064	2,053	- 97,6 %
nchuela Bobal greffée.....	0,777	1,788	1,663	- 53,3 %
nchuela Bobal franc.....	0,964	1,788	1,663	- 42,0 %
ntrida Grenache franc.....	2,106	2,036	1,788	+ 17,8 %
rragone Penédès.....	2,199	2,207	1,937	+ 13,5 %
nca de Barbera.....	3,010	2,207	(estimation)	+ 52,8 %
mpo de Tarragone semi-mécanisée	2,097	2,207	1,937	+ 8,2 %
mpo de Tarragone très mécanisée	1,849	2,207	1,937	- 4,6 %
lset.....	1,020	2,207	1,937	- 47,3 %
re.....	3,547	2,207	1,937	+ 83,1 %
rra Alta.....	2,402	2,207	1,937	+ 24,0 %
iorato semi-mécanisée.....	1,776	2,207	1,937	- 8,3 %
iorato non-mécanisé.....	0,877	2,207	1,937	- 54,7 %
<u>VALENCE</u>				
Útiel Requena.....	0,449	1,979	1,830	- 75,5 %
Valentino.....	1,272	2,281	2,035	- 37,5 %
Clariano.....	2,066	2,376	2,052	+ 0,6 %
Alto Turia.....	1,154	2,008	1,967	- 41,3 %
<u>/ FRANCE /</u>				
l-de-Loire.....	2,513	4,647	3,791	- 33,7 %
d-Ouest moyenne rouge polyculture	1,177	3,872	3,409	- 65,5 %
d-Est : moy. mécanisée polyculture	1,006	3,934	3,422	- 70,6 %
nguedoc :				
Petite garrigues.....	1,142	3,775	3,392	- 66,3 %
Soubergues moy. traditionnelle!	3,317	3,775	3,392	- 2,2 %
Petite soubergues temps partiel	0,750	3,775	3,392	- 77,9 %
Plaine petite temps partiel...!	2,328	3,847	3,397	- 31,5 %

GRAPHIQUES

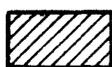
CARTE E1 - Situation géographique des provinces espagnoles -

Régions hachurées sont retenues dans l'étude



CARTE F1 - Situation géographique des régions de France -

Régions hachurées sont retenues dans l'étude



Départements étudiés dans la partie "Economie des exploitations viticoles"



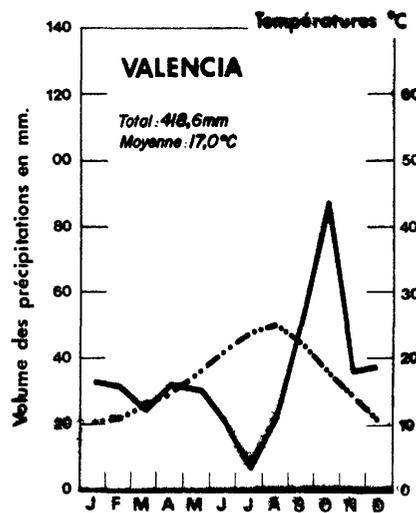
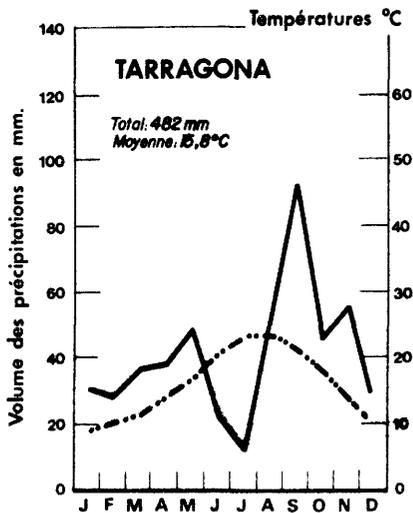
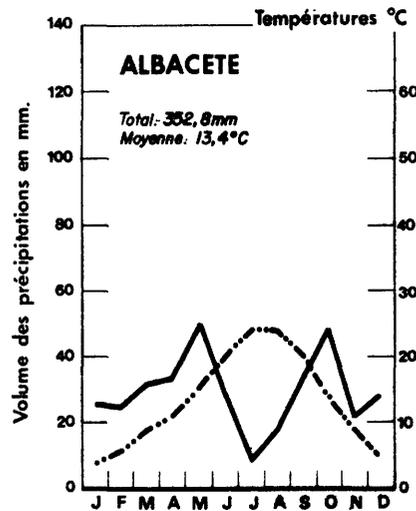
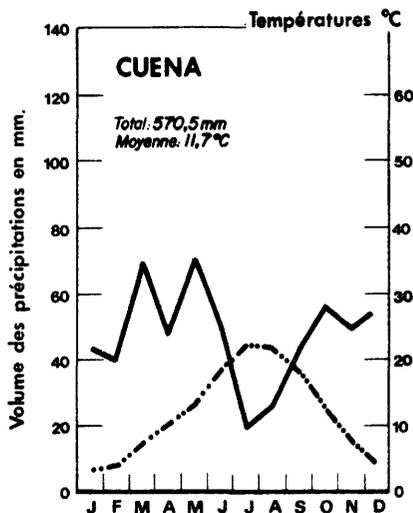
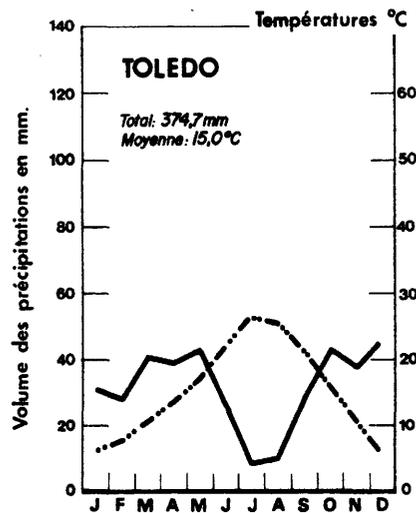
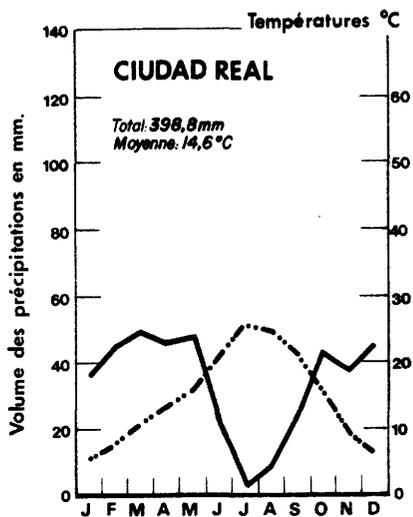
Départements supplémentaires décrivant le vignoble français producteur de vins de table (parties 1 à 4)

CARTE 11 - Situation géographique des régions d'Italie

Régions hachurées sont retenues dans l'étude



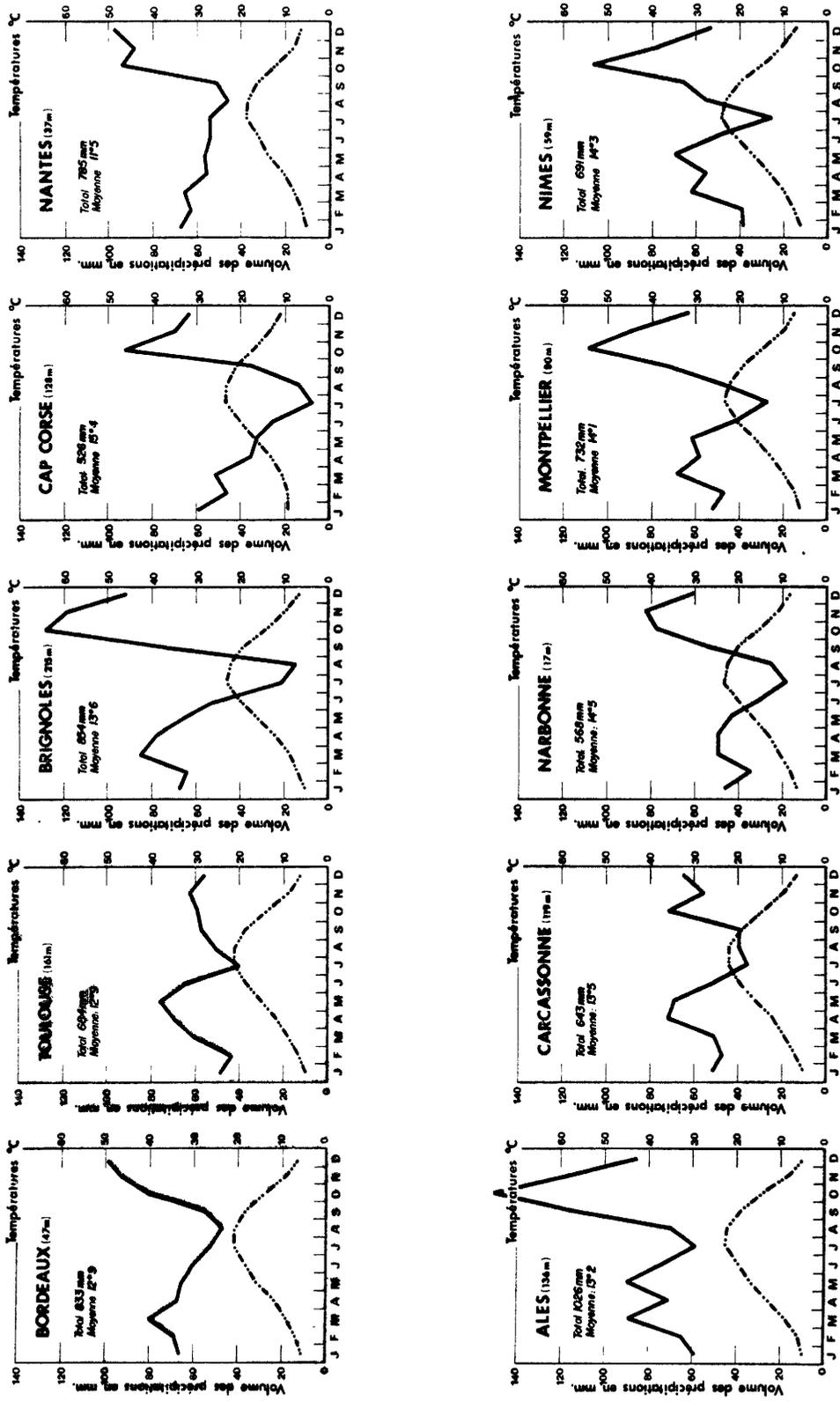
Courbes de températures et de précipitations moyennes en ESPAGNE



Graphique E 2

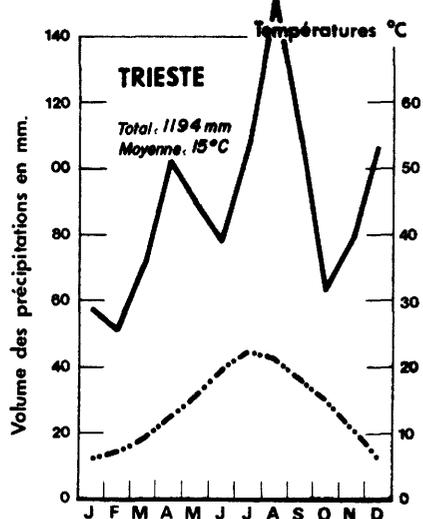
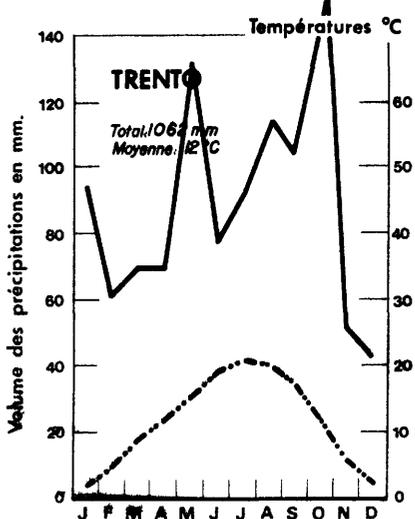
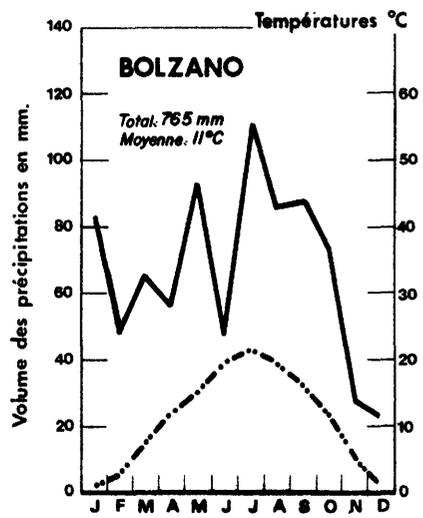
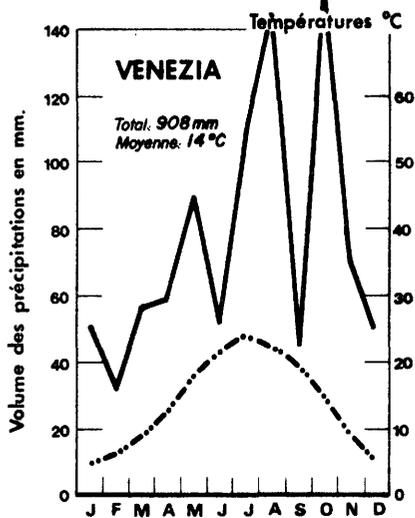
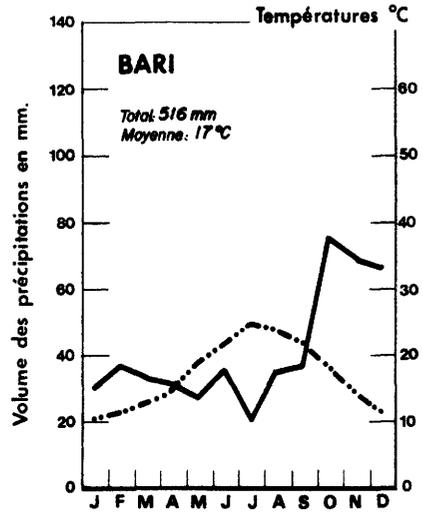
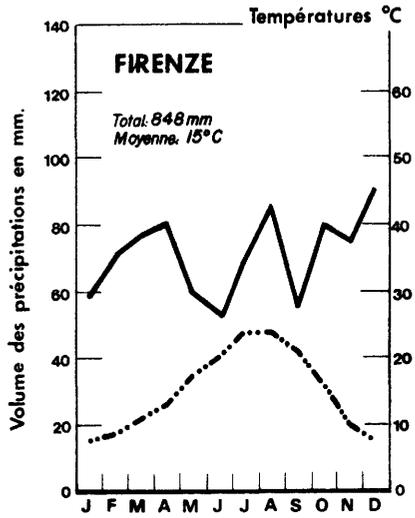
Courbes de températures et de précipitations moyennes en

FRANCE



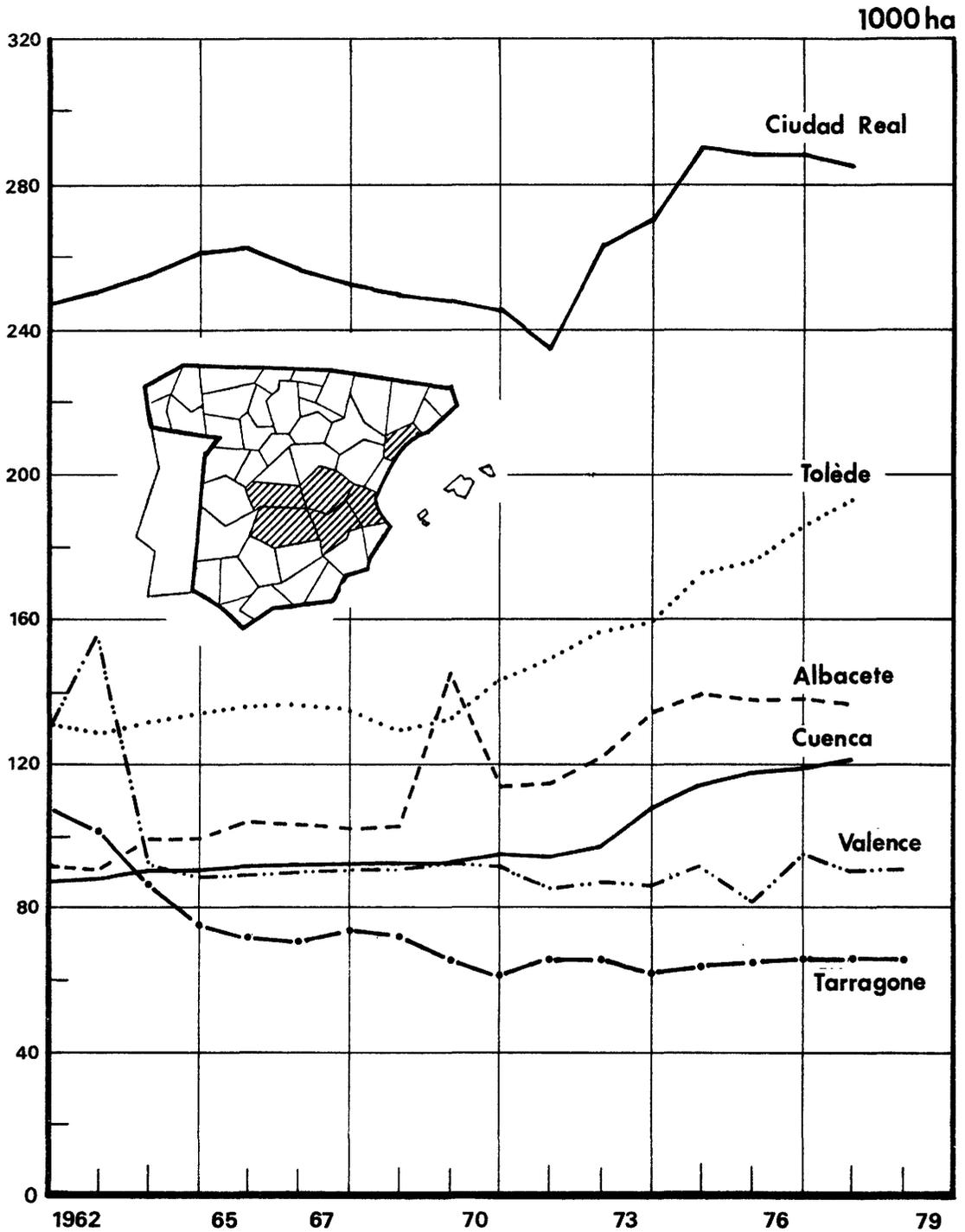
Source : SANSON

Courbes de températures et de précipitations moyennes en ITALIE



Graphique T2

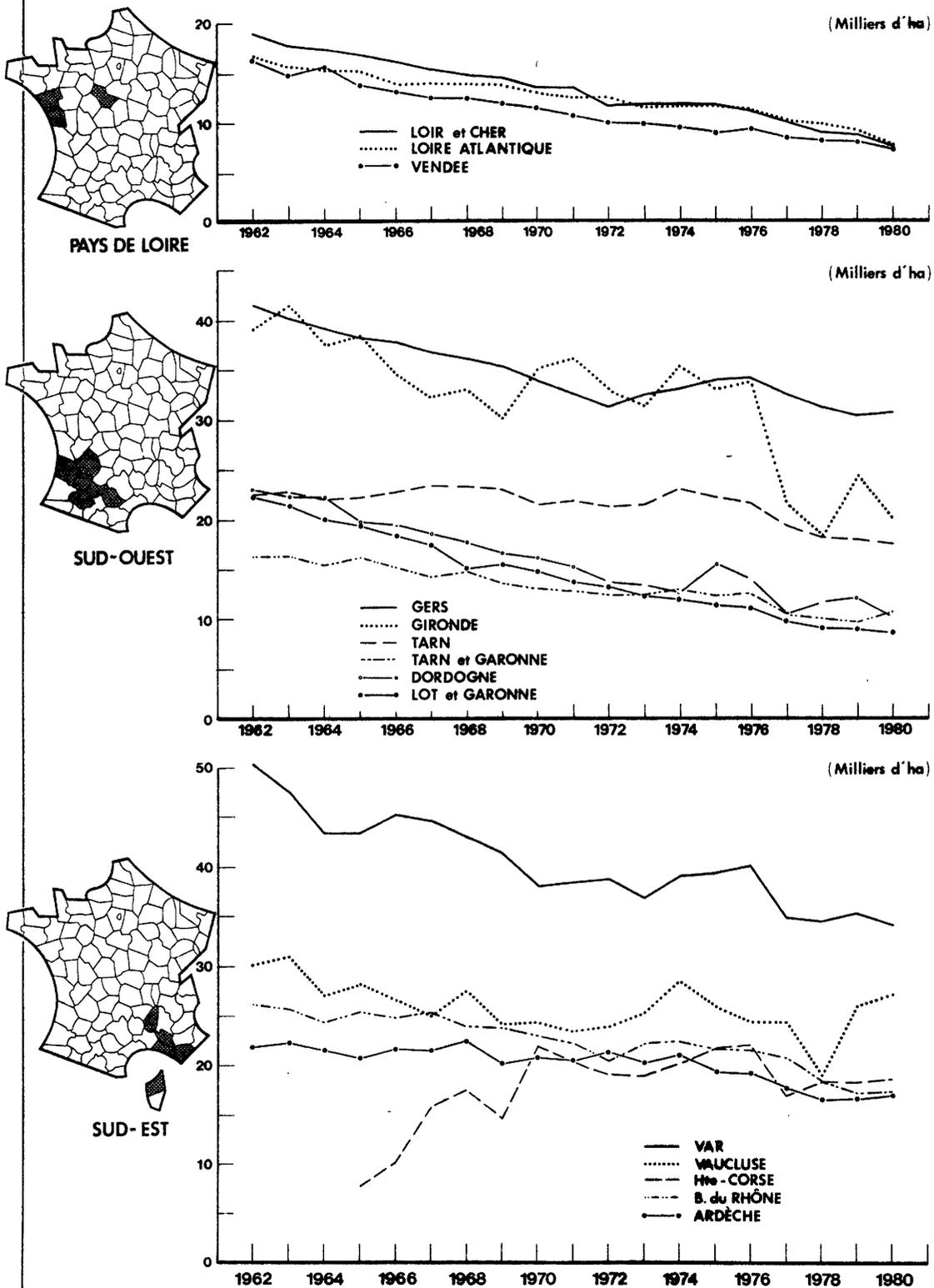
EVOLUTION DE LA SURFACE EN VIGNE POUR TRANSFORMATION EN MANCHA, TARRAGONE ET VALENCE ESPAGNE



SOURCE : "Anuarios de Estadística Agraria"

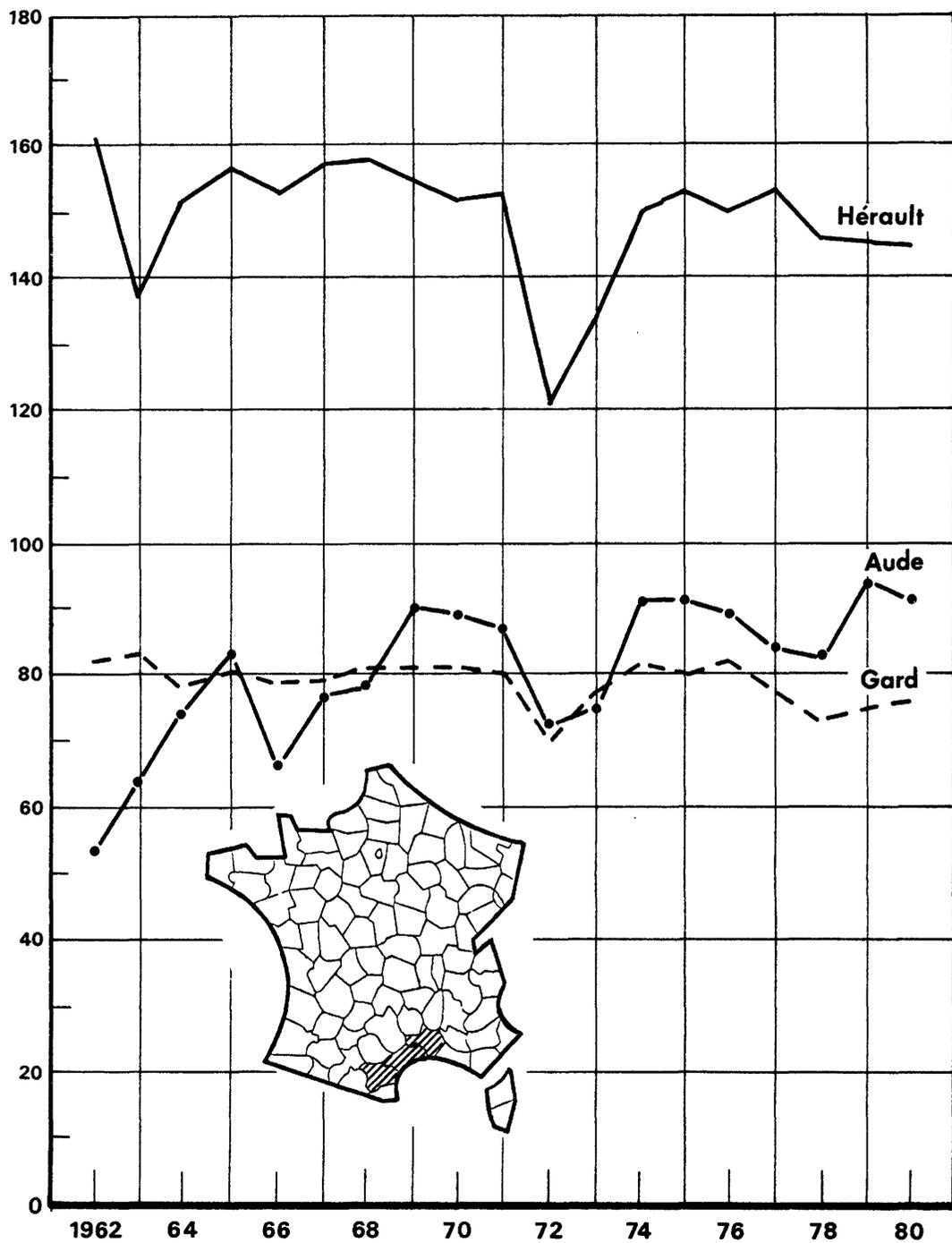
Graphique E3

Evolution des surfaces déclarées comme productrices de vins de table en FRANCE

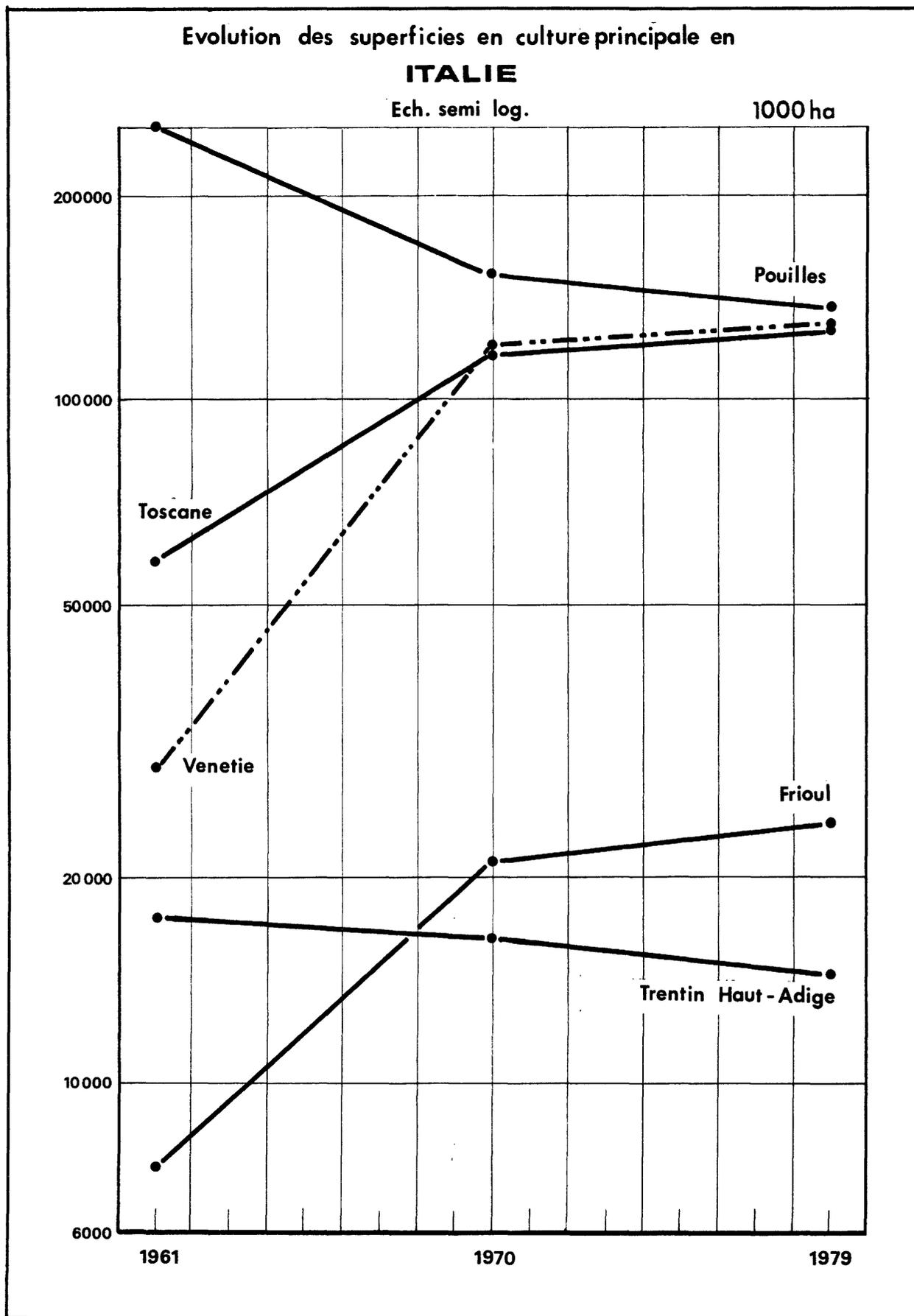


Graphique F3

Evolution des surfaces déclarées comme productrices de vins de table en FRANCE

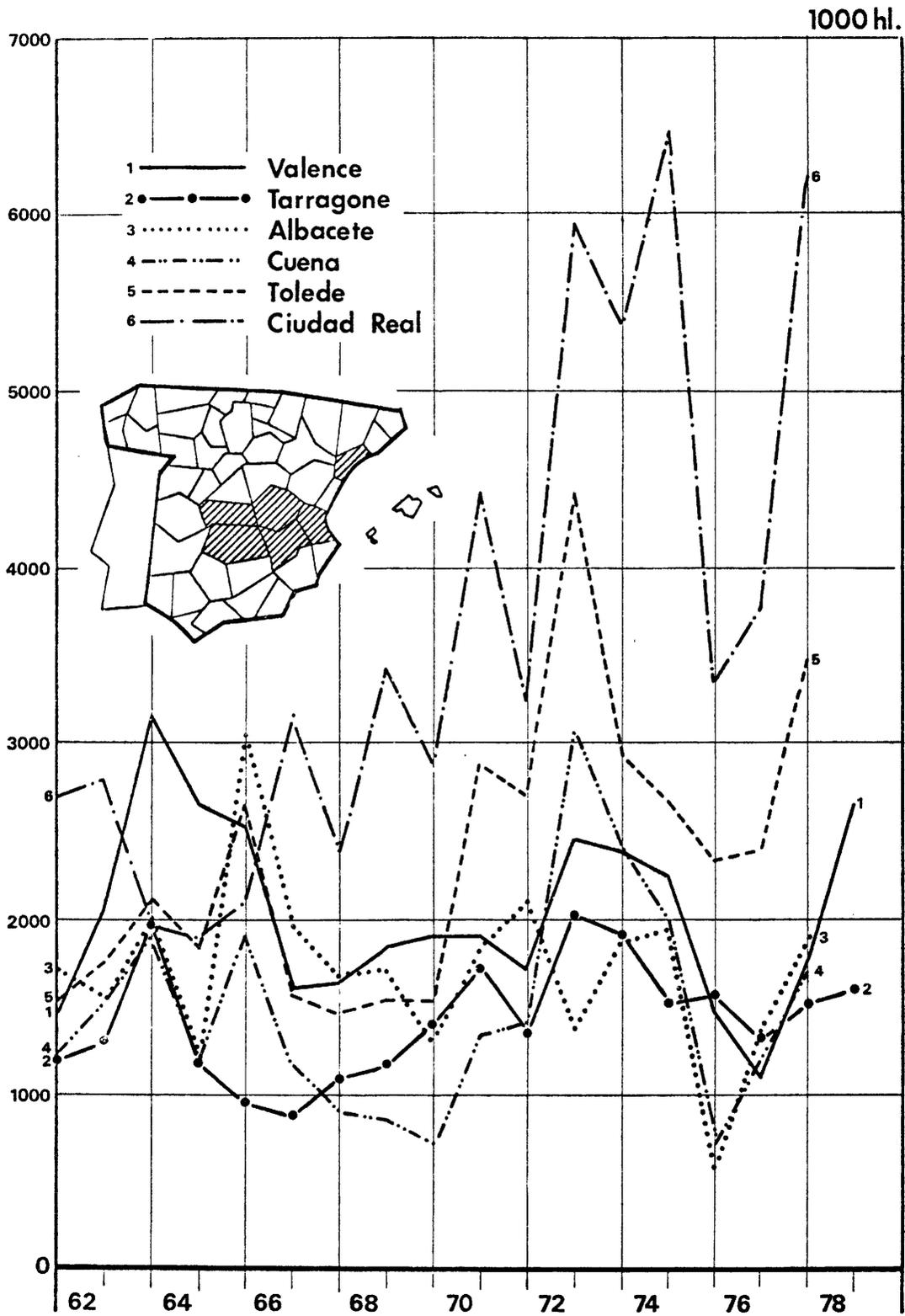


SOURCE : Direction Générale des Impôts



Graphique I3

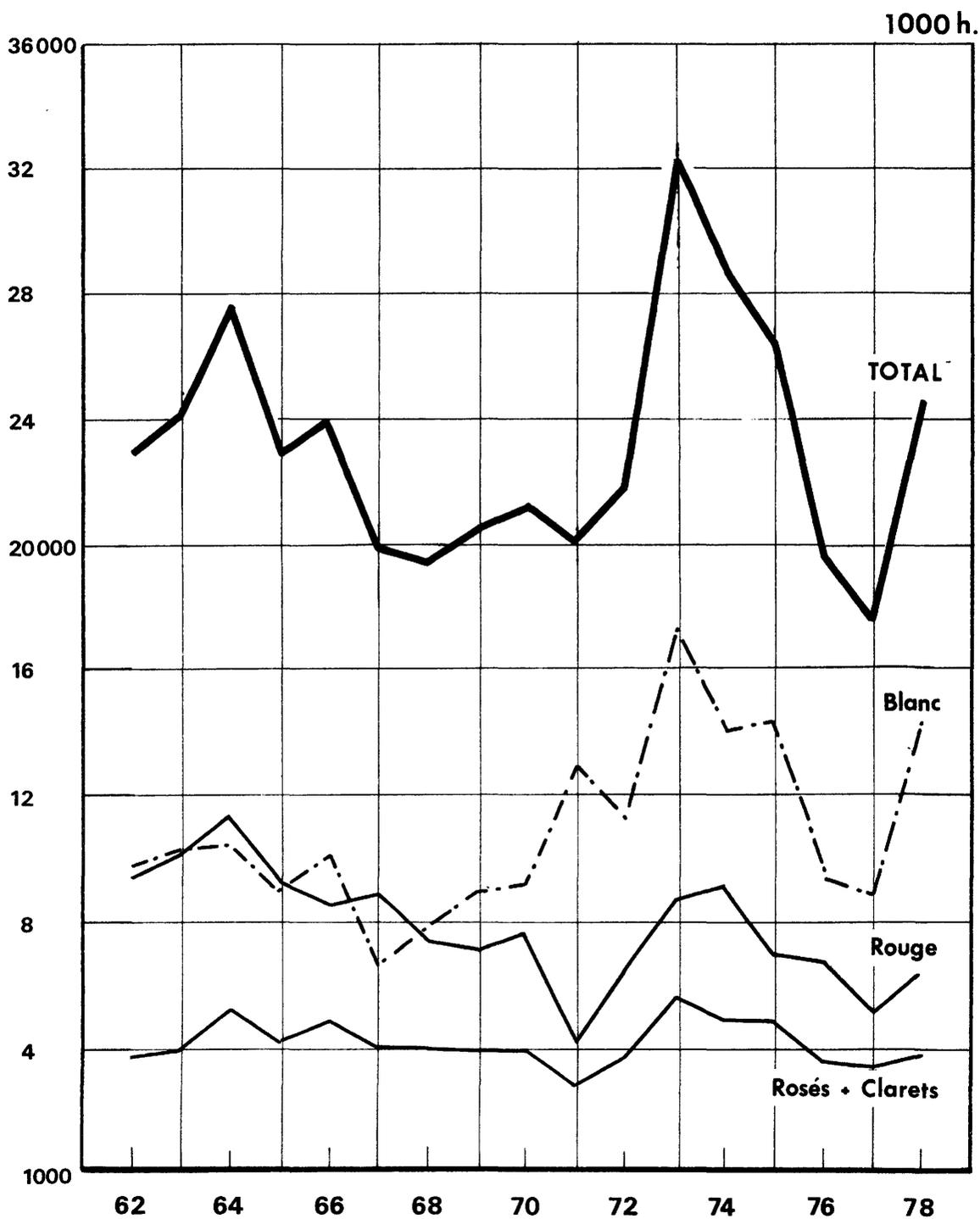
EVOLUTION DE LA PRODUCTION VINICOLE TOTALE DANS LES PROVINCES D'ESPAGNE



SOURCE : "Anuarios de Estadística Agraria"

Graphique E4

EVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE ET PAR COULEUR DE VIN DE TABLE ESPAGNE

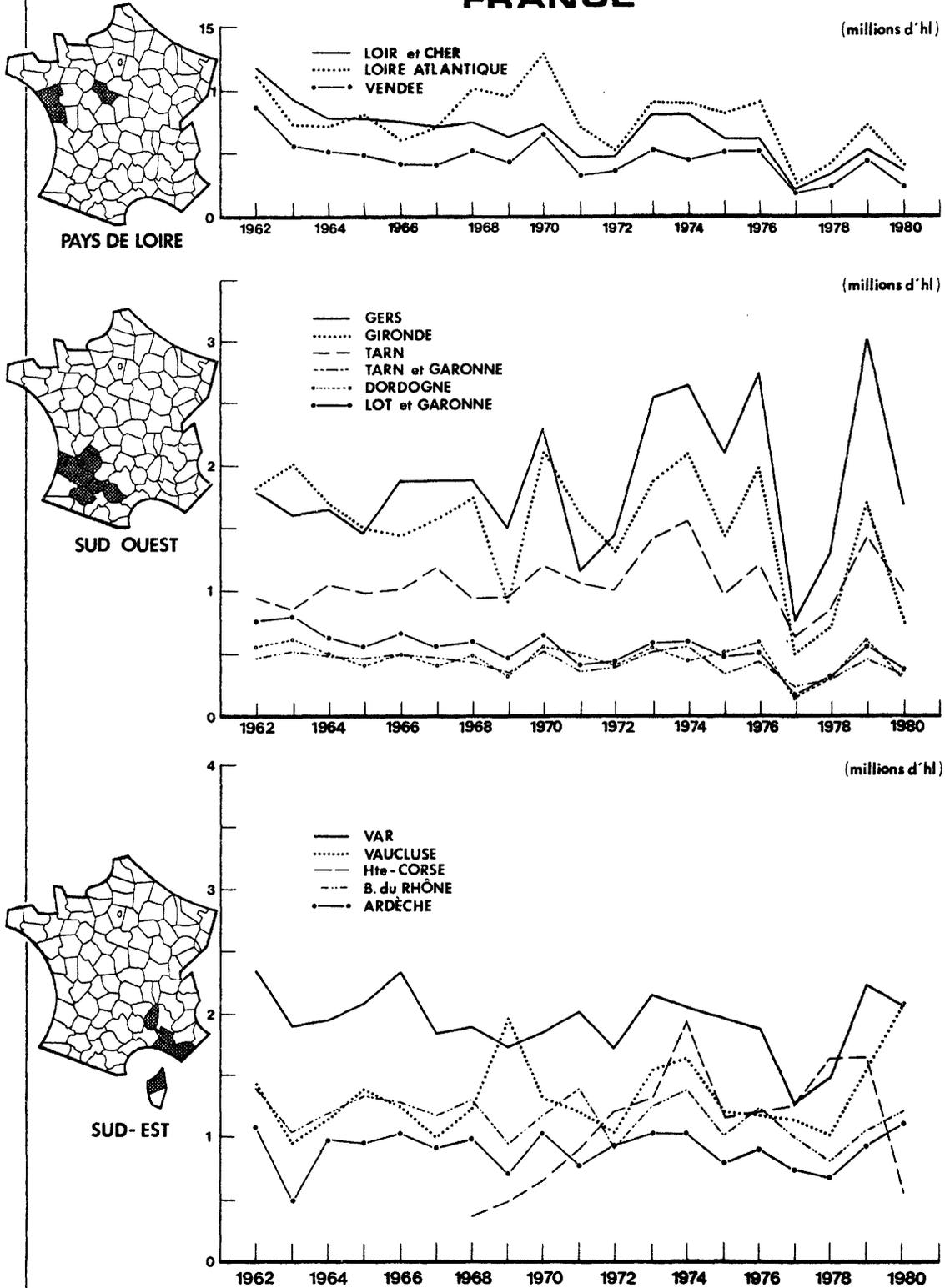


SOURCE : "Anuarios de Estadística Agraria"

Graphique E4 bis

Evolution des volumes déclarés en vins de table dans les principaux départements viticoles en

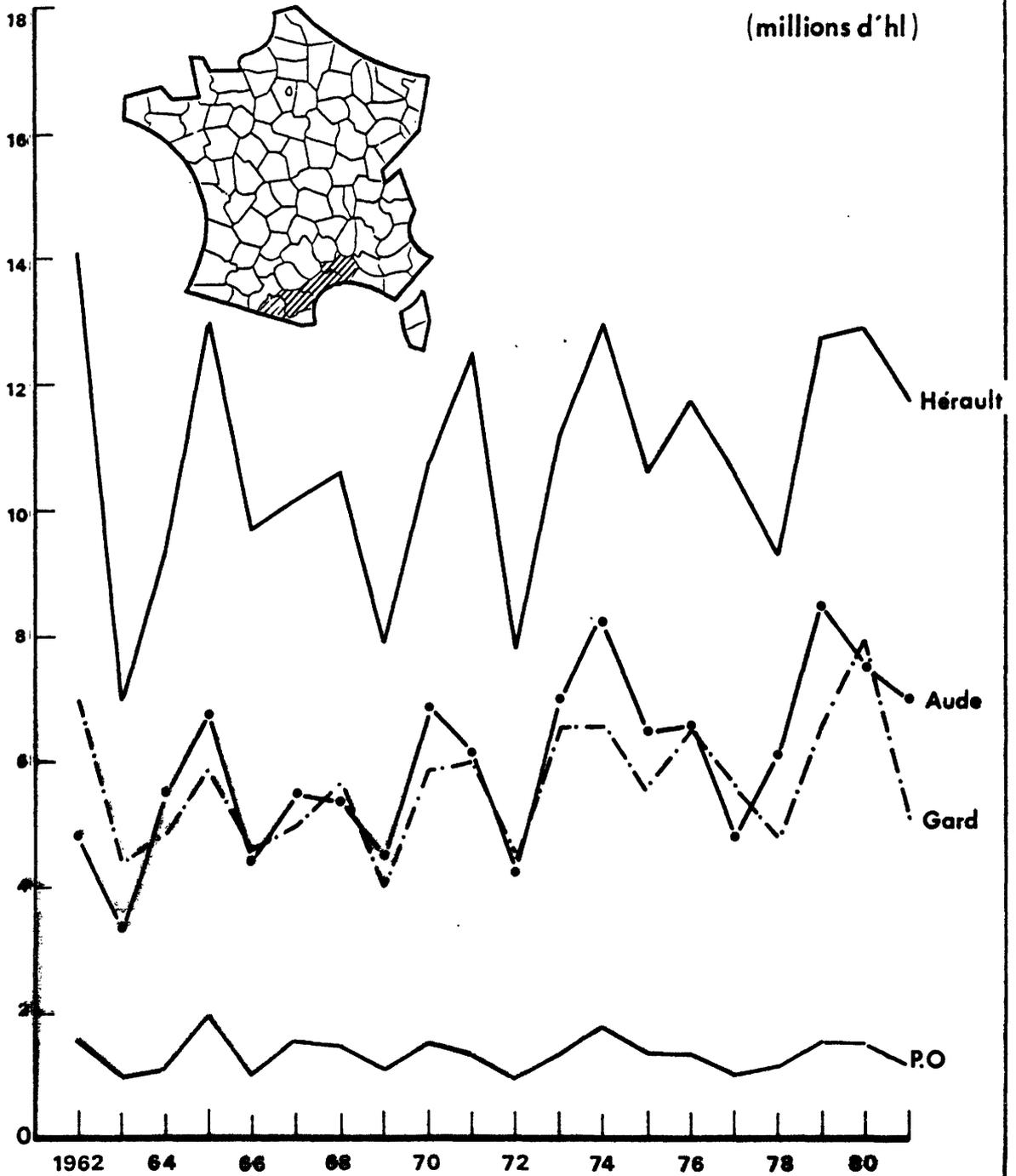
FRANCE



Graphique F4

Evolution des volumes déclarés en vins de table dans les principaux départements viticoles en

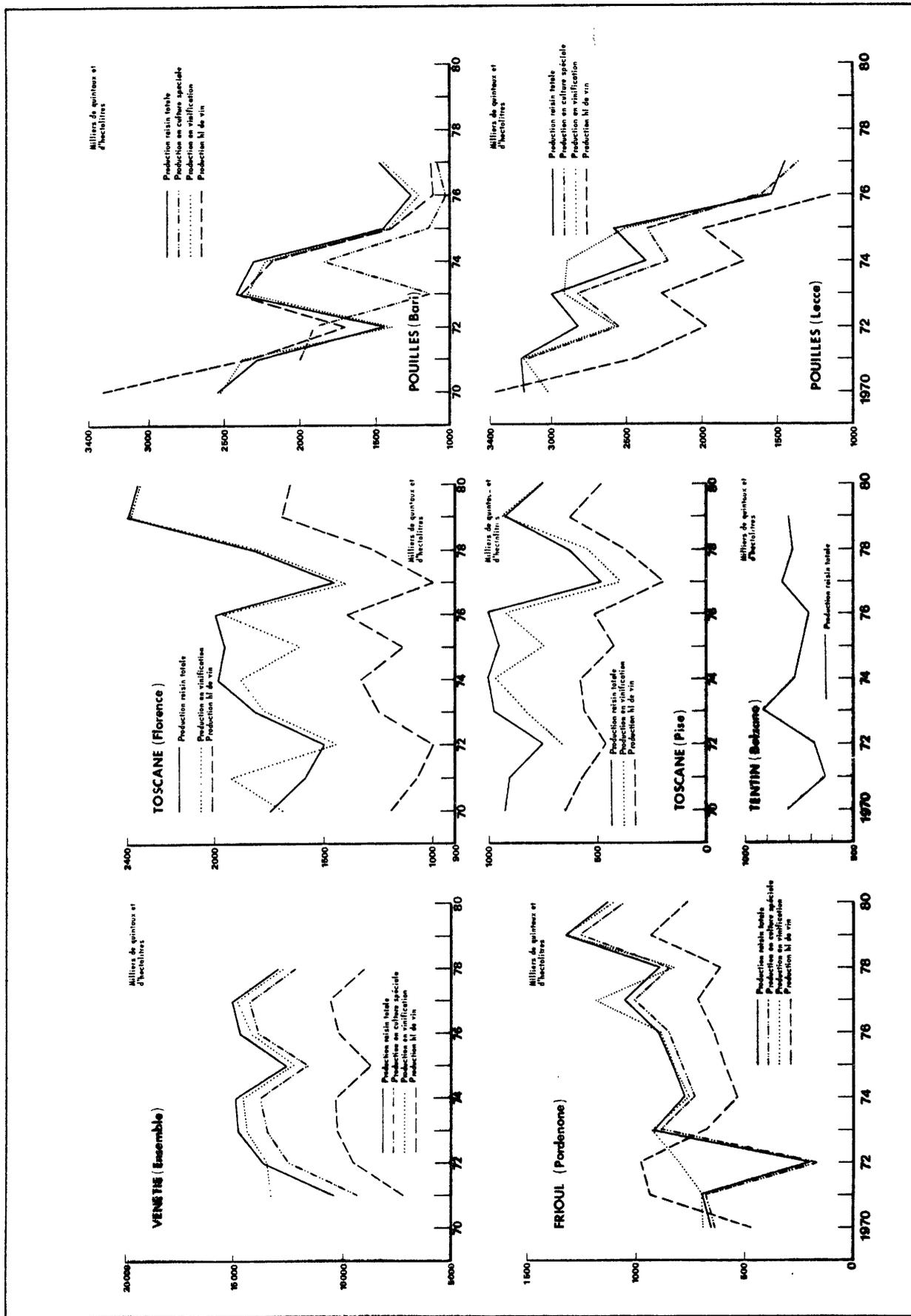
FRANCE



SOURCE : Direction Générale des Impôts

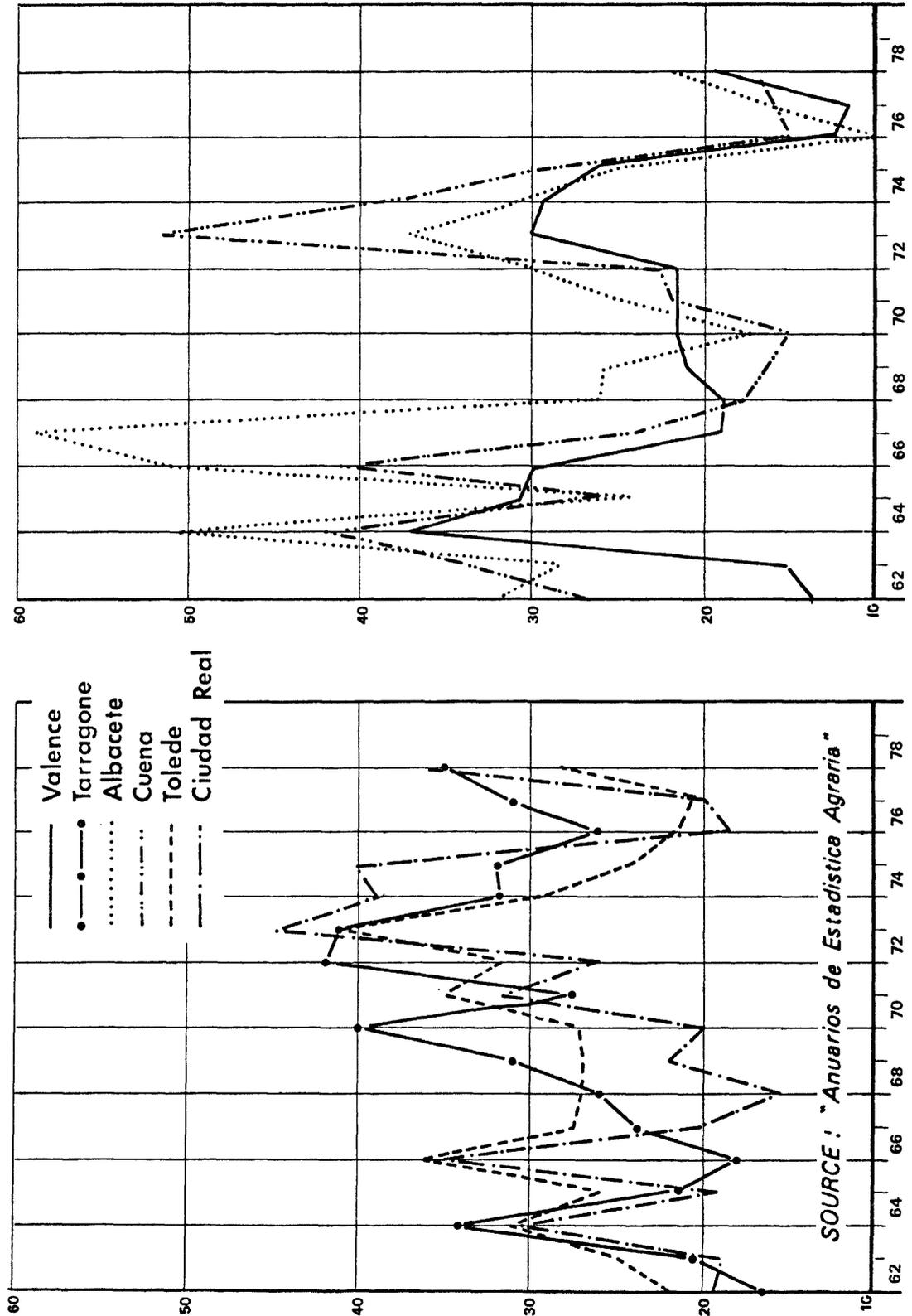
Graphique F4

Evolution de la production de raisins vinifiés dans certaines provinces et régions d'Italie.



Graphique I 4

EVOLUTION DES RENDEMENTS VITICOLES DANS LES PROVINCES D'ESPAGNE

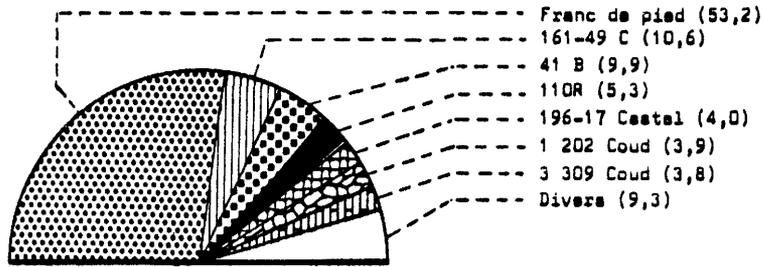


SOURCE: "Anuarios de Estadística Agraria"

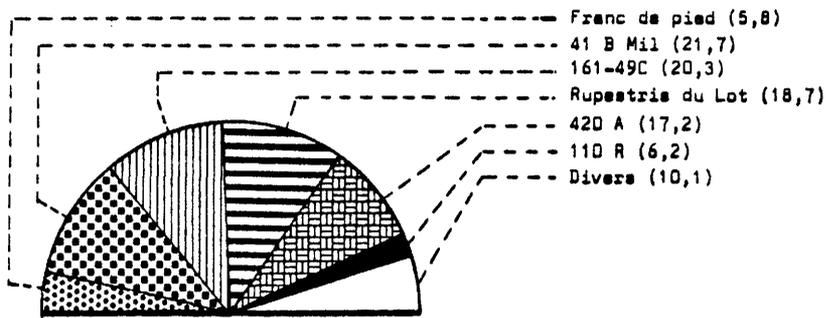
Graphique E5

Graphique F 6 - Répartition des porte-greffes dans le vignoble espagnol
(entre parenthèses les % de surface occupés par chacun d'eux)

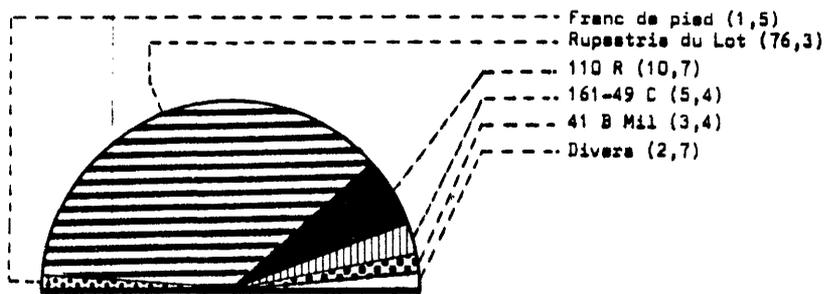
ESPAGNE



MANCHA



VALENCE



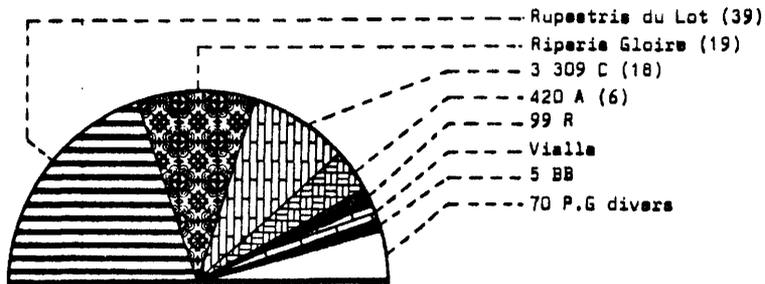
TARRAGONE

Source : Cadastre viticole

Graphique F 6 - Répartition des porte-greffes dans le vignoble français
(entre parenthèses les % de surface occupés par chacun d'eux)

FRANCE

(vignoble greffé)

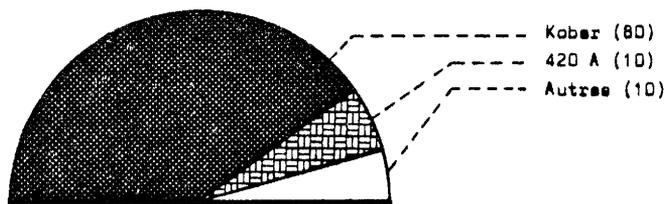


Source : IVCC 1970

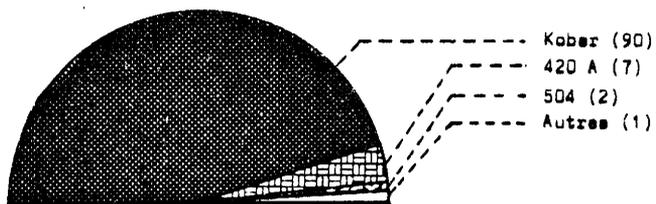
102

Graphique 1 6 - Répartition des porte-greffes dans le vignoble italien
(entre parenthèses les % de surface occupés par chacun d'eux)

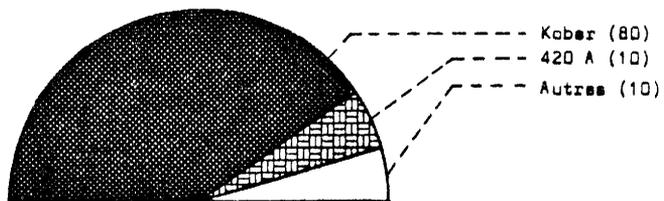
ITALIE



VENETIE



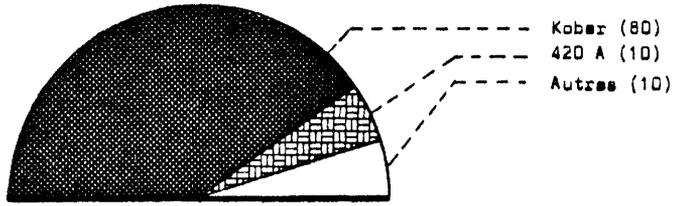
FRIOUL



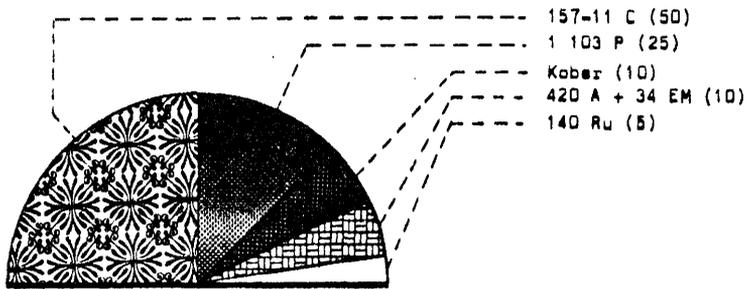
TRENTIN-HAUT-ADIGE

Source : Station de CONEGLIANO

Graphique 1.6 (suite)



TOSCANE



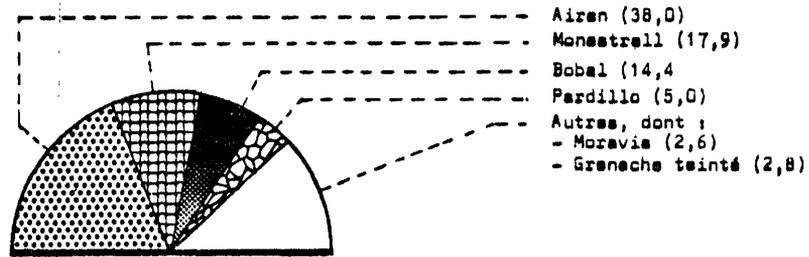
POUILLES

Source : Station de CONEGLIANO

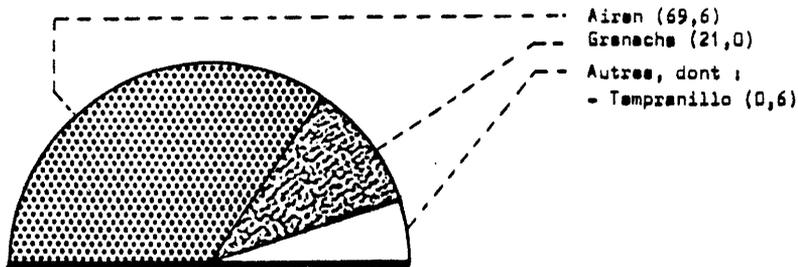
Graphique E 7 - Encépagement

(Les chiffres indiquent les % de surface occupées par chaque cépage)

ESPAGNE



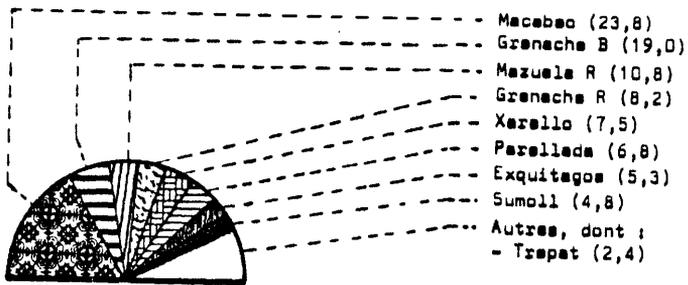
Albacete



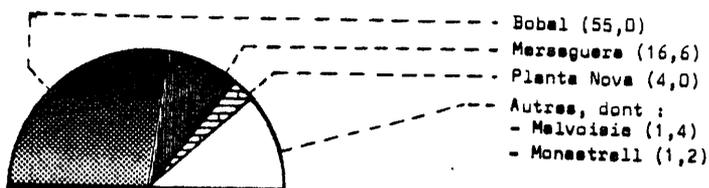
Tolède

Source : Cadastre viticole

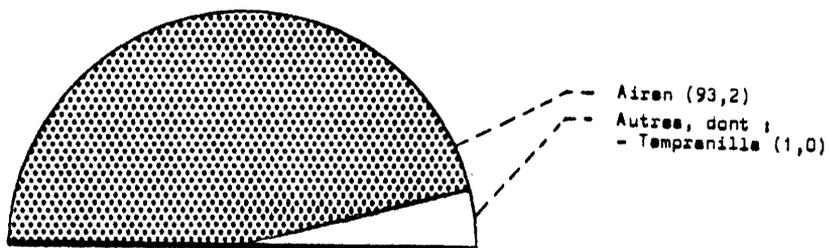
Graphique E 7 (suite)



Tarragone



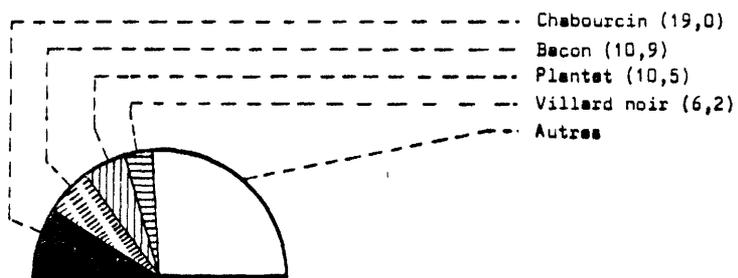
Valence



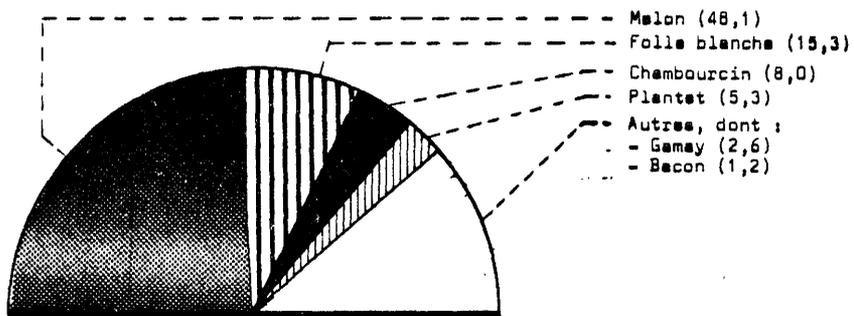
Ciudad Real

Source : Cadastre viticole

PAYS DE LOIRE



Vendée

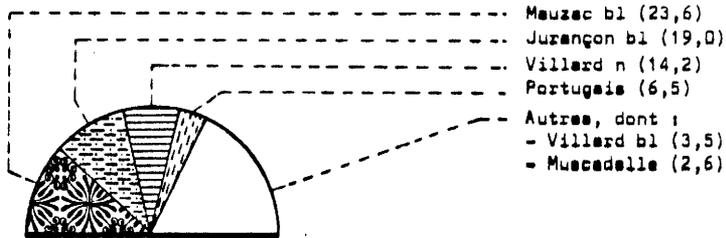


Loire - Atlantique

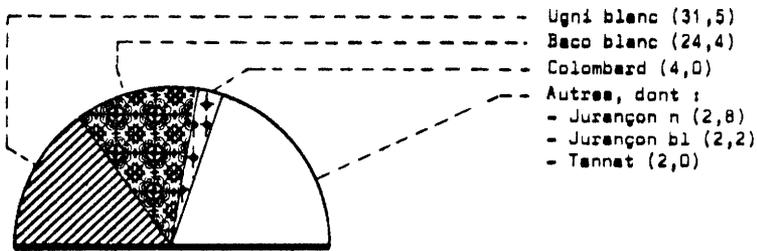
Source : SCEES

SUD-OUEST

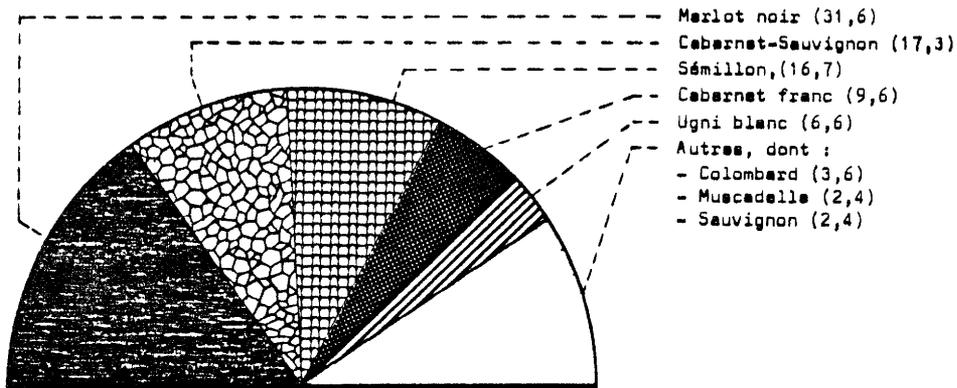
Graphique F.7 (suite 1)



Tarn



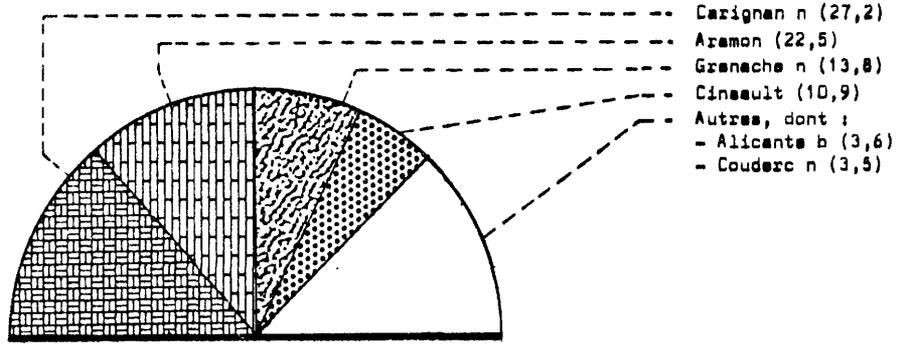
Gers



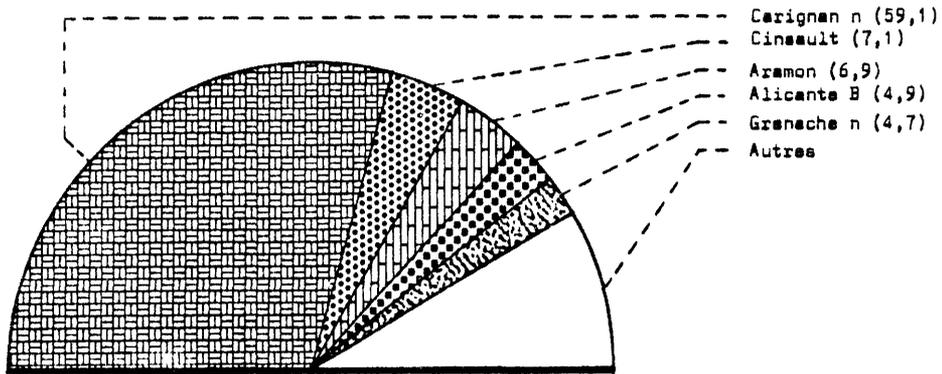
Gironde

Source : SCEES

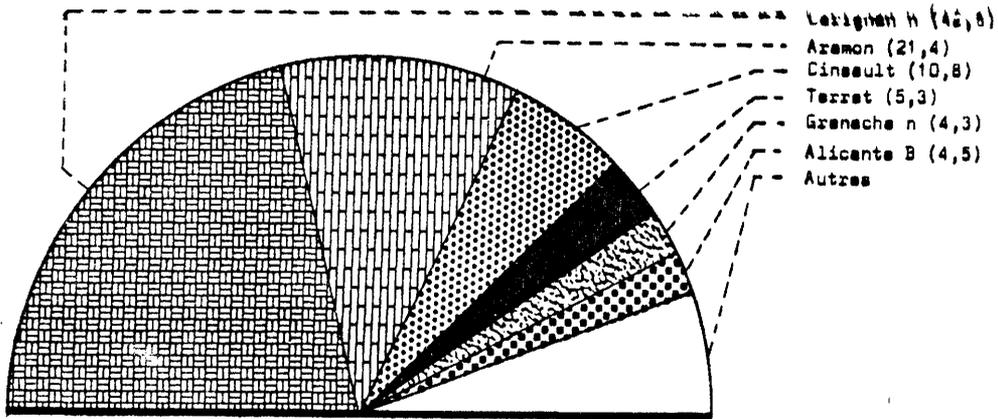
LANGUEDOC-ROUSSILLON



Gard



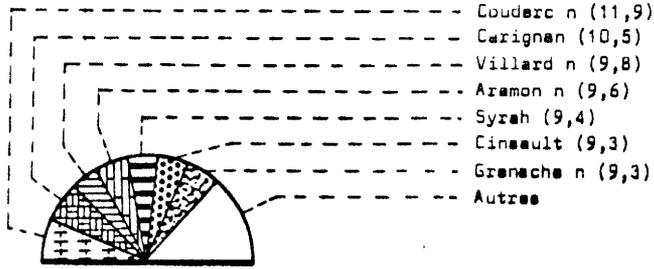
Aude



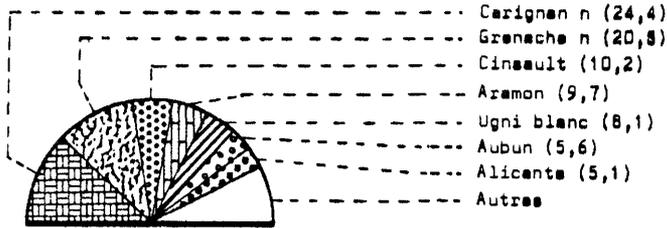
Hérault

Source : SCEES

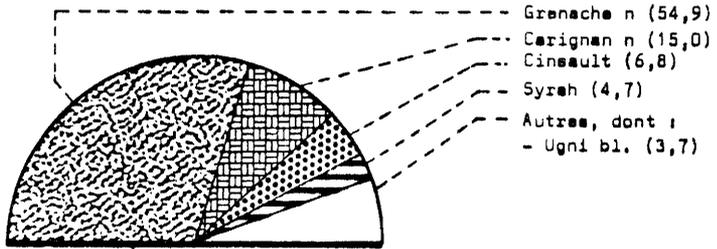
SUD-EST



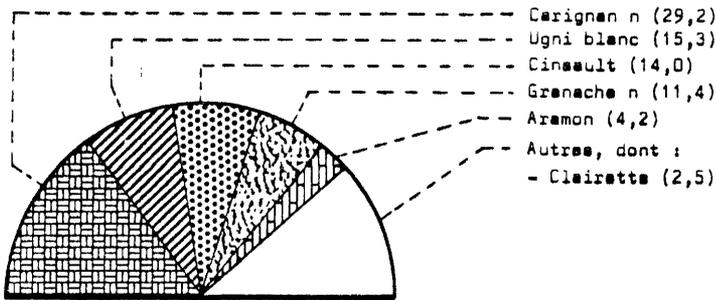
Ardèche



Bouches du Rhône



Vaucluse



Var

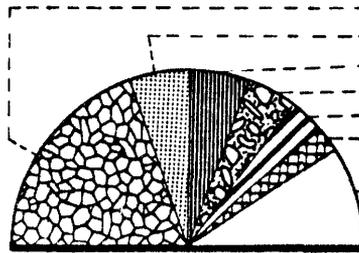
Source : SCEES

Graphique 17 - Encépagement

ITALIE

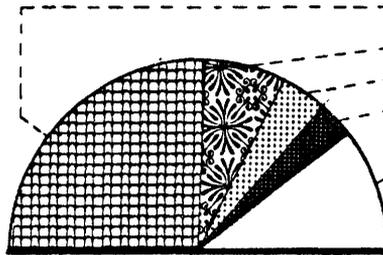
(Les chiffres indiquent les % de surface occupés par les cépages)

VENETIE



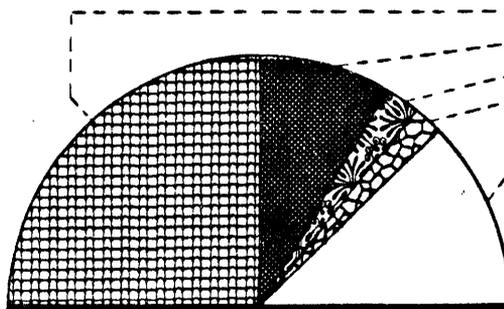
- Garganega (39)
- Corvina Veronese (11)
- Rondinella (9)
- Molinara (6)
- Trebbiano toscano (8)
- Merlot (5)
- Autres, dont :
- Trebbiano de L (3)
- Sangiovese grosso (2)

Vérone



- Merlot (51)
- Raboso Veronese (14)
- Tokay du Frioul (8)
- Raboso Piave (5)
- Autres, dont :
- Verduzzo trevigiano (3)
- Cabernet franc (3)
- Verduzzo du Frioul (2)

Venise

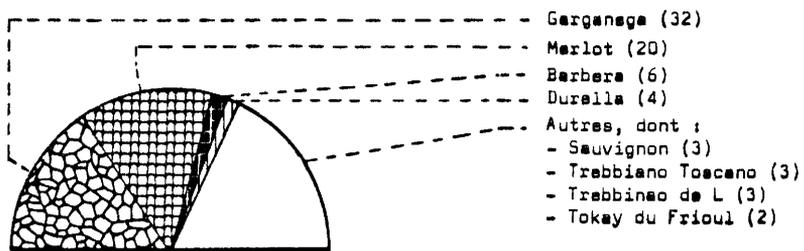


- Merlot (50)
- Raboso Piave (17)
- Raboso Veronese (4)
- Garganega (4)
- Autres, dont :
- Tokay du Frioul (3)
- Barbera (2)

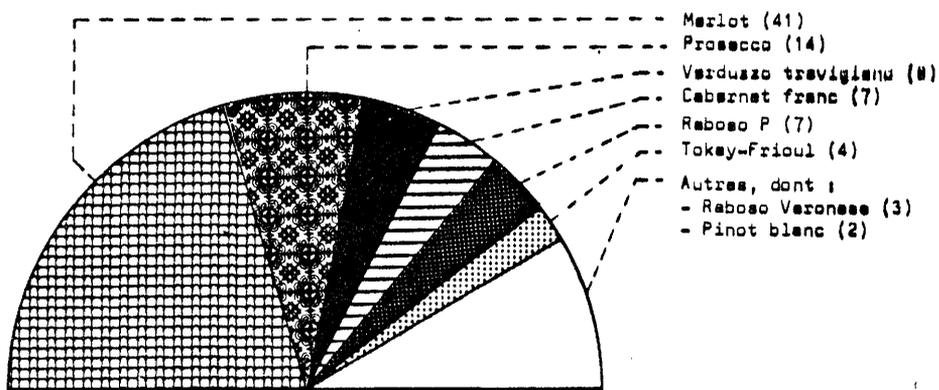
Padoue

Source : Cadastre viticole

Graphique I 7 (suite 1)



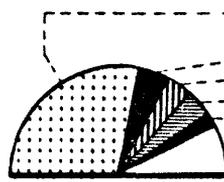
Vicenza



Tréviso

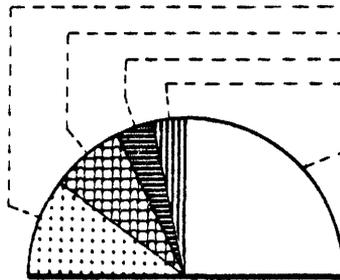
Source : Cadeastre viticole

TRENTIN · HAUT · ADIGE



- Schiava grossa (56)
- Pinot bl (8)
- Schiava gentile (8)
- Lagrein (8)
- Pinot n (4)
- Autres, dont :
 - Pinot gris (3)
 - Merlot (2)

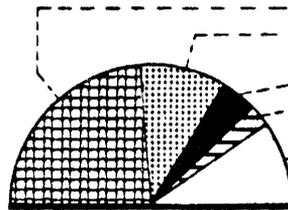
Bolzano



- Schiava grossa (21)
- Merlot (15)
- Teroldego (7)
- Schiava gentile (7)
- Autres, dont :
 - Molinara (3)
 - Pavana (3)
 - Pinot bl (2)
 - Schiava Lombarba (2)
 - Barbera (2)

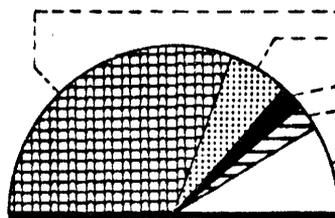
Trente

FRIOUL



- Merlot (48)
- Tokay du Frioul (19)
- Verduzzo du Frioul (9)
- Cabernet franc (4)
- Autres, dont :
 - Refosco (3)
 - Pinot bl (2)
 - Cabernet Sauvignon (2)

Udine

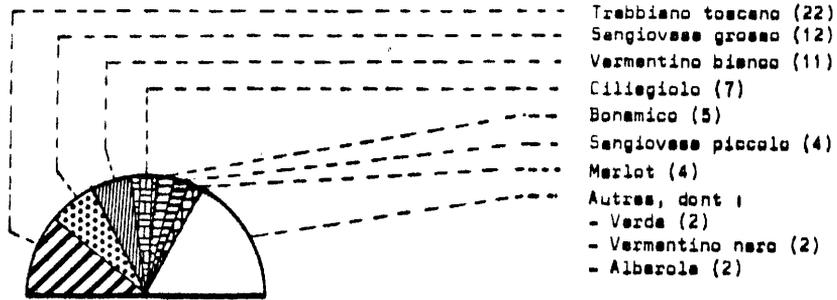


- Merlot (61)
- Tokay du Frioul (12)
- Verduzzo friulano (5)
- Cabernet franc (5)
- Autres, dont :
 - Pinot blanc (3)

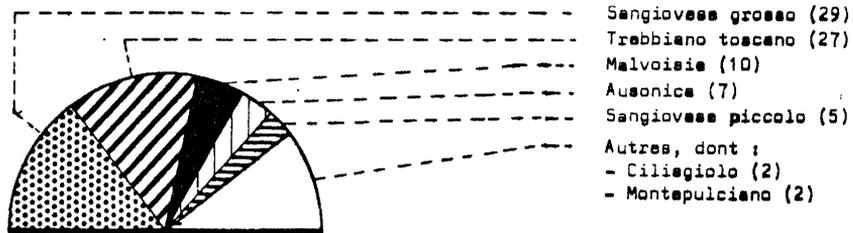
Pordenone

Source : Cadastre viticole

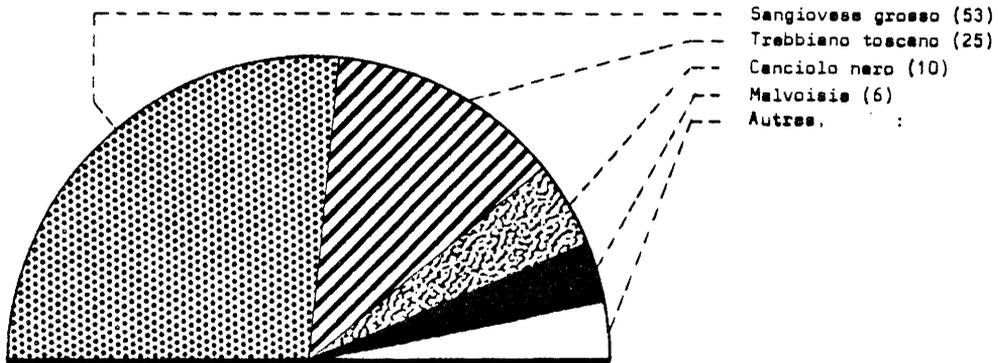
Graphique I 7 (suite 3)



Luques



Grosseto

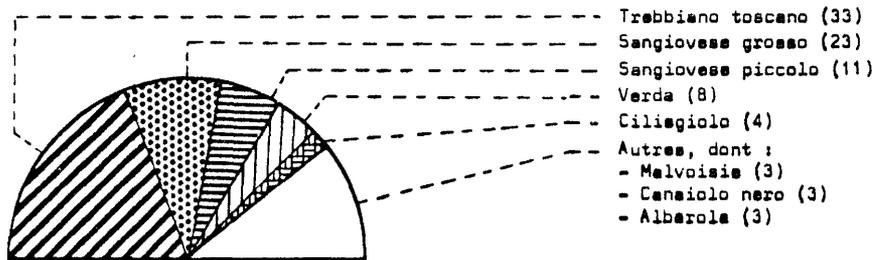


Florence

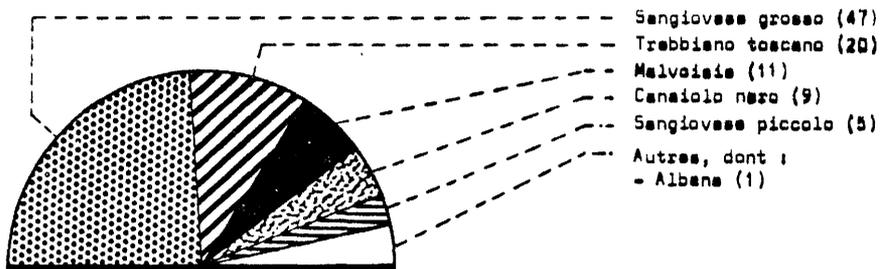
Source : Cadastre viticole

ITALIE

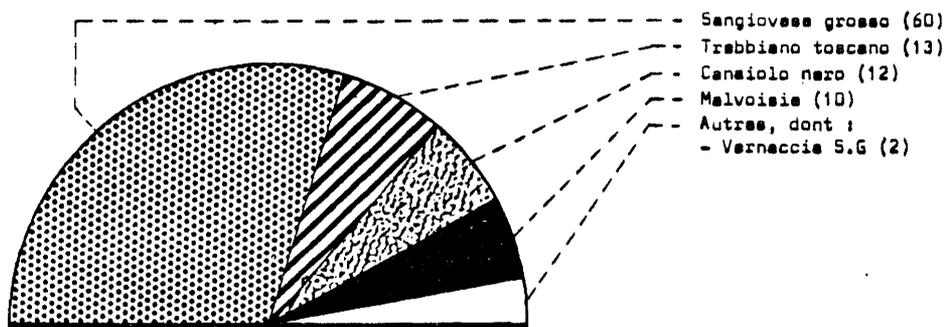
TOSCANE



Pise



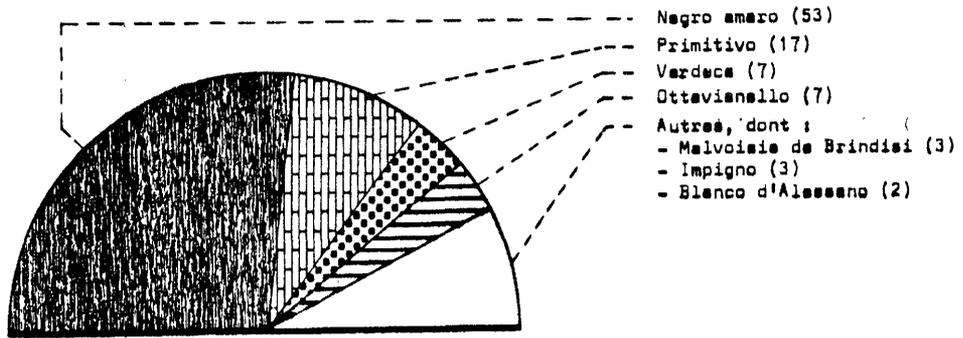
Arezzo



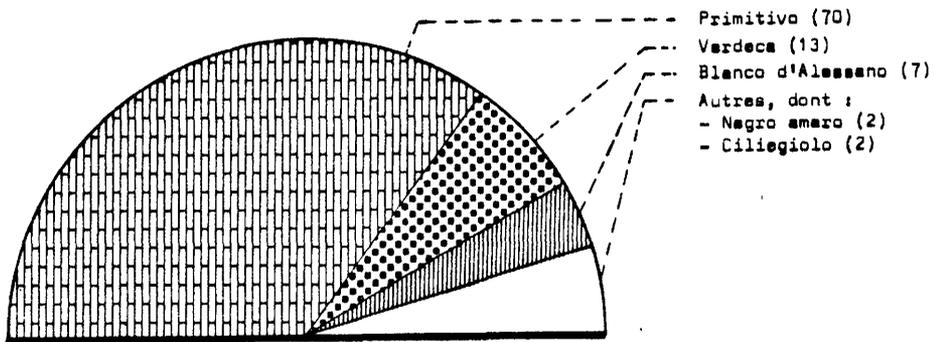
Siene

Source : Cadastre viticole

POUILLES



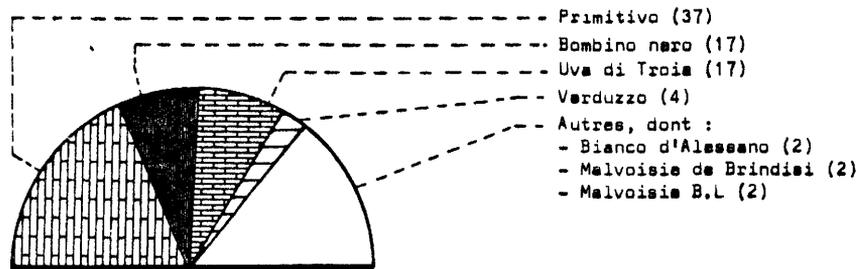
Brindisi



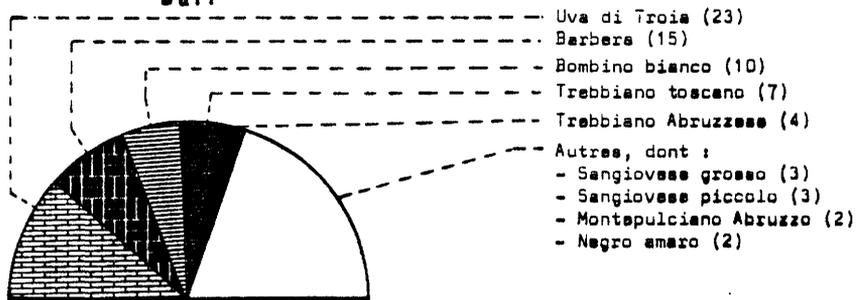
Taranto

Source : Cadastre viticole

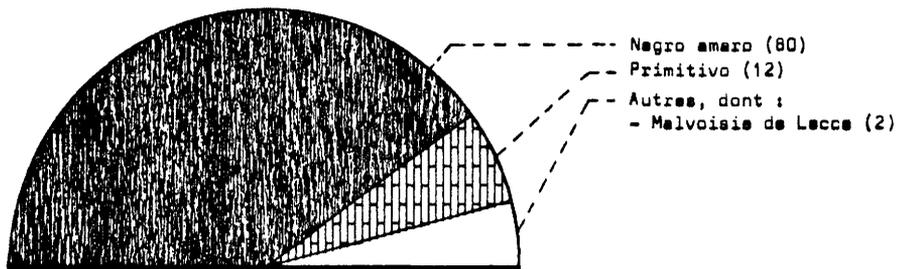
Graphique I 7 (suite 6)



Bari



Foggia



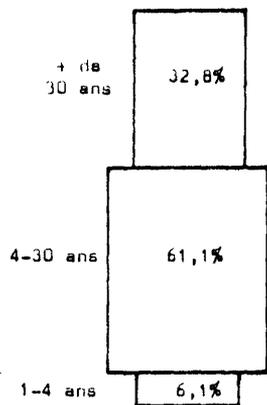
Lecce

Source : Cadastre viticole

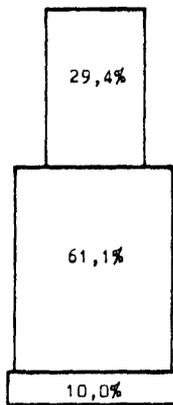
Graphique E 8

Pyramides des âges du vignoble espagnol en 1975
(d'après le cadastre viticole)

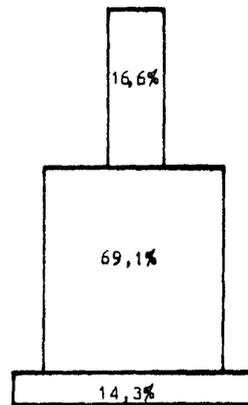
ESPAGNE



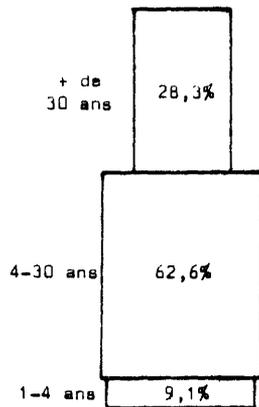
Ciudad Real



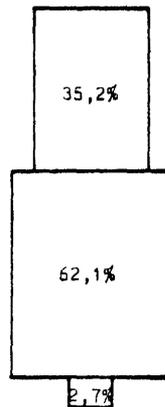
Toledo



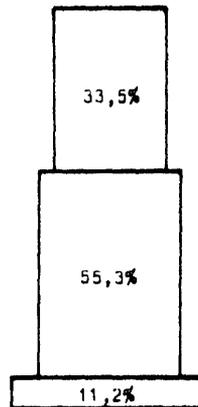
Albacete



Mancha



Tarragone

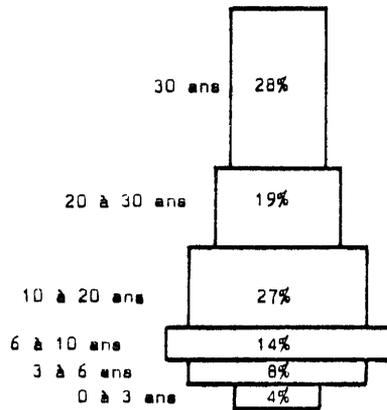


Valence

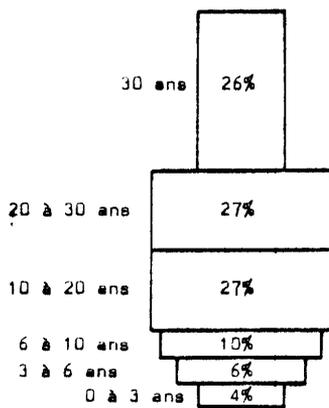
Graphique F 8 - Pyramide des Âges des vignobles (toutes catégories)
des principaux départements producteurs de vins de table en 1980

FRANCE

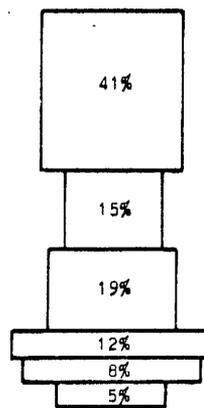
Classes d'âge



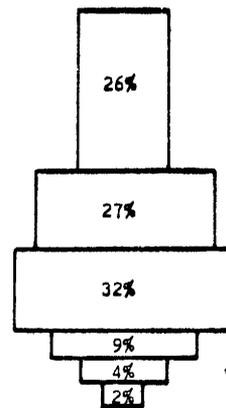
PAYS DE LOIRE



Loire Atlantique



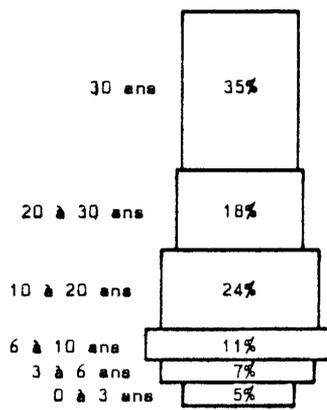
Loir et Cher



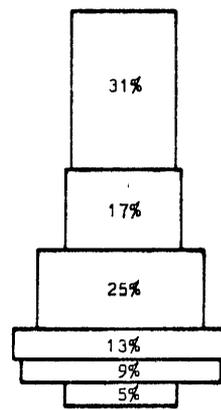
Vendée

Graphique F. B. (suite 1)

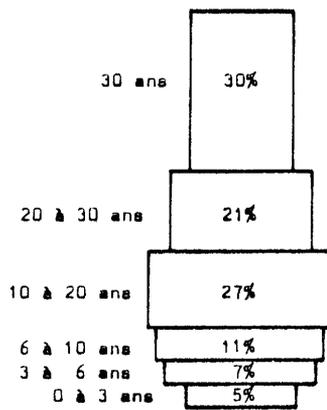
LANGUEDOC - ROUSSILLON



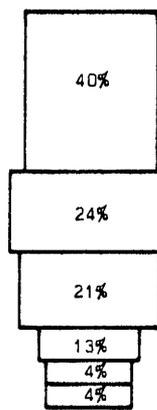
Aude



Gard



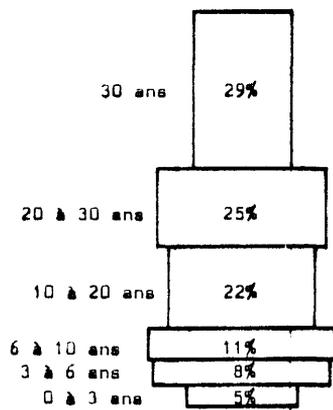
Hérault



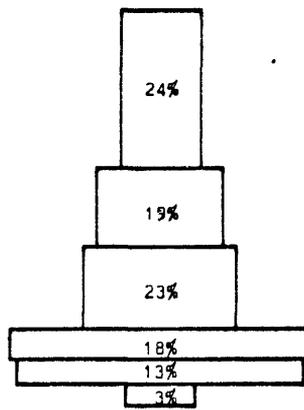
Pyrénées-Orientales

Graphique F 8 (suite 2)

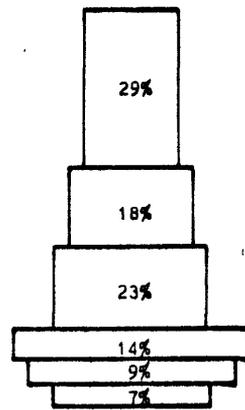
SUD-OUEST



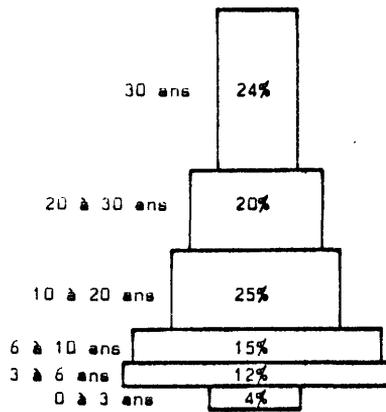
Dordogne



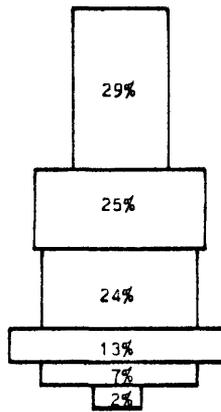
Gers



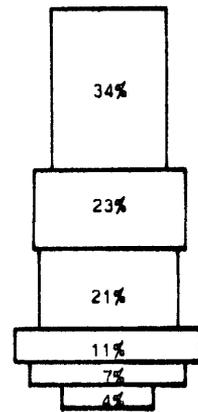
Gironde



Lot et Garonne



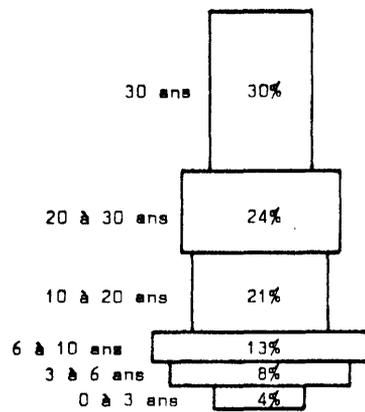
Tarn



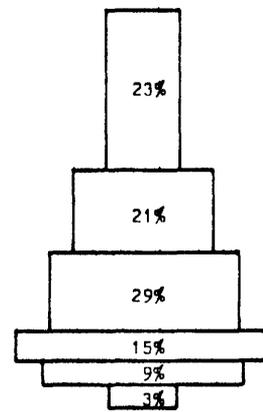
Tarn et Garonne

Graphique F 8 (suite 3)

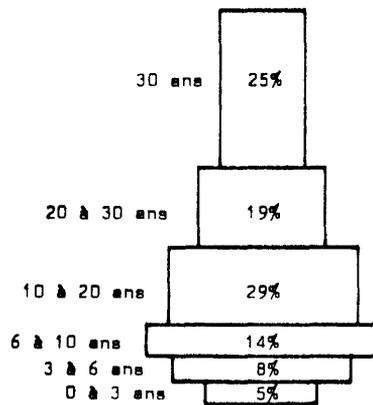
SUD-EST



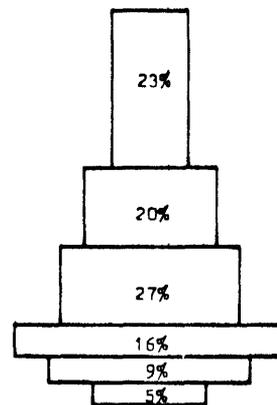
Ardèche



Bouches du Rhône

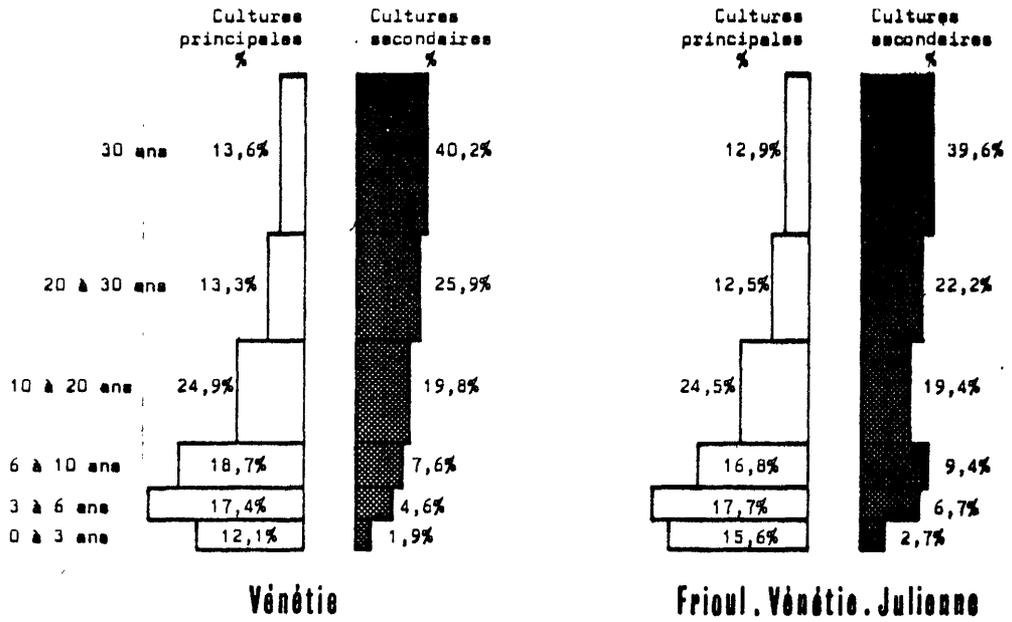


Var

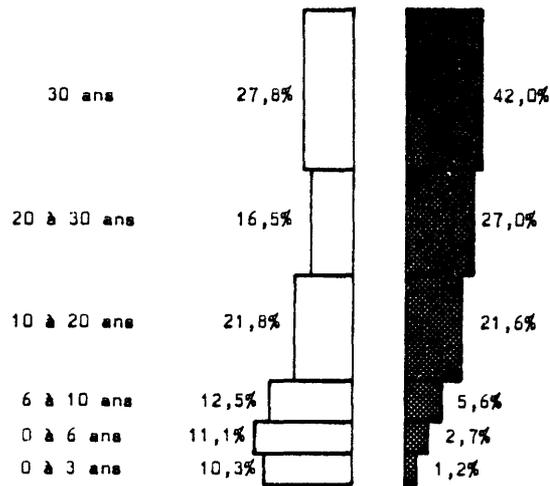


Vaucluse

Graphique 18 - Pyramide des âges des vignobles
d'après le cadastre de 1970



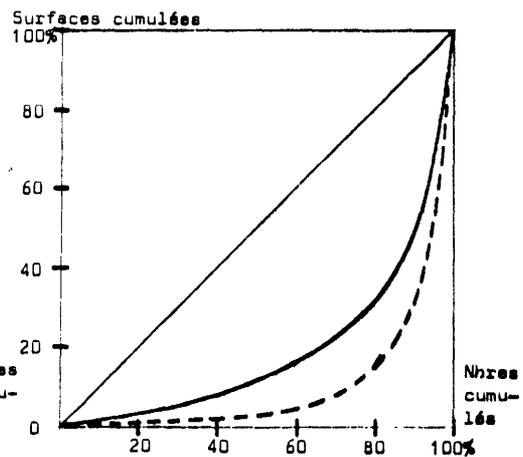
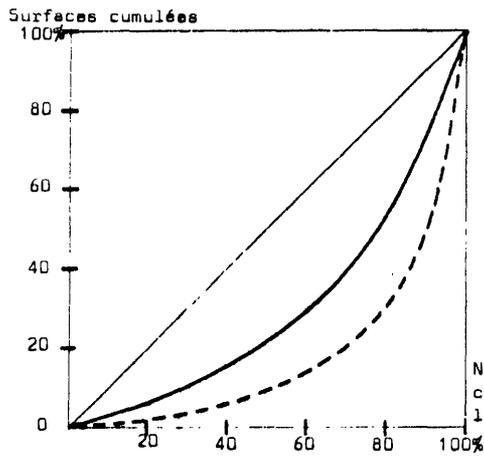
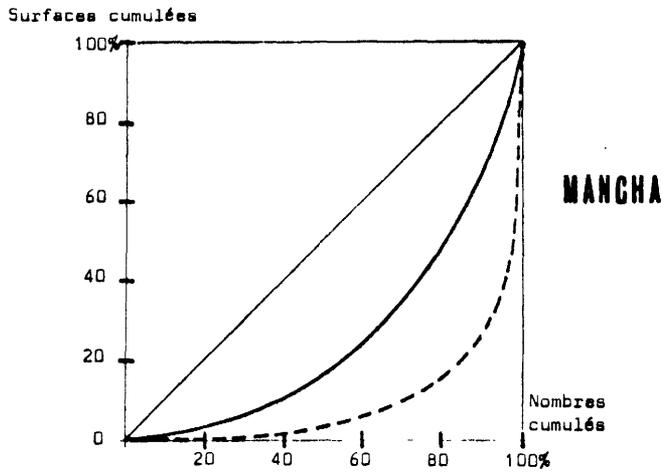
ITALIE



P.S. - On ne doit pas comparer les surfaces des histogrammes à droite et à gauche, mais seulement les pourcentages.

Graphique E9 - Courbes de concentration des surfaces plantées en vignes et total des exploitations viticoles

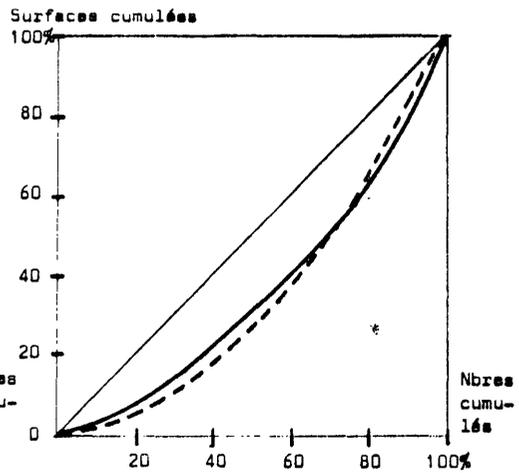
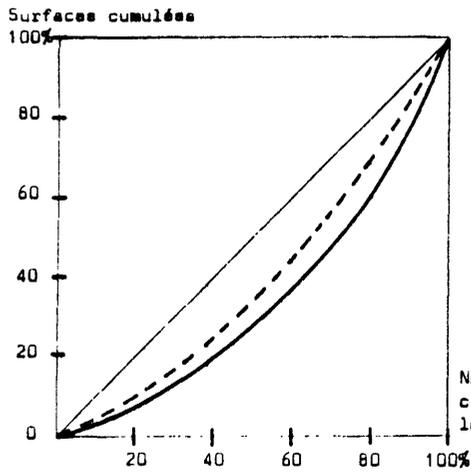
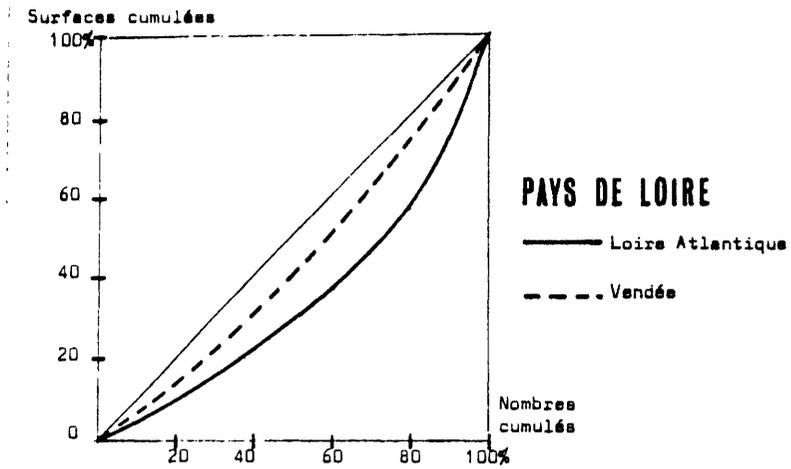
ESPAGNE



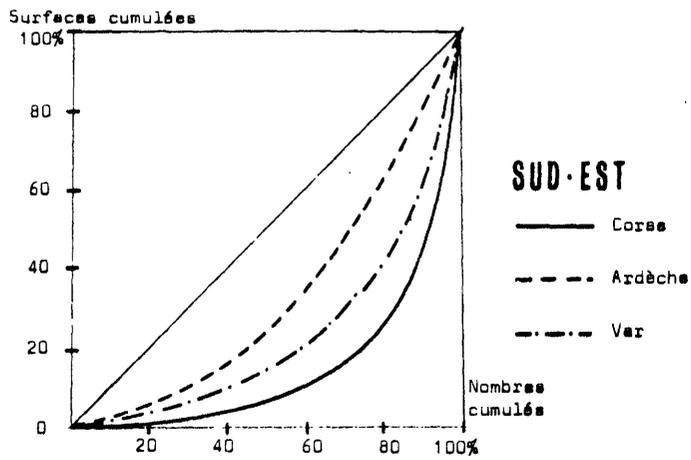
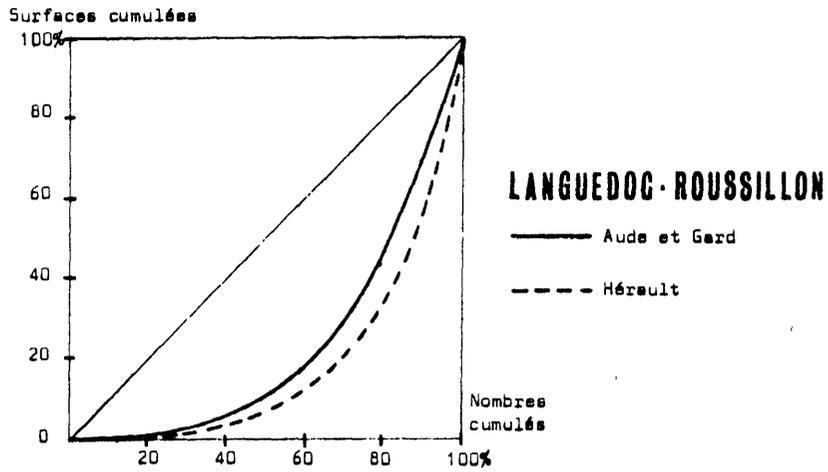
— courbes de concentration de la surface en vigne des exploitations
- - - courbes de concentration de la SAU des exploitations viticoles

Graphique F9 - Courbes de concentration des surfaces départementales des vignes à vins de table (VCC)

FRANCE

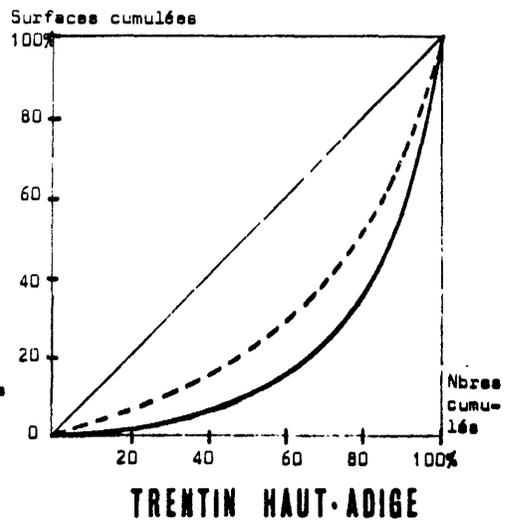
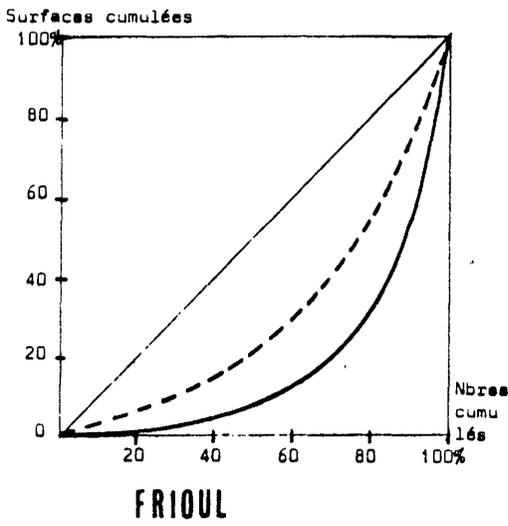
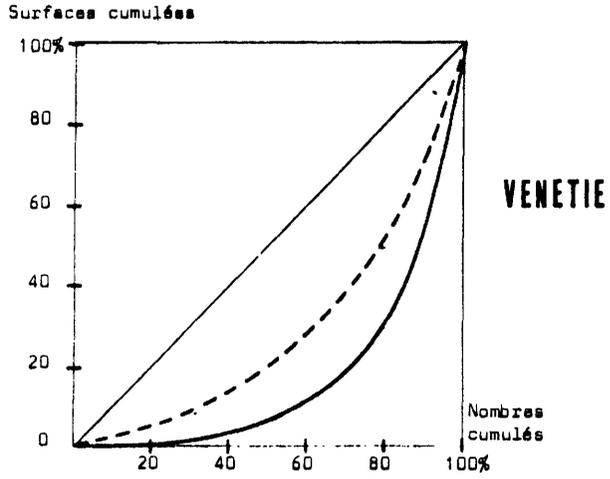


Graphique F9 - Courbes de concentration des surfaces départementales des vignes à vins de table (VCC)
(suite)

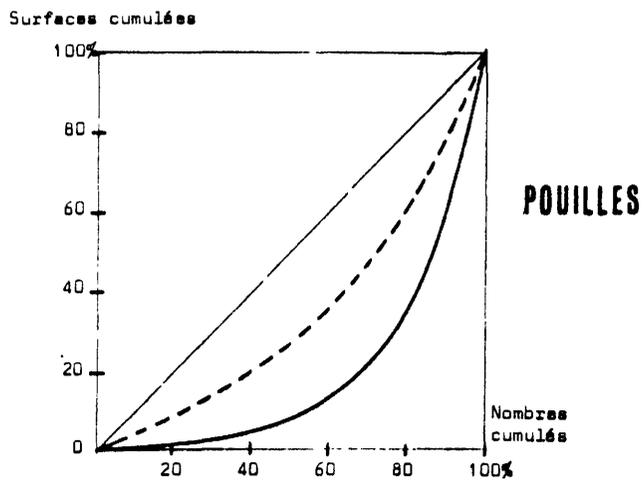
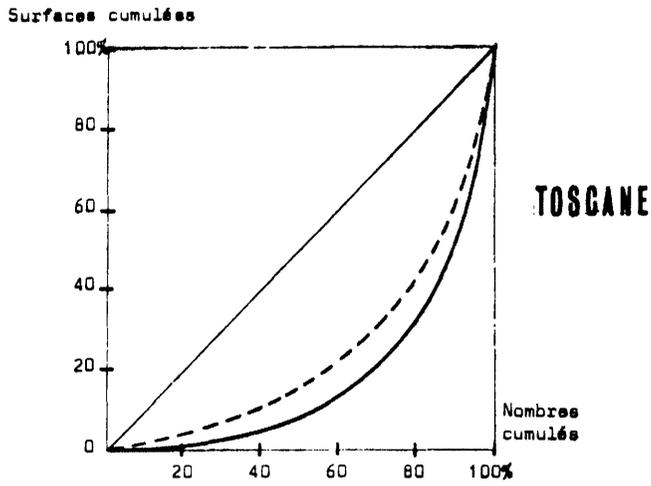


Graphique 19 - Courbes de concentration des surfaces plantées en vignes et total des exploitations viticoles

ITALIE



Graphique I9 (suite)



— courbes de concentration de la SAU des exploitations viticoles
- - - courbes de concentration de la surface en vignes des exploitations

Communautés européennes — Commission

Synthèse — Les coûts de production du vin de table en Espagne, France et Italie

Analyse au niveau régional

Première partie : La production du raisin

Document

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes

1985 — 198 p. — 21,0 × 29,7 cm

FR

ISBN : 92-825-5287-X

N° de catalogue : CB-43-85-482-FR-C

Prix publics au Luxembourg, TVA exclue

Écu 14,54 BFR 650 FF 99

o 2

0500 1/1/81

Salg og abonnement · Verkauf und Abonnement · Πωλήσεις και συνδρομές · Sales and subscriptions
Vente et abonnements · Vendita e abbonamenti · Verkoop en abonnementen

BELGIQUE / BELGIË

Moniteur belge / Belgisch Staatsblad
Rue de Louvain 40-42 / Leuvensestraat 40-42
1000 Bruxelles / 1000 Brussel
Tél. 512 00 26
CCP/Postrekening 000-2005502-27

Sous-dépôts / Agentschappen:

**Librairie européenne /
Europese Boekhandel**
Rue de la Loi 244 / Wetstraat 244
1040 Bruxelles / 1040 Brussel

CREDOC

Rue de la Montagne 34 / Bergstraat 34
Bte 11 / Bus 11
1000 Bruxelles / 1000 Brussel

DANMARK

Schultz Forlag
Møntergade 21
1116 København K
Tlf: (01) 12 11 95
Girokonto 200 11 95

BR DEUTSCHLAND

Verlag Bundesanzeiger
Breite Straße
Postfach 10 80 06
5000 Köln 1
Tel (02 21) 20 29-0
Fernschreiber:
ANZEIGER BONN 8 882 595

GREECE

G.C. Eleftheroudakis SA

International Bookstore
4 Nikis Street
Athens (126)
Tel. 322 63 23
Telex 219410 ELEF
Sub-agent for Northern Greece:
Molho's Bookstore
The Business Bookshop
10 Tsimiski Street
Thessaloniki
Tel 275 271
Telex 412885 LIMO

FRANCE

Service de vente en France des publications
des Communautés européennes

Journal officiel
26, rue Desaix
75732 Paris Cedex 15
Tél. (1) 578 61 39

IRELAND

Government Publications Sales Office

Sun Alliance House
Molesworth Street
Dublin 2
Tel. 71 03 09

or by post

Stationery Office

St Martin's House
Waterloo Road
Dublin 4
Tel. 68 90 66

ITALIA

Licosa Spa

Via Lamarmora, 45
Casella postale 552
50 121 Firenze
Tel. 57 97 51
Telex 570466 LICOSA I
CCP 343 509

Subagente:

Libreria scientifica Lucio de Biasio - AEIOU

Via Meravigli, 16
20 123 Milano
Tel 80 76 79

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Office des publications officielles des Communautés européennes

5, rue du Commerce
L-2985 Luxembourg
Tél. 49 00 81 - 49 01 91
Télex PUBOF - Lu 1322
CCP 19190-81
CC bancaire BIL 8-109/6003/200

Messageries Paul Kraus

11, rue Christophe Plantin
L-2339 Luxembourg
Tél. 48 21 31
Télex 2515
CCP 49242-63

NEDERLAND

Staatsdrukkerij- en uitgeverijbedrijf

Christoffel Plantijnstraat
Postbus 20014
2500 EA 's-Gravenhage
Tel. (070) 78 99 11

UNITED KINGDOM

HM Stationery Office

HMSO Publications Centre
51 Nine Elms Lane
London SW8 5DR
Tel. 01-211 3935

Sub-agent:

Alan Armstrong & Associates

European Bookshop
London Business School
Sussex Place
London NW1 4SA
Tel 01-723 3902

ESPAÑA

Mundi-Prensa Libros, S.A.

Castelló 37
E-28001 Madrid
Tel (91) 276 02 53 - 275 46 55
Telex 49370-MPLI-E

PORTUGAL

Livraria Bertrand, s.a.r.l.

Rua João de Deus
Venda Nova
Amadora
Tél 97 45 71
Telex 12709-LITRAN-P

SCHWEIZ / SUISSE / SVIZZERA

Librairie Payot

6, rue Grenus
1211 Genève
Tél 31 89 50
CCP 12-236

UNITED STATES OF AMERICA

European Community Information Service

2100 M Street, NW
Suite 707
Washington, DC 20037
Tel. (202) 862 9500

CANADA

Renouf Publishing Co., Ltd

61 Sparks Street (Mall)
Ottawa
Ontario K1P 5A6
Tel Toll Free 1 (800) 267 4164
Ottawa Region (613) 238 8985-6

JAPAN

Kinokuniya Company Ltd

17-7 Shinjuku 3-Chome
Shinjuku-ku
Tokyo 160-91
Tel. (03) 354 0131

Prix publics au Luxembourg, TVA exclue
Écu 14,54 BFR 650 FF 99



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L - 2985 Luxembourg

ISBN 92-825-5287-X



9 789282 552872